

HISTOIRE

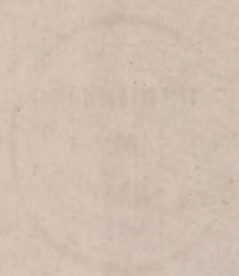
RÉVOLUTIONNAIRE.

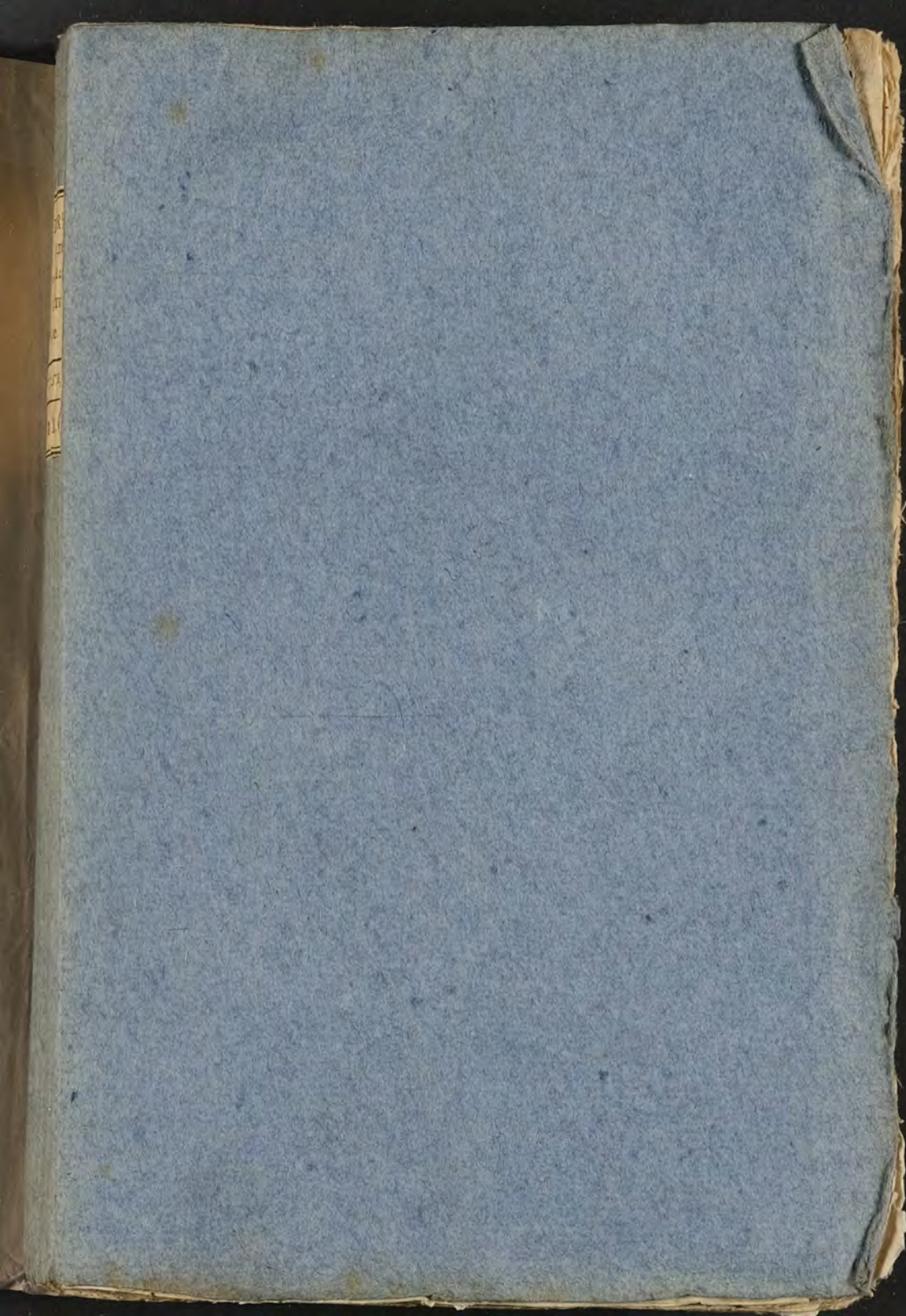


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

ou







HISTOIRE
GÉNÉRALE ET IMPARTIALE

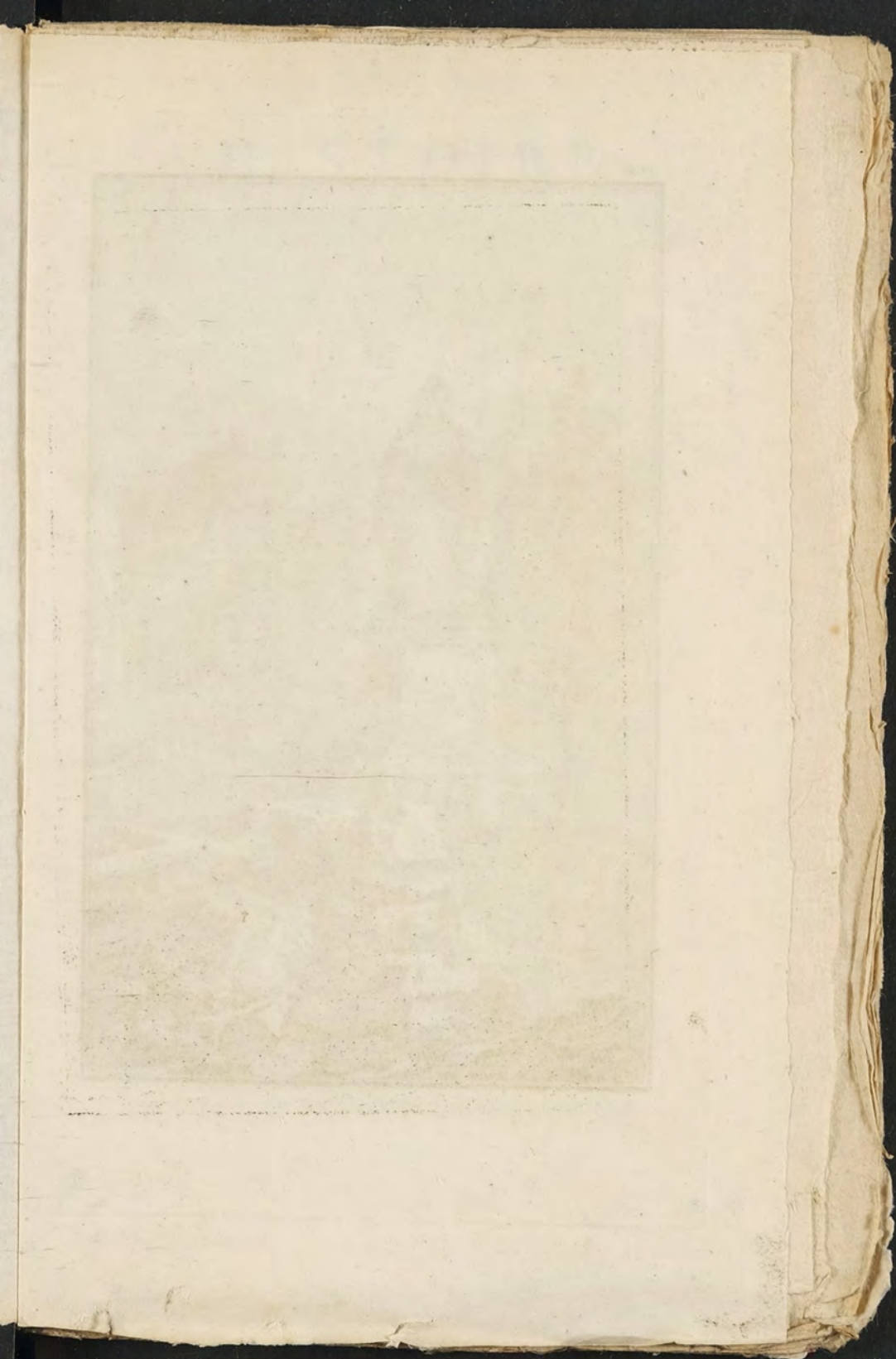
DES ERREURS, DES FAUTES

ET DES CRIMES

COMMIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

— TOME III.

HISTOIRE
GÉNÉRALE ET IMPARTIALE
DES LOIS, DES MŒURS,
ET DES CRIMES
DES PEUPLES
TOME III





HISTOIRE
GÉNÉRALE ET IMPARTIALE
DES ERREURS, DES FAUTES
ET DES CRIMES

COMMIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

A dater du 24 Août 1787 ;

CONTENANT le nombre des individus qui ont péri par la Révolution ,
de ceux qui ont émigré , et les intrigues des factions qui pendant ce
tems ont désolé la FRANCE.

ORNÉE DE GRAVURES ET DE TABLEAUX.

De l'insouciance des Gouvernés naît la tyrannie des Gouvernans.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.



L. P.

A PARIS,

RUE DES MARAIS, N^o. 20, FAUBOURG-GERMAIN.

AN V DE LA RÉPUBLIQUE (1797 , vieux style.)

HISTOIRE

DE LA VILLE DE

PARIS

ET DE SES ENVIRONS

PAR M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

ET M. DE LAUNAY

A V I S.

J'AI OSÉ !.....

QUE l'homme impassible lise , il sera convaincu de la nécessité de ne plus révolutionner.

L. Médhous

*EXPLICATIONS des Gravures qui se trouvent
dans les six Volumes de cet Ouvrage.*

Tome I. , Planche prem. , page 1 , disc. prélim.

Lettre A. Soixante-un individus, dont 13 femmes, égorgés dans le château de la Glacière, à Avignon, sont jetés dans une fosse très-profonde. Les municipaux les font retirer et charger sur des voitrines pour les faire inhumer. *Tome IV, page 22 et suivantes.*

Lettre B. Individus fusillés en masse au Champ-de-Mars, près Toulon. *Tome VI, page 157.*

Lettre C. Les membres du comité de salut public, autour d'une table, désignent sur la carte de la France les cités et les bourgs qui doivent disparaître, avec le nombre des têtes qu'ils feront tomber chaque jour pour arriver plus promptement à la dépopulation. *Tome V, page 110.*

Lettre D. Deux cent neuf individus attachés à des arbres aux Brotteaux, sont fusillés séparément et sont achevés à coups de sabre. *Tome VI, page 52.*

Lettre E. Soixante-onze individus conduits aux Brotteaux, sont mitraillés en masse, par les ordres de Collot-d'Herbois. *Tome IV, page 51.*

Lettre F. Lebon apostrophe un individu qui allait être guillotiné à Arras. *Tome VI, page 384.*

Lettre G. Dernier effort de la nature; une mère, qui, avant de sortir de la conciergerie pour aller à l'échafaud, veut allaiter son enfant. *Tome V, page 341.*

Lettre H. Huit charretées d'individus condamnés à mort, s'acheminent vers la place de la Révolution précédées par Henriot. Des enfans tendent leurs bras vers leurs malheureuses mères. *Tome V, page 101.*

Lettre I. Individus massacrés à Tarascon, après le 9 thermidor. *Tome VI, page 139.*

Lettre K. Incendie de la ville de Bedouin, par ordre du représentant du peuple Maignet. *Tome VI, page 174.*

Lettre L. Quatre-vingt-quatorze individus, dont

trois femmes, assassinés dans les prisons de Rouanne et de St.-Joseph à Lyon, sous la domination des terroristes, après le 9 thermidor. *Tome VI, page 75.*

Lettre M. Lequinio brûle la cervelle à un détenu dans la prison de Fontenay, son secrétaire en renverse un autre d'un coup de feu, sous prétexte d'une insurrection. *Tome VI, page 196.*

Lettre N. Le château des Tuileries, où se tenaient les séances du comité de Salut public. *Tome V, page 3.*

Lettre O. Noyade à Nantes, au moyen de bateaux à soupape, qui s'entrouvrant à dessein, précipitaient une foule d'individus dans la Loire. *Tome VI, page 334.*

Lettre P. Mariages républicains à Nantes. Deux personnes de différens sexes, nuds, étaient attachées ensemble, on les précipitait ensuite en masse dans la Loire. *Tome VI, page 336.*

Lettre Q. Femmes exposées sur l'échafaud pour avoir été solliciter la liberté de leurs maris ou de leurs frères, auprès des représentans du peuple à Lyon. *Tome VI, page 58.*

Lettre R. Assassinat à Lyon de citoyens appelés terroristes et précipités dans le Rhône. *Tome VI, p. 70.*

Lettres S. T. La commission temporaire de Lyon ordonne la démolition de deux superbes maisons qui lui masquait la vue de la guillotine. *Tome VI, page 60 et 63.*

Planche deuxième, Tome II, Page première.

Lettres C. D. F. G. Retour des députés dans leur département, particulièrement dans la Vendée. *Tome I, page 72 des réflexions préliminaires.*

Lettres H. I. J. B. Le général Huchet, après avoir fait fusiller une foule d'individus dans une plaine, demande aux députés Hentz et Francastel, s'ils sont curieux de voir sa fricassée humaine, ce qu'ils acceptent. *Tome VI, page 248.*

Lettre A. Le même général fait observer aux mêmes députés le superbe coup-d'œil des flammes qui s'élèvent des pays qu'il a fait incendier. *idem.*

Lettre E. Deux enfans embrassent étroitement les membres de leur mère expirante; le troisième se roule près du cadavre qu'il n'ose fixer, le père est à ses pieds prêt à mourir de désespoir. *Page 253.*

viii EXPL. DES GRAVURES.

Lettre G. Des jeunes femmes renversées sur les pierres et aux pieds des arbres, expirent assassinées par ceux-là même qui venaient d'assouvir dans leurs bras leur criminelle passion. *Page 254.*

Lettre A. Les habitans de Bon-Père, à l'approche de Grignon, vont au-devant de lui, et découvrent au loin l'incendie qui ravage les campagnes par où a passé ce général. *Page 257.*

Lettres L. K. Noyades de beaucoup de femmes; elles implorent vainement leurs bourreaux en faveur de leurs enfans, ils répondent que ce sont des lou-vetaux qu'il faut étouffer. *Page 323.*

Lettre K. Vue de la Loire, où surnage des milliers de victimes. *Page 337.*

Planche troisième, Tome I., Page 6, des réflex. prél.

Le chien du nommé St.-Prix, invalide, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, venait pleurer tous les jours son maître sur la place de la révolution. Une jeune fille de 8 ans y vint aussi pleurer sa mère, elle est morte de langueur au bout d'un mois.

Planche quatrième, Tome V, Page 317.

Prophétie des prisonniers condamnés à mort, détenus à la Conciergerie, à Paris.

Planche cinquième, Tome VI, page 63.

Démolition des superbe façades de la place de Belle-Cour à Lyon. Couthon donne le premier coup de marteau en disant : *Je te condamne à être démolie au nom de la loi.*

Planche sixième, Tome VI, page 174.

Une jeune femme, accouchée depuis 4 jours, à la vue de l'incendie qui gagne sa demeure, attache son nourrisson entre les bras de sa mère paralytique, et à l'aide d'un enfant de 3 ans, elle tire du liti le matelas sur lequel ils sont étendus; mais elle succombe.

Planche septième, Tome VI, page 317.

Cinq cents enfans des deux sexes, sont conduits par ordre de Carrier, à la plaine de St.-Mauve, près Nantes, pour y être fusillés.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES CRIMES

COMMIS PENDANT LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.



INTRODUCTION HISTORIQUE.

*DE la nécessité de publier les crimes des tyrans
pendant leur règne , et l'origine de l'effusion
du sang dans toutes les révolutions.*

LES tems passés peuvent servir de leçons , mais non pas toujours de règle au tems présent. La tyrannie religieuse de Moïse , et le massacre de toute une tribu composée de vingt-cinq mille hommes , exécuté par les ordres et sous les yeux du législateur des Hébreux , ne lui ont jamais été reprochés de son vivant.

La férocité d'un Busiris en Egypte , et la perte de vingt mille Egyptiens sacrifiés à la construction d'une pyramide , n'ont trouvé place dans les annales du pays que long-tems après l'époque de ces affreux événemens.

La Sémiramis de l'Asie , pas plus que
Tome III. A

celle de l'Europe , ne s'est entendue reprocher l'assassinat de son mari.

Le grand Cyrus qui ne pouvait se rassasier de sang , n'en fut puni qu'à son trépas. Il fallut une défaite pour que Tomyris plongeât la tête du prince mort au combat , dans un vase plein de sang. Les historiens grecs et romains ne furent pas les contemporains des despotes dont ils écrivirent le règne odieux. Tibère et Néron étaient morts quand Tacite les traîna au tribunal de la postérité. Pendant leur trop longue existence , il y eut bien quelques murmures étouffés , mais jamais on n'eut la hardiesse de leur parler en face , et de tracer d'après nature leur physionomie hideuse.

Le lâche égorgement de trois mille Saxons , commandé par Charlemagne , n'excita aucune réclamation , ni de la part des pontifes , qui pouvaient tout alors , ni de la part de la nation , dont le prince feignait de respecter les droits.

Les massacre des Vaudois , les tortures , les supplices du sombre et farouche Louis XI trouvèrent des apologistes durant sa vie ; ce ne fut que nombre d'années après son règne , qu'on le mit à sa place.

Le massacre de la Saint-Barthélemi fut justifié encore une fois , presque de nos jours. Les familles des victimés ne vouèrent

Charles IX et Catherine de Médicis à l'exécution des siècles, que dans le silence de la retraite. Le grand l'Hôpital lui-même se contenta d'une citation latine (1) pour exprimer son horreur. Il n'eut point le courage de se transporter dans le palais impur des auteurs de cette exécrationnable journée, pour la leur reprocher en face.

L'incendie du Palatinat par le grand Dauphin, le bannissement des protestans, les dragonnades et autres innombrables faits pareils, commis par le grand roi, furent couverts d'applaudissemens, non-seulement par la cour, mais par l'académie française, bien loin d'exciter la juste indignation des hommes de lettres du tems. Le grand Bossuet consacrait ces horreurs, en compulsant l'histoire juive. Le sensible Fénélon osa à peine, dans de froides allégories de son *Télémaque*, indiquer vaguement les attentats du règne de Louis XIV. Quelques réfugiés se permirent, en Hollande, chez l'imprimeur Marteau, quelques pamphlets, dictés plutôt par ressentiment que par amour de l'humanité. Nous avons vu de nos jours des philosophes, Voltaire à leur tête, baiser les mains de la Pompadour, de la Dubarri, et plaisanter agréablement sur les infamies de Louis XV et de sa maison.

(1) *Excidat ille dies.....*

Louis XVI et sa femme recueillaient déjà des éloges , tandis que le sarcasme amer s'exerçait sur la personne du vertueux Turgot.

Ainsi donc , toujours et par-tout , les grands coupables ont pu ourdir la trame de leurs forfaits , et consommer leurs crimes paisiblement. Personne n'a osé les troubler. La terreur a comprimé l'univers ; et des cent bouches de la Renommée , pas une seule ne s'est ouverte pour apostropher les bourreaux de l'espèce humaine, triomphant avec impunité sur leur char de victoire. La multitude , à l'exemple de ceux qui se disent chefs d'opinion , s'est précipitée sous les roues ensanglantées de ce char ; et , pour le faire aller plus vite parmi des monceaux de cadavres qui gênaient sa marche , s'est attelée elle-même au timon.

C'est donc une entreprise bien hardie , bien périlleuse , que la publication franche des crimes , du vivant de leurs auteurs ? Certes ! jusqu'aujourd'hui elle a paru telle ; car nous sommes les premiers dont la plume de fer s'exerce avec courage à tracer le déplorable répertoire de tous les attentats dont la perversité humaine est capable , quand elle peut oser tout. Puisse notre exemple fructifier dans les âmes honnêtes , et porter l'effroi dans le cœur de ceux qui

se préparaient de loin à ramener les mêmes horreurs que nous allons décrire avec un zèle effrayant pour les coupables et leurs complices !

Mais peut-être ne suffit-il que de montrer l'exemple , pour faire triompher la cause de l'humanité. Alors , les scélérats se voyant démasqués , poursuivis de toutes parts , seraient contraints de rentrer dans leur nullité primitive. Ah ! le beau siècle que celui où la pratique des vertus sociales rapporterait plus de profit que le métier du crime. Quand donc tous les hommes seront-ils bien persuadés qu'il est de leur intérêt bien entendu d'être *humains* d'effet comme de nom ?

En attendant ce moment , ardemment désiré par les bons esprits , et que la publication de notre ouvrage peut hâter , livrons-nous au travail si pénible, mais si honorable, que nous nous sommes imposé. Répétons , sans timidité , tout ce que nous avons entendu. Retraçons , sans en affaiblir les teintes , tous les spectacles dont nous avons été les témoins navrés. Hâtons-nous ; ne laissons point passer la génération présente sans les peindre.

Il est un triple avantage d'écrire l'histoire , pour ainsi dire , à mesure qu'elle se déroule sous nos yeux. Les portraits de

réminiscence , ou par ouï-dire , ne sont jamais fidèles. Combien nous saurions de choses , qui resteront à jamais ignorées , si l'on n'eût pas craint de suivre notre méthode ! Que d'erreurs , que de faiblesses , que de crimes on eût prévenus en même tems !

Si un délégué du peuple , homme de génie , lors du premier forfait , eût dit avec autorité à ses collègues : „ Prenons garde „ à ce que nous allons faire. Chacun de „ nos pas , de nos gestes , de nos paroles , „ va être noté et livré aussitôt à la connaissance de la France et de toute l'Europe. „ On n'attendra pas que nous nous soyons „ permis plusieurs crimes , pour nous „ montrer du doigt , et inscrire nos noms „ flétris sur le grand livre de la postérité. „ La hache de nos bourreaux ne pourra „ nous en préserver , et retombera sur „ nous-mêmes. Prenons garde à ce que „ nous allons faire. On n'attendra pas la „ fin de notre règne pour en rédiger les „ mémoires. L'historien de nos crimes s'attache à nos pas , il nous accompagne en „ tous lieux , et publie , à côté de nous , „ derrière nous , au-dessus de notre tête , „ tout le mal que nous ferons au peuple , „ toutes les plaies dont nous affligerons la „ patrie. Marchons droit ! „

Point de doute qu'une telle mesure n'eût produit de salutaires effets. Eh bien ! nous avons rempli , nous remplissons encore à présent une partie de cette tâche. Nous n'avons rien laissé perdre de l'histoire de nos contemporains. Nous avons ramassé jusqu'aux miettes sanglantes tombées de la table des mangeurs de chair humaine.

En relisant les pages de notre histoire des crimes , avant de les publier , il nous est venu à la pensée une réflexion bien amère , bien affligeante , dont nous ferons part à nos lecteurs. Eh quoi ! avons-nous dit , en sentant la plume nous tomber des mains ; eh quoi ! toujours du sang humain , versé par flots , arrose les révolutions politiques ! Avec l'intention de devenir meilleurs , les hommes se rendent plus méchans ! Pour se régénérer , ils se détruisent ; pour se rendre indépendans , ils se jettent tour à tour dans des cachots ; pour épurer la masse , ils se déciment : et au moment qu'ils se rapprochent pour fraterniser , ils se déchirent les entrailles ! Mais les animaux n'en agissent pas ainsi. La république des abeilles chasse de son sein les frélons parasites et paresseux , et tout est fini ; la ruche n'en est point ébranlée , renversée : le travail s'y continue comme à l'ordinaire. Sans perdre un moment , les

membres laborieux pétrissent le miel et la cire, et tout va comme de soi-même. La nature aurait-elle moins favorisé l'homme que les autres animaux ?

Mais , nous dira-t-on , pourquoi rappeler sans cesse des scènes de carnage ? Pourquoi reproduire toujours les tableaux révoltans de tous ces cadavres amoncelés sur le sol de la France, trempé de sang humain ? Un répertoire de bonnes œuvres, un recueil de belles actions , de traits généreux , serait plus consolant et plus utile : il servirait du moins à rapprocher les citoyens , à leur faire oublier des torts réciproques , au lieu de les aigrir , de les ulcérer. Nous répondrons , en disant que nous n'avons que trop appris , pendant sept années d'expérience , à connaître le cœur humain. Assez long-tems les méchans ont porté la terreur dans l'ame des bons ; il faut , à notre tour , porter l'effroi dans l'esprit des méchans , mettre à nu leur ame cadavéreuse , leur montrer qu'on les connaît bien , qu'enfin on a surpris leurs secrets , et que ce n'est qu'en les laissant exposés sur la roue du remords , qu'on parviendra à purger la France de leurs complices. Les bons citoyens n'ont pas attendu nos tableaux pour se rapprocher ; mais ils se serreront davantage encore , en frissonnant

d'horreur , au spectacle des monumens d'atrocité que nous leur ferons connaître dans tous les détails.

Avant tout , il serait convenable de rechercher l'origine de cette facilité funeste avec laquelle , à la plus petite crise , les hommes en société versent le sang de leurs semblables. On n'a pas encore remonté à la cause d'un effet aussi révoltant. La politique ensanglanta toutes les révolutions. Il n'est pas de peuples vierges de sang : tous ont commis des meurtres et des massacres juridiques et autres. Le premier sang versé froidement fut sur les autels et par les mains des ministres du culte. Du moment qu'on amena les hommes à massacrer l'agneau bëlant , la vache nourricière ou le bœuf laboureur , on put présager le meurtre des hommes. La multitude a deux penchans dont on abuse sans peine : elle est imitatrice , et prompte à se faire les plus étranges habitudes. A la place d'une brebis innocente , on obtint facilement de substituer , dans les temples , des prisonniers de guerre ou des criminels. Puis on associa à ceux-ci , dans une dissension civile , les ennemis de l'Etat , c'est-à-dire , les meneurs de la faction la plus faible. On remarquera qu'en ces tems-là , les chefs de la nation exerçaient en même - tems les fonctions de la

magistrature et du sacerdoce. Le peuple s'accoutuma bientôt aux victimes humaines, et sa pitié naturelle dégénéra en un féroce amour de la patrie. On peut juger quel parti les factieux du premier ordre surent tirer de cet état de choses. Au nom de la justice, on fit taire la voix de l'humanité; et, à la plus légère occasion, le sang coula comme l'eau, non-seulement sur les champs de bataille, mais encore au milieu des places publiques.

Qu'on joigne, à ces considérations historiques, une foule d'institutions sociales, toutes propres à endurcir le cœur de l'homme, en familiarisant ses yeux avec la vue des ruisseaux de sang, coulant sans cesse dans les carrefours des villes, au sein desquelles on permit l'emplacement des tueries d'animaux, des boucheries. Les bouchers sont en butte à un préjugé peut-être légitime; on les croit plus durs que les autres citoyens. Le proverbe dit : *On s'accoutume à tout*; à voir tuer d'abord, puis à tuer soi-même. Les hommes vivant en foule, sont des matières volcaniques, qu'une étincelle suffit pour embrâser. Une nation qui a de telles dispositions est capable de tout, ou laisse tout faire en sa présence et en son nom. Vouons à l'exécration ceux qui ont surpris la confiance

publique pour commettre , en son nom , les attentats les plus inouis. Dans ce cas , il ne faut pas s'en prendre au grand nombre , qui a laissé tout faire , pouvant empêcher tout ; ses meneurs seuls sont criminels : c'est sur leur tête que doit éclater la vindicte nationale. Le peuple n'est qu'à plaindre. La religion auroit dû , auroit pu opposer des moyens efficaces à cette pente à l'effusion du sang. Hélas ! il faut le dire , puisque la saison des ménagemens est passée ; l'histoire de tous les cultes nous apprend que les assassinats juridiques ont été précédés par de pieuses boucheries , par des sacrifices humains. Là , par piété , on massacrait les vieillards ; ici , les enfans. Dieu , dans toutes les religions , est peint jaloux , exclusif , ami de la vengeance. Les hommes , nous disent les prêtres , sont , à ses yeux , comme des fourmis. En conséquence , on a traité la population humaine à l'instar d'une fourmilière , que le pied d'un voyageur dédaigneux bouleverse ou écrase , sans remords et par caprice. Nos druides , qui étoient aussi hommes d'Etat , sur les autels du dieu *Teutatès* , faisaient griller , dans des paniers d'osier , ceux d'entre les Gaulois qui contra-riaient leurs vues. Quand ils voulaient persuader au peuple une expédition , on commençait par interroger les dieux dans

les entrailles d'une victime humaine. Les généraux juraient fidélité à la nation sur le cadavre palpitant , et l'armée se mettait en marche. Comme on le voit , les prêtres ont les premiers mis en œuvre des mesures de sang. Ce sont eux qui ont donné l'exemple d'arroser de sang humain la statue de la liberté. Les grands , les nobles et les riches s'associèrent à ces crimes , pour se faire craindre de la foule , ou commander la considération.

Le théâtre grec , et les modernes spectacles , à son imitation , se sont emparés des sujets les plus atroces. Il est peu de tragédies où le sang ne coule. Par exemple , le dénouement de *Mahomet* est l'un des plus dangereux à voir : les ambitieux y ont été prendre des leçons de carnage. Quoi de plus immoral , de plus impolitique à offrir aux spectateurs , qu'un monstre , tout à la fois homme d'Etat et pontife , qui fait assassiner un père par ses enfans , qui ensuite empoisonne le meurtrier , et porte la sœur de celui-ci à se poignarder sur le corps livide de son frère ? Cette scène est dégoûtante , elle révolte ; et en cela elle est peu dangereuse. Mais , ce qui peut donner lieu aux plus graves conséquences , c'est que le théâtre , en ce moment-là , offre tout le peuple de *Médine*.

trompé par les prestiges religieux de Mahomet , et applaudissant à l'imposteur ; c'est que l'imposteur , loin d'être puni , triomphe au bruit de ses remords. Il a commis tous les forfaits ; lui seul en recueille le fruit : ses mains sont teintes du sang d'une famille vertueuse ; lui , il règne sur des cadavres : toute une nation , subjuguée par la terreur , va recevoir une religion et des lois de la façon de ce monstre. Point de doute que de telles représentations théâtrales n'habituent la multitude à voir commettre de sang froid des horreurs révolutionnaires , et n'enhardissent les faiseurs de révolutions sanguinaires. Que devait-il se passer dans l'ame de nos décemvirs , assistant à la tragédie de *Mahomet* ? Un physionomiste eût remarqué sur leur visage l'indice d'un contentement secret. Osons tout , dirent-ils se dire , il ne nous en arrivera pas plus qu'à l'auteur de l'*Alcoran* : comme lui , employons le fer et le poison ; mettons toutes les passions aux prises , et soyons là pour en profiter.

Les fêtes nationales , à l'occasion d'une bataille gagnée , d'une ville prise et pillée , sont encore des spectacles non moins propres à démoraliser une nation , et à la rendre inhumaine et sanguinaire. Que la religion catholique aurait gagné de

prosélites , bien loin d'en perdre , si , au lieu de chanter un *Te Deum* en pareil cas , elle eût ordonné un deuil public , pour fléchir Dieu au sujet des milliers de meurtres qu'on a été forcé de commettre ! Mais , non. On excite le peuple à la danse , à l'ivresse , en réjouissance des flots de sang qu'on vient de verser , et la joie augmente en raison du nombre des tués. Quand on voit deux nations voisines , qu'un ruisseau sépare , célébrer alternativement par des fêtes une victoire qui a coûté la vie à des milliers d'hommes , on doit s'attendre à voir l'une de ces nations , quand elle éprouvera une crise , exprimer sa joie à la vue du succès d'une faction sur une autre faction. Le peuple , en guerre civile , applaudit aux exécutions juridiques comme à une victoire remportée sur son ennemi : il ne réfléchit pas alors que c'est une main qui coupe l'autre. Les Egyptiens , qui passèrent pour sages , imaginèrent un hiéroglyphe pour peindre un peuple en révolution : ils représentèrent un serpent , mordant sa queue et s'abreuvant de son propre sang.

Doit-on être surpris , d'après ces considérations , de voir les hommes en société si enclins à verser le sang , et si familiarisés avec ce spectacle ? Quels remèdes apporter à cette fatale propension ? Il en est un ,

qui, nous le croyons, doit avoir quelques succès. C'est d'entretenir et de porter à son comble la juste horreur pour les crimes et les scélérats, en peignant leur trop long règne d'après nature. Il faut que le lecteur, à la vue de nos tableaux, à la lecture de notre histoire, recule stupéfait, et s'écrie : Eh quoi ! tout cela s'est passé sous nos yeux ! Eh quoi ! nous avons été gouvernés par de tels monstres ! Ils étaient loin d'avoir le génie de Mahomet, mais ils en possédaient toute la profonde scélératesse. Nous n'avons pas été exempts de toutes ces affreuses calamités qu'ont éprouvé les anciens peuples, et que nous ne voulions pas croire. Eh quoi ! nous avons eu aussi nos Phalaris ; et la guillotine expéditive l'emporte sur le taureau d'airain, par la facilité qu'elle offrit à nos tyrans de satisfaire leur soif du sang, leur faim de chair humaine. Comme Phalaris, nos despotes antropophages tournèrent contre le sein de la nation les armes et les forces qu'elle leur confiait. Comme les décemvirs français, Phalaris affamait le peuple pour le réduire, proscrivait son culte pour lui en donner un autre encore plus favorable aux sinistres desseins du despotisme, et organisait des conspirations, pour avoir le droit et l'occasion de faire entrégorger les citoyens et de

s'emparer de leurs dépouilles. On a rappelé les lois de sang de Dracon , comme pour justifier celles de nos modernes législateurs. L'antique réformateur d'Athènes ne connoissait , dit-on , que la peine de mort pour tous les délits , graves ou légers. Mais on n'a pas ajouté que Dracon , qui ne voulait effrayer qu'en paroles , comptait beaucoup sur la sagesse et sur l'humanité de l'aréopage. Il savait que ces magistrats-législateurs n'opinaient qu'à jeun. Ils ne ressembaient pas à ces soi-disant représentans du peuple , qui , ivres de vin et de luxure , venaient s'asseoir sur les bancs de notre sénat , pour y cuver leurs orgies ; et se soutenant à peine sur leurs jambes vacillantes , se levaient machinalement , et à moitié endormis , pour approuver des décrets homicides. Dracon savait combien la vie des hommes avait de prix aux yeux de l'aréopage ; et ce grand homme avait tellement su la portée de ses lois et le génie de ses concitoyens , qu'on n'usa jamais moins de la peine de mort que pendant son administration.

Moïse , qui ne passe point pour un législateur mou , respectait tellement le sang , et avait tellement à cœur de conserver la tendre pitié dans l'ame de ses compatriotes , qu'il fit cette belle loi , dont le

contraste avec les nôtres est si frappant : *Tu n'égorgeras point l'agneau aux yeux de sa mère.*

Qu'on rapproche cette loi , pleine de sensibilité , des scènes atroces qui se sont passées au pied de nos échafauds !

Le règne de la convention a un caractère de perversité qu'on ne retrouve point dans l'histoire d'aucun autre peuple. Avec beaucoup de recherches , nous n'avons pu rencontrer une nation au sein de laquelle les crimes aient été commis aussi longuement et avec autant d'impunité qu'en France. Les trente tyrans d'Athènes n'étaient que des apprentifs dans la carrière des forfaits , comparés aux sept cent cinquante conventionnels de France (1) ; et on ne s'en étonne pas , quand on se rappelle comment une partie de ces députés ont été appelés à la chaise curule. Le peuple s'est laissé entraîner par la facilité de parler dans la tribune , que possédaient la plupart d'entre eux. On n'a pris garde qu'à leurs paroles , sans examiner les actions de leur vie privée. Il en est résulté que les plus hardis à parler en public ont emporté d'assaut les suffrages de leurs concitoyens , étourdis plutôt que

(1) Le prêtre Grégoire , l'un des membres , a écrit et publié qu'il y avait dans la Convention au moins 300 hommes de sang.

persuadés ; tandis que l'homme vraiment estimable , timide pour l'ordinaire , ou du moins trop modeste pour se prôner lui-même , n'a pas été aperçu dans les assemblées électives. L'expérience manquait au peuple pour faire de meilleurs choix.

Pour prévenir dorénavant d'aussi déplorables suites , il est donc nécessaire , il est urgent de faire connaître tous ces hommes nouveaux , qui ont surpris un moment la faveur populaire. Il est instant d'établir un parallèle suivi de leurs discours à la tribune de la convention et dans les sociétés patriotiques , avec les faits et gestes qu'ils se permirent dans leur conduite législative ou proconsulaire. Il est devenu d'une utilité indispensable pour l'avenir , de signaler tous ces faux amis de la liberté , qui , par leurs atrocités personnelles , ont si bien réussi à compromettre , à déshonorer cette même liberté , fille chaste , vierge céleste , abandonnée trop long-tems à la brutalité d'une foule d'hommes impurs , qui osaient porter sur ses divins appas des mains ensanglantées et rapaces. Hélas ! ces législateurs pygmées , ne pouvant atteindre à la hauteur de cette divinité , ont eu recours au plus affreux de tous les moyens. Fesons-nous , ont-ils dit , un marche-pied de cadavres. En conséquence , ils ont tué et

fait tuer , pour monter au faite de la tyrannie décemvirale , et s'y sont fait un triple rampart de morts.

Si notre histoire des crimes , accompagnée de ses tableaux , ne guérit pas le peuple de cette aveugle confiance dont il a fait si long-tems profession ; si la lecture du récit de tant d'horreurs ne laisse pas dans son ame une impression ineffaçable , nous n'aurons plus qu'à gémir sur l'espèce humaine ; nous nous serons acquittés de notre devoir ; nous n'aurons rien à nous reprocher ; et nous dirons avec amertume : Le peuple est fait , apparemment , pour être toujours trompé.

Une considération qui fait l'éloge du peuple , mais qui le rend dupe , c'est que , plus d'une fois , nous l'avons vu pardonner à ceux de ses législateurs , et autres hommes publics , qui lui ont dit avec une repentance hypocrite : « Je n'ai pris aucune part à telle ou telle mesure homicide. Je me lave les mains de tout le sang qui a été versé sous le règne d'une convention dont je n'ai été que membre passif. »

Citoyens , répondez à cet homme :

Malheureux ! tu n'as été que passif. Est-ce pour jouer ce rôle que nous t'avons nommé ? Nous t'avons envoyé à la convention , non-seulement pour y faire le bien ,

mais encore , mais sur-tout pour y empêcher le mal. Quels efforts t'a-t-on vu faire ? Malheureux ! tu as eu peur de tes collègues plus déterminés que toi. Mais , que ferait-on au soldat qui , au lieu de combattre sur la brèche d'une place confiée à sa défense , répondrait : J'ai eu peur d'être tué par l'ennemi. Représentant indigne , qui as laissé tout faire aux brigands constitutionnels , tu es aussi coupable qu'eux ! Tu mériterais leur salaire. C'est toi et tes pareils qui avez perdu la chose commune , en n'arrachant pas le timon de la république aux mains infâmes qui s'en étaient emparées exclusivement. C'est sur la lâcheté du magistrat que l'assassin compte le plus.

Misérables ! puisque vous aviez plus de sang-froid , puisque , vous tenant à l'écart , vous étiez plus à même de juger de la manœuvre du vaisseau , pourquoi n'avez-vous pas arrêté , dans ses premiers élans , cet enthousiasme populaire , excité à dessein par des tyrans démagogues , impatiens de commettre le crime ? Pourquoi , vous-mêmes , n'avez-vous pas su vous défendre de ce même enthousiasme ? Des législateurs ne doivent jamais se le permettre.

Ne deviez-vous pas frémir vous-mêmes les premiers , en voyant le peuple s'accoutumer au spectacle des boucheries humaines ?

Qui de vous est monté à la tribune de la convention , pour avertir des suites incalculables que devaient avoir les nouvelles mœurs ? Qui de vous a élevé la voix pour recommander les bons traitemens envers l'homme en captivité et le respect pour les morts ? Vous gémissiez tout bas, dites-vous !

Allez ! mortels pusillanimes , achevez de vivre dans l'opprobre , après avoir gouverné dans le crime. Mais , sachez que la postérité , qui est déjà commencée pour vous , vous imputera tous les crimes commis en votre nom , sous vos yeux , et dont vous auriez pu arrêter le torrent. Vous serez placés à la suite des monstres en face desquels vous vous êtes tûs.

Mais ils nous auraient enveloppés dans leurs proscriptions ; ils ont agi ainsi envers plusieurs de nos collègues. Eh bien ! on fait son devoir , et l'on meurt. Encore une fois , des législateurs , en révolution , sont des soldats sur la brèche.

En est-il seulement un seul parmi vous qui ait eu le courage de dénoncer ces femmes révolutionnaires qui ont causé plus de maux qu'on ne pense ? Ce sont elles qui , presque toujours , ont été en avant , et ont donné le signal des massacres. Pas un législateur n'a osé prendre sur lui de les remettre à leur place , de les obliger à garder leurs

foyers, de leur fermer l'entrée des tribunes : elles faisaient trembler les députés lâches, et servaient d'instrumens de mort ou de pillage aux autres. Pourtant, le Journal des Révolutions s'éleva assez de fois contre la part active qu'on laissait prendre aux femmes dans tous les événemens. Aucun député ne nous a secondés en usant de son pouvoir : les lâches avaient peur aussi des femmes.

C'est moins un historique de la révolution qu'on trouvera dans notre tableau des crimes, que le rapprochement, le développement, la filiation, et les terribles résultats de toutes les petites intrigues, de toutes les grandes factions, qui ont si étrangement égaré le peuple.

Nous suivrons le fil de toutes les trames dans le dédale ténébreux de tous ces spéculateurs politiques, qui ont trafiqué du sang et de l'honneur des hommes. Nous peindrons le règne des méchans sous toutes ses nuances, et, pour ainsi dire, à toutes les heures : car, une grande révolution n'est jamais deux jours de suite semblable à elle-même ; elle a ses phases diurnes comme la lune. Les premiers élans d'une nation qui s'élève et s'insurge, sont respectables, sans doute, et offrent un phénomène terrible et beau. Mais, hélas ! viennent

bientôt les intrigans , pour neutraliser ce mouvement. Dès qu'on leur laisse se distribuer les rôles et choisir leur place , dès-lors le peuple perd ce caractère imposant qu'il s'était donné ; et la révolution , qui devait être le grand jour de la justice pour tous les coupables indistinctement , dégénère en un chaos de sang et de ruines : c'est ce qui est arrivé dans la trop malheureuse France , devenue la proie d'une poignée d'ambitieux, sans humanité comme sans talens , mais doués du génie du mal. La révolution française s'est faite par le tiers-état et pour lui. Sans doute , la Cour , la noblesse et le clergé ont amené eux-mêmes leur ruine , par le scandale de leurs mœurs , la déraison de leurs principes , l'arrogance , l'opiniâtreté et l'injustice de leur conduite respective. Mais l'impartialité exige de nous cet aveu : Du milieu du peuple , il s'est élevé des êtres aussi immoraux , aussi criminels , que du sein des deux autres ordres. Du moment que l'honnête artisan a déserté ses ateliers pour aller occuper des places administratives , il cessa d'être vertueux : l'ambition lui tourna la tête. Des brasseurs , des cordonniers , des limonadiers, des menuisiers, etc., devinrent , du soir au lendemain , généraux , ministres , administrateurs , magistrats , et ne surent point

conserver l'estime de leurs concitoyens. Ils oublièrent trop tôt leur premier état ; ils firent pis encore , ils méprisèrent la profession honorable et utile qui les avait nourris , pour prendre gauchement les airs , le luxe , l'insolence de ceux-là précisément qui venaient d'en être punis. Ils ont , par leur conduite , fait tort aux principes de l'égalité , qui veulent que toutes les places soient données indistinctement à tous les enfans de la république , à mérite égal. Et c'est ainsi que le gouvernement démocratique a été compromis par cette classe de citoyens qui devaient en être les plus fermes appuis.

Nous développerons tout cela , en démasquant les tartuffes révolutionnaires , grands et petits. Indulgens pour les erreurs , sans pitié pour les vices , nous n'obmettrons rien ; et notre histoire des crimes fournira les plus précieux matériaux à celui qui voudrait dévoiler le cœur humain dans tous ses replis.

Disons pourtant , à la décharge du peuple , que le nombre des crimes a augmenté , et que le caractère de ses crimes est devenu plus atroce , à mesure que les différentes assemblées nationales ont montré successivement plus de faiblesse , en proportion qu'elles ont dégénéré : car , il ne faut pas se

dissimuler que nos législatures ont toujours été de mal en pis. Il résulte de cette observation , que les horreurs , les infamies qui ont souillé la révolution , sont les fruits amers de nos législateurs. Tous nos maux doivent leur être imputés principalement. Et l'on remarquera , et nous le prouverons , que la convention , à elle seule , a commis plus de crimes que les autres législatures. Il est vrai que son règne a été plus long ; il est vrai encore qu'elle avait beaucoup de prêtres dans son sein , et ceux-ci se sont distingués le plus par leurs forfaits. On sera frappé de ces tristes considérations. Puissent-elles nous guérir !

Si ceux qui ont des reproches à se faire , lisent cet ouvrage de sang-froid , ils conviendront de leurs torts , et rendront justice à la pureté de nos intentions. Ce ne sont point des coupables que nous cherchons.

INFLUENCE des protestans sur la révolution française.

PARMI les causes de la révolution , les historiens observateurs ont dû placer l'influence des protestans sur les affaires publiques. Depuis qu'ils se sont impatronisés en France , ils ont joué un rôle toujours actif.

Le protestantisme est en France , comme en Europe , une secte éclairée , réfléchie , industrielle , intrigante , audacieuse , entretenant chez l'étranger des liaisons perpétuelles.

La masse populaire qui la compose est en général de bonne foi , relativement à la croyance. Les chefs , au contraire , ont été dans tous les tems , moins crédules que le haut clergé de l'église de Rome. Cependant, sous prétexte que les os , les cheveux et les ongles du fils de Marie ne sont pas en réalité, mais fictivement , dans ce verre de vin et ces morceaux de pain que les Romains , en prononçant des paroles , croient métamorphoser en corps et en ame de Jésus-Christ ; sous prétexte que la confession est une ruse sacerdotale , pour approfondir les choses cachées ; sous prétexte enfin que le purgatoire est une invention pour enrichir le clergé , les chefs du parti protestant , bien supérieurs aux systèmes théologiques de Rome et de Genève , et forts de la confiance d'une puissante faction , employèrent souvent leur crédit à émouvoir le sein de leur patrie et à la séditionner. Rabaut-Saint-Etienne était devenu un petit patriarche protestant dans le midi de la France ; il ne croyait ni au baptême , ni à la cène , ni au Christ , et cependant il fut sans cesse dans

la constituante le premier de sa faction.

Il en était de même des chefs protestans sous l'ancien gouvernement de France. Les Condé , les Rohan , et les autres notables de la secte , ne tenaient à leurs opinions religieuses que par la convenance de la naissance et les habitudes de l'éducation : cependant , leur parti s'armait dans l'intérieur , pour maintenir la communion sous les deux espèces , et pour tourner le purgatoire en ridicule ; tandis que le gouvernement , aussi absurde et aussi insensé que les protestans , prenait les armes pour soutenir la messe. Depuis François I^{er}. jusqu'à Louis XIII , les deux partis irrités se désolèrent réciproquement. Les protestans reprochaient la Saint-Barthélemi aux catholiques : ceux-ci reprochaient aux protestans la michelade , la férocité du baron des Adrets , l'incendie , le pillage , la démolition des églises, la profanation des reliques, le massacre des magistrats et des ministres du culte romain , l'assassinat du duc de Guise , les batailles de Dreux , de saint-Denis , de Jarnac et Moncontour , dans lesquelles des sujets de l'Etat avaient pris les armes contre l'autorité établie , et traité avec elle comme souverains , en exigeant , pour sûreté , et des ôtages , et des villes , et des places fortes.

Ce qui rendit la secte si souvent odieuse , c'est que les ennemis de la France , et surtout l'Angleterre , furent constamment ses alliés fidèles et les instigateurs de ses troubles intérieurs. C'est le parti protestant qui livra le Hâvre aux Anglais. La reine Elisabeth leur accorda même ouvertement son appui , et témoigna son mécontentement à Henri IV , quand il crut devoir , pour ses intérêts , embrasser la religion romaine. Elisabeth , adroite , vit dans cette mesure la cessation de nos troubles et l'accroissement d'une monarchie florissante et redoutable à côté de la nation britannique. Pour soutenir la discorde , l'Angleterre , sous Louis XIII , accorda des secours et des troupes au protestantisme rebelle et assiégé dans la Rochelle.

Voici ce qu'on lit dans l'histoire de France , à cette époque :

“ Le siège de la Rochelle , confié à ses
” soins (Il est question de Richelieu.) , et
” la reddition de cette place importante ,
” due à son intelligence , le 27 octobre
” 1628 , achevèrent de lui gagner tout-à-fait
” la confiance de son maître. Ce service
” était plus signalé qu'on ne pensait. Les
” protestans , renfermés dans ce chef-lieu ,
” s'occupaient , depuis nombre d'années ,
” de leur plan favori , *de mettre la France*

” *en république , divisée en huit cercles , et*
” *ce moment était favorable : le mauvais*
” *génie du cardinal fit avorter ce grand*
” *projet. Cette ville souffrit tous les maux*
” *pendant dix - huit mois ; la famine et*
” *la peste se la disputèrent. On y man-*
” *gea tous les animaux , jusqu'aux perro-*
” *quets. Le boisseau de blé s'y vendit*
” *mille francs , une feuille de chou 16*
” *sous. Elle fut en vain secourue par les*
” *Anglais , et c.*”

Malgré tout l'éclat des succès du règne de Louis XIV , la Cour de ce Prince et le Clergé eurent toujours peur des protestans et des calvinistes : au plus petit mouvement de leur part , on prenait l'alarme , et l'on ne croyait jamais en faire des exemples trop frappans. Les religionnaires durent se res-souvenir long-tems de toutes les persécutions qu'ils eurent à endurer. Laissons parler encore un historien de France.

” Louis XIV, qui avait eu tant de flatteurs
” avec de l'argent , crut pouvoir , avec ce
” même métal , se procurer l'honneur de
” convertir des gens jadis rebelles au des-
” potisme de ses prédécesseurs. Mais ne
” pouvant acheter les consciences , il prit
” le parti de les proscrire ; et l'intolérance
” du gouvernement réveilla une faction
” religieuse que l'oubli eût pu anéantir

„ tout-à-fait. La révocation de l'édit de
„ Nantes était déjà une grande injustice
„ et une insigne absurdité ; les dragonnades
„ des Cévennes , les échafauds du Lan-
„ guedoc , apprirent à l'Europe que si
„ Louis XIV avait toute l'insolence et
„ l'orgueil d'Alexandre , il était capable
„ aussi des mêmes atrocités que Domitien...
„ Des proscriptions trop souvent sanglantes
„ furent prononcées contre les calvinistes ,
„ pour mériter à Louis le Grand les titres
„ de *restaurateur* de la religion, d'*extirpateur*
„ de l'hérésie (1). Du milieu de la foule des
„ savans et des hommes de lettres , il ne
„ s'éleva pas une seule voix en France pour
„ réclamer en faveur de l'humanité , contre
„ un tyran dirigé par une courtisane dévote
„ et surannée. C'est en fesant fouetter publi-
„ quement , par ses soldats , devant des
„ autels catholiques , de jeunes et d'hon-
„ nêtes protestantes , que l'amant de la
„ Vallière, de Montespan et de Maintenon,
„ prétendait expier ses infidélités conju-
„ gales. Un Roi qui avait dilapidé le trésor ,
„ et qui ne pouvant plus être galant , se

(1) On lisait encore ces titres , en 1789 , sur la base de marbre des statues de bronze de Louis XIV , places Vendôme et des Victoires.

„ faisait dévot , ne pouvait répondre que
„ par des tortures au peuple du Vivarais ,
„ faisant retentir les montagnes du cri ter-
„ rible pour un despote endetté et fana-
„ tique : *liberté de conscience et point d'impôt!* „

On peut juger , d'après ces extraits historiques , si les protestans durent être bien attachés à la monarchie , et sur-tout à la dynastie régnante. Aussi firent-ils tous leurs efforts pour faire nommer des leurs à l'assemblée constituante et dans les autres autorités.

Dès le règne de Henri III , ils avaient demandé à hauts cris la tenue des états-généraux. Il existe dans le cabinet des curieux antiquaires , une médaille satyrique devenue fort rare , représentant le Roi assis , et devant lui un Anubis aux pieds de coq , armé d'une pique , *pour marquer* , disent les écrivains du tems , *un peuple qui prend la liberté , et qui ne veut plus de maître. L'intention des religionnaires* , dit l'historien Mézerai , *certaines , tendait au gouvernement populaire.*

Ce pamphlet numismatique , qui date de l'année 1574 ou 1575 , ne sortit point de la mémoire des Rois successeurs de Henri IV. (Pour les détails curieux de cette médaille , consultez le *Journal de Trévoux* , décembre 1704.)

Sous la minorité de Louis XIV , la

France n'eut pas d'autre faction contraire au repos de l'Etat. La Cour, par la suite, n'affecta un grand zèle pour la maison du Seigneur, que pour conserver la maison régnante dans tout son despotisme, sachant que les protestans professaient des principes politiques qui cadraient mal avec une monarchie absolue. Cromwel, de son côté, portait le fanatisme jusqu'à protéger des protestans français dans nos tribunaux.

Henri IV, pour une couronne, avait abjuré le calvinisme : les calvinistes, pour aller en paix à la cène, abjurèrent leur patrie. On les vit, avec un profond ressentiment, abandonner leurs propriétés pour enrichir de leur industrie, l'Angleterre, la Prusse, l'Allemagne, Genève et la Suisse. C'est l'Angleterre qui, par des intrigues de Cour, engagea Louis XIV à les persécuter, pour désorganiser en France les manufactures de Colbert, et appeler chez elle les métiers et les arts, si florissans dans ce pays.

On connaît quel en fut le résultat ; on sait avec quel succès les Saurin et autres prédicans réfugiés, animaient les Hollandais, les Anglais et les Allemands, dans la guerre de 1701 contre leur *mère patrie*. Si cette guerre fut désastreuse, si elle mit la France en péril, c'est que les protestans

de l'intérieur et les fugitifs y eurent la plus grande part , et que la France eut à se combattre elle-même en les combattant. Quand en 1704 , Louis XIV portait à ses ennemis le coup le plus sensible , les protestans des Cévennes se soulevaient , et Louis XIV fut obligé de leur envoyer ses plus habiles généraux , de traiter avec la rebellion , et d'enrégimenter leurs troupes.

Pendant le règne de Louis XV, cette faction fut réservée et tranquille. L'opinion du siècle se jouait alors de la cène et de la messe indistinctement. Elle voulait qu'on traitât comme des fous ou des malades en délire , des citoyens qui s'égorgeaient pour les institutions de Calvin ou pour les décrets du concile de Trente. Les bons citoyens se contentaient d'avoir des égards pour les opinions religieuses ; on les considérait comme des moralités dignes du respect de tous les hommes , quand elles étaient paisibles et modestes ; les protestans eux-mêmes en donnaient l'exemple. Un de leurs notables , arrivant de province pour observer la capitale , entre dans une église au moment de l'élévation , où tout le monde est à genoux et se courbe ; il voit des jeunes gens debout et plaisantant de la cérémonie en ces termes : *Nous sommes des incrédules* , disaient-ils , ce

peuple est à genoux devant un morceau de pain.

Et moi aussi , leur répliqua le protestant , je suis un incrédule , cependant je respecte l'opinion religieuse de ceux qui croient , et je suis à genoux avec eux..... Plaisanter des cultes et des dogmes , par écrit et en paroles , fut , pendant le règne de Louis XV , l'assaut le plus violent que se livrèrent les deux religions.

On croyait le fanatisme des sectes aboli pour toujours en France ; mais il était réservé à la mort de Louis XV , aux intrigues sourdes des Anglais , de le raviver et de l'employer à leur plan de destruction de l'ancienne monarchie française. Le cabinet britannique avait conçu que , par le moyen des troubles , il renverserait un édifice politique qui , depuis des siècles , excitait sa jalousie. Neutraliser le système des finances ; anéantir nos colonies et notre commerce ; détruire la religion ; abolir la noblesse , qui était une base du gouvernement établi , et opérer un changement de dynastie : telles étaient les vues du gouvernement d'Angleterre. Les bras des protestans lui parurent propres à concourir à l'exécution et à venger la Grande-Bretagne d'une révolution que Louis XVI avait faite en Amérique aux dépens de l'Angleterre.

Depuis long-tems , le gouvernement

britannique convoitait la prospérité du commerce de France. La révolution d'Amérique avait mis le comble aux chagrins des avides insulaires. Ils craignirent de voir toutes les richesses des deux mondes , concentrées dans les mains des Etats-Unis et de l'Empire français. Déjà plus d'une fois ils avaient essayé de débaucher nos artistes , et surtout nos artisans. La prospérité de nos manufactures portait ombrage à un peuple qui avait la prétention d'un commerce exclusif. Ils avaient consenti à d'importants sacrifices , qui réussirent. Ils avaient vomi sur nos côtes , dans nos premières places maritimes , quantité de marchandises en tout genre , pour être débitées bien au-dessous de leur valeur intrinsèque , avec l'espoir de faire tomber la main-d'œuvre de nos ateliers et d'obstruer nos magasins , hors d'état de soutenir la concurrence. La Cour et le gouvernement de France , qui ne voyaient guère plus loin que Versailles et Paris , étaient loin de prévoir les fâcheuses conséquences d'une telle manœuvre. Une pluie de guinées hâta la confection de ce dernier traité de commerce , éternelle honte du règne et du ministère de Louis XVI ! On ne tarda pas à se ressentir des effets désastreux de cette convention. Nos manufactures , ne pouvant placer leurs ouvrages

à un aussi bas prix que celui des marchandises anglaises , cessèrent leurs travaux. Des milliers de bras industrieux et robustes se virent paralysés en même tems dans toutes les provinces ; et pour se tirer de la misère , n'attendirent que la première étincelle. On peut juger de l'empressement qu'ils manifestèrent à seconder la révolution.

Aussi l'Angleterre dut triompher en voyant la convention nationale proscrire et livrer au supplice les plus fameux négocians de la France ; attaquer et détruire toutes les villes commerçantes , telles que Bordeaux , Nantes , Marseille , Toulon et Lyon. Cette dernière ville sur-tout leur portait tellement ombrage , que depuis plusieurs siècles ils en projetaient la destruction.

Cependant la Cour , qui craignait que le parti protestant n'occasionnât quelques troubles , avait sans cesse l'œil ouvert sur les affaires intérieures de Genève. Cette ville , aux portes de la France , a une Constitution républicaine , et le même culte que nos religionnaires. Par cette raison , la Cour consentit avec répugnance à se servir de Necker , genevois et protestant.

Ce banquier agioteur concourut à la grande mutation du gouvernement politique. Jusqu'à son premier ministère les

impôts furent la source naturelle des dépenses de la France ; il altéra cette source et employa les emprunts , quand les réformes étaient l'unique remède aux maux imminens de l'Etat. Calculez la masse de ses emprunts , les frais des intérêts et de l'exploitation ; et là , vous trouverez et la destruction des moyens légitimes et pécuniaires de l'Etat , et la source d'une dette qu'il fut impossible à la France d'éteindre par l'impôt , ce qui produisit une révolution subite dans l'administration des finances par le renversement des anciennes méthodes et des maximes établies depuis des siècles. Quelques banquiers génevois , hollandais et autres , mirent les premiers la main à l'œuvre. Le bon génie de la nation avait placé les grands événemens des siècles antérieurs à la suite d'une longue chaîne d'opérations , et les avait préparés. Il fut nul dans cet instant : tout fut précipité. Ce bon génie qui eût délayé une révolution , s'il l'eût fallu , dans un espace de cinquante ans , ne fut pas consulté. Le ressentiment long et profond du protestantisme , qui paraissait assoupi , se réveilla tout-à-coup en 1788. Les officiers français arrivés d'Amérique , le parti d'Orléans qui s'agitait dans les clubs secrets du Palais-Royal , un voyage mystérieux de Lafayette

à Nîmes , pour convenir des faits avec quelques notables du parti protestant ; le faubourg St.-Antoine , où abondent des fabricans et des ouvriers de cette secte ; les consistoires de Nîmes , Caen , Montauban , réunis non pour la cène , comme jadis , mais pour préparer un changement dans la nature des choses : tels furent les premiers efforts du protestantisme et ses premières vues. La nature des événemens augmenta leurs prétentions : la minorité de la noblesse mécontente , ambitieuse , irritée contre l'orgueil des Grands de la Cour ou contre le crédit des favoris régnans , s'unit à la secte. Le moment terrible des vengeances arriva ; le ressentiment obscur des protestans se réveilla ; la haine contre la noblesse et le clergé se manifesta ; on détruisit les privilèges , on confisqua les biens du clergé , on abolit la noblesse , on rompit avec Rome , à l'instar des protestans ; la secte eut des démêlés particuliers par-tout où elle était établie.

Les grandes communes du midi ont pris part , plus que toutes autres , aux progrès de la révolution ; parce que , sans parler de l'influence du climat sur le physique et sur le moral de l'homme , Nîmes , Montauban , Toulouse , Uzès , Avignon , Carpentras , et autres villes , étaient composées

de grand nombre de familles protestantes. L'abaissement du clergé de France et son rappel forcé à la pauvreté évangélique , étaient bien dans le sens de l'église réformée. Sa chûte , qui n'aurait dû être que le produit lent et gradué de la saine philosophie , ne fut l'ouvrage que d'un esprit de secte. Mais , hélas ! pourquoi les protestans , qui affichaient la réforme des mœurs et la simplicité des principes , se sont-ils permis les plus cruelles représailles , se sont-ils servi des mêmes armes ?

Parmi les massacreurs de septembre , aux portes des prisons de Saint - Firmin , des Carmes , et autres lieux où étaient renfermés les prêtres catholiques , se trouvèrent plusieurs assassins du midi et protestans ; quelques-uns laissèrent échapper ces mots , en frappant leurs victimes : *Souviens-toi de la Saint-Barthélemi.*

Le manteau du patriotisme causa bien des crimes pieux. Et qu'importe que ce soit au nom de Dieu ou du Roi : un meurtre , un massacre , une noyade , une affreuse détention , sont toujours des délits que la raison et l'humanité abhorrent et désavouent : catholiques ou huguenots , les hommes cessent-ils d'être frères et concitoyens ?

Concluons-en avec douleur que les prêtres,

de quelque religion qu'ils soient , ont été , sont et seront toujours vindicatifs et cruels. Un ministre du saint évangile ne vaut pas mieux qu'un ministre du culte catholique.

Sous l'assemblée constituante , la secte , en abolissant les privilèges dont elle avait été exclue , les dignités dont on l'avait écartée , un clergé qui l'avait persécutée , s'imagina que ces vengeances , l'incendie des châteaux et des églises , les séditions de Nîmes et de Montauban , et c. , seraient le terme des abus et la réforme de la monarchie ; elle voulait une monarchie tempérée , sans clergé et sans noblesse , qui sont les bases naturelles et essentielles de cette forme de gouvernement , et elle détruisit toute la monarchie : elle voulait un changement de dynastie , et le torrent des révolutions successives la conduisit vers une république , décrétée par enthousiasme et sans discussion , malgré le vœu du protestant Lasource , qui demandait qu'elle fût discutée. En sorte que les Rabaut , les Pelet , les Boissy , se trouvèrent singulièrement étrangers et interdits à cette institution nouvelle dès le moment de sa fondation. Le duc d'Orléans , une régence , un duc d'York , un Brunswick , se trouvèrent ainsi déçus pour toujours des espérances que la maison d'Hanovre avait fondé sur le trône de

France , et les protestans hors de la voie d'obtenir un monarque sectateur de leur faction. Il était visible que l'abolition du clergé et de la noblesse enfanterait tôt ou tard en France cette république. Une monarchie est l'élévation nuancée des classes au-dessus de la multitude ; et les protestans avaient si bien senti la nécessité de ces gradations dans leur propre organisation religieuse et dans le sein de leurs églises , où tout individu jouit de la faculté d'interpréter le dogme comme il lui plaît , qu'ils avaient établi la distinction de la classe privilégiée des anciens dans leurs consistoires , d'avec la multitude. La négligence du pouvoir et les excès de l'autorité royale précipitèrent rapidement la monarchie ; et les protestans, qui en voulaient une sans noblesse et sans clergé, se trouvèrent, sans le savoir, les sujets d'une république , dont ils furent tous embarrassés , excepté les protestans Cambon , Servière , Vouland , Julien , Lombard , Bernard-St-Affrique, Jean-Bon St-André et Marat. L'esprit révolutionnaire des autres protestans éprouvait à cette époque de la tiédeur. Les Clavière , les Lasource , les Rabaut (1) ,

(1) Voici un propos sorti de la bouche de Rabaut-Saint-Etienne , au moment où le décret qui déclare

les Barnave , le baron de Cloots , né prussien ; le baron de Staël , celui de tous les ambassadeurs qui se mêla le plus de nos affaires , sans le faire trop paraître , professe le même culte que sa femme , fille de Necker , et la plus intrigante des femmes ; enfin , les protestans qui avaient commencé la révolution contre le clergé , la noblesse et l'ancienne autorité royale , s'arrêtèrent quand elle commença l'attaque des propriétés ; le maratisme la continua seul , d'une manière sanglante , contre les traîneurs révolutionnaires et contre la noblesse et le clergé. Les protestans continuateurs de la révolution , tels que Cambon, Jean-Bon Saint-André, Jahanot , attaquèrent notre liberté et nos fortunes ; et Marat la fortune et la vie de nos concitoyens indistinctement , pour établir une royauté populacière de sa façon. C'est Marat qui conçut l'exécration projet de massacrer tout ce qui restait de noblesse , de clergé et de royalistes après le 10 août , et qui organisa le 2 septembre , cette longue boucherie que continua Robespierre , quand

biens nationaux les richesses territoriales du clergé fut rendu : *Enfin nous les tenons , ils ne peuvent plus nous échapper* (en parlant des prêtres catholiques).

Charlotte Corday eut assassiné Marat. Si on doutait de la réalité de ce tableau , qu'on parcoure les motions des députés protestans , dans le *Tachigraphe* et le *Moniteur* , on sera convaincu des effets des principes politiques et religieux de ces deux classes de protestans sur les différentes époques de la révolution française.

On n'a pas encore fait ce rapprochement ; le clergé parvint à isoler Louis XIV sur la fin de ses jours ; de là , la révocation de l'édit de Nantes , et le massacre des protestans.

Les femmes parvinrent sans peine à isoler Louis XV sur la fin de son règne ; de là , le débordement des mauvaises mœurs et le comble mis au gapillage des finances de l'Etat.

La noblesse voulut isoler Louis XVI du peuple français ; de là , la journée du 14 juillet et la révolution française , fille naturelle des trois derniers règnes.

DES JUIFS.

Services qu'ils ont rendus dans la révolution.

LA révolution française fit beaucoup de bien aux juifs ; elle proscrivit tout-à-fait

44 *Services des Juifs dans la Révolution.*

cet antique préjugé qui fesait regarder ce reste d'un ancien peuple comme une race d'hommes dégradés et au-dessous de tous les autres. Les juifs en France , depuis bien du tems , ne payaient plus aux barrières , ainsi que sous le règne de Saint-Louis , le même droit qu'on exigeait du *pied-fourchu*. Mais tous les ans chaque famille juive était imposée à 40 l. , comme droit d'habitation , de protection et de tolérance. On supprima ce droit le 20 juillet 1790. Les juifs furent , pour ainsi dire , naturalisés français , et prirent rang de citoyen. Qu'ont-ils fait en reconnaissance ? Ce qu'ils fesaient auparavant : ils n'ont point changé ; ils ne se sont pas amendés ; ils n'ont pas peu contribué à précipiter la chute des assignats. Le désordre de nos finances a continué d'être pour eux les mines du Pérou ; ils n'ont point ralenti leur trafic infâme ; au contraire , la liberté civile leur a servi à étendre leurs spéculations d'agiotage. La misère publique devint pour eux un riche patrimoine. Ils ont suppléé à la fermeture du Mont-de-Piété , en rançonnant avec plus d'impudence et d'âpreté les patriotes qui avaient sacrifié leur fortune au succès de la révolution. Les juifs ont pris l'essor. Le gouvernement a eu besoin d'eux ; et Dieu sait combien ils ont fait payer cher à la

république les ressources qu'elle a réclamées d'eux ! Que de mystères d'iniquité on aurait à révéler , si les juifs , semblables à la taupe , ne se fesaient pas un devoir de nous travailler dans l'ombre. En un mot , et pour tout dire , les juifs n'ont jamais été plus juifs que depuis qu'on a voulu en faire des hommes et des citoyens.

CRIMES DU PARLEMENT DE PARIS.

SANG répandu pour lui le 24 août 1787.

L'ÉGOÏSME ou l'esprit de corps , principal caractère de ces magistrats , qui s'intitulaient impudemment *cours souveraines* , leur fit commettre bien des crimes pendant tout le cours de la monarchie et au moment de son éclipse. Et , sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé , disons que le Parlement de Paris est coupable du sang qui fut versé à son occasion , et dont il aurait pu prévenir l'effusion , à l'époque où nous nous plaçons.

Lors de la disgrâce de Brienne , le 24 août , toute la jeunesse de la bazoche , pour faire sa cour à Messieurs de la grand'chambre , se rassembla place Dauphine , dressa un

mannequin du ministre renvoyé , le promena, accompagné d'une portion du peuple. Le chevalier Dubois, commandant du guet, avait ordre de dissiper par la force le plus petit attroupement. Il ordonna à sa troupe de faire feu : beaucoup d'individus furent blessés , huit restèrent morts sur le pavé. Ces huit premiers meurtres doivent être assurément imputés au Parlement, qui avait la haute-main sur la grande police de Paris.

Furieux à la vue de son sang , le peuple mit le feu au corps-de-garde du Pont-Neuf , mais ne se permit point la loi du talion ; il fut assez modéré , pour se contenter de chasser les soldats du guet de ce poste , et de se charger du maintien du bon ordre. On se porta aussi à d'autres endroits , pour incendier quelques barraques. A la Grève , une force armée attendait le peuple , et , par une seule décharge , lui tua trente-sept personnes , dont les cadavres furent aussitôt jetés à la rivière.

Deux autres corps de troupes surprirent un rassemblement qui s'approchait de l'hôtel de Brienne , avec des torches ; et la baïonnette en fit une boucherie horrible , indistinctement. On fit main-basse sur tous les citoyens qu'on rencontra : la rue fut jonchée de trente cadavres. Une action encore plus meurtrière se passait devant l'hôtel de

ce chevalier Dubois. Quarante-deux personnes périrent , rue Meslée. Nous ne parlons pas des blessés , dont le nombre fut grand. Voilà , de compte fait , cent dix-sept personnes tuées par intérêt pour le parlement qui, jouissant intérieurement de cette marque d'attachement que le peuple aveugle semblait lui porter , laissa tout faire pour augmenter son triomphe , et permit le mal , afin d'user du droit de le punir avec éclat. Ce sang retomba sur la tête d'un grand nombre de ces sénateurs , en qui l'orgueil étouffait le sentiment de l'humanité. Le Parlement était bien aise de pouvoir trouver l'occasion de reprocher à la Cour des excès commis par ses ordres. Il était fier d'être la cause d'une petite guerre civile ; cela lui donnait encore plus d'importance. Ce ne fut que le 25 septembre , c'est-à-dire , plus d'un mois après les meurtres commis dans Paris , sur le peuple , qu'un conseiller au parlement les dénonça à sa compagnie ; c'est-à-dire , après avoir laissé aux soldats tout le tems de tuer les partisans de la magistrature. Le chevalier Dubois fut mandé à la barre de la grand'chambre ; il ne comparut point : son major seul se présenta , muni d'un ordre supérieur , qui ne pouvait émaner que de la Cour , faisant l'essai de sa force , et s'empressant de punir

une multitude qui portait ses hommages à d'autres qu'à elle. Ainsi , le peuple se trouvait placé entre les baïonnettes royales et l'inaction parlementaire. Néanmoins , les magistrats passèrent en ce moment pour très-populaires : ils n'avaient pas tué , il est vrai ; mais ils avaient permis , et peut-être sous main fomenté toutes ces violences atroces.

Les conséquences de tout ceci ne tournèrent point au profit de la Cour. Les gardes françaises eurent honte du rôle qu'on leur avait fait jouer , et n'attendaient que le moment de réparer une conduite aussi étrange , qui leur avait été commandée par des instructions secrètes. Ceux qui réfléchissent sur les événemens , ne furent pas très-étonnés , en voyant les troupes refuser obéissance lors du 14 juillet et du 5 octobre (1).

Nous concluerons de ces faits , que le peuple ne fut l'agresseur en rien ; qu'il eut besoin de voir son sang couler pour ouvrir les yeux et chercher à secouer ses vieilles chaînes. Bientôt aussi il sut à quoi s'en tenir sur les véritables intentions des magistrats , se laissant appeler les pères de l'Etat.

(1) Des écrivains ont prétendu que la désobéissance des gardes françaises à la Cour n'est due qu'à leur mécontentement pour le Duc Duchâtelet , leur chef.

CRIMES DES NOTABLES ,

convoqués le 22 février 1787.

OUI ! les membres de cette assemblée sont coupables de tous les malheurs qui ont désolé le sol français , puisqu'ils pouvaient les prévenir. Investis de la confiance du gouvernement et de la nation , les lumières et l'esprit ne leur manquaient pas. Ils pouvaient presque tout , à l'époque où ils furent convoqués. Leur lâche insouciance perdit la Cour , et laissa le champ libre à tous les excès. La liste des notables , que nous reproduisons ici à dessein , offre les noms de quantité d'hommes fort instruits. Il est bien étrange qu'il ne soit sorti du milieu d'eux aucune vue , aucun moyen de restauration. Pas un d'eux ne proposa le plus léger sacrifice : tous pourtant étaient de grands propriétaires , de riches capitalistes. La plupart ne se refusaient rien , quant à leurs jouissances personnelles. Tous protestaient de leur attachement pour le Prince. Ils offrirent à l'Europe étonnée et à la France indignée , le spectacle de l'élite d'une grande nation sans énergie , sans patriotisme. Dans le moment le plus critique de la monarchie , sans secousse , sans

s'exposer à répandre du sang , les notables , avec plus de volonté , pouvaient soulager le peuple et fournir des ressources au gouvernement. Tous ces nobles , tous ces prêtres , tous ces magistrats , tous ces financiers , ne se doutèrent pas même de la beauté et de l'importance de la mission dont ils étaient chargés. La postérité ne leur doit que son mépris et son indignation. Les notables furent criminels au premier chef , puisque , pouvant tout , ils ne voulurent rien faire. Malédiction sur eux ! En un mot , les notables furent tous de mauvais citoyens. Ils ne sauraient donner pour excuse , qu'ils furent troublés dans leurs travaux par les cris du peuple : le peuple ne se mêlait alors que de payer ; il mettait tout son espoir en eux , et attendait , dans un silence respectueux , le résultat de leurs séances. Le peuple , toujours de bonne foi , comptait beaucoup sur les bons avis de tant d'hommes occupant les premiers rangs dans les premières castes de la nation. Comme il fut trompé ! Et il ne sut pas tout. Il ignora long-tems que ces notables , qu'il vénérât de loin , ne mirent aucune franchise , aucun amour du pays , aucune activité. Quand on réfléchit sur la conduite des notables , on n'en veut plus tant à la Cour. Que de crimes ils eussent

épargné par la suite à Louis XVI et au ministère !

De bas valets vantèrent la tenue du bureau des notables , présidé par le frère aîné du Roi. Il n'en sortit pas un seul coup de lumière ; mais on y fut plus hypocrite qu'aux autres bureaux.

Le Duc d'Orléans y fut nul , comme partout ailleurs , excepté parmi les femmes.

Le Prince de Condé s'y montra comme l'ont dépeint depuis les tristes conspirateurs Brottier et autres , c'est-à-dire , propre seulement à de petits combats de partisans.

Talleyrand - Périgord , qui prenait la hauteur du vent , ne daigna pas y faire usage de ses talens.

L'archevêque Juigné confirma qu'il n'était à sa place que dans une chaire épiscopale , à la tête d'un chapitre.

Le Duc de Nivernais , de même , n'était à la sienne que dans un fauteuil académique.

Il en fut ainsi des autres notables.

Rapportons à ce sujet un propos du Comte d'Artois , qui mérite de passer à la postérité , pour l'édification des peuples : *Eh ! f.....*, dit-il à son valet de chambre , qui lui montrait la liste imprimée des notables *est-ce qu'il y en a d'autres en France que le Roi et ses deux Frères ? A quoi bon*

consulter tant de monde ? La famille royale et l'armée. . . .

Calonne , le seul peut-être de tous les notables en état d'imaginer des ressources régénératrices en fait de finances , fut de l'avis tacite de son maître favori , et se donna bien de garde d'indiquer une réforme salulaire. Une sage économie n'entraîna pas dans ses plans dissipateurs.

LISTE DES NOTABLES CONVOQUÉS.

Princes.

Louis-Stanislas-Xavier de France , *MONSIEUR , président.*

Charles-Philippe de France , *comte d'Artois.*

Louis-Joseph-Philippe d'Orléans , *duc d'Orléans.*

Louis-François de Bourbon , *prince de Condé.*

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé , *duc de Bourbon.*

Louis-Henri-Joseph de Bourbon , *prince de Conti.*

Louis-Jean-Marie de Bourbon , *duc de Penthièvre.*

Noblesse.

Alexandre - Angélique de Talleyrand - Périgord , *archevêque duc de Reims , premier pair de France.*

Anne - Charles - Sigismond Montmorency - Luxembourg , *pair , premier baron , et premier baron chrétien.*

César-Guillaume de la Luzerne , *évêque duc de Langres , pair de France.*

Armand-Joseph de Béthune , *duc de Béthune-Charost , pair de France.*

- Antoine-Eléonore-Léon Leclerc-de-Juigné, archevêque de Paris, duc de St.-Cloud, pair de France.
François-Henri, duc d'Harcourt, pair et garde de l'oriflamme de France.
Louis-Jules-Barbon-Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziois, pair de France.
Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France.
Jules-Charles Henri, duc de Clermont-Tonnerre, pair de France.
Louis-George-Erasme de Contades, maréchal de France.
Victor-François, duc de Broglie, prince du saint empire romain, maréchal de France.
Philippe, duc de Noailles, maréchal de France.
Augustin-Joseph de Mailly, maréchal de France.
Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubertierre, maréchal de France.
Charles-Just de Beauveau, maréchal de France.
Noël de Vaux, maréchal de France.
Jacques-Philippe de Choiseul, comte de Stainville, maréchal de France.
Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, duc de Croy.
Casimir d'Egmont Pignatelli, lieutenant-général des armées.
Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord.
Charles-Henri, comte d'Estaing, vice-Amiral de France.
Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq.
Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot.
Adrien Louis, duc de Guines.
Louis-Marie Florent, duc du Châtelet-d'Haraucourt.
Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency-Laval.
Henri-Charles de Thiard-Bissy, comte de Thiard.
Pierre-Louis de Chastenet, comte de Puysegur.

54 - *Liste des Notables, en 1787.*

Philippe-Claude, *comte de Montboissier.*

Henri, *baron de Flachstanden.*

Claude-Antoine Clériadus, *marquis de Choiseul-la-Baume.*

Aimery-Louis Roger, *comte de Rochechouard.*

Charles-Claude Andrault de Langeron, *marquis de Maulevrier.*

Louis-Marie-Athanase de Loménie, *comte de Brienne.*

François-Claude Amour, *marquis de Bouillé.*

Louis-François-Marie-Gaston de Lévis.

Alexandre-Louis-François, *marquis de Croix-d'Euchin.*

Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves Gilbert du Motier, *marquis de Lafayette.*

Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour-du-Pin.

Conseil du Roi.

Louis-Jean Bertier de Sauvigny.

Charles-Robert Boutin.

Michel Bouvard de Fourqueux.

Jean-Charles-Pierre Lenoir.

Jean-Jacques Vidaud.

Claude-Guillaume Lambert.

Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt.

Antoine de Chaumont de la Galaisière, *intendant d'Alsace.*

Charles-François-Hyacinthe Esmangard, *intendant en Flandre et Artois.*

Louis-Benigne-François Bertier, *intendant de Paris, et surintendant de la maison de la Reine.*

François-Claude-Michel-Benoît le Camus, de Névile, *intendant de la généralité de Guyenne,*

Pierre-Charles-Laurent de Villedeuil, *intendant de la généralité de Rouen.*

Clergé.

Arthur-Richard Dillon, *archevêque et primat de Nar-*

- bonne., président né des états-généraux de la province de Languedoc.
Etienne-Charles de Loménie de Brienne , archevêque de Toulouse et l'un des quarante de l'Académie Française.
Jean-de-Dieu Raimond de Boisgelin , archevêque d'Aix.
Jean-Marie Dulau , archevêque d'Arles , primat et prince.
Jérôme-Marie Champion de Cicé , archevêque de Bordeaux , primat d'Aquitaine.
Marie-Joseph de Galard de Terraube , évêque de Puy.
Alexandre-Amédée-Anne-François-Louis de Lanzières-Thémines , évêque de Blois.
Signelai-Colbert de Caste Hill , évêque et comte de Rhodés.
Pierre de Séguiran , évêque de Nevers.
François de Fontanges , évêque de Nanci , primat de Lorraine.
Louis-François de Bausset , évêque d'Alais.

Parlemens.

- Etienne-François d'Aligre , premier président du parlement de Paris.
Louis-François-de-Paule Lefevre d'Ormesson de Noyseau , président au parlement de Paris.
Jean-Baptiste Gaspard Bochart de Saron , président au parlement de Paris.
Chrétien-François de Lamoignon , président au parlement de Paris.
Jean-Joseph-Dominique de Sénaux , premier président au parlement de Toulouse.
André-Jacques-Hyacinthe le Berton , chevalier , premier président du parlement de Bordeaux.
Amable-Pierre Albert de Bérulle , premier président du parlement de Grenoble.

- Benigne le Gouz de Saint-Seine , *premier président du parlement de Dijon.*
Louis-François-Elie Camus de Pontcarré , *premier président du parlement de Rouen.*
Charles-Jean-Baptiste des Gallois de la Tour , *premier président du parlement et intendant de Provence.*
Charles-Marie-François-Jean-Célestin du Merdy , *marquis de Cathellan, prem. présid. du parl. de Bretagne.*
Jean-Baptiste-François de Gillet , *marquis de la Case, premier président du parlement de Pau.*
Louis-Claude François Hocquard , *premier président du parlement , chambre des comptes , cour des aides et finances de Metz.*
Claude-Irénée-Marie-Nicolas Perreney de Grosbois , *premier président du parlement de Franche-Comté.*
Gaspard-Félix-Jacques de Pollinchove , *premier président du parlement de Flandre.*
Michel-Joseph de Cœurderoi , *premier président du parlement de Nanci.*
François-Nicolas , *baron de Spon , premier président du conseil souverain d'Alsace.*
Amable-Gabriel-Louis-François de Maurès , *comte de Malartit , premier président du conseil souverain du Roussillon.*
Guillaume-François-Louis Joly de Fleury , *procureur-général au parlement de Paris.*
Jean-Louis-Augustin-Emmanuel de Cambon , *procureur-général au parlement de Toulouse.*
Pierre-Jules Dudon , *procureur-général au parlement de Bordeaux.*
Jean-Baptiste de Reynaud , *procureur-général au parlement de Grenoble.*
Bernard-Etienne Pérard , *procureur-général au parlement de Dijon.*
Jean-Pierre-Prosper Godart Belbœuf , *procureur-général au parlement de Rouen.*
Jean-François-André Leblanc de Castillon , *procureur-général au parlement de Provence.*

- Anne-Jacques Raoul, marquis de Caradeuc, *procureur-général au parlement de Bretagne.*
Pierre de Bordenave, *procureur-général au parlement de Pau.*
Pierre-Philippe-Clément Lançon, *procureur-général au parlement de Metz.*
Claude-Théophile-Joseph Doroz, *procureur-général au parlement de Franche-Comté.*
Albert-Marie-Auguste Bruneau, *procureur-général au parlement de Flandre.*
Pascal-Joseph de Marcol, *procureur-général au parlement de Nancy.*
Armand-Gaston-François-Xavier Loyson, *premier avocat-général au conseil souverain d'Alsace.*
François-Michel-Bonaventure-Gilles-Joseph de Vilar, *procureur-général au conseil souverain du Roussillon.*

Chambre des Comptes.

- Aimar-Charles-Marie de Nicolai, *premier président de la chambre des comptes de Paris.*
François de Montholon, *procureur-général de la chambre des comptes de Paris.*

Cour des Aides.

- Charles-Louis-François de Paule Barentin, *premier président de la cour des aides de Paris.*
Antoine-Louis-Hyacinte Hocquard, *procureur-général en la cour des aides à Paris.*

Députés des Pays d'Etats.

- Anne-Louis-Henri de la Farre, *vicaire-général du diocèse de Dijon.*
Henri-Georges-César, *comte de Chatelux, élu général de la noblesse des états de Bourgogne.*
François Noirot, *maire de la ville de Châlons-sur-*

- Saone, élu général du tiers-état des états de Bourgogne.
- François-Pierre de Bernis, *archevêque de Damas*, député pour l'ordre du clergé des états de la province de Languedoc.
- Pierre, *marquis d'Hautpoul Seyré*, *baron des états du Languedoc*, député pour l'ordre de la noblesse.
- François, *chevalier Dusuc de St.-Afrique*, député pour le tiers-état de la province de Languedoc.
- Urbain-René de Hercé, *évêque et comte de Dol*, député pour l'ordre du clergé de la province de Bretagne.
- Mathurin-Jean le Prevost, *chevalier de la Voltair*, député pour l'ordre de la noblesse de la province de Bretagne.
- Yves-Vincent Fablet, *maire de la ville de Rennes*, député pour l'ordre du tiers-état de la province de Bretagne.
- Raymond de Fabry, *vicaire-général du diocèse de St.-Omer*, député pour l'ordre du clergé des états d'Artois.
- Louis-Marie, *marquis d'Estourmel*, député des états d'Artois pour l'ordre de la noblesse.
- Pierre-Philippe Duquesnoy, *avocat en parlement*, député des états d'Artois pour l'ordre du tiers-état.

Lieutenant Civil de Paris.

Denis-François Angran-d'Alleray, *comte des Maillis*.

Chefs municipaux des villes.

- Louis Lepelletier de Mortefontaine, *prévôt des marchands de la ville de Paris*.
- François-Pierre Goblet, *premier échevin de la ville de Paris*.
- Louis Tolozan de Montfort, *prévôt des marchands, commandant de la ville de Lyon*.
- Jean-Pierre Isnard, *maire de la ville de Marseille*.

- André-Bernard Duhamel , *vicomte de Cassel , lieutenant de maire de la ville de Bordeaux.*
- Jean-Baptiste-Louis Duperré-Duveneur , *maire de la ville de Rouen.*
- Philippe , *marquis de Bonfotan , baron d'Andoufielle , premier capitoul-gentilhomme de la ville de Toulouse.*
- Conrad-Alexandre Gérard , *préteur royal de la ville de Strasbourg.*
- Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino , *seigneur de Bourghelles , mayor de la ville de Lille.*
- Pierre-Guillaume-Henri Giraud-Duplessix , *avocat et procureur du roi , syndic de la ville de Nantes.*
- Pierre-Majeau , *seigneur de Labry , président des trois ordres de la ville de Metz.*
- Charles-François de Manézy , *maire royal de la ville de Nanci.*
- Bernardin-Daniel Deydè , *maire et viguier de la ville de Montpellier.*
- Alexandre-Denis-Joseph de Pujol , *chevalier , chef de la ville et du magistrat de Valenciennes.*
- François-Joseph Souyn , *maire de la ville de Reims.*
- Antoine-François le Caron , *maire de la ville d'Amiens.*
- Claude Huez , *maire de la ville de Troyes.*
- Jacques-Alexandre Leforestier , *comte de Vendeuvre , maire de la ville de Caen.*
- François-Anselme Crignon de Bonvalet , *maire de la ville d'Orléans.*
- Pierre-Jean-Baptiste Clément de Beauvoir , *maire de Bourges.*
- Etienne-Jacques-Cristophe de Grancierre , *maire de la ville de Tours.*
- Guillaume-Grégoire de Roulhac , *maire de la ville de Limoges.*
- Philippe-Duval Delamotte , *maire de la ville de Montauban.*
- Anne Reboul , *maire de la ville de Clermont.*
- Joseph Verdier , *maire de la ville de Baïonne.*

Outre les personnes comprises dans la liste ci-

dessus, les quatre ministres et le contrôleur-général de ses finances assisterent à ladite assemblée.

S A V O I R :

Charles-Eugènes de la Croix , *marquis de Castries, ministre de la marine.*

Philippe-Henri , *marquis de Ségur, ministre de la guerre.*

Louis-Auguste le Tonnelier , *baron de Breteuil, ministre de la maison du roi.*

Armand Marc , *comte de Montmorin de St.-Hérem, ministre des affaires étrangères.*

Charles-Alexandre de Calonne , *contrôleur-général des finances.*

DERNIÈRES tentatives de la Cour pour se procurer des ressources sans recourir aux états-généraux ; et opinion de Necker , sur une monarchie en France.

EN 1787 , le délabrement des finances , causé par les gaspillages de la Cour et l'impéritie ou l'administration tortionnaire des ministres , nécessita une assemblée des notables : cautère impuissant sur un corps gangrené jusqu'à la moëlle. Que pouvait-on raisonnablement attendre d'une réunion des plus grands seigneurs de la Cour , des premiers prélats du clergé ? Ces hommes

privilegiés n'eurent jamais de bonnes intentions , et c'est ce qu'ils prouvèrent de nouveau. Chacun des membres convenait de la profondeur des plaies de l'Etat ; aucun ne voulait faire de sacrifices , ni de sa bourse , ni de ses lumières. Les notables en parlaient comme d'un événement qui se passait chez un autre peuple. Où en sont les choses , demandaient avec inquiétude quelques bons citoyens ? On leur répondait : Pas trop bien ; le Roi est dans de mauvaises affaires.

Le premier président du Parlement de Dijon (de Saint-Seine) nous dit , en nous faisant ses adieux pour regagner sa province : Nous laissons le Roi en mauvais état.

Quoi , lui dîmes - nous , vous n'avez trouvé aucun moyen pour restaurer les finances !

Aucun , reprit le magistrat. Il n'y aurait que le clergé qui pourrait retirer le Roi de ce mauvais pas ; mais il est peu disposé à donner. Ainsi donc , que le Roi fasse comme il pourra.

L'égoïsme est la vertu des nations monarchiques. Les rois ne souffrent pas qu'on se mêle de leur administration tant qu'ils ont des ressources pécuniaires. En manquent-ils ? ils appellent les chefs de la nation à

leur aide. Mais, doit-on se flatter de trouver dans ceux-ci beaucoup d'empressement ?

Calonne, cependant, avait fait fonds sur cette assemblée des notables. Comme on lui connaissait de grands talens, mais une mauvaise foi plus grande encore, on répondit mal à son vœu. Il s'attendait à de la résistance ; et déjà il avait obtenu de son maître vingt-quatre lettres de cachet en blanc, dont il n'osa pourtant faire usage. L'archevêque de Narbonne ne craignit même pas de l'apostropher en pleine assemblée, et de lui reprocher d'avoir ruiné l'Etat. Louis XVI, toujours de l'avis de ceux qui opinaient les derniers, fit justice de son ministre, en le chassant. Calonne, honteux et dépité, partit aussitôt pour la Lorraine, et de suite passa en Angleterre. Il est utile aujourd'hui d'avoir bien présent à l'esprit cet événement, qui eut beaucoup d'influence sur les intérêts de la révolution chez nos voisins.

Il ne restait plus au Roi que l'expédient bannal d'un lit de justice : il se tint le lundi 6 août 1787. La première séance des notables avait eu lieu le 22 février même année. Deux mesures extrêmes pour le tems y furent proposées. On était bien sûr du refus ; mais on était décidé d'avance à l'emporter de haute lutte. Le timbre et

l'impôt territorial furent donc enregistrés de force et *par exprès commandement de sa majesté* ; pour nous servir de la formule royale consacrée alors.

Le Parlement (on devait s'y attendre) fit une protestation et des remontrances. On dut lui en savoir peu de gré ; *Messieurs de la grand'chambre* étaient tous de gros propriétaires.

Remarquons , en passant , que la révolution française , comme celle de l'Amérique , eut pour cause première un droit de timbre.

Un édit du Roi , promulgué le 19 octobre 1787 , révoqua l'enregistrement forcé du 6 août. La Cour avait d'autres vues , qu'elle ne tarda point de manifester. Une séance royale fut indiquée pour le 19 novembre. Tous les Princes et les Pairs s'y trouvèrent. C'est dans cette séance que Louis XVI , par l'organe de son garde des sceaux , déclara n'être comptable qu'à *Dien seul* ; et que son autorité ne relevait que de *Dieu seul*. Il fut un tems où ce mot tranchait toutes les difficultés qu'on ne pouvait dénouer qu'avec beaucoup de peine ; mais ce bon tems de la monarchie était passé. En conséquence de ce principe despotique , le Roi , de sa pleine autorité , fit enregistrer un nouvel édit , portant l'établissement

d'emprunts graduels pour les années 1788 et les autres suivantes. C'est dans cette circonstance , que Fréteau et Despréménil , Robert et Sabathier , parlèrent avec éloquence contre le génie fiscal , qui menaçait d'envahir les fortunes particulières et de les fondre dans le gouffre de la dette publique. C'est alors aussi que le duc d'Orléans déclara (et nous avons peine à croire que ce fut de son seul et propre mouvement) qu'il regardait l'enregistrement d'un tel édit comme illégal. Il exposa qu'il serait nécessaire , pour la décharge des personnes qui pouvaient être censées y avoir délibéré , d'y ajouter ces mots : *Par exprès commandement du Roi*. Ce coup de vigueur était inattendu.

Le lendemain , d'Orléans fut exilé dans son château du Rinci.

Ce châtiment , pour avoir fait son devoir , disposa le cœur du peuple en faveur du Prince exilé et du Parlement , menacé de la même punition. Ils devinrent intéressans , et ne lâchèrent point prise. Le Parlement resta en séances ; les Ducs et Pairs ne discontinuèrent pas d'y assister. Plusieurs conseillers avaient aussi eu leur part à la disgrâce du Roi. Despréménil et Goislard , qui s'étaient soustraits aux vengeances de la Cour , crurent pouvoir se

montrer au sein du Parlement , qui les accueillit et leur promit protection. Ceci se passait le 5 mai 1788. Les remontrances et les députations , toutes de plus en plus fortes , et même hardies et pressantes , se succédaient. Il s'agissait des conséquences funestes que l'arrestation de deux magistrats et l'exil du premier Prince du sang pouvaient amener. Louis XVI était inabordable , pour s'exempter de répondre à des réclamations aussi justes. Le Parlement , qui avait prévu ce déni de justice , s'était constitué permanent jusqu'au retour de ses députés , que le garde des sceaux amusa , pour laisser le tems à la Cour de consommer ses projets sinistres. Un ordre arrive d'employer la force , dans l'espoir d'intimider les magistrats et le peuple , qui semblait vouloir se rallier à eux et faire cause commune.

Un spectacle inoui jusqu'alors dans les fastes de la monarchie française , est donné aux Parisiens. Six bataillons de gardes françaises cernent le palais de justice , sapeurs en avant et les baïonnettes au bout des fusils. Le capitaine Dagout les commande. Tous les citoyens qui se trouvent en ce moment dans les cours et les galeries , et il y en avait beaucoup , furent retenus pendant toute la nuit et jusqu'au jour suivant , comme des prisonniers de guerre.

Une Cour endettée par ses vices devait s'y prendre autrement avec un peuple qu'elle voulait charger de l'acquitter. Le despotisme qu'elle déployait n'était pas seulement brutal , mais encore très-impolitique.

Dagout avait reçu la consigne de s'emparer des deux conseillers en tous lieux et par tous les moyens possibles ; même sur leurs sièges , au milieu du Parlement. Voici l'ordre textuel , il faut le consigner ; c'est l'une des pièces du procès de Louis XVI.

„ J'ordonne au sieur Dagout , capitaine
„ de mes gardes françaises , de se rendre
„ au palais , à la tête de six compagnies ,
„ d'en occuper toutes les avenues , et
„ d'arrêter , dans la grand'chambre de
„ mon Parlement , ou par-tout ailleurs ,
„ MM. Duval et Goislard , conseillers ,
„ pour les remettre entre les mains des
„ officiers de la prévôté de l'hôtel.

Signé , LOUIS.

L'ordre fut exécuté , après bien des pour-parlers. Malgré mille obstacles , les deux conseillers furent enlevés parmi leurs collègues. Chacun des deux magistrats interpela Dagout en ces termes :

„ Je vous somme de déclarer si , dans

„ le cas où je ne vous suivrais pas volontairement , vous avez l'ordre de m'arracher , par la force , de la place que j'occupe en ce moment ? „

Oui , monsieur , répondit Dagout , et je le mettrai à exécution.

C'en est assez , répliquèrent ces deux conseillers , nous cédon's à la force.

Et ils suivirent Dagout. Certes ! un tel acte de tyrannie était plus digne d'un sultan qu'un Roi de France. Louis XVI donne et signe l'ordre de souiller le sanctuaire des lois par des baïonnettes. D'après ce coup d'autorité , Louis XVI eut mauvaise grace , comme nous le verrons par la suite , de vanter son respect pour les constitutions de l'Etat. Le mauvais exemple qu'il donna justifia le traitement qu'on lui fit subir. La chute de la dynastie régnante date de l'époque que nous venons de rapporter. Malheur à un Roi qui enfreint le premier ou laisse enfreindre les lois constitutionnelles de son pays ! Le malheureux succès que Louis XVI obtint , à l'aide de plusieurs milliers de gardes , contre quelques magistrats sans armes , l'enhardit. Il crut pouvoir le renouveler avec la même facilité sur l'assemblée nationale. Mais ce fut tout autre chose ; il faut du génie pour faire

réussir une seconde fois un abus de pouvoir qu'on s'est permis à l'improviste. L'expérience du passé sert pour l'avenir.

Paris réfléchissait en silence sur ce qui venait de se passer sous ses yeux. La Cour crut qu'il était de sa prudence de changer de théâtre. Le 8 mai 1788, elle tint un lit de justice à Versailles. Toutes les cours souveraines s'y rendirent ; les Ducs et Pairs de France s'y rendirent aussi. Le Roi fit enregistrer sous ses yeux plusieurs édits , ainsi que le rétablissement de la cour plénière. Après le discours de son garde des sceaux , Louis XVI proféra lui-même ces paroles , qu'on trouva peu sincères. « Vous venez d'entendre mes volontés ; » plus elles sont modérées , plus elles » seront fermement exécutées ; elles » dent toutes au bonheur de mes sujets. »

Effectivement , on avait eu l'art de donner à ces édits , qui venaient d'être enregistrés , un vernis de bien public , qui en masquait le vice. Mais cette cour plénière jetait une défaveur sur toutes ces lois.

Necker , dans son gros et pesant livre sur la révolution française , révéla au public que cette cour plénière ne fut point son ouvrage , et n'eut jamais son assentiment. Il avait un tout autre dessein ; pour ne

point heurter de front ni la Cour, dont il voulait conserver les faveurs, ni l'opinion générale, dont le vent soufflait pour lui, il nous fit part d'une monarchie à l'anglaise, et de l'établissement de deux chambres; idée que l'abbé Syeyes reproduisit par la suite par inclination pour la royauté, pour laquelle il brûla toujours dans son cœur, d'après ses propres aveux. Ainsi donc c'est bien à tort qu'on fit honneur dans le tems, et qu'on impute aujourd'hui à Necker, à titre de reproche, le *doublement du tiers*. Cette idée, toute naturelle, et de toute justice, était trop simple pour l'esprit épais d'un financier. Cette mesure datait des premiers tems de la nation française, de ces siècles reculés où, tout en consentant à obéir à un chef, le peuple prétendait avoir une voix prépondérante dans les états-généraux, dont il payait à lui seul presque tous les frais.

Ainsi donc, que ceux qui n'ont pas à se louer de la révolution, ne s'en prennent pas à une minorité idolâtre de son Roi. La vraie cause qui a déterminé tant de circonstances vers un nouvel ordre de chose, pouvait s'attribuer, en partie, à la défection du Parlement; c'est-à-dire, à cet arrêté inattendu dans lequel les conseillers avouent ne pouvoir plus

soutenir le fardeau des événemens ; dans lequel ils se disent incompetens pour sanctionner des impôts qu'ils étaient pourtant , depuis plusieurs siècles , dans l'usage de sanctionner. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Ne voyons dans cet aveu tardif que ce qu'on doit y voir. Les rusés magistrats laissaient échapper de leur main une prérogative précieuse qui allait leur être enlevée. Ils avaient , outre cela , le plaisir de se venger de la Cour et du gouvernement , en les plongeant dans le plus pénible embarras , et l'espérance qu'on leur saurait gré de cette modération jésuitique. Ils avaient secrètement à cœur de renouveler une ancienne concession ; ils avaient obtenu jadis une fois d'être comptés pour un ordre dans l'assemblée de la nation en états-généraux ; et Dieu sait ce qu'un pareil quatrième ordre aurait ajouté à toutes les prétentions des deux premiers ! La magistrature se serait montrée , sans doute , tout au moins aussi récalcitrante que la noblesse , en sorte que celle-ci n'eût point été la seule cause involontaire de tout le bien et de tout le mal , résultat monstrueux de la révolution.

Avertissons ici nos lecteurs que notre dessein n'est pas d'en écrire une seconde fois l'histoire. Nous avons fourni déjà cette

tâche pénible dans notre journal des *Révolutions de Paris* ; et nous nous en sommes acquittés avec une impartialité rare , et que beaucoup d'autres avaient cru impossible , au milieu des orages politiques. Notre but , dans le nouveau travail que nous offrons aux bons citoyens , est de les prémunir contre toute nouvelle révolution qu'il faudrait acheter au prix d'autant de sang qu'en a coûté celle d'où nous sortons à peine. En conséquence , nous ne nous arrêterons qu'aux scènes meurtrières qui ont souillé tant de fois tous les partis. Notre ouvrage est , pour ainsi-dire , un relevé de nos pertes , tels qu'on en fait sur le champ de bataille après une action longue et acharnée. Nous ferons reculer d'horreur , du moins c'est là notre espoir , à la vue de toutes les victimes immolées , n'importe dans quelle intention , pendant les terribles années écoulées depuis 1787. A la lecture de nos pages ensanglantées , on se rappellera sans doute , avec amertume , mais beaucoup trop tard , ce beau mouvement d'humanité , qui fit dire à J. J. Rousseau , « que c'est trop acheter la liberté elle-même , si elle coûte la vie d'un seul homme ; que ce calcul de sacrifier un ou plusieurs individus au salut présumé de tous , est un machiavélisme atroce interdit à tout légis-

lateur qui porte figure humaine ; que la plus belle révolution politique qu'on puisse imaginer , perd tout son prix , tout son éclat , si elle est tachée d'une seule goutte de sang. „

Auteur immortel du *Contrat Social* ! on t'a cité bien des fois ! Pourquoi s'est-on bien gardé de rappeler ce beau principe d'humanité , auquel nous en avons appelé dès la journée du 14 juillet ?

CRIMES du Clergé en 1788.

AU mois de juin , le Roi convoqua une assemblée générale du clergé , dans l'espoir d'en tirer un don gratuit , capable d'alléger les charges publiques.

Le Clergé , sans doute , ne devait pas accorder aveuglément à une Cour dissipatrice tout ce qu'elle demandait pour remplir un déficit sans cesse renaissant. Le château de Versailles ressemblait parfaitement au tonneau des Danaïdes. C'était , pour nous servir d'un mot populaire tout aussi énergique , c'était un vrai *panier percé*. Mais l'assemblée des notables était convoquée , et les états généraux solennellement promis. Le Clergé pouvait donc ,

cette fois , s'occuper efficacement à fermer les plaies de l'Etat. Ces considérations ne furent d'aucun effet sur l'ame des hauts Prélats. Ils furent affectés de la même manière que les Nobles et les Parlemens. L'impôt territorial les avait frappés de stupeur. Les évêques de France passèrent le tems de leur assemblée générale à rédiger de belles et longues remontrances contre la cour plénière , et à l'appui de leurs antiques immunités ; ils témoignèrent même insouciance que les notables sur les besoins urgens de l'Etat ; et tout se termina , le 14 juillet 1788 , par un discours au Roi , prononcé par l'archevêque de Narbonne. On y remarque ces phrases naïves et cafarde tout à la fois :

„ S I R E ,

„ Nous terminons nos séances comme
„ nous les avons commencées : les évêques
„ assemblés devaient s'occuper principa-
„ lement et avant tout de leurs intérêts les
„ plus chers , des intérêts de notre sainte
„ religion. „

Henri IV , à la place de Louis XVI , aurait pu leur répondre :

„ Vous avez bien fait. Votre patrie
„ n'est pas en ce monde ; elle est au ciel.
„ Des affaires pécuniaires et terrestres ne

„ vous regardent pas. Tout entiers au spi-
„ rituel , le temporel aurait souillé votre
„ pensée et vos mains. En conséquence ,
„ retournez à vos fonctions saintes ; nous
„ ne vous en détournerons plus. Priez le
„ Seigneur de nous donner ses lumières et
„ ses graces , jamais nous n'en eûmes plus
„ besoin : il se trouve , d'après le rapport
„ de notre contrôleur des finances , Necker ,
„ un déficit de 75 millions sur les recettes
„ de l'Etat ; or , les biens-fonds de notre
„ amé le clergé de France peuvent se
„ monter à deux milliards ; c'est beaucoup
„ plus qu'il ne faut pour combler le vide
„ du trésor royal. Nous vous débarrasser-
„ rons de l'administration de tant de
„ domaines : nous nous en chargerons dé-
„ sormais. Allez en paix , retournez à vos
„ autels ; nous pourvoierons comme il
„ convient à l'entretien des temples , du
„ culte et des ministres du Seigneur , et
„ l'Etat vous aura cette nouvelle obliga-
„ tion ; il vous doit son salut devant
„ Dieu ; il vous le devra encore devant
„ le peuple. „

Une telle réplique coupait le nœud. Il
n'eût fallu que trouver un autre Sully
pour remettre à flot le navire de la France ,
battu par l'orage et jeté sur la côte. Et
Turgot existoit.

AFFAIRE DE RÉVEILLON ,

le 27 et 28 avril 1789.

*CRIMES simultanés de la Cour et du duc
d'Orléans , dirigés par ses agens.*

LE château de Versailles était fort inquiet des premiers troubles qui se manifestaient à Paris. La Cour voyait avec crainte les progrès de l'opinion publique qui ne tournait pas en sa faveur. Elle crut de sa prudence et de sa sûreté d'avoir recours à la ressource de la tyrannie , c'est-à-dire de s'environner de troupes , et d'en avoir , sous la main , de prêts à tout événement. Il en fallait sur-tout dans le voisinage du foyer de tous les mouvemens. On avait besoin de contenir par la crainte l'effervescence générale , qui croissait de jour en jour. Mais il fallait un prétexte pour en venir à de telles mesures. Un gouvernement qui se disait encore paternel , devenait suspect en s'environnant de baïonnettes. On se détermina à user d'un moyen déjà connu , mais qui manque rarement son effet. On voulait sur-tout intimider les fauxbourgs , et celui de St.-Antoine avant tous les autres. On jeta les yeux sur la manufacture de Réveillon ,

gros fabricant de papiers peints, et qui occupait journellement un grand nombre d'ouvriers. On fera venir à Paris de nouveaux visages, gens propres à un coup de main, déjà soldés d'avance; on leur promettra le pillage des ateliers de Réveillon, s'ils viennent à bout d'en soulever les ouvriers. Ceux-ci seront aisés à gagner en leur persuadant de demander un surcroît de paye. On paralysera l'action de la police de Paris, si connue alors par sa vigilance et qui servait de modèle aux autres grandes villes de l'Europe. Pour appaiser la sédition il faudra bien appeler quelques corps de troupes, qu'on aura eu le soin de faire approcher des murs de la capitale. Il faudra pousser les choses au point de faire feu. Un peu de sang répandu fera peur aux *badants*. La potence achèvera de les terrifier, par quelques exemples pris parmi la *canaille*. Les soldats une fois entrés dans l'intérieur de Paris, n'en sortiront plus, pour maintenir le bon ordre et prévenir de pareils excès. Et par cette tactique, la Cour dormira tranquille.

Tel fut le plan, qui ne resta point assez secret pour être ignoré de la maison d'Orléans, ou plutôt des chefs de cette maison, dont l'ambition prenait l'essor, et se livrait aux rêves les plus sinistres, depuis l'exil

impolitique ordonné par Louis XVI contre Philippe.

Les premiers apperçus justifient un aveu sorti de la bouche du lieutenant de police lui-même. Quelqu'un demandait à Decrosne : Est-ce que vous n'êtes pas prévenu de cette émeute par vos agens fideles et secrets ?

Je l'ai été effectivement , répondit le magistrat ; mais je ne peux rien faire sans la force armée dirigée dans le sens qu'il faudrait. Or , je suis , dans cette affaire , subordonné aux mesures de M. le duc Duchâtelet. Voulez-vous que je vous dise naïvement ce que je pense , ajouta Decrosne. Cette insurrection ne me paraît point du tout naturelle : elle tient à des fils qu'on me cache.

Tout arriva comme on se l'était promis. Les ouvriers de Réveillon donnèrent dans le piège. Au cabaret , on fait tout ce qu'on veut de la multitude la mieux intentionnée. Les mutins agacèrent les mécontents. La vie de Réveillon courut les plus grands dangers ; car les secours n'arrivèrent que fort tard , c'est-à-dire quand le dégât était à-peu-près consommé. Les gens ivres , excités par les gens payés , fatiguèrent les troupes. C'est ce qu'on voulait. Enfin les balles et les baïonnettes firent leur terrible office. On tua , on massacra sur les toits ,

dans les caves, par-tout. Ce fut un tableau affreux.

Il périt trente-six individus : vingt-six furent tués ; six moururent d'avoir bu dans les caves de l'acide nitreux pour du vin ; et deux furent pendus.

Parmi les figures patibulaires mêlées au peuple, la police reconnut plusieurs paysans de la paroisse de Villers-Cotterets, où le duc d'Orléans avait une belle propriété ; et ceux-ci n'étaient pas les moins actifs. Une circonstance est à remarquer. La famille d'Orléans allant au château de Villers-Cotterets, vint à passer pendant l'émeute. Elle fut extrêmement fêtée. On fit arrêter la gondole où se trouvait la Duchesse pour l'applaudir. La Princesse elle-même fut étonnée de cet accueil, qu'elle n'avait assurément pas provoqué ; car elle n'était rien moins qu'initiée aux projets ambitieux et sinistres de son mari.

La Cour ne dut pas être très-satisfaite en apprenant que l'émeute organisée par elle, avait été neutralisée par son ennemi capital. Elle se repentit, trop tard, d'une mesure dont les suites furent incalculables.

Rapprochons ici un fait qui ne laisse plus de doute sur la faction d'Orléans, qui date même avant la révolution. Le jour où des jeunes gens d'entre le peuple

obligeaient les passans sur le Pont-Neuf à fléchir le genou au pied de la statue de Henri IV , nous vîmes très-distinctement *Philippe le bourgeonné* passer au moins dix fois et repasser sur ce même Pont-Neuf , seul , dans sa voiture à deux chevaux. On ne le fesoit pas descendre , lui ; mais , mettant la tête à la portière , vis-à-vis de la grille du *bon Roi* , pour nous exprimer comme on pensait alors , le Prince du sang chantait chaque fois la chanson si connue :

Vive Henri !

Vive ce roi vaillant !

On le laissoit à peine achever. Plusieurs voix enroutées à force de crier , répétaient à tue tête : *Vive d'Orléans ! Vive le successeur du bon Henri !*

Nous avons été les témoins de cette popularité , que de bons esprits d'alors qualifiaient d'affectation , n'osant dire plus.

UN mot caractéristique de Louis XVI , qui n'est pas très-connu.

A l'approche de la tenue des états-généraux , plusieurs courtisans officieux cherchaient à inspirer des craintes à Louis XVI ,

sur les suites de ces états. Sire , lui disaient-ils , vous les avez accordés à la nation peut-être un peu trop légèrement. En avez-vous bien calculé toutes les chances ? Il en est plusieurs qui pourront tourner mal , et vous faire du chagrin. L'histoire fournit des exemples qui ne rassurent pas vos fidèles serviteurs sur votre destinée. On exigera sans doute de vous plus d'un sacrifice. L'ingratitude des peuples n'est pas un problème. Que savez-vous ? Mettez-vous du moins sur vos gardes. Le Roi répondit :
“ Quoiqu'ils fassent , ils me laisseront toujours ma place. ”

Ce mot est précieux ; il peint d'un trait l'égoïsme du Prince , ou , si mieux l'on aime , la nullité de ses principes. Louis XVI , ainsi que tous les Bourbons , ne comptait pour rien la patrie ; les calamités publiques ne l'affectaient qu'autant qu'elles lui devenaient personnelles. Que les Français s'égorgent ou s'embrassent , qu'ils soient esclaves ou libres , peu m'importe , pourvu que je ne cesse point d'être roi.

ASSEMBLEE CONSTITUANTE.

MÉCONTENTEMENT de tous les partis.
Outrages faits au Tiers-Etat. Intrigues du
duc d'Orléans et de Mirabeau.

DEPUIS plusieurs années, tous les élémens d'une grande révolution politique fermentaient sourdement. Les divers ordres de l'Etat, mécontents les uns des autres, n'attendaient que la première étincelle pour éclater. La noblesse, plus éclairée que jamais, n'en tenait pas moins à ses privilèges absurdes. La Cour endettée était décidée à tout oser pour se procurer les moyens pécuniaires indispensables à son luxe et au maintien du despotisme. Les Parlemens avaient de vieilles injures à réparer, d'antiques prétentions à faire valoir. Le haut Clergé pesait sur le bas Clergé, et le Peuple était méprisé. La partie saine de la nation appelait tout bas une réforme, et jamais occasion plus favorable ne s'était présentée pour l'obtenir. Les philosophes et les économistes étaient aux prises; mais de ce choc partaient des coups de lumière dont on pouvait profiter. Bientôt l'insuffisance et principalement l'insouciance des notables, amena les états-généraux. Ils

s'assemblèrent sous de brillans auspices. Leur réunion offrait l'élite de ce qu'il y avait alors en France d'hommes capables. La cause du tiers-état avait pour elle la justice, la raison et les droits ; mais peut-être n'eût-elle pas triomphé, sans l'impulsion que lui donna un ministre, qui montrait plus de souplesse et de ruse que de génie. Necker, en faisant accorder la double représentation à l'ordre du peuple, opposait la seule digue capable de résister à la coalition des deux autres, qui eût fait tremblé la Cour. La Cour, qui ne voulait que de l'argent, craignait de se mettre dans la dépendance de la noblesse et du clergé. Elle employa donc le moyen de Louis XI, qui ne sera point usé de sitôt : *elle divisa pour régner*. Outre cela, tous les nobles, tous les prélats, n'avaient point également à se louer de la Cour, qui distribuait ses faveurs inégalement et avec partialité. On put donc compter sur ce mécontentement, pour faire diversion. Mais la désunion des deux premiers ordres entre eux et parmi les membres de chacun d'eux, tourna au profit de la nation. L'humeur s'en mêla. Tous ces malentendus rallièrent beaucoup de monde aux députés du tiers-état, et contribuèrent, dans ces premiers tems, à faire pencher la balance en sa faveur.

A ces causes générales , il faut joindre une foule de circonstances particulières , toutes précieuses dans ces momens de crise. Parmi ces causes secondaires , on distingue la disposition des esprits du duc d'Orléans. L'Angleterre n'eut pas de peine à faire de ce Prince ambitieux et vindicatif , un instrument du machiavélisme de Pitt ; en sorte que Philippe , qu'on appela depuis *Egalité* , en croyant ne travailler que pour lui , tendit de tout son pouvoir à neutraliser la révolution en faveur de l'éternelle ennemie et rivale de la France. Dans tout ceci , le peuple français fit seul son devoir et fut seul de bonne-foi. Il est vrai que c'était principalement lui qui devait recueillir tout le fruit de cette grande catastrophe ; laquelle ne devint peut-être aussi importante , que parce que , dans l'origine , on la traita comme une simple révolte , une émeute ordinaire , que la présence de quelques milliers de soldats pouvait appaiser. Personne n'en calcula d'avance les résultats ; c'est pourquoi tous les partis firent des fautes : nous n'en exceptons pas même les partisans de la bonne cause.

La portion du clergé qui en possédait tous les revenus , avait d'abord fait la sourde oreille aux besoins pressans de l'Etat. Ce refus de venir au secours de la patrie

commune, dont les prélats étaient les enfans gâtés (qu'on nous passe ce terme), hâta les premières hostilités contre ce qu'on appelait le premier ordre ; et malgré les lumières qu'il avait montrées, il ne vit pas que l'orage allait fondre principalement sur lui. D'ailleurs, la noblesse et le clergé, divisés chacun en haut et bas-clergé, en haute et petite noblesse, portaient en eux-mêmes le germe de leur propre destruction. Leurs forces étaient divisées. Dans les hautes classes étaient les richesses, mais le nombre se trouvait dans l'autre partie ; en sorte que la majorité des suffrages devait tôt ou tard l'emporter sur la pluralité des moyens. Une ligue sourde existait parmi les gentillatres et les curés, contre les gentilshommes et les prélats. Quelques petits sacrifices, faits à propos, eussent pu différer le moment de la crise : mais une révolution politique est comme la foudre ; on ne saurait s'en garantir quand le coup éclate.

Le tiers-état n'eut donc pas grand'peine pour ranger dans son parti les mécontents des deux autres castes. La masse résistait encore ; et c'est cette opiniâtreté qui déterminâ enfin le coup d'éclat. D'ailleurs, les mauvais procédés avaient aigri la chambre des communes. La différence exigée dans les costumes suffisait pour éloigner la réunion.

La vanité d'une part , l'amour - propre de l'autre , augmenta la mésintelligence. Versailles était le théâtre de ce premier acte de la révolution française , mais Paris souffrait les principaux acteurs. D'Orléans , Mirabeau , le prêtre Sieyes , et plusieurs autres de cette trempe , étudiaient , calculaient tout ce qui se passait dans cette grande ville. Enfin , quand on eut le sentiment de ses forces , quand on crut pouvoir compter sur une aussi grande population que celle de Paris , et dont le voisinage du palais des rois était si précieux , on n'hésita plus. La chambre des communes osa se constituer *l'assemblée des représentans de la nation* , et ne fit en effet qu'user des droits de la majorité. Elle ajouta qu'elle se chargeait à elle seule de la régénération de l'Empire français , si les deux autres ordres persistaient à vouloir rester isolés. Ce grand acte d'autorité parut à la noblesse et au clergé d'une conséquence effrayante ; la Cour elle-même en fut étourdie : on allait plus loin et plus vite qu'elle n'aurait voulu.

Le nombre des partisans de la réunion des trois ordres s'en accrut. D'Orléans , qui était à leur tête , n'en pressa que plus vivement encore la démarche à laquelle on avait tant de peine à se déterminer. Ce dévouement du Prince ne nous en imposa

pas dans le tems. Dès le premier numéro de notre journal des *Révolutions de Paris*, nous nous en expliquâmes avec cette franchise que nous avons constamment professée depuis.

« La gloire civique, dîmes-nous alors, » n'appartient qu'à ceux qui font le bien » public par des motifs purs et désinté- » ressés. Il est impolitique de louer un » Prince au moment où il paraît faire une » grande action. Ainsi, nous ne pronon- » cerons pas sur le duc d'Orléans. Il nous » suffit des données que nous avons, et des » ombres du soupçon dont il s'est laissé » environner, pour lui refuser en ce mo- » ment toute espèce d'éloge; l'histoire » la lui restituera, si elle ne la flétrit pas. »

Notre opinion sur d'Orléans, qui précéda de bien loin tous les autres publicistes, suffira pour mettre le lecteur à même d'apprécier notre nouveau travail et pour nous distinguer. Notre sentiment, qui dut paraître prématuré en ce tems-là, se vit pleinement confirmé par toute la suite de la révolution. Nous n'étions pas plus prophètes alors qu'aujourd'hui, mais nous avions étudié le cœur humain.

C'était répondre d'avance à l'inculpation gratuite et de mauvaise foi, que le prêtre Fantin - Desodoards, vient de hasarder

contre le journal des *Révolutions de Paris*. Il nous accuse d'avoir demandé un Cromwel ou tout autre dictateur. Le journal des *Révolutions de Paris* a professé des principes bien différens : il n'a toujours prêché que l'indépendance fondée sur les lois.

La réunion des trois ordres fut un coup de foudre pour la Cour. Cette grande détermination, qu'on avait reculée le plus possible, dérangerait bien des plans. On y répondit par un de ces coups d'état, sur lesquels on joue le tout pour le tout. Une séance royale est annoncée pour le 23 juin 1789 ; mais le 20 juin, on en tient une dans un jeu de paulme, en dépit de la Cour, qui avait eu la maladresse de fermer la salle des états-généraux. C'est ici l'histoire des grands événemens par de petites causes. L'outrage fait au tiers-état, en le laissant exposé à l'injure du tems, donna de l'énergie et de la hardiesse aux plus timides.

Cette lutte honorable et décisive pour la cause populaire, donna de nouvelles espérances au parti de la maison d'Orléans ; en sorte que la Cour se trouva en butte à deux ennemis puissans, et qu'elle s'était attirés par son imprudent despotisme. Cette provocation indécente, ce mépris pour la nation fut un grand crime, qu'on excita Louis XVI à commettre, et qu'il dut payer

un jour de sa tête. Ce fut donc la Noblesse d'abord , et ensuite le Roi , qui donnèrent , pour ainsi dire , le premier signal de la révolution ; et c'est ici l'occasion de rappeler cette sentence de l'évangile , qui n'est pas moins vraie en politique : „ Qui frappe „ avec l'épée , doit périr par l'épée. „ Le seul moment sublime de la vie de Mirabeau fut celui où , au milieu de l'assemblée nationale environnée de troupes , cet homme de génie osa , au nom de ses collègues , braver les baïonnettes royales , et résister aux ordres d'une Cour qui n'en avait plus à donner. Louis XIV ou Cromwell eût pris au mot le membre qui osait parler ainsi , en faisant arrêter toute la représentation nationale ; mais Louis XVI et ses conseillers n'étaient point à la hauteur des circonstances. Dès-lors ce grand acte d'autorité tyrannique fut manqué , et tourna à la confusion et à la perte de la dynastie régnante. Cette fausse démarche de la Cour eut l'air d'une mauvaise plaisanterie , d'une niche faite par elle à la nation assemblée. Dès-lors le peuple français connut toute sa force , et se promit bien d'en faire usage : il tint parole.

La Cour , dans le même tems , se permettait une ineptie d'un autre genre , mais tout aussi grave : nous voulons parler de

l'approche de ces régimens étrangers , qui s'emparèrent des principaux postes de Versailles et des principales avenues de Paris. On ne déploya ces forces que pour intimider par la nouveauté du spectacle. Faux calcul ! le trône de la nation avait changé de place : il n'était plus dans le château de Versailles , il se trouvait au sein de l'assemblée constituante. Dès ce moment , on ne vit plus , dans ce déploiement de forces militaires , qu'un attentat de plus , une révolte de la Cour contre la nation ; et l'on n'eut pas grand'peine à persuader aux soldats qu'ils allaient changer de maître.

Puisse cet exemple n'être point perdu , et servir de leçon aux gouvernans , quelle que soit la forme d'un Etat ! Malheur à eux , s'ils espèrent réduire au silence l'opinion publique avec l'appareil des armes ! Et on ne saurait trop appuyer là-dessus , chez un peuple qui a la prétention d'être libre. Ses premiers magistrats devraient faire écrire sur leurs manteaux , en lettres d'or , cette maxime d'un écrivain politique italien (1) :
“ Je tiens qu'il y a autant de liberté sous un
” bon Prince , comme il y a de tyrannie
” dans une mauvaise république. ”

Nous avons prononcé un nom qui joue

(1) Malvezzi , dans son *Tarquin le superbe*.

un grand rôle dans les deux premières années de la révolution. Mirabeau, homme sans conduite et sans mœurs ni moralité, était alors criblé de dettes; tous les moyens lui étaient bons pour réparer les brèches de sa fortune, à mesure qu'il lui en faisait. De quel parti se rangera-t-il? Après avoir passé en revue les personnages principaux qui occupaient le devant de la scène politique, d'Orléans lui paraît son homme. Ce Prince a autant d'ambition qu'il a peu de génie. Il s'attache à lui après s'être fait appeler, à force d'intrigues (Il ouvrit à Marseille un magasin de draps), aux états-généraux par le tiers-état de sa province. Les principes qu'il avait manifestés déjà, lui avaient mérité l'attention du peuple. Il arrive à Paris avec un commencement de réputation et avec son dernier écu. Il s'impatronise sans peine dans le magasin du libraire Lejai, auquel il vend plusieurs brochures qu'il n'avait pas encore écrites. On lui fait des billets d'avance; il se monte une maison, prend voiture, affiche de grands airs, en demandant du crédit à ses fournisseurs, qu'il persuade; il contracte des engagements auxquels il compte bien faire honneur, en spéculant sur la révolution, dont il prévoit les rapides progrès. Ainsi débuta ce héros, ou plutôt

L'homme du jour. L'année 1789 était destinée à produire des choses extraordinaires en tout genre , ou plutôt elle était le terme où la France , grosse de plusieurs siècles d'abus , devait accoucher de la révolution , qu'on baptisa aussitôt de liberté française. Hélas ! cet enfant venu trop tôt , ne profita point.

Chacun voulut diriger à son profit les premiers pas de cette vierge , qui ne conserva pas sa pureté en passant de main en main , violée tour-à-tour par Necker , Mirabeau , d'Orléans et autres. Elle ressembla à la genisse de la fable , attendant l'issue des combats qui se donnaient à cause d'elle , et dont elle devait être le prix , ou plutôt la victime du vainqueur. Quels succès devait avoir cette fille céleste au milieu d'hommes de la trempe de celui qui dit , dès les premiers jours de la révolution : « La liberté est une garce qui » ne se laisse f..... que sur des matelas » de cadavres humains. » L'auteur de cet apophtegme politique , que nous aurions affaibli en le traduisant dans la langue des hommes honnêtes , fut le même qui tint le propos suivant , chez le restaurateur Velloni , place des Victoires. Le duc de Liancourt dit à Mirabeau : Il paraît que vous avez des vues sur d'Orléans ; vous

voulez faire quelque chose de lui. --- Oui, répliqua Mirabeau, mais ce b..... là b.... le crime et ne sait pas le d.....

*CRIMES de la Cour à l'époque de la réunion
des trois ordres.*

LOUIS XVI voulait et ne voulait pas la réunion des ordres. Sa chère noblesse, qui n'était pas de meilleure foi, et qui avait des craintes, s'obstinait à rester séparée. Nous ferons au trône, disait-elle, un rempart de nos corps ; nous périrons plutôt jusqu'au dernier, pour soutenir les droits de votre couronne. Réunis aux deux autres ordres, nous serons paralysés ; il nous faudra consentir à tout ; en restant à part, nous frappons de nullité les travaux d'une assemblée soi-disant nationale, mais incomplète.

Le Roi n'était point rassuré. Tout en disant qu'il ne voulait pas qu'un seul homme pût pour sa querelle, il avait signé l'ordre de faire camper trente mille hommes aux environs de Paris et de Versailles. Il ne savait trop à qui se fier ; et ce n'était pas sans raison : sa *fidelle Noblesse* ne le lui prouva que trop tôt, par le plus lâche

abandon. Elle ne pensa jamais qu'à elle ; et l'exprès commandement que lui donna Louis XVI de se réunir enfin , fut un délit à ses yeux , qu'elle ne lui pardonna jamais. Elle espérait toujours se maintenir comme elle était depuis tant de siècles , sans qu'il lui en coûtât le plus léger sacrifice. La disette qui déjà se faisait sentir à Paris , n'était rien pour elle. Un orgueil féroce l'aveuglait sur le présent et sur l'avenir. Elle fut peu touchée de l'enthousiasme que le peuple témoigna quand il vit les trois ordres ne former plus qu'une seule chambre. Elle comptait beaucoup sur les troupes venues des extrémités de la France , et projetait de les opposer à celles qui avaient manifesté une insubordination presque ouverte. La perspective d'une guerre civile ne l'affectait point. Elle se disait , comme le haut clergé , *périssent le peuple français , pourvu que la Noblesse subsiste comme elle est.* Elle appréhendait encore cette lutte des talens et des lumières qui allait avoir lieu entre les membres du tiers-état et ceux de la noblesse. Mirabeau et d'Orléans lui portaient ombrage ; elle se doutait de leurs projets ambitieux. Jalouse de leur popularité , c'était par la force seule des armes qu'elle pouvait résister au torrent ; du moins elle s'en flattait encore. Des flots de

sang devaient couler ; mais que lui importait ! Un crime de plus était peu de chose pour sauver ses privilèges antiques.

Au reste , cette réunion de la noblesse au tiers ne fut jamais sincère , et long - tems même , elle ne s'effectua qu'ostensiblement. Après l'assemblée générale , les nobles se rapprochaient entr'eux et protestaient tout bas contre ce qui venait de se passer. C'est ainsi qu'ils se fesaient illusion , en ne voulant pas avoir le démenti contre l'opinion publique. Ils ignoraient donc qu'à cette époque l'opinion était un torrent qui les entraînait d'abord , et devait finir par les engloutir.

BONHOMIE du Peuple.

A L'ÉPOQUE de la révolution , le peuple de Paris et du reste de la France avait un caractère de bonhomie dont on a étrangement abusé. Aimant son Roi par habitude et parce qu'il ne fut jamais haineux , il était disposé à tout passer à la Cour et à tout prendre en bien. On savait , principalement dans la capitale , tous les désordres de Versailles et tout le gaspillage qui s'y commettait. Le peuple , néanmoins , aimait

à se faire illusion ; les petites réformes personnelles de Louis XVI le séduisirent. Il ne crut jamais à la capacité du Roi ; mais il lui prêta toujours les plus louables intentions. Il avait pris la Reine en grippe , sur plusieurs faits de la vie privée de cette Princesse. Le Parisien savait qu'elle était hautaine et dépensière ; qu'elle n'eut jamais de véritable attachement pour sa patrie adoptive ; qu'elle méprisait souverainement le peuple. Néanmoins , pour peu qu'elle lui marquât d'égards au spectacle ou ailleurs , le peuple oubliait ses torts et l'applaudissait cordialement. Ainsi donc , le peuple , avec quelques bons procédés , se fût prêté à tout ; il ne faisait pas grand cas du duc d'Orléans , mais il ne lui voulait point de mal.

Telle était la nation française ; aimante , crédule , pleine de reconnaissance au plus petit bienfait. Elle raillait les Prélats couverts de vices , mais elle ne les insultait pas. Elle sentait tout le ridicule des airs qu'affichait la noblesse ; mais à cause des anciens braves qu'elle avait produits , on se contentait de hausser les épaules. Comment est-on parvenu à aigrir un peuple d'un naturel aussi doux , aussi débonnaire ? Comment a-t-on pu trouver des motifs pour amener les excès d'un prince Lambesc

aux Tuileries ? C'est en commettant des désordres au nom de ce même peuple dont on redoutait les lumières naissantes ; car ce ne fut pas le peuple de Paris qui incendia les barrières , et pillà les caves de Réveillon et les greniers de St.-Lazare.

Il faut le redire et le rappeler encore ici ; le sabre levé des hussards et les fusils du régiment Royal-Allemand , commandé par Lambesc , et tombant sur des femmes , des enfans et des vieillards qui se promenaient paisiblement , furent la cause immédiate de la révolution. Le premier sang versé le fut par la main d'un noble. Le peuple n'usa que de représailles , et ne se permit qu'une trop juste défense. Les nobles furent les aggresseurs ; les premières victimes furent comptées parmi le peuple. Le peuple travaillait et payait ; les nobles et les prêtres ne faisaient rien et dilapidaient. Et on ne les troublait point dans leurs infâmes plaisirs ; seulement on se lassa d'en fournir les frais. Tout eût pu encore se concilier ; mais à la vue des sabres levés , à la vue du sang de ses vieillards , le peuple perdit patience et prit de l'humeur. Placé entre plusieurs factions , celles de la Cour , de la maison d'Orléans , de l'Angleterre , du protestantisme , le peuple y demeura toujours étranger ; ses torts furent de ne s'être pas

assez défié de tous les agens qui le poussaient en sens contraire , et parvinrent à le déchirer de ses propres mains. Mais il ne commit que des erreurs , des méprises , dont il fut cruellement puni. Tout le reste se noircit de crimes. Cette vérité de fait , que des scélérats de toute couleur , de tout bord , ont voulu obscurcir , prendra le caractère de l'évidence dans le cours rapide de cette histoire impartiale et naïve. Nous le répétons avec confiance ; le seul crime du peuple fut de n'avoir jamais voulu croire aux crimes de ceux qui lui tendaient une main perfide , et de ceux qui , par la plus insigne ingratitude , tournèrent contre lui les baïonnettes.

Le peuple crut bonnement que la Cour était sincère dans ses réformes ; que les notables étaient sincères dans leur dévouement au Prince et à la chose publique ; que les Parlemens étaient sincères dans leur refus d'enregistrer des édits tortionnaires ; que les députés constituans étaient sincères dans leurs premiers travaux ; il donna à plein collier dans la révolution , parce qu'il crut que tous ceux qui s'en mêlaient seraient aussi bien intentionnés que lui. Il fut aisé de l'égarer , de lui faire commettre des excès , parce qu'il était ignorant et novice ; mais le crime en est aux

premiers provocateurs. Ce n'est pas le peuple qui commit les premières horreurs qu'on lui reproche ; tout l'odieux doit retomber sur la tête des deux premiers ordres.

De quoi s'agissait-il dans le principe de toutes choses ? On avait besoin d'argent. Eh bien ! il fallait en demander à ceux qui en avaient. Le peuple était une éponge déjà pressurée bien des fois ; il restait une foule de maisons privilégiées , une foule d'établissemens religieux auxquels on n'avait pas encore osé toucher. Avant d'employer la force pour imposer le peuple , que ne s'adressait-on aux deux premiers ordres ? Et les deux premiers ordres , en soulageant la mère patrie , eussent été au-devant des mesures violentes auxquelles , sur leur refus , il fallut bien recourir par la suite ; car , un premier crime en amène nécessairement d'autres. Sans la dureté , l'insouciance , la hauteur , l'injustice des deux premiers ordres , l'humanité n'aurait point tant de plaies à fermer. L'ingratitude des Grands et des riches enfanta la révolution.

Le peuple de France ne pouvait calculer d'avance les chances d'une révolution politique , dont il n'avait aucune idée. Il eut la bonhomie de croire à la conversion du

Roi , et sut toujours le distinguer de ses frères. Mais il se laissa éblouir par la *popularité* d'un duc d'Orléans. Necker n'eut pas de peine à le séduire. Mirabeau devait être pour la multitude le dieu de l'éloquence. Et comment le peuple n'aurait-il point été trompé dans les premiers tems d'une révolution qui s'annonçait sous d'aussi brillans auspices ? Nous-mêmes n'avons-nous pas payé notre tribut à la faiblesse humaine ? Nous avons eu , comme le peuple , la bonhomie de croire aux vertus des premiers personnages de ce tems ; nous avons cru à la possibilité d'une régénération nationale ; d'Orléans , Necker et Mirabeau ne nous en ont jamais imposé ; mais nous nous plûmes à croire à la récipiscence de la Cour , à l'amendement des nobles et des prêtres , au patriotisme d'une assemblée nationale , composée d'élémens hétérogènes , à la tenue de caractère d'un peuple qui avait quinze siècles d'erreurs et de calamités à réparer.

Le Peuple fit un apprentissage qui lui coûta cher. Il apprit , à ses dépens , à connaître les hommes en place , et à ne plus les croire sur parole. Froissé entre les crimes de la monarchie et ceux du républicanisme , il a perdu sans doute de sa bonhomie précieuse ; mais il a gagné en expérience.

Puissent les tableaux sanglans et véridiques que nous allons remettre sous ses yeux , lui inspirer cette sagesse et cette modération sans laquelle il n'y a ni liberté , ni sûreté , ni bonheur !

*SANG répandu à Rennes , par la Noblesse ,
le 26 et 27 janvier 1789.*

LA noblesse bretonne , effrayée du patriotisme de la jeunesse du tiers-état , soudoya sept à huit cents domestiques , ses ouvriers , maçons , cordonniers et autres artisans ; des billets d'invitation furent distribués à la porte de la salle des États , pour se rendre au Champ de Montmorin. Cette bande s'y rendit le 26 janvier ; quatre nobles étaient à leur tête. Heulandais monte sur un arbre , leur demande s'ils entendent qu'on change la *constitution qui fait leur bonheur.....* On fait réponse qu'il faut la conserver , la défendre et faire diminuer le prix du pain. Tous ces gens , échauffés par la boisson qu'on leur distribuait , se rendent au Palais , en criant : *Vive la noblesse ! à bas le tiers - état !* Le Parlement les accueille , et leur promet la diminution du prix du pain ; ils se

répandent dans les rues , armés de triques , avec lesquelles ils assommaient tout ce qui ne faisait pas *chorus* avec eux. Deux jeunes gens , qui voulurent faire bonne contenance , furent laissés expirans à la porte du café de l'Union ; un adolescent de treize ans fut assommé à coups de pierre. Cette horde de forcenés poursuivit jusque dans les boutiques ceux qui s'y réfugiaient ; on entendit beaucoup de ces nobles menacer leurs valets de les chasser , s'ils ne se battaient point.

Un porte-faix , percé d'un coup d'épée , déposa , en mourant , avoir reçu 48 francs , et ajouta qu'il avait vendu sa vie à bon marché.

Quatre jeunes gens furent tués ; beaucoup eurent bien de la peine à guérir de leurs blessures.

Croirait-on que le Parlement de Rennes défendit , par un arrêt , toute information sur ces nombreux délits sanguinaires ?

Le lendemain 27 , un domestique porta trois coups de couteau à un garçon teinturier.

La jeunesse , furieuse , s'arma pour repousser de telles hostilités , se rendit devant la porte des Cordeliers , dans le couvent duquel la noblesse était assemblée ; les jeunes gens demandèrent Vignon et Heulandais , qui étaient dans la salle ;

un Gentilhomme , des plus modérés , proposa de députer deux membres pour conférer avec la jeunesse. Cette proposition fut improuvée. Nombre de nobles sortirent des états , l'épée nue au poing. On se battit ; trois gentilshommes , MM. Boishu , Lambilly et Vignon , furent couchés par terre pour ne plus se relever. Les murailles des maisons furent teintes de sang.

Le comte de Thyars ne partagea point les crimes de sa caste.

*Journées sanglantes des 18 et 19 avril 1789,
à Bastia , en Corse.*

LE comte de Rully , colonel du régiment du Maine , en garnison dans cette place , débarqua le 18 , et s'avança vers la citadelle , au milieu de cinq soldats armés d'un large sabre et de deux pistolets. Sur la place de Costi , il se permet de dire tout haut :
“ Si le peuple a la hardiesse de s'opposer au
” départ du régiment , j'ai apporté de la
” poudre et du plomb. “

Grande rumeur parmi les citoyens. Le Colonel , en montant à la citadelle , rencontre un de ses officiers , se prend de querelle avec lui , lui tire un coup de

Quelques considérations sur la séance , et c. 103

pistolet , que l'officier évite ; mais la balle va frapper une citoyenne qui passait , et qui survécut à peine un jour. Deux autres militaires sont blessés ; presque au même instant le tocsin se fait entendre ; la garde nationale se met en mouvement. Le comte de Rully se retire à la caserne des grenadiers. Une femme découvre sa retraite. Le peuple cerne tout le quartier. Un fusil , placé sur une fenêtre , fait croire à la multitude qu'on a envie de tirer sur elle. Alors , plusieurs décharges ont lieu ; la porte est brisée. Le Colonel enfin se montre pour haranguer. Il n'était plus tems ; son corps fut criblé en un moment. (Ceci se passait le 19 , de grand matin.) Son porte-feuille était rempli de pièces dans le genre des sentimens qu'il avait eu l'imprudence de manifester avec tant d'audace. Sa conduite fut la seule cause de sa mort ; on ne saurait l'imputer aux Corses , terribles quand on les provoque.

*QUELQUES considérations sur la séance royale
du 23 juin 1789.*

LAISSANT de côté les petits détails qu'on trouve par-tout , nous nous contenterons de faire ici quelques rapprochemens. Il est

certain que la Cour , qui avait déjà essayé ses forces avec succès , dans sa lutte contre le Parlement de Paris , crut pouvoir réitérer avec le même avantage cette scène , vis-à-vis des états-généraux , devenus l'assemblée nationale de France. Ceux qui lui conseillèrent une telle mesure étaient ou bien mal-adroits ou bien perfides : c'était lui faire commettre un grand crime , que la nation ne pardonna point à Louis XVI , et qu'elle ne pouvait guère lui pardonner. Les avanies que la Cour se permit contre les représentans du peuple , firent sourire un moment ceux des nobles et des prélats qui se refusaient encore à la réunion des trois ordres ; mais ils durent payer cher par la suite ce moment de petite vengeance. C'est dans ce qui précéda , accompagna et suivit la séance royale , dont nous parlons , qu'il faut voir en germe tout le reste de la révolution. Des témoins de cette grande scène , habitués à réfléchir , y lurent la perte de la Cour , la chute du trône , la destruction de la noblesse et du haut clergé , enfin tous ces grands mouvemens politiques qui ébranlent en ce moment tous les trônes de l'Europe.

Les moteurs de la séance royale ne virent pas la différence qui se trouvait entre le Parlement , vieux corps usé qu'on pouvait outrager impunément , et une assemblée

nationale qui , à chaque heure , faisait un pas de géant et doublait de force. On ne vit pas , ou l'on ne voulut pas voir , que le Roi , en agissant ainsi , commettait le plus grand délit ; et en quel tems ? Au moment où il avait besoin plus que jamais de la faveur populaire. La seule journée du 23 juin fit perdre à la Cour de France plusieurs siècles d'amour et de considération. Un plaisant fit entendre ce mot : « La monarchie a joué de son reste aujourd'hui. » On peut juger de l'effet du despotisme brutal et sot du cabinet de Versailles , d'après le discours hardi du jeune Barnave , quatre jours après. Loin d'intimider l'assemblée nationale, les mesures de la Cour devinrent comme le signal d'une insurrection générale , que rien ne put arrêter : on peut le conjecturer hardiement. Sans la séance royale , on n'eût point songé à faire le siège de la Bastille ; on n'eût point osé contraindre le Roi , six semaines après , à venir s'installer aux Tuileries. Ce grand abus d'autorité fit perdre au Roi tout son pouvoir. Mirabeau , Chapellier , Barnave , les principaux orateurs de l'assemblée constituante , devinrent les véritables puissances de l'empire français. En un mot , Louis XVI cessa véritablement d'être Roi , du jour qu'il se donna ouvertement pour despote. Ce

grand exemple doit servir désormais de leçon à tous ceux qui se mêlent d'administrer les peuples : l'histoire n'en avait pas encore donné d'aussi frappans , d'aussi terribles. Dès ce moment , Louis XVI fut jugé ; il n'était pas homme à commander aux autres hommes. Quand on en réfère à des conseils aussi évidemment faux que ceux d'après lesquels on déterminait la séance royale , on n'est pas fait , on n'est pas digne de régner. Dans les circonstances où le Roi se trouvait , il eût fallu qu'il fût né Louis XIV ou Cromwell. La Noblesse et le Clergé qui , peut-être , en ce tems , se sont applaudis de la docilité du Prince à leurs avis , éprouvèrent bientôt eux - mêmes qu'elle devait leur être fatale. Ce qu'il y a de remarquable , c'est que les grands coupables de cette journée furent tous punis dans la suite.

INITIATIVE DU PEUPLE SUR LE ROI.

Affaire des Gardes françaises à l'Abbaye.

UN des fruits les plus amers de la séance royale , fut , pour la Cour , l'indiscipline des troupes. Soit qu'ils fussent achetés par les agens de la faction orléaniste , soit qu'en effet le patriotisme et la haine de la tyrannie

aient agi sur eux , plusieurs gardes françaises refusèrent obéissance à leurs chefs , dans la journée du 23 juin. On leur fit subir aussitôt la peine de la prison à l'Abbaye ; et , pour faire un exemple , on les condamna à être renfermés à Bicêtre.

Le Palais-royal était déjà rempli de groupes , composés de bons citoyens , qu'électrisait une poignée d'individus , aux gages du maître de ce jardin. On y fait parvenir une lettre , portant la nouvelle , qu'on doit pendant la nuit transférer les gardes françaises à leur dernière destination. Cette lettre est relue et commentée dans le café de Foi. Quel est le crime de ces soldats , s'écria-t-on ? Ils ont été patriotes plus énergiques que leurs camarades. C'est une indignité que de les renfermer dans le séjour infamant des vices les plus honteux. Il faut les délivrer. Beaucoup d'artisans approuvent la motion. On s'arme de tout ce qu'on rencontre : on part. La prison de l'Abbaye est forcée ; les portes sont enfoncées , et les gardes françaises mis en liberté. On étend le bienfait de la délivrance à quelques soldats du guet , détenus pour indiscipline. On ramène les prisonniers au Palais-Royal ; on leur fait distribuer des liqueurs , des glaces ; et le peuple les déclare solennellement sous sa sauve-garde. Pour

achever de mortifier la Cour , de jeunes gens sont députés à Versailles , à l'effet d'obtenir de l'assemblée nationale la confirmation de la délivrance accordée provisoirement par le peuple aux gardes françaises.

L'aréopage , enchanté au fond de cette affaire , a l'air d'en désapprouver la forme et blâme fort la violation faite aux lois. Mais le député Chapellier ne manque pas de faire sentir adroitement que la séance du 23 juin en est la cause ; que le mauvais exemple du pouvoir exécutif empiétant sur l'autorité législative , a dû nécessairement produire l'insubordination militaire. Mirabeau et d'Orléans prenaient pour ainsi dire acte de cette autorisation donnée à l'indiscipline de la troupe , et dûrent s'en promettre dans la suite les plus grandes choses.

La députation , fière de l'accueil , fut renvoyée au Roi. Louis XVI fut bien obligé d'accorder la grace de ceux qui l'avaient déjà obtenue provisoirement ; par conséquent il ne put s'en faire un mérite. Pour sauver la dignité du trône , il exigea la condition que les coupables rentreraient à l'Abbaye.

On avait prévenu ce vœu pour mettre la Cour tout-à-fait dans son tort. La grace fut donc accordée toute entière et sans restriction. Mais cette initiative prise par le

peuple sur le Roi fut le dernier coup qui acheva d'ébranler le trône ; cette affaire montra qu'on pouvait s'en passer , ou aller outre , et devint une espèce d'encouragement pour répéter la même épreuve sur d'autres soldats. Il est donc bien vrai de dire que la journée du 23 juin prépara , amena celle du 14 juillet ; et celle-ci toutes les autres. Louis XVI écrivit au sujet des gardes françaises de l'Abbaye , une lettre fort sensée à l'assemblée nationale ; mais elle était hors de saison. Un monarque a mauvaise grace de réclamer les principes , quand il les a violés lui-même le premier.

*DÉSORDRE et sang répandu à Lyon le
8 juillet 1789.*

A LA nouvelle de la réunion des trois ordres , le peuple de Lyon s'attroupa et contraignit les propriétaires d'illuminer leurs maisons le 2 et le 3 juillet 1789.

Dans la nuit du 3 , la multitude se transporta , à deux heures du matin , à la place du pont Saint-Clair , à la demeure du commandant , Tolozan de Montfort. Dans le commencement de sa nomination , ce Magistrat s'était montré digne de cette place ,

110 *Désordre et sang répandu à Lyon.*

au point, que les bourgeois avaient fait planter à sa porte un mai avec cette inscription :

C I V E S ,

D I L E C T O C I V I .

Les Citoyens de Lyon ,

A leur Concitoyen bien-aimé.

Mais Tolozan avait bien changé de sentimens : le peuple changea aussi à son égard. Le mai fut abattu et traîné dans le Rhône. On alla fondre ensuite sur le bureau des fermes , à l'extrémité du pont de la Guillotière ; tout y fut renversé. Une partie des vins étrangers de l'entrepôt fut bue : on emporta le reste. Alors la multitude, ivre doublement , arracha les fusils et autres armes aux soldats venus pour s'opposer à ce désordre. Elle en blessa beaucoup ; ceux qui firent résistance furent tués et jetés dans le Rhône.

Enfin , un régiment de dragons est mandé , dans le dessein d'effrayer les insurgés ; mais il en alla tout autrement. Le peuple s'arma de pierres et les adressa aux dragons. Ceux-ci , fatigués , firent feu. Alors un combat sanglant s'est engagé ; il

y eut des deux parts un grand nombre de personnes blessées ; huit furent tuées et deux jetées dans le Rhône. Après beaucoup de carnage , les dragons vainqueurs se retirèrent sur une montagne appelée *la Croix-Rousse*. Le peuple retourne chez lui pour cuver son vin , panser ses blessures et compter ses morts.

BUSTES du duc d'Orléans et de Necker portés en triomphe le 12 juillet 1789.

DANS les premiers jours de juillet 1789 , d'Orléans semblait toucher le but. L'enceinte de son palais et de ses jardins retentissait de son nom , et devenait le foyer de l'intrigue et du patriotisme. Le fauteuil de la présidence lui avait été offert à l'assemblée nationale. Ce n'est pas là qu'il brûlait de s'asseoir. Il fait donner une nouvelle impulsion à l'esprit public , et profite des fautes du gouvernement. Le renvoi des ministres exalte toutes les têtes. Les théâtres sont fermés , pour faire place à un autre spectacle : on va prendre chez Curtius les bustes de d'Orléans et de Necker. N'en promener qu'un eût été mal-adroît. D'ailleurs Necker est parti , et Philippe reste maître du champ de bataille. *Chapeau*

bas ! crie-t-on devant les deux images voilées d'un crêpe noir. La patrie est en deuil ; en voici les restaurateurs. C'est ce que signifie le cortège , qui parcourt les principales rues de Paris. *Vive d'Orléans !* Criez donc *vive d'Orléans !* crie-t-on aux spectateurs étonnés. Quelques-uns demandent ce que tout cela veut dire. On leur répond : Eh ! ne voyez-vous pas que c'est monseigneur le duc d'Orléans qu'on va proclamer Roi , et M. Necker son premier ministre ? Allons ; répétez avec nous, *vive d'Orléans !* On force en passant plusieurs soldats du guet à composer une escorte aux deux bustes. (Ceci se passait le 12 juillet.) Cette espèce d'inauguration rencontra sur la route un détachement de Royal-Allemand , qui avait une consigne toute opposée. Une action s'engage et coûte la vie à un cavalier , qui tombe atteint d'un coup de pistolet. Plus loin , nouveau combat. On s'oppose à l'entrée de la pompe triomphale dans le jardin des Tuileries. Soit exprès , soit naturellement , le porteur du buste de Necker est renversé par terre et percé d'un coup d'épée dans la poitrine. Par conséquent la représentation du genevois est réduite en poussière ; l'image de Necker semblait couvrir de son ombre celle de d'Orléans. On en tire un heureux présage. C'est un

protestant, dit une voix dans la foule. *Vive d'Orléans !* Deux gardes françaises qui se disposaient à venger le meurtre du porteur d'images , deviennent les victimes d'un dragon , et celui-ci à son tour est tué par un homme du guet ; sa dépouille fut portée en trophée au Palais-Royal , rendez-vous où se formaient et où s'alimentaient toutes les factions. On sait le reste. On se souviendra long - tems du lâche attentat de Lambesc à la tête de ses sabreurs , contre une multitude sans défense. On se rappelle la suite : le cri , *aux armes !* se répéta sur le chemin des Tuileries au Palais-Royal.

Parmi ce désordre , le duc Duchâtelet est reconnu par le peuple , et vivement poursuivi. On sait la conduite de la noblesse ; qu'on n'oublie pas celle des soldats. Duchâtelet se réfugie au dépôt même des gardes françaises , où il n'avait pas des amis : il en avait trop mal agi avec la troupe. Du boulevard de la chaussée-d'Antin , ceux qui avaient le plus à s'en plaindre le conduisent eux-mêmes au quartier-général , hôtel de Richelieu , et se vengent de lui , en lui faisant un bouclier de leurs personnes contre la multitude , tandis que d'autres soldats haranguent le peuple en faveur de leur chef déloyal.

Grande et belle leçon que la troupe

Tome III.

H

donnait à la Cour, à l'ordre de la noblesse et à l'état-major. La noblesse des sentimens était toute entière du côté des roturiers.

*SANG répandu à Paris, dans les journées des
12 et 13 juillet 1789.*

Ce n'est pas par le grand nombre de meurtres que ces journées furent remarquables, mais par la qualité des personnes et les circonstances de leur mort. Des vieillards, des femmes, des enfans furent les victimes des provocations faites par les troupes de la Cour contre le peuple.

Des détachemens du régiment commandé par le prince Lambesc avaient ordre de traverser Paris, et sur-tout les faubourgs, au galop, en faisant les gestes les plus menaçans. Un piquet de 60 hommes vint se placer sur le boulevard de la chaussée-d'Antin, vis-à-vis du dépôt des gardes françaises, qu'on avait consignés. Royal-Allemand avait reçu des instructions secrètes pour amener ceux-ci à une affaire. En effet, ils firent une décharge qui fut suivie d'un feu roulant. Deux soldats du Prince y périrent, La troupe assaillante fit

retraite aux Champs-Élysées. Là , le combat recommença , mais sans ordre. Une femme qui se promenait fut atteinte mortellement d'une balle : un enfant de trois ans fut écrasé par les fuyards. C'est alors que des portefaix sans armes ramassèrent des pierres pour se défendre. C'est ce qu'on desirait pour avoir un prétexte d'entrer dans Paris et d'y organiser une guerre civile. On commença par le jardin des Tuileries , où furent sabrés plusieurs promeneurs , entr'autres un vieillard. Le parti d'Orléans de son côté , à qui l'on avait fait ce jour-là même une nouvelle distribution d'argent au Palais-Royal , souriait à ce désordre , et mettait , comme on dit , *le feu sous le ventre* aux Parisiens , qui ne se souvenaient plus des barricades , sous la minorité de Louis XIV.

Il y eut beaucoup de blessés et plusieurs moururent des suites de leurs blessures.

Ce fut le lendemain 13 que des brigands saisissant un prétexte aussi favorable , mêlés aux orléanistes , incendièrent les barrières et pillèrent le couvent de St.-Lazare. Ils marchaient armés de bâtons et de massues. Leur motif apparent était de faire perquisition d'armes pour repousser la force par la force. Ces deux journées furent donc pour ainsi dire une guerre civile entre la Cour et la maison d'Orléans. Six hommes

périrent dans les caves de St.-Lazare ; on les trouva noyés dans le vin. Cinq autres furent empoisonnés par erreur, s'abreuvant de potions médicinales dans l'apothicairerie des Pères ; ils croyaient qu'ils buvaient des liqueurs fortes. On mit le feu aux écuries. Tout le faubourg dans l'alarme se leva en confusion , ce qui causa la mort à huit femmes et à dix enfans. Les gardes françaises firent leur devoir. Ils se portèrent au nombre de quatre cents sur le théâtre du pillage , et par leur fermeté en imposèrent aux scélérats et les empêchèrent de consommer leur projet , lequel était d'incendier successivement tous les couvens de Paris. On en arrêta plusieurs , et parmi eux des Anglais. On sait que le duc d'Orléans , sur les derniers tems qui précédèrent la révolution , composa sa maison de domestiques anglais. Il ne se trouvait bien servi que par ces étrangers. On en pendit un pris en flagrant délit. Deux hommes du peuple , grands et robustes , soutinrent sur les épaules deux piques se croisant pour faire une potence.

Ce désordre continua toute la nuit ; et le lendemain , de bon matin , 14 juillet , on se porta , avec ardeur et en foule , aux Invalides ; mais ce jour , Paris prit un caractère vraiment imposant. Cette foule était

la réunion subite des citoyens indignés de ce qui s'était passé les deux jours précédens. Hélas ! leur civisme coûta la vie à dix-huit d'entr'eux , étouffés sur l'escalier des souterrains de l'hôtel des Invalides , où se trouvait en effet un dépôt d'armes.

Que faisait Louis XVI , averti aussitôt de tous ces préliminaires d'une terrible révolution ? D'un mot , il pouvait tout calmer. Le renvoi des troupes était la seule chose qu'on exigeait de lui ; mais il ne répondit aux fréquentes députations de l'assemblée nationale que par des paroles évasives , qui ne prouvèrent pas , de sa part , des intentions pacifiques. A sa place , un Prince humain et sage eût eu la gloire de prévenir , d'un geste , l'effusion du sang de plusieurs millions d'hommes ; car , tout le sang versé par la suite , eut pour cause première les 12 , 13 et 14 journées de juillet 1789.

*CRIMES qui ont flétri la belle journée
du 14 juillet 1789.*

LA vue de la Bastille , depuis tant de siècles servant d'abîme à l'innocence et de repaire aux vengeances royales et ministérielles , devait exciter plusieurs mouvemens

confus dans l'ame des citoyens de Paris , menacés de toutes parts de baïonnettes tournées contre eux. Le premier d'entre le peuple , qui s'avisa de crier : *allons à la Bastille !* entraîna sans peine la majorité des habitans. Cette expédition subite devait coûter du sang. Mais pourquoi ne s'est-on pas borné à celui qu'il était inévitable de répandre dans cette attaque ?

Cent vingt-huit assiégeans restèrent sur la place.

Il y eut soixante-treize blessés.

Pendant le siège , les assiégés ne perdirent qu'un seul homme. Hélas ! l'histoire impartiale doit ajouter , qu'après l'action huit autres individus furent massacrés : ils étaient innocens , à l'exception de Delaunay , gouverneur de la Bastille , qui fut égorgé sur les marches de la maison commune. Tout leur délit consistait dans la résistance qu'ils étaient obligés de faire , dans le poste occupé par eux. N'avait-on pas plutôt à pleurer le trépas du généreux Bequart , invalide , qui arrêta le bras du gouverneur , voulant faire sauter la Bastille ? Victime d'une fatale méprise , un coup de sabre lui abattit le poignet , et il fut percé de deux balles. Qu'il eût été beau , immédiatement après la prise , de ne faire que des prisonniers , dont les plus coupables

eussent été livrés au glaive de la justice ! mais le peuple vainqueur avait au milieu de lui des brandons de discorde qui le portèrent à souiller ses lauriers du sang innocent.

Nous ne parlerons pas d'Asselin , tué par méprise , ni de Monsigni , atteint de deux balles sur les créneaux de la Bastille.

Deux autres citoyens furent tués par la multitude , en forçant l'entrée dans les chambres des officiers de l'état-major.

Mais quel fruit retira-t-on du massacre de Persan , lieutenant de la compagnie des invalides , immolé sur le Port-au-Blé ; et de Mirai , aide - major , frappé rue des Tournelles ?

Quels remords ne dut-on pas ressentir , quand on sut que le major de Losme , qu'on massacra sur la place de Grève , en face de l'arcade St. - Jean , était plein de vertus , et chéri de tous les détenus à la Bastille ?

Deux invalides , prisonniers , arrivent sur la place de Grève ; on les accroche aussitôt au fatal réverbère.

Qu'avaient-ils fait , ainsi que leurs camarades et des Suisses , qui furent présentés à un officier de ville ? Celui-ci les apostropha ainsi : “ Vous avez fait feu sur vos concitoyens ; vous méritez d'être pendus , et vous le serez sur-le-champ. ”

De pareils traits gâtent la plus belle victoire. La multitude applaudit et demande leur supplice. Hâtons-nous d'ajouter pour correctif que les gardes françaises, en récompense des services qu'ils venaient de rendre à la prise de la Bastille, demandèrent au peuple la grace de ces vieux militaires, et l'obtinrent. Grâce ! grâce ! devint le cri général, et la preuve de l'excellent caractère de ce même peuple, qu'on se plaît tant à dégrader : s'il est facile de l'entraîner dans de fatales mesures, il est plus facile encore de le rappeler aux sentimens de l'humanité. L'exemple et le succès des gardes françaises auraient dû servir de leçon aux membres de l'assemblée constituante : aucun de ses législateurs ne porta des paroles de paix, de pardon, de clémence au peuple irrité et victorieux ; aucun ne se détacha pour le haranguer, et lui inspirer l'horreur du sang ; aucun ne prit sur lui de faire parler la justice, et d'en référer au seul glaive de la loi. Le discours que tint Mirabeau, au sujet de la mémorable journée du 14 juillet, n'est qu'éloquent. Cet orateur approuve le peuple et semble l'exciter à de nouvelles exécutions : il se donne bien de garde de lui parler d'humanité, de justice ; on dirait qu'il habite un pays de sauvages, se repaissant du corps de leurs ennemis. Il est inoui

que des législateurs aient applaudi eux-mêmes à des massacres populaires , aient loué le peuple de s'être fait justice lui-même, et justifient les meurtres , en disant qu'on en aurait pu commettre encore davantage. On ne voit dans le discours de Mirabeau , et dans les applaudissemens qu'il reçut d'un grand nombre de députés , qu'une horde de gens qui affichent la démagogie sanginaire , afin de se faire un rempart du peuple, dans le cas où la Cours'armerait pour venger l'humiliation qu'elle venait de recevoir. Un sénat sage et humain eût agi bien autrement ; il n'eût employé son ascendant sur la multitude que pour la faire rougir de ses premiers excès , et lui faire promettre qu'elle mettra bas aussitôt tout ressentiment , pour s'en rapporter à des tribunaux légalement institués. C'est ainsi qu'il convenait de consacrer le 14 juillet , en joignant des actes de justice à des prodiges de courage. Et il faut le redire : ce fut encore le peuple qui se conduisit le mieux dans cette affaire. Berthier n'eût point été massacré , si les électeurs de 1789 ne l'avaient envoyé chercher par une escorte de quatre cents hommes ; c'était le faire venir à la boucherie : ce nouveau meurtre fut donc leur ouvrage ; c'est un crime qu'il faut leur imputer , et joindre au meurtre de Flesselles

et de Foulon. On pouvait envoyer ces gens-là à un tribunal , après les avoir soustraits à l'effervescence populaire.

Ces hommes étaient coupables , et Flesselles plus qu'un autre ; mais le peuple , s'il n'eût point été provoqué , s'en fût rapporté au cours de la justice. On l'irrita par la présence des criminels , et dans des momens de chaleur et de crainte. Les détails qui accompagnèrent et suivirent ces exécutions populaires , sont horribles ; il ne faut pas non plus en rendre les Parisiens responsables , quoique ces scènes d'antropophages se soient passées dans les murs de Paris. Bailly parvint plusieurs fois à calmer la multitude. Lafayette ne fut point toujours d'aussi bonne-foi , et ses actions ne répondirent pas à ses paroles mielleuses. Chef de la force armée , il lui eût été possible de détourner l'orage de dessus la tête des prévenus ; il aurait pu les soustraire à une poignée de cannibales , payés pour exalter le peuple , et le porter aux extrêmes.

Nous ne gardâmes pas un coupable silence. Les premiers numéros du journal des *Révolutions de Paris* attestent que nous professions dès-lors les sentimens d'humanité qui nous remettent aujourd'hui la plume à la main. Nous louâmes le peuple de son courage , de sa juste indignation ,

et nous le blâmâmes avec la même liberté , de ses excès. Nous en appelâmes aux lois ; nous lui fîmes craindre dès-lors ce qui est arrivé depuis. Craignez , dîmes-nous aux habitans de Paris , de vous accoutumer à répandre le sang , de prendre l'habitude de la vengeance. Peuple sensible et généreux , crains de devenir irascible , cruel , inhumain. Hélas ! nous n'avions pas l'autorité des législateurs pour convaincre ; et ceux-ci lâchement se taisaient. L'assemblée nationale ne rédigea aucune proclamation , aucune instruction pour faire rentrer les citoyens dans les limites de leurs devoirs ; bien loin de là, les orateurs à talens applaudissaient à ces mouvemens sanguinaires , pour faire leur cour aux Parisiens , dont ils avaient besoin pour le succès de leurs intrigues. Lafayette se distingua parmi ces démagogues ambitieux , et vint à bout de faire consacrer dans la déclaration des droits la légitimité de ces voies de fait :

La résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs.

Cette maxime sans doute est belle et juste ; mais , dans quels tems la proclamait-on ? Toute vérité est bonne à publier : il est pourtant des saisons pour la dire avec fruit : le breuvage le plus salubre , administré trop tôt , devient un poison mortel. Le grand

principe de Lafayette n'était qu'un échelon qui devait servir à cet ambitieux pour atteindre au sommet de la faveur populaire.

Nous ne saurions trop insister sur les circonstances qui accompagnèrent l'effusion du sang, en juillet 1789, à cause des conséquences exagérées que les ennemis de toute clémence, de toute humanité, surent adroitement en tirer pour parvenir à leur but.

Il est des états qui portent à deux cent soixante le nombre des assiégeans tués à la prise de la Bastille ; mais nous garantissons notre relevé. Cent quarante-deux personnes immolées dans une guerre civile c'est beaucoup trop sans doute , mais elles causent moins d'horreur que plusieurs individus massacrés par les mains de la multitude. Cent quarante-deux cadavres sur un champ de bataille , répugnent moins à voir que le cœur , fût-ce du plus grand scélérat , porté en triomphe , au bout d'une pique , dans tous les carrefours d'une ville.

C'était donc contre un tel excès que Mirabeau devait tonner à la tribune , pour en empêcher de semblables à l'avenir. Si l'assemblée constituante eût fait son devoir en juillet 1789 , elle aurait pu prévenir les massacres des 2 et 3 septembre. Si Mirabeau n'eût point consacré dans le sanctuaire même des législateurs , ce principe des

cannibales, qu'il est par fois permis de se faire justice soi-même ; que le peuple de Paris ne fit que son devoir en punissant de ses propres mains ceux que le cri public semblait lui indiquer (on frémit à la latitude que ces expressions donnent au crime), les assassins de septembre n'eussent peut-être pas osé commettre leurs atrocités sous les yeux d'un peuple rappelé dès juillet aux vrais principes de la justice sociale.

En révolution politique, comme dans les moindres affaires, toute la suite dépend souvent du premier pas qu'on laisse faire, du premier écart qu'on ne redresse pas aussitôt. Il faut tout dire au peuple ; et quand on a sa confiance, qu'il est aisé de le faire revenir d'une première erreur !

Mirabeau émit encore une opinion qui est bien dans son caractère, mais que personne n'osa relever ; et cette timidité de l'assemblée constituante n'est pas l'un de ses moindres crimes. Elle présageait la docilité de la convention aux motions de Robespierre. Un jour donc arriva la nouvelle de quelques voies de fait, d'où s'en était suivi le meurtre de plusieurs individus.

« Contrariétés légères, s'écria alors Mira-
» beau, avec cet ascendant qui ne permet-
» tait pas la réplique ; contrariétés légères,
» indignes de l'attention des représentans

„ de la nation française. Il n'y a pas lieu
„ à délibérer : messieurs , l'ordre du jour. „

Et les représentans d'un peuple humain
et généreux passaient à l'ordre du jour.

Pas un d'eux ne réclamait , pas un d'eux
ne s'écriait. Des législateurs qui se taisent ,
quand on assassine sous leurs yeux , sont
plus criminels que les assassins eux-mêmes.
L'impunité d'un forfait est un encourage-
ment pour en commettre d'autres.

*CAUSES secrètes des mouvemens populaires ,
pillages et autres excès commis avant le 14
juillet.*

BIEN avant cette grande époque , on ne
peut se dissimuler qu'il n'existât un vaste
plan ou même plusieurs projets combinés
et sinistres. On inventa , on multiplia les
prétextes pour exciter la Cour ou à de fausses
démarches , ou à des moyens violens ca-
pables de lui enlever tout-à-fait ce reste
d'affection rouinière qu'on avait encore
pour elle. L'incendie des barrières , le pillage
de Saint-Lazare et de Réveillon , les rassem-
blemens qui suivirent les espiègleries de la
bazoche , avaient peut-être plus d'une cause
cachée. On voulait exaspérer en même

tems et le Peuple et la Cour , et les Parlemens. On voulait du sang , d'abord *du sang le plus vil* , comme on s'exprimait alors : il coula. Mais on ne doit pas en imputer l'effusion aux citoyens de Paris. A la vue de ces premiers désordres , ils pensèrent à se rapprocher les uns des autres , et même à s'armer , puisque le gouvernement , loin de les protéger , sévissait indistinctement contre les coupables et les victimes ; puisque la haute magistrature , alors toute puissante , loin d'arrêter ces premiers essais de meurtres , en recueillait les fruits ensanglantés. C'est sous ces auspices que l'assemblée constituante se livrait à ses travaux et applaudissait peut-être tout bas elle-même à des scènes de carnage , qui en dépeuplarisant la Cour , donnaient plus de crédit au nouvel ordre de choses dont on se promettait tant de merveilles. Mais redisons-le ; Paris, le théâtre de tout ce désordre , loin d'y coopérer , s'en alarma , et songea à prendre l'attitude d'une défense réglée.

*PLAN de la conspiration consentie et arrêtée
par la Cour, pour la nuit du 14 au 15 juillet
1789, découvert par le comte d'Estaing.*

IL étoit tems de prendre la Bastille pour déconcerter une Cour perfide et cruelle. Nous avons découvert le projet écrit des vengeances qu'elle devait faire éclater dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789. Cette pièce importante fut tenue secrète avec le plus grand soin. Mais tout se révèle avec le tems, et nous pûmes en obtenir communication.

La première chose qu'on se proposait étoit de dissoudre et de disperser l'assemblée nationale. Cette masse qui grandissait à chaque pas qu'elle faisait, portait déjà la terreur dans l'ame des intéressés au maintien de l'ancien régime.

Les députés isolés, sans aucun point de réunion, sans mot de ralliement, étoient aussitôt poursuivis et livrés, soit aux bourreaux, soit à des sicaires bien payés. On promettoit pour récompense aux soldats exécuteurs de ces premières mesures, le pillage du Palais-Royal; et point de doute qu'on n'eût tenu parole.

Les électeurs subissaient le sort des députés. On n'avait garde de les oublier dans cette proscription générale.

On prévoyait bien que les habitans de Paris, justement alarmés, se porteraient à l'hôtel des Invalides, pour se procurer des armes au dépôt qu'on savait exister dans les souterrains.

En conséquence, ordre était donné de faire la plus vigoureuse et la plus opiniâtre résistance, et de ne point hésiter à tirer le canon sur le peuple. Au même instant, le champ de Mars vomissait des colonnes de troupes composées des régimens Salis-Samade, Château-Vieux, Diesbach, Suisse, Hussards de Berchigny, Estherasy, Royal-Dragons, etc. etc. Ils auraient fait jouer leur artillerie avec toute l'ardeur d'une armée prenant d'assaut la plus riche des villes de l'Europe.

Pendant cette expédition, qui devait coûter la vie à des milliers de familles, un corps de troupe légère fondait avec impétuosité du côté de la Grève, de l'hôtel de Ville, et enlevait tous les magistrats qui s'y seraient trouvés.

A un premier coup de canon, le Prince Lambesc, à la tête de Royal-Allemand, se montrait dans les principales rues de Paris, et notamment dans celle St.-Honoré,

fesait sabrer ou fusiller tous ceux qui se permettraient un geste de défense ou d'improbation. Rangé en ordre de bataille sur les places publiques, il se portait bride abattue par-tout où la plus légère résistance offrait un prétexte de meurtre et de pillage. Ce même coup de canon servait de signal pour toutes les autres troupes qui cernaient Paris; Provence et Vintimille accouraient de Neuilly; Royal-Cravatte, Hermestadt et Royal-Pologne sortaient de Sève et de Meudon; quatre régimens de chasseurs avaient leur destination à la porte St.-Antoine, pour contenir le faubourg de ce nom, déjà redoutable.

Trois autres régimens Allemands, précédés de leurs canons, mèches allumées, prenaient leurs postes à la porte d'Enfer et dans le jardin du Luxembourg. Six mille brigands se répandaient dans la ville, et violaient l'asyle des bons bourgeois de Paris, incendiaient l'hôtel Bretonvilliers, l'hôtel des Fermes et plusieurs autres maisons publiques. A ces horreurs, qu'on ajoute cinquante pièces de canon braquées sur les hauteurs de Montmartre, et foudroyant les quartiers voisins. A la fin du jour, le pillage commençait au Palais-Royal et sur le quai des Orfèvres. Chargés de crimes et de butin, les bras teints du sang de leurs

compatriotes , tous ces militaires se retiraient en bon ordre pour s'emparer des barrières et y placer des batteries de canons propres à rompre toutes communications entre Paris et la province.

Cent pièces d'artillerie et cinquante mille hommes opéraient cette abominable entreprise ; et c'est ainsi que la Cour comptait se satisfaire doublement et se venger tout à la fois et de la faction d'Orléans , et du peuple assemblé en états-généraux , qu'on n'avait pu lui refuser ; on s'imagine bien que dans ce plan entraît celui de faire le procès à Philippe le *Bourgeonné* ; le chef de ses delits eût été de s'être réuni le premier au tiers-état , et d'avoir , par cette démarche séditieuse , trahi les intérêts de la noblesse , principal soutien de la monarchie et du gouvernement. Avant d'être pendus , les Electeurs auraient subi aussi une sorte de jugement. Ils eussent été condamnés , pour s'être emparés de la police de Paris , sans en avoir préalablement demandé l'agrément au Roi.

Le comte d'Artois et le baron de Breteuil devaient se mettre , dans cette circonstance , à la tête des troupes , et diriger ce grand mouvement.

Les Parlemens , dont on n'était pas très-content à Versailles , reprenaient

provisoirement leurs fonctions ; mais on leur gardait une autre chance.

Les états des provinces devaient être convoqués aussitôt pour avoir leur avis sur un nouveau plan de finances , basé d'après l'esprit d'indépendance qui s'était manifesté. Les Français , par un redoublement d'impositions , eussent payé cher l'envie qu'ils avaient eue d'avoir des états-généraux.

Louis XVI n'avait connaissance que d'une partie de ce plan. La Reine et les Princes de la Cour se défiaient de la nullité de son caractère et de ses longues irrésolutions. Il n'avait point assez de force de tête pour concevoir un grand forfait et pour présider à son exécution. On se serait servi de lui presque à son insçu. Beaucoup de personnes qui approchaient du château de Versailles par leurs charges , s'apercevaient bien qu'on machinait quelque chose de sinistre ; mais le secret était bien gardé.

D'Orléans , de son côté , avait aussi ses projets ; mais il manquait des grands moyens d'exécutions qui étaient encore à la disposition de la Cour. Néanmoins , comme il avait plus de tems qu'elle , il pouvait agir avec moins de précipitation. Il projetait de faire servir le peuple lui-même d'échelon à son ambition. C'était en convoquant la masse , en portant la multitude à toutes

sortes d'excès , qu'il espérait venir à bout de remplacer un vieux despotisme par une tyrannie nouvelle.

La journée du 14 juillet ne se passa pas au gré de tous ces feseurs de plans. Il semble qu'un bon génie a guidé ce jour - là les Parisiens. Quinze heures plus tard , c'en était fait de l'assemblée nationale , et peut-être de la capitale elle-même.

Cette grande conspiration royale ayant été prévenue par la grande insurrection populaire , la Cour ne se rebuta point , ne perdit point l'espoir , et remit la partie , comme il paraît par une lettre du comte d'Estaing , datée du 14 septembre même année.

Nous la transcrivons ici ; c'est un monument historique qu'il faut garder pour la justification du peuple français , si toutefois il en a jamais eu besoin.

Lettre du comte d'Estaing à la Reine.

14 septembre 1789.

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent.... il faut que je mette aux pieds de la Reine le compte du voyage que j'ai fait à Paris. On m'a dit dans la société , dans la bonne compagnie : et que serait-ce , juste ciel , si cela se répandait dans le peuple ! on m'a répété que l'on prend des signatures dans le Clergé et dans la Noblesse. Les uns prétendent

que c'est d'accord avec le Roi ; d'autres croient que c'est à son insçu. On assure qu'il y a un plan de formé pour enlever le Roi ; que c'est par la Champagne ou par Verdun qu'il se retirera ; qu'il ira à Metz. M. de Bouillé est nommé , et par qui ? par M. de Lafayette , qui me la dit tout bas , à table , chez M. Gauge. J'ai frémi qu'un seul domestique ne l'entendit. Je lui observai qu'un mot de sa bouche pouvait devenir un signal de mort. Il m'ajouta que M. de Breteuil conduisait le projet. On accapare de l'argent , et l'on promet un million et demi par mois : des Prêtres , des Nobles s'empresrent de porter leurs signatures ; des Ambassadeurs étrangers , et des Militaires distingués ; d'anciens Ministres du Roi s'en déclarent les chefs. M. le Comte de Mercy est cité comme agissant de concert.

„ Je suis allé chez M. l'Ambassadeur d'Espagne , et c'est là , je ne le cache point à la Reine , où mon effroi a redoublé. M. l'Ambassadeur d'Espagne est convenu que quelqu'un de considérable et de croyable lui avait appris qu'on lui avait proposé de signer une association. Il n'a jamais voulu me le nommer. Je n'ai promis de ne dire à personne ce fait ; il m'inspire une grande terreur que je n'ai jamais connue ; ce n'est pas pour moi que je l'éprouve : je supplie la Reine de calculer dans sa sagesse tout ce qui pourrait arriver d'une fausse démarche.

„ Le projet est de dissoudre , les armes à la main , l'assemblée nationale , et d'ensevelir dans les flammes la constitution , les droits de l'homme , et jusqu'aux noms de patrie et de citoyens.

„ Rien n'est perdu. La Reine peut reconquérir au Roi son royaume ; la nature lui en a prodigué les moyens ; ils sont seuls possibles. Elle peut imiter son auguste mère , sinon je me tais. J'ai vu le bon cœur de sa Majesté donner des larmes au sort des

victimes immolées ; actuellement , ce serait des flots d'un sang versé inutilement qu'on aurait à regretter.

„ Je supplie la Reine de m'accorder une audience pour un des jours de cette semaine. „

*MEURTRE commis à Saint-Germain-en-Laye ,
le 16 juillet, 1789. Députation de l'Assemblée
constituante envoyée à Poissy , le 2 août.*

UN convoi de farine venant de Poissy , passe par Saint-Germain , le mercredi 15 juillet ; deux femmes se jettent sur les charretiers , s'emparent de leurs fouets et arrêtent trois voitures , qui sont conduites à la halle. Pendant cela , la multitude désarme les Invalides. Le lendemain jeudi , vers le soir , on vit arriver de Poissy un grand convoi de blé ; et au milieu de deux à trois cents hommes et enfans qui le conduisaient , armés de fusils et de bâtons , était gardé un meûnier de Poissy , nommé *Sauvage*. Les municipaux et les bons citoyens firent tout ce qu'ils purent pour envoyer à Paris cet infortuné , afin de le soustraire au sort qui l'attendait. Mais un *cliqueteur* (1) , qui se faisait remarquer parmi

(1) C'est un homme chargé d'avertir les citoyens , en faisant bruire des cliquettes ou une petite cloche.

le peuple , précédé d'un tambour , alla lui-même à tous les coins de rues , publier l'étrange proclamation suivante :

“ CITOYENS !

” *De la part du Roi et du Tiers-État :*

” On vous fait à savoir que Sauvage sera
” pendu à trois heures. ”

Cependant douze commissaires interrogeaient le meûnier. Un d'eux , en sortant de la halle , s'avisa de dire que Sauvage était innocent. Mille voix s'élèvent pour lui donner un démenti. Le cliqueteur arrive avec sa cohorte sanguinaire. Tout le monde monte à la chambre où était le prévenu , enfonce la porte , et l'entraîne. Un marécher commence par le lier à un poteau de carcan. Un mâçon se hisse au haut de cette pièce de bois , et suspend le meûnier avec une corde que le poids du corps fait rompre. Une autre corde est fournie aussitôt ; mais au lieu d'enlever Sauvage , cinq ou six autres tirent la corde en arrière du poteau , tandis que d'autres donnent au patient des coups d'épée et de baïonnettes. Le croyant mort , ils le laissent tomber à terre. Puis , voyant que la victime se débat encore , ils lui tirent plusieurs coups de fusils. Enfin , un garçon

boucher , après plusieurs reprises , vint à bout de lui couper la tête , qui fut placée au bout d'une pique. On se met en marche pour la pompe sanguinaire. Le cliqueteur est toujours en tête : le garçon boucher , armé de son coutelas , et le bras tout sanglant , vient ensuite : un troisième porte la tête , et ouvre la bouche pour y recevoir les gouttes de sang qui découlent de cette tête.

Qu'on ne dise pas : *Voilà le peuple ! il n'est point digne de la liberté qu'il confond avec la licence et le crime.* Encore une fois répétons-le , ce n'est pas le peuple qu'il faut accuser de ces horribles boucheries ; mais bien les bras invisibles qui tiennent les fils cachés d'une révolution qu'ils font mouvoir selon qu'ils en ont besoin.

Cependant Sauvage n'était pas tout-à-fait aussi innocent qu'on le publia en ce moment pour appaiser le peuple ; et le peuple n'eut peut-être ici que le tort de s'être mis à la place des magistrats de l'ancien régime , qui ne firent point leur devoir. On assure que , lors d'une révolte en 1776 , occasionnée par la cherté du blé , ce meunier fut soupçonné déjà d'avoir des provisions cachées. Pour imposer silence à son dénonciateur , on prétend qu'il lui cassa la tête d'un coup de pistolet , sur le pont de Poissy ,

où il avait un moulin , et qu'ensuite il le jeta dans la rivière. Comme il transpira quelque chose de cette affaire , il essuya un procès à ce sujet , et ne se sauva qu'à force d'argent. Mais cette seconde fois , il a succombé sous le poids de la vindicte publique , parce que la justice ne s'en est point mêlée. Le fils de l'assassiné voulut trancher la tête de Sauvage pour venger la mort de son père. Ces faits étaient vulgaires à Saint-Germain , à Poissy , et dans tout le canton.

Thomassin lui-même , qu'une députation de l'assemblée constituante eut tant de peine à retirer des mains du peuple indigné , comme on le verra dans l'article suivant , n'était pas non plus sans reproches. Dans toute l'année , il n'avait point porté de blé aux halles d'alentour. D'ailleurs , il provoqua les mauvais traitemens qu'il reçut , par des railleries piquantes qui convenaient mal en ces momens terribles.

Nous avons été trop souvent à même de remarquer que la plupart des émeutes populaires ont commencé par des femmes , et ont été terminées par des bouchers de professions. Nous laissons à la sagacité de nos lecteurs le soin d'en tirer les conséquences.

Le 2 août , les mêmes scènes allaient être représentées à Poissy , quand on vint en

faire part à l'assemblée constituante , et lui offrir l'occasion de se montrer dans son plus beau jour. Jamais l'assemblée ne fut plus auguste qu'en ce moment , et sa conduite méritait d'être imitée davantage dans la suite. A peine apprit-elle qu'une victime était menacée à Poissy , que tous les députés se lèvent et demandent à partir aussitôt. Une députation est nommée , elle vole à la prison de cette commune , cernée par une multitude d'hommes déterminés au meurtre. Beaucoup de femmes se trouvaient parmi , et ne se montraient pas les moins acharnées. La députation obtient , avec la plus grande peine , que le prévenu , le sieur Thomassin , serait du moins jugé. D'après ce succès , elle s'en retournait , quand de nouveaux cris se font entendre. La prison a été forcée ; Thomassin est déjà sur la place , et la corde déjà est prête pour son supplice. Un groupe affreux le retient , les mains liées , et prétend exercer la justice populaire. La députation retourne sur ses pas , tombe aux genoux des plus cannibales. On la repousse ; elle ne se rebute point : discours pathétiques , larmes , sanglots , rien n'émeut. Elle s'adresse aux habitans , spectateurs de cette tragédie. Cependant la victime trouve à s'échapper et regagne sa prison. Les assassins l'y suivent et veulent l'en arracher.

une troisième fois. Trois députés alors se placent sur le seuil , et défient les assaillans , pendant que d'autres orateurs achèvent de persuader le peuple. Enfin , ils obtiennent que le prévenu sera transféré à Versailles ; ils l'y conduisent eux-mêmes , en lui faisant un rempart de leur corps.

Certainement l'infortuné Thomassin périssait sans cette démarche de l'assemblée nationale.

O journées du 2 et 3 septembre , à Paris ; du 5 et 6 même mois , à Versailles , vous ne seriez pas la honte de la révolution et de la France , si l'assemblée législative s'était conduite ainsi !

Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événemens.

*INSURRECTION à Strasbourg, 20 juillet
et jours suivans, 1789.*

CE qui se passa à Paris depuis le 12 juillet , électrisa en peu de jours toutes les autres grandes cités de France. Le peuple de Strasbourg avait plus que tout autre des sujets de mécontentement contre sa magistrature , laquelle conservait encore les formes antiques de l'aristocratie impériale.

Le 20 de ce mois , si fameux dans nos fastes , un mouvement commença à se manifester. La nuit on fit une illumination générale ; malheur à ceux qui refusèrent de prendre part à ce signe de la joie universelle ! Cette illumination pensa se changer pour eux en un incendie. Les citoyens saisirent cette occasion pour faire de justes réclamations , qui furent mal reçues. Dès-lors la multitude , émancipée par l'exemple des Parisiens , ne garda plus aucune mesure. Des bandits (il n'en manque pas par-tout où il y a une grande population) se mêlèrent à la foule et mirent le comble au désordre. On fit le siège de la maison commune pour saisir les magistrats mal vus et peu aimés. Ne les trouvant pas , l'indignation s'exerce sur les archives de la chancellerie , et sur les provisions enfermées dans les caves. La garnison se mit en mesure , et fondit avec la baïonnette sur le peuple. Il y eut grand nombre de blessés , et huit hommes et une femme de tués. Les prisons furent forcées. Enfin , le plus sacré des devoirs dégénéra bientôt en une cohue sanguinaire , pillarde et crapuleuse. Le peuple n'est pas assez éclairé pour connaître le but où il doit s'arrêter ; d'un extrême il passe à l'autre avec la rapidité de l'éclair , sur-tout quand on a lâché

au milieu de lui d'obscurs scélérats qui n'ont rien à perdre. Et c'est sur eux principalement que les meneurs comptaient pour se rendre maîtres à leur profit de la révolution française.

HORREUR populaire au Mans , le 23 juillet
1789.

LE même jour , qui fut le dernier pour Berthier et Foulon , à Paris , les habitans du Mans firent justice eux - mêmes des sieurs Montesson , frère du député , et Cureau son beau-père , sous-maire de la ville , réfugiés au château de Juigné ; ils furent conduits à Balcon , à deux lieues de là , au milieu d'une multitude de peuple qui les aiguillonnait avec des fourches et des épées , après leur avoir coupé le nez et les oreilles. Puis on leur trancha la tête en présence des magistrats du lieu , obligés d'assister à ce supplice.

Nous sommes loin de ne pas frémir à de pareilles atrocités ; mais enfin ces excès eurent une cause et un motif. Quel était le crime de ces infortunés ? Le voici. On sut qu'ils avaient tout fait pour empêcher Montesson et le vidame de Vasse , députés

Meurtre d'un Magistrat de St.-Denis. 143

de la noblesse du Mans , de consentir la réunion de la minorité à la majorité. Leur obstination à braver le vœu public ne méritait pas , sans doute , un châtiment aussi affreux ; mais ceux des nobles qui ont eu le bon esprit de respecter l'opinion , n'ont reçu alors du peuple que des marques d'attachement et de respect.

Les deux députés nommés ci-dessus n'échappèrent à la mort que comme par un prodige ; ils furent précipités avec leur voiture dans la rivière.

MEURTRE d'un Magistrat de Saint-Denis ,
1^{er} août 1789.

C E n'était pas des insurrections du genre de celle du 14 juillet, que les chefs de parti voulaient ; rendre le peuple injuste et féroce était leur seul desir , ou du moins le calomnier indignement en commettant tous les excès en son nom. Il y avait disette de pain à Saint-Denis , près Paris , comme dans cette dernière ville et dans beaucoup d'autres endroits. Les bons citoyens prenaient patience. Le lieutenant de maire , Châtel , magistrat recommandable par son patriotisme , était venu à bout d'appaiser

les murmures et de calmer les inquiétudes. Mais le soir du samedi premier août, des gens de la ville arrivent de la capitale, montrant au peuple du pain plus blanc que celui qu'on mangeait à Saint-Denis. Mes amis, disent-ils aux artisans qui s'attroupent : « Nous mourons de faim, et la capitale » nage dans l'abondance ; on nous trompe. » Il faut en demander raison. » On se porte de suite à la demeure de Châtel, que ses vertus civiques rendaient suspect aux désorganiseurs. On exige de lui de baisser le prix du pain. Le lieutenant y consent à ses propres frais. Les quatre livres sont à quatre sous, de huit où elles étaient. Tout semblait en devoir rester là. Mais on veut du sang. Trois soldats de Provence, payés sans doute pour en répandre, se mettent à la tête des révoltés ; car ce n'étaient pas des insurgens contre l'oppression. *Il faut pendre Châtel, s'écrie-t-on, il faut le pendre.* On était au milieu de la nuit, ce qui ajoute encore à l'horreur et à la facilité de commettre le crime. Le vertueux Châtel s'évade et se cache au haut d'un clocher de Saint-Denis. Un enfant le découvre ; on le massacre aussitôt ; et c'est une femme qui, armée d'un coutelas, se charge de lui couper la tête.

Une femme et un enfant ! ces deux

circonstances mettent le comble au forfait , et lui donnent un caractère qui fait frémir !

*JOURNÉE sanglante du 10 août 1789, au
Roulle , un des districts de Paris.*

UNE querelle survint entre des Suissés de Chaillot et la force armée du district du Roulle. Durocher (non pas l'ancien inspecteur de la police de Paris , mais le gendre de Rulhiers , et sous-lieutenant de maréchaussée à Paris) , se permit de faire mettre aux arrêts l'officier des citoyens soldats du Roulle , et parut s'obstiner à vouloir le retenir de force. Le peuple se jeta sur Durocher , qui était à cheval. Il piqua des deux pour fuir. On lui tira deux coups de fusil , dont le second porta. Cette affaire n'eut point d'autres suites ; seulement on accorda les honneurs militaires au cadavre du mort.

MASSACRE de Belzunce à Caen , le 11 août 1789.

Tous les régimens de France n'avaient pas imité celui des Gardes Françaises , à Paris. Il fallut donc s'attendre à de petites guerres civiles entre les différens corps de troupes soldées par la Cour. Caen fut le théâtre de l'un de ces mouvemens meurtriers et contre - révolutionnaires. Deux hommes du régiment d'Artois , en garnison à Rennes , passaient par Caen ; ils portaient à la boutonnière de leur habit uniforme , un ruban peint aux couleurs nationales ; c'était le signe du patriotisme de ce tems là ; ils n'avaient ni sabre , ni fusil ; des dragons de Bourbon , casernés à Caen , les mènent au cabaret , les y insultent par des soufflets , et arrachent le ruban civique à leurs compagnons d'armes. Les citoyens de Caen entrent en fureur à cet acte de violence (1). Du milieu du peuple une voix s'écrie : « Belzunce , major en second du » régiment de Bourbon , est le premier » auteur de cette atrocité ; Belzunce a dis- » tribué de l'argent à ses dragons pour leur » faire commettre cette infamie ; Belzunce

(1) L'on ne s'aperçut qu'après , que sur ce ruban étaient peintes les images de d'Orléans et de Necker.

„ est un aristocrate. Le journal de l'*Ami du*
„ *Peuple*, par Marat, a bien raison ; dans
„ plusieurs numéros, il désigne ce contre-
„ révolutionnaire à la justice nationale. „

Il n'en fallut pas davantage. Le tocsin se fait entendre ; la ville et la banlieue sont debout et sous les armes ; les Magistrats et l'Etat-major s'abouchent et se concertent pour prévenir la guerre civile. Belzunce passe à la maison commune ; on se donne des otages ; mais la multitude exaspérée veut sa proie. Le jeune Major est conduit à la citadelle, escorté par la garde nationale qui répond de ses jours.

Arrive un ordre du Commandant de la province, aux dragons, d'évacuer la ville. Ils partent. Leur absence devait dissiper toutes les craintes. Mais on reparle au peuple du journal de Marat ; la fureur s'empare de tous les esprits. Une multitude nombreuse et forcenée se porte à la citadelle, y pénètre à travers les gardes nationales, qui ne peuvent résister au torrent. Belzunce est arraché de sa prison, traîné sur la place de ville, et fusillé en présence des magistrats impuissans.

Le jeune et beau Belzunce était tendrement aimé de la belle Corday, jeune fille, appartenant à une famille noble de cette province. Dès ce moment, cette femme n'eut

plus de repos qu'elle n'eût vengé le massacre de son amant sur la personne de celui qu'elle crut , avec quelqu'apparence , la cause première de cet horrible attentat. Elle se rangea donc du parti de ce qu'on appelait *les fédéralistes* , et poignarda , au nom de la liberté, l'assassin de son amant. Mais donnons quelques détails sur ce tragique événement.

Belzunce et son régiment n'avaient point partagé le premier enthousiasme trop souvent acheté et factice , qui avait altéré la discipline des troupes. Les largesses de Philippe avaient apparemment été neutralisées par d'autres largesses plus fortes. Ces deux soldats , décorés des portraits de Necker et de d'Orléans à leur boutonnière , furent peut-être , à leur insçu , envoyés à Caen pour commencer un mouvement d'où devait s'ensuivre la perte de Belzunce , déjà recommandé à la bienveillance de Marat. Gorsas même fit écho avec l'*Ami du Peuple* contre ce jeune officier , qui avait aussi quelques petits torts. Il n'avait pas su se mettre à l'abri de plusieurs préventions défavorables. Il avait affecté beaucoup de zèle , en protégeant les convois de farine qui sortaient de Caen , pour être transportés à Paris. Il avait un peu de la suffisance de son âge , de sa caste et de son grade ; mais son grand crime était de n'être pas orléaniste.

Le comte d'Hector sacrifia plutôt à la peur qu'au patriotisme , en faisant évacuer la ville de Caen par les dragons d'Artois. Les meneurs du peuple , dans cette commune , n'insistèrent sur le renvoi de ce régiment , que pour commettre à leur aise l'assassinat de Belzunce , qui fut précédé de celui de son ami Lasaussaye.

Mais la fureur populaire était toute concentrée sur le jeune Major. Les suites de sa mort sont plus affreuses que sa mort elle-même. On dépeça son cadavre ; sa tête fut portée au haut d'un bâton , comme on avait fait à Paris ; mais ce qu'on ne vit point dans la capitale , c'est que beaucoup de citoyens de Caen voulurent avoir un lambeau de sa chair ; beaucoup en emportèrent dans leur poche ; d'autres firent précéder le spectacle de sa tête par la vue de ses entrailles attachées au haut d'une pique en guise de rubans. Un homme , ou plutôt un sauvage , envoya un morceau de sa chair à un four de boulanger pour être cuite et pour en faire un repas de famille. Une sage-femme alla plus loin ; elle n'eut point de relâche qu'elle n'eût obtenu un fragment des parties sexuelles de la victime , qu'elle conserva dans un bocal rempli d'esprit de vin. Quelque tems après ces jours de cannibalisme , ces deux individus furent emprisonnés ,

mais pour la forme. Peu de jours après on leur ouvrit les portes ; et depuis , l'homme obtint un grade subalterne dans la garde nationale.

*JOURNÉE sanglante du 15 août 1789 ,
rue Honoré , à Paris.*

LA Cour , qui avait si mal réussi dans ses vastes plans de vengeance et de perfidie , voulut essayer d'une petite guerre civile , en mettant aux prises les soldats de lignes et les bourgeois armés de Paris. Trois soldats du régiment de Provence tirèrent le sabre contre une patrouille de volontaires , faisant paisiblement sa ronde dans la rue Honoré. Plusieurs bourgeois furent blessés. Le sang de l'un d'eux coula abondamment. Le peuple , à cette vue , se mit à la poursuite des coupables , fuyant comme de lâches assassins. On leur coupa le chemin ; ils furent arrêtés. Mais justice ne fut point faite de cet attentat ; et le bon Parisien voulut bien ne pas s'en souvenir.

Le dimanche 23 du même mois , des patrouilles , par un fatal esprit de représailles , blessèrent , à coups de baïonnettes , plusieurs individus , par le seul motif qu'ils leur parurent suspects.

*CONSPIRATION contre le comte d'Artois
et sa famille , le 20 août 1789.*

UN mois après la fuite du frère puîné de Louis XVI à la cour du roi Sarde , un certain abbé Dubois , qu'on disait l'un des plus intimes familiers de Ducray et de Limon ; le premier , ancien chancelier du duc d'Orléans ; et le second, son intendant, partit pour se rendre à Turin , avec cent mille francs dans sa ceinture. Il était chargé d'aller empoisonner d'Artois et ses enfans. Mais , en route , réfléchissant sur le rôle dont il avait accepté l'emploi , il se fit horreur à lui-même ; il laissa transpirer quelque chose de l'assassinat projeté , et bientôt ressentit tous les symptômes d'un poison mortel. A l'article de la mort , il voulut alléger sa conscience : il demanda un confesseur , et après lui avoir révélé tout son secret , il appela auprès de lui les juges du lieu , et leur dicta la déclaration suivante :

“ MM. Limon et Ducray m'avaient
” compté cent mille francs pour empoi-
” sonner le comte d'Artois et ses enfans ,
” en me faisant la promesse de me donner ,

„ en outre, deux cent mille écus après l'exé-
„ cution. La seule pensée d'une action
„ pareille me fit frémir en y réfléchissant
„ mieux , et je ne pus m'empêcher d'en
„ laisser transpirer quelque chose dans
„ l'auberge où je suis , auprès d'un homme
„ avec lequel j'ai fait une partie du voyage
„ de Paris à Turin : c'était sans doute un
„ émissaire qui devait surveiller ma con-
„ duite , car il me paraît avoir des relations
„ avec MM. Limon , Ducray et Laclos.
„ Aussitôt qu'il me vit hésiter pour com-
„ mettre le crime dont je me suis chargé ,
„ il me proposa de souper , parce que , me
„ dit-il , il devait partir le lendemain de
„ bonne heure. A peine le repas fut-il
„ achevé , qu'il disparut. Je ne l'ai plus vu ;
„ et moi , dès ce moment , j'entrai dans
„ les convulsions qui vont m'ôter la vie.
„ La providence a voulu sans doute me
„ punir de m'être rendu l'instrument d'un
„ crime. Mais , je meurs content de ne
„ l'avoir point mis à exécution. Qu'on
„ veille sur Louis XVI et sur son fils ! „

Cette déclaration fut à peine achevée ,
que ledit abbé Dubois rendit le dernier
soulpir dans des convulsions occasionnées
par le poison qui lui corrodait les intestins.

Procès-verbal de cette déclaration léga-
lisée fut sur-le-champ envoyé à Montmorin,

ministre alors des affaires étrangères, lequel en donna communication officielle, mais secrète, à l'ambassadeur de France à la cour de Sardaigne.

GUERRE civile dans le Mâconnais.

Août 1789.

LA nuit du 4 août, si fameuse par l'abandon fait, moitié de gré, moitié de force, par les nobles, de tous leurs privilèges, eut des suites désastreuses, grace aux brandons de discorde qu'on eut soin de jeter parmi le peuple des campagnes.

Dans le Mâconnais, un huissier, nommé *Chevalier*, fut condamné à faire amende honorable et à demander pardon à la Justice, au Peuple et au Roi, en présence d'une garde nombreuse et de tout le public, devant l'hôtel-de-ville, pour avoir mal parlé des gardes bourgeoises, et pour avoir excité le paysan à se révolter.

Or, ce Chevalier n'était pas le seul instigateur, et voici les effets de leurs perfides suggestions. On recruta tous les brigands épars et plus ou moins connus; on leur donna carte blanche pour s'exercer au nom des bons citoyens, et pour entraîner dans

leur désordre ceux qui craignaient d'en être tôt ou tard les victimes. Le Forez , le Lyonnais , l'Alsace , la Franche - Comté , servirent successivement de théâtre. Le pays mâconnais ne se fit malheureusement que trop remarquer dans cette crise. En vain la milice bourgeoise restait sur pied nuit et jour ; que pouvait-elle contre des gens qui marchaient la torche et le fer d'une main , dans l'autre un faux édit du Roi pour massacrer , brûler et piller tout dans les châteaux ?

Il fallut en venir à des combats réglés. Le premier assaut qu'on donna fut à Urigni , près la ville de Mâcon. On arrêta une cinquantaine d'insurgés , après en avoir tué vingt. On en pendit huit en deux jours ; mais cette justice prévôtale ne racheta pas la vie à près de onze cents personnes , parmi lesquelles il se trouva sans doute bien des innocens ou des peureux.

MASSACRE à Troyes , le 9 septembre 1789.

C'ÉTAIT un mercredi : dans la matinée , la milice troyenne arrêta trois charriots de farine , qui furent conduits à l'hôtel-de-ville. Les chymistes examinèrent la farine , et

déclarèrent que cette denrée était mauvaise et de très-nuisible qualité. Le maire de la ville , Huez , doyen des conseillers et lieutenant criminel , s'obstina à soutenir que la farine estimée mauvaise , était bonne au contraire : ce qui donna au public de très-forts soupçons qu'il avait part au bénéfice résultant de la vente. Le comité civil ordonna que les farines seraient brûlées , et Huez fut contraint de rendre dans le jour même une sentence pour qu'elles le fussent.

Mais , comme ce jugement n'était pas encore notoire à trois heures après midi , le peuple alla en foule investir le palais de justice ; il attend Huez jusqu'à quatre heures. Celui-ci descend de son siège et sort. Une fileuse de coton lui adresse les premières invectives , sur la plate-forme dite l'Hyppodrome. Prêt à descendre le grand escalier , vis-à-vis la porte collatérale de l'église de Saint-Etienne , un individu adresse un fort coup de poing fermé au magistrat , et le renverse du haut des degrés en bas. Huez se brise la tête en roulant. On se jette aussitôt sur lui , hommes , femmes , enfans. Quelques citoyens mettent tous leurs efforts à le sauver ; ils le relèvent et le conduisent , comme ils peuvent , jusqu'à la grille de l'Hôtel-Dieu , qui est près de là. Mais une troupe effrénée le saisit de nouveau et

l'assomme sur place. Une femme , voyant qu'il remue encore , lui crève les yeux avec ses ciseaux.

La scène de ce délit populaire est horrible. Mais aussi il faut bien se garder d'en faire retomber tout le poids sur la tête des habitans de Troyes. L'effervescence passée , après plusieurs perquisitions faites avec soin , on se saisit de la personne d'une vingtaine d'individus étrangers à la ville et justement suspects. On leur trouva les poches bien garnies : un d'eux fut saisi avec cent quarante louis en or dans son gousset.

Disons pourtant que le malheureux Huez provoqua lui-même le supplice qu'on lui fit souffrir , en dégradant la magistrature dont il était revêtu , par des procédés qui lui eussent mérité la potence en Turquie , sans forme de procès.

*J O U R N É E S sanglantes des 12 , 13 , 14
septembre 1789 , à Orléans.*

LE lundi 12 , dix heures du matin , à la chapelle des Aides , faubourg *Bannier* ou de Paris , plus de six cents vigneron armés arrêterent un convoi de blé , destiné pour

le marché d'Orléans. Les laboureurs et leurs voituriers représentèrent vainement que ce grain appartenait au comité de subsistances de la ville , et qu'il ne leur en serait pas refusé une portion au prix courant. Partie de ce convoi fut pillée , et le reste acheté bien au-dessous de sa valeur.

Cependant , deux cents volontaires à pied et à cheval , soutenus d'autant d'infanterie et de cavalerie de ligne , se rendirent sur le lieu de la querelle , au premier signal. On s'échauffa ; huit des assaillans furent tués , douze autres mis en prison , et les blés du convoi conduits à leur première destination : on en avait grand besoin à Orléans. Deux cavaliers de maréchaussée seulement furent blessés ; l'un d'eux mourut à l'amputation d'un bras cassé.

L'intérieur de la ville prit l'attitude d'une défense respectable à tout événement , et fit bien. Un nommé *Jean Desbœufs* , ci-devant soldat de Touraine , mais , à cette époque , porte-faix , et sergent de la compagnie de Marceau , quitta , lui cinquième , cette compagnie qu'il faisait manœuvrer depuis midi ; et , sous le prétexte d'aller dîner , s'en fut joindre , rue Dauphine , au bout du pont , plus de deux mille hommes armés de fusils , de haches , de coignées et de pistolets. Cette troupe aguerrie cherchait à

entrer dans la ville , pour s'y réunir à dix mille artisans sans ouvrage. A ce mouvement sinistre , le corps-de-garde de Royal-Comtois infanterie , posté au-dehors de la grille du pont , se retira au-dedans , sur ce même pont , en criant , *aux armes !* Les assaillans , de leur côté , sonnaient le tocsin à Saint-Marceau , paroisse de la ville , mais hors des murs. Les premiers sonnèrent la charge. Quatre cents volontaires , mêlés et serrés dans les rangs de Royal-Comtois , ayant à leur suite un détachement de trois cents cavaliers , se rendirent sur le pont. Jean Desbœufs , ainsi appelé parce que c'était un homme d'une grande force et capable de tenir tête à six autres , s'avança pour parlementer ; on l'écouta. Mais , ses propositions n'étant point acceptées , retourné vers les siens , il les harangua et les conduisit en bataillon serré vers la lune ou esplanade , devant la grille , et donna le signal d'une décharge de six cents fusils , qui ne fit de mal à personne : un officier comtois seulement eut son chapeau emporté. Les Orléanais de la ville tirèrent à leur tour. Le premier coup qui porta donna précisément dans la bouche de Jean Desbœufs , et le renversa mort. Sa troupe , aussitôt débandée , fut poursuivie et sabrée par la cavalerie jusque par-delà le pont

d'Olivet. Cette affaire coûta du sang ; il y eut pour le moins 80 personnes tuées et beaucoup de blessées. On fit des recherches dans le *Portereau* pour dissiper tout-à-fait cette troupe insurgée. On n'y trouva qu'un seul homme , lequel , barricadé dans la maison , ne cessait de tirer des coups de fusil. Les portes furent enfoncées. Cet homme , arrêté , ne se cacha point de son dessein ; il dit : « J'ai manqué
» mon coup. Depuis deux mois , je m'oc-
» cupe à ameuter , par argent , les autres
» faubourgs et tous les vigneronns de la
» banlieue , dont beaucoup m'ont manqué
» de parole , comme des c et des
» lâches qu'il sont. »

Cet individu , nommé *Rimbert* , était tout à la fois vinaigrier , tonnellerie et commissionnaire de Vin , riche de plus de cinquante mille écus. Il fut pendu , à une heure après minuit , par jugement prévôtal.

On accorda la grace aux autres insurgés , et l'on fit bien. Mais on a tâ la nature d'une correspondance fort active , que ce *Rimbert* entretenait avec des gens de la maison d'Orléans , à Paris , au Palais-Royal.

Pendant que cette petite guerre civile avait lieu à l'une des extrémités de la ville , les volontaires de Royal-Comtois qui gardaient la prison , laquelle on voulait forcer , furent assaillis , d'un premier et d'un second

étage , d'une grêle de pierres , de pavés , de coups de fusil et de pistolet ; il y fut répondu par une simple décharge de vingt-quatre coups de fusils, qui jeta sept assaillans à terre. Parmi les volontaires , Granger , le comédien , frère de celui de Paris , fut le seul blessé.

*CRIMES des Orléanistes et vertu du peuple ,
aux 5. et 6 octobre 1789.*

L'EXÉCRABLE plan de la Cour , arrêté pour la nuit du 14 au 15 juillet , dont nous avons donné les premiers connoissances , et un autre projet , consigné dans la lettre du comte d'Estaing à la Reine , devaient tôt ou tard produire un orage sur le château de Versailles. La dynastie régnante s'était mise elle-même dans le cas d'éprouver une représaille , et elle n'eut pas le droit de s'en plaindre : c'est toujours elle qui eut l'initiative des mesures sanguinaires. Tout le monde sait les détails de l'orgie des gardes-du-corps , et personne ne se trompa sur le but que se proposait la Cour , d'après sa conduite. Mais tout le monde ne sait pas plusieurs particularités précieuses qui confirment que d'Orléans et Mirabeau , plus

ainsi que la Reine et les Seigneurs de sa suite , eurent l'adresse de neutraliser les plans assez mal combinés de la famille royale , et se virent presque au moment de franchir l'intervalle immense qui séparait encore en ce tems-là la maison d'Orléans du trône des Français.

Les journées du 5 et 6 octobre sont évidemment l'ouvrage de la faction orléaniste , quoique provoquées par la Cour elle-même.

Depuis huit à quinze jours , on semait le bruit d'une insurrection nouvelle , pour en amener effectivement une. A ce sujet , on avait entendu dire à Mirabeau , dans un cabinet littéraire , à Versailles : “ Si une ” insurrection est possible , ce ne serait ” que dans le cas où les femmes s'en mêle- ” raient et se mettraient à la tête. ” Un tel procédé était tenu pour être redit , non-seulement à Versailles , mais principalement à Paris , au Palais-Royal. Maillard , qui avait déjà une réputation populaire , se mit aussitôt à procéder à une espèce d'accaparement de femmes , de ces femmes prêtes à tout quand on les paie ; et l'argent ne manqua pas. La Cour promettait le pillage de Paris , pour la nuit du 14 au 15 juillet. Les Orléanistes , à son exemple , promirent aussi le pillage du château de Versailles , pour la nuit du 5 au 6 octobre , même année.

Comme on voit , ce sont les mêmes moyens. Les brigands s'embarrassent peu du mérite de l'invention ; le tout est de réussir.

Retournons à Mirabeau. Il dit et répéta au nommé *Blaizot* , libraire de la Cour , à Versailles : « Mon ami , je prévois de
» malheureux événemens ici , dans dix à
» douze jours. Mais , que tous les honnêtes
» gens , et tous ceux qui vous ressemblent ,
» *Blaizot* , ne s'en alarment point : l'orage
» ne crèvera pas sur eux. »

Dans une orgie particulière , le même Mirabeau avait dit avec ce laconisme énergique qui le caractérisait assez souvent : « Il
» faut foutre la Cour et s'en foutre. »

Le mot suivant , toujours du même homme , est plus connu : « Qu'importe ,
» après tout , à la chose publique , un
» Louis XVI ou un Louis XVII ? Voulez-
» vous (Mirabeau s'adressait à un député
» qui ne prenait pas son parti aussi vite.)
» que ce soit toujours ce bambin qui nous
» gouverne ? »

Ce fut encore dans le même tems qu'il tint cet autre propos , chez le ministre des Etats-Unis d'Amérique (Jefferson) : « Qu'on
» ne se flatte pas d'atteindre à la liberté sans
» opérer une révolution au sein même de
» la Cour. La gangrène est là : à tout prix
» il faut l'extirper. »

„ Il importe , dit-il aussi , à la chose
„ publique d'élever le duc d'Orléans au
„ grade de lieutenant-général du royaume. „

„ Mais , lui répliqua-t-on , pour cela il
„ faudrait s'assurer du consentement de ce
„ Prince. „

Mirabeau répondit : „ Le duc d'Orléans
„ m'a dit sur cela des choses fort obli-
„ geantes. „

Ces dernières paroles semblent coïncider avec celles qu'il ne craignit pas d'adresser à l'un de ses nombreux créanciers , qui le pressait assez vivement : „ Prends patience !
„ sous peu , je m'acquitterai de toutes mes
„ dettes , car je vais être nommé ministre. „

Le 4 octobre , à quatre heures de l'après-midi , Mirabeau , qui n'était pas toujours très-discret , dit tout haut , dans le café Valois , en parlant à la maîtresse du lieu : „ Madame , sous peu d'heures , il va se
„ passer bien des choses. „

Cette *partie de crimes* était bien liée. La Reine n'était point aimée ; et ce qu'elle venait de se permettre au repas des Gardes , mettait le comble aux préventions qu'on avait soin de réunir dans l'esprit de la multitude. La perte de cette femme était donc facile à exécuter , au milieu des ténèbres et des horreurs de la nuit. Se défaire de la Princesse , obliger le Roi à fuir , le faire

interdire aussitôt sa fuite , proclamer le duc d'Orléans régent de l'Empire ; tel était le plan dont l'exécution était d'autant plus aisée , que Paris souffrait d'une disette. Il fut insinué au peuple que la présence du Roi ramènerait l'abondance. La faim ne calcule pas ; l'argent du duc d'Orléans fit le reste. Nous passons plusieurs particularités sur ce dernier personnage , trop connues pour se retrouver ici ; nous ne nous attachons qu'à ce qui peut jeter quelques nouvelles lumières.

La grande majorité de ceux des habitans de Paris qui firent le voyage de Versailles à cette époque , était dans les plus louables intentions. Le Peuple ne voulait que retirer Louis XVI d'entre les mains de ceux qui lui faisaient faire tant de démarches fausses et criminelles.

Les meurtres qui ensanglantèrent les deux journées , 4 et 5 octobre , sont dûs encore à la Cour et à la faction d'Orléans. Quatorze gardes-du-corps périrent ; beaucoup furent blessés.

Un homme de Paris fut dangereusement atteint.

Le fils d'un sellier de la même ville perdit la vie.

Six femmes virent leur sang couler , mais aucune ne mourut.

A l'endroit le plus haut des Champs-Elysées , une mère , à côté de sa fille , tomba morte d'un coup de feu : on remarquera que ce fut au moment où la voiture du Roi passait devant cette femme. Les assistans virent bien que le coup n'était point adressé à cette infortunée : on en voulait à un autre personnage plus important dans l'ordre politique , et chacun raisonna à sa manière sur cet événement. La majorité des regardans pencha à croire qu'une main orléaniste avait mal ajusté son arme.

Le cortège de Louis XVI, qu'on amenait à Paris , arrivé sur la place dite depuis *de la Révolution* , il fut tiré encore deux ou trois coups de fusil , qui partaient du côté du Palais-Bourbon : on les attribua naturellement à la même cause.

L'issue de ces deux trop fameuses journées trompa tous les partis , et fut en sens contraire de ce qu'ils en attendaient. Au lieu de fuir , le Roi vint se fixer au château des Tuileries , tandis que Philippe d'Orléans , comme un renard trompé , prit le chemin de Calais , pour enjamber jusqu'à Douvres.

L'assemblée nationale n'est pas exempte du reproche d'avoir contribué à l'effusion du sang pendant les 4 et 5 octobre , en ne faisant pas tout ce qu'elle pouvait faire.

Elle s'en rapporta au récit de Maillard , l'orateur des femmes ; elle nomma des députations ; elle fit des allées et venues. Du reste , elle ne prit aucune mesure ; et si le mal n'a pas été plus grand , elle ne peut s'en attribuer l'honneur.

Ce n'est pas sans dessein , qu'un homme à longue barbe , servant de modèle à l'académie royale de peinture , se montra en public , en tête de l'insurrection , un grand coutelas à la main , les bras retroussés jusqu'à l'épaule et dégouttant le sang. On voulait familiariser le peuple avec les spectacles de carnage ; on avait besoin de le préparer d'avance à quantité de scènes épouvantables , dans lesquelles on lui gardait un rôle.

Le voyage concerté de Philippe en Angleterre , ne fait pas plus d'honneur à l'Assemblée constituante qu'au Prince lui-même. Des raisons d'état firent taire la justice , et Mirabeau n'y contribua pas peu : il se défiait de la pusillanimité de son complice , auquel il n'avait pu communiquer son énergie dans le crime.

Vingt-cinq députés se rassemblaient deux fois la semaine , chez un restaurateur de la place dite encore *des Victoires* : Mirabeau en était. Une fois (c'était un vendredi) peu après le départ de d'Orléans , Mirabeau

Meurtre d'un boulanger , à Paris. 167

prenait son café à part , sur une table particulière. Un des convives s'approche de lui , et lui demande confidentiellement : *Vous avez donc grande confiance dans ce d'Orléans ? savez-vous que cet homme vise à la royauté ?* Mirabeau répliqua : *Il faut là un mannequin , autant ce couillon-ci qu'un autre.*

La marche du procès des journées des 5 et 6 octobre prouverait aux incrédules tout l'ascendant que les orléanistes avaient alors sur l'opinion publique et sur les premières autorités constituées. Mirabeau était le Robespierre de l'assemblée constituante , et d'Orléans en était le Carrier ou le Lebon.

MEURTRE d'un boulanger , à Paris.

19 Octobre 1789.

FRANÇOIS , boulanger à Paris , était innocent ; mais il eut le malheur de se trouver sur le chemin des orléanistes , à qui il fallait toujours quelques nouveaux crimes , pour habituer le peuple aux excès et l'amener à se déchirer lui-même. Nous ne rapporterons pas les circonstances de ce nouveau délit public , que les officiers

municipaux de Paris auraient peut-être pu sauver à la capitale, s'ils eussent montré plus de franchise et plus de fermeté. L'Assemblée constituante devait du moins s'empressez de punir avec éclat ; mais chacun voulait se populariser ; et ce motif seul enfanta presque tous les crimes qui souillèrent la révolution et le berceau de la liberté.

Cet événement fut d'autant plus déplorable , qu'une femme y joua le principal rôle , et se porta pour dénonciatrice. C'était le cas de mettre le deuxième sexe à sa place, et de lui interdire toute part aux affaires politiques. Mais il s'agissait de subsistances ; et d'ailleurs , le succès des 5 et 6 octobre donnait une sorte d'ascendant aux femmes. On releva à leurs yeux le titre de citoyennes, pour s'en servir en tems et lieu. Les amis de l'humanité gémirent et présagèrent les plus grands excès , les plus grands maux , du moment qu'ils virent les femmes se charger de l'initiative des petites insurrections qui se succédèrent à Paris et dans les provinces , comme pour tenir le peuple en haleine , et l'élever par degrés à la hauteur qu'on voulait.

La tête du malheureux Varicourt avait été promenée au bout d'une pique ; jusque sous les fenêtres de l'appartement de sa sœur , madame de Vilette ; on répéta la

même scène : la tête du boulanger fut portée jusque chez sa femme , enceinte de plusieurs mois. Ce raffinement de cruauté n'était pas dans l'ame du peuple : on se doute d'où il venait. Mais les magistrats de Paris et les législateurs de Versailles n'en furent que plus coupables. Dans la crainte de perdre cette malheureuse popularité , dont ils sentaient le besoin pour l'avenir , ils ne pensèrent pas même au châtiment que de tels excès méritaient ; et ce silence des premières autorités sembla justifier la multitude , et enhardit ceux qui l'entraînaient dans ces horreurs.

*ASSASSINAT d'un Président de district , à
Paris , en novembre 1789.*

BEAUVAIS , qui depuis mourut député et martyr de la révolution , avait , à cette époque , la présidence du district des Prémontrés , devenu plus fameux par la suite sous le nom de la section du *Bonnet-Rouge*. Beauvais rentrait chez lui à onze heures de nuit ; il sortait de la maison Commune , vers laquelle il était en députation : parvenu à la rue de Sèves , près l'établissement de l'Enfant-Jésus , trois assaillans tombent

sur lui tout à la fois. Un violent coup de bâton sur l'oreille le renverse ; alors deux assassins le frappent de plusieurs coups de stylet. Les cris de la victime alarment tout le voisinage. Un volontaire , de ses fenêtres , lâche un coup de fusil qui mit en fuite les trois brigands , qui , en se sauvant , dirent : *Nous nous verrons au district.*

VENGEANCE atroce d'une fille noble , le 20 novembre 1789.

LE décret de l'abolition de la Noblesse venait d'être lancé. Il parvient dans une petite ville de la ci-devant Bretagne. Là , parmi plusieurs familles d'anciens gentils-hommes , il s'en trouvait une sur-tout d'où la concorde était bannie depuis un an ; nous ne nommerons personne , parce que tous les personnages de l'anecdote que nous rapportons , et dont nous garantissons l'authenticité , vivent encore.

Un père veuf et tout bouffi des préjugés de sa caste , vivait avec un fils et une fille. Le fils , seul rejeton capable de conserver la maison , vint à s'attacher à une jeune beauté , qui n'avait contre elle que le défaut de noblesse. L'amour rapproche les

distances ; et la nature se joue des sottes conventions de l'homme. Almon et Susette s'aiment de tout leur cœur , mais secrètement. La nouvelle du décret est à peine sue dans le pays , le jeune homme , la loi à la main , se présente à son père , espérant bien obtenir , à la faveur des circonstances , ce qu'on lui eût refusé sans elle. Le père , furieux , bannit son fils de sa présence. Il ne se décourage point ; il s'adresse à sa sœur , et pour la toucher davantage , il lui avoue que Susette , sa bien aimée , porte dans son sein un premier gage de leur tendresse , et qu'il est bien décidé à rendre son lien légitime.

La sœur , qui tenait encore plus à son rang que son père , comme par une inspiration diabolique , dit à son frère : Eh bien ! je me charge de ta réconciliation ; viens avec celle que tu aimes , et à la fin d'un souper de famille , tout s'arrangera pour le mieux. Le crédule Almon a beaucoup de peine à persuader Susette. Enfin ils se rendent à l'invitation. La sœur se place à table entre son frère et la jeune personne (c'était dans un dessein perfide) ; adroitement elle met dans le verre de Susette enceinte , une drogue dont l'effet doit être l'avortement. Le repas fini , on s'embrasse : le père , gagné par sa fille , semble avoir cédé ; on se quitte.

Nos deux amans s'en vont , et ne furent pas long-tems sans s'appercevoir du crime commis avec tant de perfidie. Susette n'est plus mère ; et en perdant le plus doux de tous les titres , elle a bien de la peine à conserver la vie.

On peut juger de l'état du jeune homme. Néanmoins , né bon autant que sensible , il se contente de cette seule vengeance ; il court chez sa sœur , et lui dit :

« Mégère ! tu m'as frappé dans ce que j'ai de plus cher : je devrais peut-être , avec cette épée mais la flamme me vengera tout aussi bien que le fer. J'exige de toi qu'à l'instant même tous les parchemins de la maison me soient remis , pour être brûlés par moi à tes yeux. »

Il fallut obéir. L'exécution faite , Almon sortit pour ne plus rentrer dans sa famille. Il adopta celle de Susette , dont il est à présent le mari fortuné.

L'anecdote , mise en romance par un poète breton , court le pays ; elle est sue de toutes les jeunes filles du lieu ; on la chante encore aujourd'hui.

*AFFREUX événement du 13 décembre 1789,
à Senlis.*

IL faut encore rappeler ici , et mettre , non pas sur le compte de la révolution ; mais au nombre des calamités et des crimes qui en étaient inséparables , ce qui se passa à Senlis. La garde nationale s'acheminait de la maison commune à l'église cathédrale , pour y faire bénir les drapeaux. A cinquante pas , le cortége fut troublé par un coup de fusil lâché par une fenêtre , et qui blessa un tambour. Il fut suivi de plusieurs autres , tous partis de la même maison , et qui tuèrent trois ou quatre citoyens. Le fils d'un député fut blessé au bras , et le commandant de l'arquebuse , frappé mortellement à la poitrine. On enfonce les portes ; mais l'intérieur se trouve en état de soutenir un siège. Le meurtrier s'était mis d'avance sur ses gardes. La hache des sappeurs brisa tout obstacle. C'est en ce moment qu'une mine éclata dans toute son horreur , fit sauter la maison ; soixante personnes périrent sous ses ruines. L'auteur de ce désastre , nommé *Billon* , subit lui-même , l'un des premiers , le terrible effet

de son ressentiment particulier. Il avait été chassé du corps des arquebusiers.

La révolution, sublime en elle-même, détendit le ressort des passions dans l'ame de plusieurs individus.

*INCENDIES des Châteaux en 1789; atrocités
qui s'en suivirent.*

DÉCHIRER quelques liasses de titres vermoulus, brûler quelques vieux parchemins, eût été sans doute la seule vengeance que se serait permis le Peuple envers la Noblesse. Mais toutes les fois que le Peuple prenait une détermination, de vils agens aux ordres de quelques chefs de partis qui n'osaient encore se montrer, se mêlaient à la masse, pour en neutraliser les mouvemens, et pour conduire aux plus violens excès les démarches les plus innocentes. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que l'Assemblée constituante, à l'exemple de la nation qu'elle représentait, dupe de quelques-uns de ses membres, sortait des bornes de la modération, donnait dans tous les pièges, et sanctionnait par son assentiment, ou même par des lois, les rapports les plus faux qu'on venait lui faire avec emphase à la tribune.

Un procès-verbal des plus circonstanciés arrive un jour , portant qu'un M. de Mesmay , seigneur de Quincy , avait annoncé une fête aux habitans de Vesout , et aux troupes en garnison dans cette ville , à l'occasion des heureux événemens de la révolution française ; qu'un banquet fraternel , préparé au château , attendait tous les patriotes qui voudraient s'y présenter ; que le maître du château fut le seul qui ne s'y trouva pas , afin de ne pas troubler , fit-il dire , la joie commune par la présence d'un homme noble , parlementaire , et protestant ; qu'un grand concours de monde se rendit à l'invitation ; mais qu'à quelque distance du château , une mèche fut allumée et porta le plus affreux ravage au milieu des convives , au fort de la gaieté. Les signataires du procès - verbal ajoutaient qu'ils s'étaient transportés au lieu d'une scène aussi horrible , et qu'ils y avaient vu le spectacle le plus épouvantable ; des corps noyés dans le sang , ou à moitié consumés dans les flammes , parmi des débris fumans ; on terminait cette pièce juridique par dire que la nouvelle d'un tel événement , répandu dans les environs , porta la rage dans le cœur de tous les habitans ; lesquels , dans leur premier transport , se répandirent dans les châteaux voisins , et y

mirent le feu , après les avoir saccagés intérieurement , sans oublier de détruire le chartrier des seigneurs , et contraint les Nobles à une renonciation légale de tous leurs titres et privilèges.

Ce mauvais roman produisit l'effet qu'on s'en était promis. L'Assemblée constituante le crut ou parut le croire , et donna des applaudissemens à la vengeance des habitans voisins de la scène. Ces applaudissemens retentirent par toute la France , et servirent comme de signal. Beaucoup de châteaux furent sur-le-champ démolis ou incendiés ; on n'oublia pas les citadelles , qui parurent autant de bastilles qu'il était honteux de laisser debout. Par-tout on se mit en mesure pour empêcher le renouvellement de l'infâme trahison de Quincy. Ce qu'il y eut de fâcheux dans cette expédition, multipliée en cent endroits en même-tems , c'est que les brigands seuls en profitaient. Ils prirent l'initiative , et n'abandonnaient les lieux au peuple , dont ils étaient les guides , qu'après avoir tout enlevé. Les gens de la campagne saisirent avec empressement une aussi belle occasion pour se venger des Seigneurs , et s'affranchir par le fait de cette vassalité dont ils avaient porté le fardeau pendant tant de siècles. Mais les paysans prirent bientôt eux-mêmes

la place des petits despotes qu'ils dépouillaient et humiliaient ; en sorte qu'on n'y gagna rien. La plupart des agriculteurs , à qui seuls la révolution a porté profit , n'ont pas tardé à se montrer des enfans ingrats. On devait s'y attendre.

Le désastre des châteaux fut sans doute terrible par les excès les plus graves auxquels il donna lieu ; mais ce délit doit être imputé à l'Assemblée constituante , qui sembla légaliser la violation des droits de propriété , en ne sévissant pas contre les incendiaires , et ne vérifiant pas le récit de la perfidie du seigneur de Vesout.

Mais malgré l'assentiment des Législateurs eux-mêmes , qui voulaient se populariser à tout prix , jamais le Peuple ne serait porté à ces voies de fait , s'il n'eût eu devant les yeux les crimes tous récents de la Noblesse. Ceux des seigneurs qui n'avaient fait que du bien aux villageois qui les entouraient , n'en eurent rien à craindre. Au milieu du désordre général , le Peuple fut juste ; c'est par esprit de justice , porté à l'extrême , qu'il crut avoir droit de ravager les possessions de ces Nobles hautains et durs , qui sacrifiant la patrie à l'avancement de leur maison , avaient provoqué la dilapidation des finances , et avaient heurté tous les amours-propres , en se refusant

avec opiniâtreté à se joindre au tiers-états , pour travailler au bonheur commun. On se rappela les vices honteux qu'ils affichaient, leur bassesse à la Cour, leur impudence dans leurs terres. On se rappela les conseils sanguinaires et perfides qu'ils n'avaient cessé de donner à Louis XVI ; la honte de nos armées et de nos traités de commerce ; le contraste du luxe le plus insolent et de la misère la plus profonde ; la nullité des assemblées des notables ; la contenance indécente des Nobles à Versailles , pendant les premières semaines des états-généraux ; la férocité d'un chevalier Dubois , d'un prince Lambesc , d'un Dagout à Paris ; le mouvement des troupes commandées pour réduire le peuple par la puissance des baïonnettes ; les états-majors de tous ces régimens, voulant couper toute communication entre le soldat et le citoyen : en un mot , la masse du crime de la Noblesse , qui avait frappé tous les esprits , semblait provoquer , amener , déterminer l'incendie des châteaux et tous les mauvais traitemens qui ne furent point épargnés à ceux des seigneurs dont la morgue ne put se ployer aux circonstances.

Dans l'espace de quelques jours , soixante sept châteaux , dans le Mâconnais et le Beaujolais , furent la proie des flammes , et

comme par suite , l'intérieur des églises fut violé , sans doute à cause des armoiries que les Nobles y étalaient pour se distinguer , et faire bande à part , même dans le tombeau. On peut attribuer la cause première du pillage des lieux saints à la vanité puérile de la Noblesse. On a dit que rien ne fut sacré aux yeux des révolutionnaires , qu'ils violèrent l'asyle des morts. Ce délit , sans doute , est grave ; mais on n'a pas dit que , depuis long-tems , l'œil était révolté de voir les grands seigneurs afficher sur leurs tombes des vertus qu'ils n'eurent jamais dans leur cœur. Le marbre et le bronze étaient souillés de mensonges héréditaires , qui firent long-tems sourire le villageois calme et soumis ; mais à la première étincelle , cet orgueil , dont on faisait trophée jusqu'au pied des autels , devait trouver son salaire : les Nobles , meilleurs citoyens , n'auraient jamais vu leurs châteaux incendiés. Ce sont eux-mêmes qui attirèrent sur leurs têtes et leurs châteaux la foudre d'un peuple long-tems exaspéré , et que d'ailleurs la faction d'Orléans excitait sous main.

L'Assemblée constituante est bien coupable de ne s'être pas montrée la protectrice des propriétés. Ces fâcheuses extrémités eurent des suites plus fâcheuses encore. Le silence des législateurs fit songer à se garantir

soi-même du brigandage qui vint se mêler à la vengeance populaire. On s'arma contre les scélérats qui, après avoir pillé et brûlé les châteaux, voulurent en faire autant des fermes, d'après les instructions qu'ils en avaient reçus des chefs de partis dont ils étaient salariés.

Le 29 juillet, le sang coula avec abondance en Bourgogne. Sous le prétexte d'*éclairer* ou de *raser* les châteaux, il s'organisa plusieurs bandes de brigands. Il fallut en venir à une espèce de bataille rangée avec eux. L'une de ces hordes féroces, qui n'appartenaient point au peuple, dans une première affaire eut vingt hommes tués sur le champ de bataille.

L'autre troupe, qui ne se proposait rien moins que d'incendier la ville de Cluny, perdit cent hommes, qui mordirent la poussière. Le tribunal de Mâcon en condamna vingt.

Les nobles voulurent aussi opposer de la résistance à ce torrent dévastateur, dont la source était chez eux; mais, en voulant se défendre, ils ne firent qu'aggraver le mal. On fusilla M. de Montesson dans la ville du Mans. En Normandie, un M. de Barras fut coupé en morceaux.

Dans la même province, plusieurs gentilshommes parurent plus attachés à leurs

parchemins qu'à la vie , et en furent les victimes. L'un d'eux fut placé sur un bûcher , pour lui faire avouer l'endroit où il avait caché ses titres : il fut retiré de dessus le brâsier , les deux mains en charbon.

En Franche-Comté , il fallut lever la hache sur la tête de madame de Batteville , pour l'obliger à consentir à l'abandon de ses papiers de famille. On usa de la même menace pour le même objet à l'égard de la princesse de Listenay ; on lui mit le pistolet sous la gorge. Il en fut de même de madame de Tonnerre et de beaucoup d'autres.

Les nobles citent ces faits comme des traits d'héroïsme. Nous , plus impartiaux , nous n'y voyons , d'une part , qu'une obstination déraisonnable et criminelle , puisque c'était provoquer des gens qui , dans le fond , semblaient avoir pour eux la justice : d'une autre part , nous ne saurions trop déplorer de tels excès , devenus inevitables par les torts des deux partis. On mit de la passion , et l'on a fini par ne plus s'entendre. Le mal est que ces fatales rivalités entre les habitans d'un même pays , firent répandre du sang et provoquer le mépris des droits saints de la propriété.

C'était aux citoyens qui possédaient

presque tout le territoire français, à ne pas irriter eux-mêmes une classe d'hommes réduits au seul produit du travail de leurs mains. Nous ne cesserons de le dire : les crimes de la noblesse furent trop punis, sans doute ; mais qu'on se rappelle que les Nobles furent les premiers auteurs de l'effusion du sang, notamment dans la Bretagne, en janvier 1789.

JEUNE Gentillâtre empalé vif par un jeune villageois, près Domfront, département de la Seine Inférieure.

Janvier 1790.

UN jeune gentillâtre en semestre dans un de ses châteaux, alla faire visite à un autre seigneur voisin. Sur la route, il entend un gardeur de vaches, de dix-sept à dix-huit ans, qui s'amusait à répéter une chanson du tiers-état, en vogue dans le pays. Le jeune officier ne peut commander à la fureur qui le possède ; il met pied à terre, tombe sur le chanteur, le frappe avec son épée et un pistolet tout à la fois, en lui disant : « Misérable ! il faut que tu périsses » de ma main. » Le pâtre, sans arme et

déjà blessé , tombe aux genoux de son noble assassin , et lui répète : “ Monsieur ,
” grace ! grace ! laissez-moi la vie ; je vous
” jure que je n’avais pas dessein de vous
” faire de la peine. ”

“ Je veux bien te faire grace , lui répliqua
” le gentilhomme officier , mais à une
” condition : il faut que tout à l’heure tu
” baisses respectueusement le derrière de
” mon cheval. ”

Le bouvier docile remplit la condition , trop heureux de racheter sa vie à ce prix.

L’officier se ravise , et ajoute : “ Ce n’est
” pas assez , et je ne te tiens pas quitte. Je
” veux qu’à l’instant même tu baisses aussi
” mon c . . . Le c . . . d’un gentilhomme
” vaut bien la patène de ton curé constitutionnel. Allons ! vite ; qu’on m’obéisse !
” à genoux ! ”

En disant ces mots , le gentilhomme pose à terre ses armes , d’une main fait tomber ses chausses , et de l’autre prend au collet le jeune paysan. Celui-ci , qui ne manquait pas de présence d’esprit , comme on va le voir , se laisse tomber rudement sur ses genoux , comme pour se mettre en devoir d’obéir ; mais il se saisit avec adresse et promptitude de l’épée nue qu’il apperçoit à terre , la ramasse , et , d’un bras vigoureux , l’enfonce jusqu’à la garde dans le

fondement du noble officier ; puis il court à toutes jambes se cacher dans le bois voisin.

N O Y A D E à Lyon , le 7 février 1790.

C E jour en fut un de deuil pour cette seconde ville de France ; et le délit qui s'y commit par la faute du Magistrat , semblait présager les sinistres événemens qui s'y passèrent dans la suite.

A cette époque , un ancien premier échevin , M. Imbert-Colomez , en était le maire. La municipalité avait alors une espèce de garde d'honneur , composée de jeunes gëns tous bien équipés. La garde nationale , à qui ils portaient ombrage , demanda la permission de se rendre à Valence , pour y prendre part à une confédération de douze mille gardes nationales dauphinoises , provençales , vivaraïses et languedociennes. On lui refusa de partir. Trois cents des jeunes volontaires se présentent pour relever le poste de l'arsenal , gardé par vingt-quatre citoyens ; ceux-ci ne veulent point les reconnaître. On se range en bataille vis-à-vis du corps-de-garde. Le peuple se mêla de la rixe. Lors des

Favras pendu le 19 février 1790. 185

premiers élans de la liberté , tout portait ombrage. Les citoyens pauvres avaient l'œil blessé , à la vue d'une troupe bien vêtue et mieux exercée. La multitude , donc , des injures passe à la menace. Plusieurs des volontaires ont l'imprudence de coucher en joue , et même font feu sur le peuple. Loin d'être intimidé , le peuple crie *aux armes !* force l'arsenal , enlève plusieurs milliers de fusils , et poursuit les trois cents jeunes-gens , qui n'étaient pas des Spartiates : ils se seraient conduits plus sagement. Une prompte fuite les dérobe à une mort certaine ; mais deux d'entre eux sont atteints , et jetés aussitôt dans le Rhône.

Le maire Imbert eut ce délit à se reprocher. Il avait promis de ne point faire relever le poste de l'arsenal par une troupe mal vue du peuple : ce Magistrat ne tint pas la main à sa parole. En les analysant , presque tous les excès populaires sont dûs aux gouvernans.

FAVRAS pendu le 19 février 1790 , par le tribunal révolutionnaire de ce tems-là.

LE sort de ce royaliste aurait dû servir de leçon à bien des gens. Favras pendu et Bezenval élargi , prouvent combien peu il

186 Favras pendu le 19 février 1790.

faut compter sur la justice des hommes. Les bons citoyens d'alors frémirent , en voyant la Cour , le comité des recherches de l'hôtel-de-ville , le châtelet de Paris et l'Assemblée constituante se permettre ou laisser commettre un crime juridique , et se croire suffisamment justifiés par les circonstances. Le journal des *Révolutions de Paris* a traité de cette affaire avec une sagesse qui fit impression dans le tems : nous y renvoyons. Nous n'avons aujourd'hui autre chose à ajouter , sinon que le supplice du marquis de Favras fut regardé comme du plus sinistre augure pour une révolution naissante , et que ce pressentiment ne fut que trop vérifié par la suite. Ces paroles, sorties de la bouche du rapporteur Quatremère , et adressées au Marquis : *Votre vie est un sacrifice nécessaire à la tranquillité publique* ; ces paroles , disons-nous aujourd'hui , ont servi de texte depuis cette époque à presque tous les hommes en place qui ont dirigé la révolution , pour faire couler le sang humain sous le plus léger prétexte. Ces paroles , arrachées au Magistrat agité de remords , expliquent le silence criminel de tous ceux qui auraient pu réclamer , en faveur du prévenu immolé , l'exécution des formes de la loi protectrice de l'innocence. Favras , sans doute , aimait le

Favras pendu le 19 février 1790. 187

Roi plus que sa patrie , et la monarchie plus que la liberté ; mais , en ce tems-là , si tous les hommes coupables comme lui eussent été mis en jugement , il n'y aurait pas eu assez de bois en France pour les potences nécessaires. Le refus d'entendre les témoins est un nouveau délit , tant de fois renouvelé depuis. Cependant , par une conséquence forcée apparemment , on reçut le testament de Favras , et on en permit la publication. Cette pièce , que nous consignons dans notre Journal , est un monument historique et précieux , qui couvre de honte les premières autorités constituées de ce tems-là.

La conduite du peuple de Paris ne fut pas plus belle que celle de ses magistrats et de ses chefs militaires et autres ; mais il est plus excusable qu'eux. On avait pris le soin de l'égarer de toutes les manières. La contenance du patient n'en imposa pas à une multitude prévenue. Une masse de citoyens éclairés eût demandé la surséance du jugement et la révision de la procédure ; mais il fallait que le délit se consommât , sauf le droit de la postérité à s'élever contre la violation de tous les principes , au commencement d'une révolution qui ne fut faite cependant que pour réclamer les principes éternels de la justice et de l'humanité.

*ÉMEUTE sanglante à Vannes , la nuit du
dimanche au lundi de Pâques.*

5 Avril 1790.

LA veille de Pâques , on pillà , à Vannes , quelques marchands blatiers. Un détachement d'infanterie vint de Malestroit , pour en imposer à quelques poignées de misérables. Ils en voulaient aux jours du maire ; et leur intention n'était pas équivoque , car on les entendit courir les rues de la ville , au bruit cent fois répété : *Vive la Noblesse !* C'était la consigne qu'ils avaient reçue des gentilshommes , et une partie de leur salaire avait été comptée d'avance. Le calme rétabli , le détachement s'en fut. Mais la nuit du départ, les perturbateurs gagés reprirent leur rôle. Il fallut recourir aux armes. Les volontaires se rangèrent en bataille ; il y eut une action. Six gardes nationales furent blessées dangereusement , mais douze des anarchistes perdirent la vie.

*AFFAIRE de Nîmes , le 6 et jours suivans
d'avril 1790.*

LA différence des cultes a toujours semé la division parmi les habitans de Nîmes , dont les trois quarts sont catholiques et le reste protestant.

De là ces animosités des uns contre les autres , et ces actes sanguinaires dont cette ville fut le théâtre dans les premiers momens de la révolution.

Le jour où la municipalité devait prêter son serment , plusieurs (et c'était les catholiques) s'étaient armés , malgré la défense qui en avait été faite par le commandant. Celui-ci ayant voulu les obliger à déposer leurs armes , on l'insulta ; il voulut donner sa démission ; il en résulta un tumulte dont la religion fut le prétexte.

Un sergent de cette troupe armée ayant été arrêté par un sergent protestant , fut mené , par ordre du Maire , en prison , où il resta une demi-heure. Dès qu'il fut sorti , il se forma un attroupement de ses partisans , qui se rendirent , sur les onze heures du soir , chez le sergent protestant , avec une potence. On les dispersa d'abord ; mais

ils se rassemblèrent sur une place voisine , laissèrent passer les catholiques , battirent les protestans. Quatre hommes furent blessés dangereusement ; l'un d'eux reçut un coup de couteau.

Le 6 avril , quatre individus arrêterent un protestant ; et le traitant de *gorge-noire* , ils lui portèrent , l'un un coup de pierre , un autre un coup de sabre sur le col.

Le 21 avril , les légionnaires patriotes , qu'on affectait de dire protestans ou dévoués à ce parti , prêtèrent le serment provisoire ; des catholiques attroupés répondaient à leurs acclamations de *vive la Nation ! vive le Roi ! vive la Loi !* par les cris : *A bas la Nation ! vive le Roi ! la Nation n'est plus rien !*

Quand dix de ces derniers rencontraient un patriote , ils menaçaient de le pendre , de l'éventrer , en l'appelant *gorge-noire*. Ils parlaient journellement d'un massacre général prochain.

Les 26 , 27 , 28 , quelques légionnaires catholiques mirent la cocarde blanche. On commença à crier dans les rues : *A bas la Nation ! vive le Roi ! vive la Croix !*

La municipalité , qui avait toujours fermé les yeux sur les vexations exercées contre le parti protestant , autorisait en quelque sorte ces excès contraires à l'ordre public.

Le dimanche suivant (jour annoncé pour porter la cocarde blanche), sur les cinq ou six heures du soir , quelques soldats se promenaient dans les allées du *Cours* : l'un d'eux rencontre un légionnaire à cocarde blanche , lui dit de la quitter ; *je suis aristocrate* , répond le légionnaire ; le soldat indigné lui arrache la cocarde et la foule aux pieds. Le légionnaire appelle ses camarades ; le peuple poursuit à coups de pierre tous les soldats qu'il rencontre ; ceux-ci se rallient , fondent à coups de sabre sur les assaillans. On s'attaque avec chaleur ; les légionnaires des deux partis se battent entre eux. Ce combat dura deux heures , à diverses reprises. Il y eut plusieurs blessés de part et d'autre.

Enfin , les municipaux se décident à signer une délibération contre la cocarde blanche , et se rendent sur le lieu du combat , où , après bien des soins de leur part pour appaiser un tumulte qu'ils auraient dû et pu prévenir, le Maire harangua le peuple : on l'applaudit. La nuit survint , et chacun se retira.

Le lendemain 3 mai , les municipaux informèrent sur la rixe de la veille , et firent porter , sur des brancards , à l'hôtel-de-ville , des soldats de la Croix qui avaient été blessés. Ce spectacle ranima le peuple.

Sur le soir, nouveaux attroupemens de la part des compagnies de la Croix. Ceux qui les composaient, armés de sabres et de fusils, arrêtaient et maltrahaient les patriotes; ils en blessèrent plusieurs: un chasseur de Guyenne eut le poing coupé.

La présence du Maire calma pour un instant ces excès, qui continuèrent d'avoir lieu dès qu'il se fut retiré; la nuit seule qui survint les fit cesser.

Mais on entendait crier dans les rues : *Vive le Roi ! vive la Croix ! à bas la Nation ! vive l'aristocratie !*

Le 4 mai devait être un jour de carnage; mais, sur l'avis de M. de Bonne de Lesdiguières, qui désespérait de pouvoir contenir ses soldats, le Maire, escorté de deux compagnies des Patriotes, et non de celles de la Croix, fit déployer le drapeau rouge et proclama la loi martiale. Le peuple obéit. Les soldats de Guyenne eurent la promesse qu'on punirait les coupables. On s'embrassa dans les rues, et l'on n'entendit plus que ces cris : *Vive la Loi ! vive le Roi ! vive la Nation !*

Les malheurs qui ont affligé la ville de Nîmes le 2 mai, ont pour époque la publication du décret qui met dans les mains du district l'administration des biens ecclésiastiques : la nouvelle de la suppression des

chapitres et des abbayes donna lieu à ceux qui vont suivre.

Dès le matin du dimanche 13, quelques compagnies à *houppes rouges* (signe substitué à la *cocarde blanche*), sous prétexte d'aller à la messe, s'arment, et traversent la ville dans l'appareil le plus formidable. Les volontaires qui les composaient enjoignent au suisse de l'évêché de faire sortir de la cour les dragons qui y étaient. Le Commandant de ce poste se rendant, avec quelques volontaires à ses ordres, à la municipalité, trouve sur la place plus de deux cents houppes rouges, qui lancent une grêle de pierres et font feu à coups de pistolet.

Dix dragons poursuivent cette multitude, mise sur-le-champ en déroute, et font sur elle une décharge de mousqueterie. Un volontaire de la compagnie n°. 1, venue au secours des dragons, est tué en passant devant la maison curiale. Ils trouvent sur la place une compagnie anti-patriotique en bataille : un combat s'engage. Dans le même instant, tous les postes sont occupés par les volontaires à houppes rouges, qui fondent et tirent sur les citoyens soupçonnés de n'être pas de leur parti. A la Magdelaine, on enfonce la porte du sieur Jalabert ; il est assassiné et son corps traîné dans la rue. Les malveillans s'étaient sur-tout emparés

des tours des Dominicains , qui font partie de l'ancien château royal , refuge ordinaire des rebelles de tous les tems.

Les patriotes , surpris , ne purent se rassembler. La loi martiale est bientôt publiée ; mais les troupes de ligne n'ayant pas été requises , le drapeau rouge , loin d'être respecté , fut enlevé par les gens de la forteresse, où commandaient *Froment*, *Follacher* et *Descombiès*. Un jeune dragon , qui marchait au premier rang de l'escorte , y fut assassiné et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui.

Un second drapeau rouge eut le même sort ; mais la nuit suspendit le combat , qui recommença le 14 à la pointe du jour. Alors tous les patriotes prirent les armes. A l'aide de ces soldats citoyens , on parvint à détruire toutes les bandes extérieures des rebelles ; il ne restait plus à combattre que les gens retranchés dans les tours des Dominicains.

L'esplanade se couvrait de troupes auxiliaires. Toutes les gardes nationales du département étaient accourues au secours des patriotes ; et les légions même des pays catholiques , indignées de voir mêler la religion dans une pareille révolte , signalaient leur zèle. Elles attendaient avec calme , lorsqu'une décharge de mousqueterie

partit du couvent des Capucins , blessa un grand nombre de ces étrangers , tua un officier , et mit l'armée en désordre.

Le ralliement fut pénible , mais il se fit ; et le premier effort des volontaires réunis se porta sur les Capucins. On demanda à fouiller la maison ; sur le refus des religieux , leur porte fut enfoncée ; les cellules furent dévastées , la sacristie saccagée , et la mort donnée à cinq Capucins et à quatre révoltés réfugiés chez eux. Le grenier d'abondance de la ville et l'église furent respectés.

Pendant cette expédition , des coups de fusils , tirés dans la ville et les faubourgs , ayant blessé ou tué des citoyens , les maisons d'où ces coups étaient partis furent livrées au pillage , malgré la résistance des officiers ; entre autres la maison du curé de Saint-Paul , où l'on trouva des armes.

Le sang coulait : on massacrait tous les coupables qui tombaient sous la main , mais aucun des chefs n'était puni. On amène le canon contre les tours ; les assiégés demandent à capituler : les conditions ne leur conviennent pas. La tour est prise par escalade par plusieurs légionnaires de différens cantons réunis ; il y eut un grand carnage , tandis que *Froment* , *Follacher* et *Descombiès* échappaient à la mort et aux

recherches de leurs vainqueurs. La maison du premier fut pillée. Ainsi fut terminée la journée du 14. Celle du lendemain fut presque toute consacrée à la vengeance : les lois et l'humanité y furent souvent outragées.

Le calme ayant été à-peu-près rétabli , par l'ordre des officiers municipaux , on fit des visites chez les capitaines des compagnies à houppes rouges , et sur-tout chez le nommé *Gas* (1) , cabaretier , dans la cave duquel était , disait-on , un baril de poudre. Il fut massacré avec cinq de ses compagnons : les électeurs , sortis en corps avec le drapeau blanc déployé , invitent à la clémence et à la modération.

Cette démarche a le plus grand succès ; et la promesse de livrer à la justice les chefs des coupables commença à calmer la fureur des soldats , et sauva la vie à beaucoup de monde.

Des coupables fugitifs , fidèles à leur système , répandaient dans les campagnes que les protestans de Nîmes y avaient égorgé les catholiques , ravagé les couvens , et foulé aux pieds les choses les plus saintes.

(1) La relation de ce massacre , dont les circonstances font frémir , fera un article séparé (*voy. p. 225*).

Par une suite de ces bruits , il se commit de grands excès dans les campagnes ; vingt personnes , entre autres un vieillard de plus de quatre-vingts ans , furent massacrées à cette seule demande : *Etes-vous protestant ?* sur l'affirmative on était égorgé.

L'alarme s'était répandue au loin ; et la ville de Nîmes était menacée de l'irruption d'un grand nombre de paysans attachés à la constitution , mais cruellement trompés sur les intérêts de leur religion.

Deux assemblées nocturnes , l'une tenue le 8 décembre 1789 , dans l'église des Pénitens-Blancs ; et l'autre , dans le courant du même mois , chez le curé Clemenceau , précédèrent le moment de la convocation des citoyens pour procéder à la nomination de la municipalité. L'abbé Clavière , vicaire de M. Clemenceau , disait qu'il fallait exclure les protestans de toute administration ; sur une observation qui lui fut faite , il répondit : *Il faut une révolution , cela ne peut être autrement , ou la religion est perdue.*

Le 29 mars , vers le soir , il se forme un attroupement sur la place des Récollets , qui attaque les non-catholiques qui surviennent , en les qualifiant de *gorge-noire*. Un nommé *Pourcher* reçoit trois coups de couteau,

La municipalité de Nîmes écrit à la fédération de Saint-Hyppolite, que s'il survenait du trouble dans cette ville, elle comptait sur le secours de ses voisins, ce qui annonçait qu'on opposerait les catholiques aux Cevenols, presque tous protestans. Le 20 avril, nouvelle assemblée dans l'église des Pénitens-Blancs; nouveaux mouvemens du Clergé de Nîmes; des cris de *vive le Roi et la Croix! à bas la Nation!* se font entendre dans toutes les rues; les protestans y sont qualifiés de *gorge-noire*. Les catholiques anti-patriotes arborent la cocarde blanche; tout cela est autorisé par le silence de la municipalité. Le dimanche, 2 mai, au matin, les légionnaires à cocarde blanche, qui la veille avaient planté le mai, vont armés déjeuner chez le maire. Après le déjeuner ils sortent dans la rue, criant tantôt : *Vive le Roi! à bas les gorges-noires! à bas la Nation! et c.*; tantôt : *Nous ne quitterons la cocarde blanche que lorsqu'elle sera rougie du sang des protestans*. Sur le soir ils attaquent les protestans et les soldats de Guyenne.

Les sous-officiers, soldats et grenadiers du régiment de Guyenne, provoqués par les légionnaires, arrachent plusieurs cocardes blanches; mais bientôt tous ceux qui l'ont arboré s'attroupent, attaquent les

sous-officiers et soldats de Guyenne. Ces militaires , assaillis à coups de pierres , sont dispersés ; des légionnaires , patriotes , surviennent , ils sont attaqués , blessés pour la plupart , et obligés de s'enfermer dans des maisons.

Quinze ou vingt bas-officiers , grenadiers et soldats de Guyenne , vont chez Roux , savonnier ; ils y trouvent vingt hommes armés ; sept à huit les couchent en joue , et les autres les désarment.

Dans l'hôtel-de-ville , et en présence du Maire , les attroupés crient : *Vive le Roi et la Croix !*

Vers le soir , les mêmes , devant le collège où les officiers de la légion devaient s'assembler , insultent les patriotes qui passaient ; le sieur Agier fut poursuivi à coups de pierres.

Un autre attroupement se forma sur le Cours ; des soldats de Guyenne , passant , sont arrêtés ; on veut leur faire crier : *Vive le Roi et la Croix ! à bas la Nation !* les soldats patriotes crient : *Vive la Nation et le Roi !* ils sont aussitôt poursuivis , et obligés de fuir ; un grenadier du régiment de Guyenne fut tué d'un coup de fusil.

A la même heure un autre attroupement , décoré de la cocarde blanche , se forma sur la place des Récollets ; tous ceux

qui paraissaient reconnus pour être non-catholiques , étaient attaqués.

Le Maire et Descombiès , notable , survinrent ; ils haranguèrent les attroupés , qui , en leur présence , tirèrent plusieurs coups de fusils. Le sieur Massip , non-catholique , fut sabré ; on lui abattit le poignet.

Le 28 mai , jour de la proclamation du Roi , au sujet de la cocarde nationale , le pouf rouge fut substitué à la cocarde blanche.

Le 13 juin , après un ordre donné au portier de l'évêché , de ne plus y laisser entrer aucun dragon , quoiqu'ils y eussent un poste , les gens à pouf rouge se rassemblent ; leur nombre s'accroît ; des pierres sont lancées. Les poufs rouges postés dans les rues circonvoisines , accourent armés de sabres et de fusils. Les dragons n'étaient qu'au nombre de douze ; le commandant , après des invitations réitérées à la paix , commande au trompette de sonner pour rassembler ceux qui s'étaient éloignés du poste ; les légionnaires à pouf rouge enlèvent la trompette , la mettent en pièces ; des coups de fusils sont tirés par eux.

Le major de la légion , instruit qu'on assassine les dragons à l'évêché , rassemble des volontaires , engage deux officiers municipaux à se rendre à la place de l'évêché ;

dans leur route on tire sur eux. Sur la place , les Cébets font une décharge ; un volontaire est tué d'un coup de fusil tiré par une fenêtre.

Dans plusieurs quartiers le désordre et le carnage sont organisés ; deux vieillards sont massacrés par les Cébets à pouf rouge. Escorté d'une patrouille de Guyenne , de quelques légionnaires et de quatre dragons , le drapeau rouge est enfin déployé ; le porteur du drapeau s'avance seul ; les assaillans , ayant à leur tête Descombiès , enlèvent le drapeau. Le second drapeau essuye le même sort , et est porté par les rebelles dans les tours du château , dont ils s'étaient emparés. Ils s'étaient aussi rendus maîtres d'une tour attenante le couvent des Jacobins , où ils avaient établis des postes.

Durant toutes ces dispositions des rebelles , les patriotes des villes et villages voisins accoururent , et formèrent un corps d'armée sur la place de l'esplanade ; les légionnaires patriotes de Nîmes s'y réunirent.

Une compagnie de houppes rouges s'étant introduite par les derrières dans le couvent des Capucins , des coups de fusils furent tirés du couvent sur l'armée qui était à l'esplanade. Un officier municipal de Saint-Côme , à la tête des patriotes de

ce lieu , fut tué ; un sapeur et vingt-cinq autres blessés.

Le feu le plus soutenu se fait en même-tems de la part des gens qui occupent les remparts et la tour attenant à la maison des Dominicains. Ce feu commença à dix heures du matin , et dura jusqu'à quatre du soir. Il fallut employer le canon pour assiéger les tours et les remparts....

Forcés dans leurs retranchemens les rebelles prennent la fuite ; partie se réfugie dans le couvent des Jacobins ; quatre sont tués ; la maison de *Froment* est livrée au pillage ; les Jacobins , soupçonnés d'avoir favorisé l'entrée dans leurs tours , sont pillés ; mais l'église est respectée.

La paix , publiée le lendemain dans la ville ne rendit pas les campagnes plus tranquilles. Les Cébets à pouf rouge , s'y répandirent , et y commirent beaucoup de crimes. Un vieillard de quatre-vingts ans , et son fils aîné , tous deux protestans , furent assassinés par eux , à Saint-Bonnet , et leurs corps jetés dans la rivière du Gardon.

Il résulte des faits rapportés , que *Descombiès* , *Froment* et *Follacher* , furent les instigateurs de la révolte qui éclata à Nîmes ; et que la municipalité est coupable de tout le sang versé , n'ayant pas

pris les mesures nécessaires lors des premiers mouvemens, ce qui, par la suite, donna lieu à tant de désordres et de massacres.

*PAYSANS Franc-Comtois mitraillés, le 8 avril
1790, au village de Souvent, près Dôle.*

UN tribunal criminel allait faire droit sur la validité des plaintes des gardes-chasses de la comtesse de Brun, au village de Souvent, près Dôle; plusieurs centaines de paysans des environs s'armèrent pour être en garde contre ce jugement, d'autant plus que la dame influençait les juges. Un double détachement de volontaires, et de Royal-Etranger, se transporte sur les lieux pour donner force à la justice. Vaine précaution ! Les paysans ne demandent qu'à fraterniser; et tous ces hommes armés s'embrassent. La comtesse, difficile apparemment à rassurer, persiste à requérir la loi martiale; les municipaux ont la faiblesse, pour ne pas dire plus, d'acquiescer à son vœu; en même-tems elle distribue de l'argent à cent cavaliers. Ceux-ci, précédés de deux canons, et échauffés par le vin du marché, se portent au village, où ils ne trouvent que des enfans, des vieillards

et des femmes. Les hommes , à l'approche de la troupe de ligne , aussi mal disposée , s'étaient retranchés dans le bois voisin. On va à eux , on les somme de se rendre , ils refusent ; on fait feu , 14 sont tués , beaucoup sont blessés ; tous auraient été massacrés , sans l'humanité et la sagesse de quelques militaires vétérans , indignés et rougissant d'une telle expédition. On fit cent prisonniers , parmi lesquels il y avait un vénérable agriculteur octogénaire , et dont le sang coulait.

Cette affaire n'eut point de suite ; mais elle ne dut pas rassurer sur le caractère de la noblesse.

DÉSORDRE sanglant commis à Bedford , dans la ci-devant Alsace , par la troupe de ligne , en 1790.

LE régiment Royal-Liégeois , en garnison à Bedford , reçut celui des hussards de Lauzun ; l'esprit de ces deux corps était préparé d'avance : Les officiers Liégeois , dans un repas donné à ceux des hussards , semblent avoir voulu répéter la scène des Gardes - du - Corps à Versailles , au 5 et 6 octobre de l'année précédente. Les soldats , stimulés par leur état-major , à

la suite d'un grand festin où l'on but largement , se répandirent dans les rues , entrèrent dans les magasins , en criant de toutes leurs forces : *Vive le Roi ! au diable l'Assemblée Nationale ! merde pour la Nation !* Ils portaient tous à la pointe de leur sabre un mouchoir blanc.

En même-tems ils arrachèrent de leurs chapeaux la cocarde tricolore , qu'ils foulèrent aux pieds , et prirent aussitôt la cocarde blanche ; ils mirent le comble à leur délit et au désordre , en forçant les citoyens sans défense à arborer comme eux ce signe de rebellion. Ils passaient la pointe de leur sabre sur la poitrine du patriote qui se refusait à leur vœu impie.

Ce n'est pas tout ; on les vit se porter à la maison commune , et en menacer les magistrats. L'écharpe dont le Maire se revêtit pour en imposer , ne fut pas plus respectée. Les citoyens , indignés de tant d'audace , coururent à leurs armes. Il y eut un combat assez vif , où huit personnes perdirent la vie , et la soldatesque fut dispersée. Les municipaux dressèrent procès-verbal , que les officiers des deux régimens voulurent empêcher de terminer. Mais la masse des citoyens maintint à la justice son libre cours. Dix - sept soldats furent mis en détention.

MEURTRE causé par un projet de voyage de la Cour , à Saint-Cloud , le 18 avril 1790.

LOUIS XVI se laissait fort mal entourer au château des Tuileries. Des prêtres réfractaires , mal vus des citoyens , jouaient tous les matins à la chapelle devant le Roi. Sans Lafayette , la garde nationale , dans son indignation inconstitutionnelle , se serait permis quelque incartade à ce sujet. Harcelé de toute part , on n'eut pas de peine à persuader au Prince un voyage à Saint-Cloud. Il ne prenait pas bien son tems ; le peuple se mit en tête que la Cour voulait émigrer , il s'y opposa fortement. La place du Carrousel fut encombrée par la multitude. La famille Royale était déjà dans les voitures du départ , et y demeura plus de deux heures. Louis XVI aima mieux céder que d'occasionner une émeute sangninaire. Pourtant il en coûta la vie d'un citoyen. Le Roi étant remonté dans ses appartemens , on ramenait sa voiture ; un perruquier avait la tête près d'une portière , pour s'assurer de ses yeux s'il n'y avait plus personne dedans. Un grenadier du bataillon des Filles Saint-Thomas eut l'atrocité de

lui passer sa baïonnette à travers le corps. On voulut arrêter l'assassin ; il se fit un assez grand tumulte , dans lequel plusieurs personnes furent dangereusement blessées. Une femme eut un bras coupé.

Quant au grenadier , il resta impuni.

*GUERRE civile et religieuse à Toulouse , le 18
avril 1790.*

JUSQU'A ce que les peuples soient devenus plus raisonnables , ils auront besoin d'être liés par des sermens civiques. Celui qu'on exigea impolitiquement au commencement de l'année 1790 , ne fut pas du goût de tout le monde. La Noblesse et le Haut-Clergé s'y refusèrent plus ou moins ouvertement. Mais on ne va point contre l'opinion publique. C'est donc pour la neutraliser qu'on chargea le chartreux Dom Gerle, député à l'Assemblée Constituante, d'y jeter un brandon de discorde, en demandant, par motion incidente , de déclarer et reconnaître la religion catholique apostolique et romaine , la seule dominante en France. Cette mesure eut de chauds opposans : On s'y était attendu ; mais on ne voulait qu'un prétexte pour faire schisme , et amener une

guerre civile. Le décret ne fut point porté. Les provocateurs se rassemblèrent dans l'église des Capucins, comme pour tenir un espèce de synode, et dans l'espoir d'entraîner des partisans. Ils en furent pour leurs frais et des huées. Ce n'est pas à Paris que les prêtres peuvent espérer de long-tems des succès marqués. Il y a trop de lumières et de dissipation.

Il n'en fut pas de même à Toulouse, ville si connue par son fanatisme religieux et persécuteur. Le Clergé, tous les ans, y perpétuait encore un usage atroce. Chaque année il s'y faisait une procession solennelle, en mémoire des massacres des Albigeois; cette fête de sang était prochaine. On voulut mettre à profit la circonstance; grand nombre de pénitens et de pèlerins se réunirent pour diriger leur marche vers une chapelle élevée au milieu d'une plaine, hors des murs, en l'honneur d'un Dieu très-bon et très-miséricordieux, pour le remercier du meurtre de plusieurs milliers de malheureux villageois qui ne croyaient point à la messe. En même-tems une adresse bien fanatique est distribuée avec profusion. Les églises sont ouvertes pour recevoir la signature de ceux qui veulent y adhérer, et les voûtes saintes retentissent des motions les plus sanguinaires. L'abbé de

Barbasan , vicaire - général du diocèse , écrit le premier son nom au bas de cette adresse incendiaire , et en autorise la lecture au prône dans toutes les paroisses. De tous les rassemblemens , le plus anarchique fut celui de la salle des Grands-Augustins. Celle de l'Académie , et la Sénéchaussée , servait aussi de théâtre à cette nouvelle croisade , qui s'organisait avec rapidité.

L'un des plus acharnés meneurs se trouvait être Dubarry , dit *le roué* , beau-frère de la première catin de France. Pour déterminer un grand mouvement , il tenait caché un buste de Louis XVI , qu'il se proposait de mettre en évidence au premier moment propice. Mais son secret fut mal gardé ; de jeunes volontaires patriotes , découvrent l'image du Roi , la portent comme en triomphe ; et prononcent sur leurs sabres nuds le serment civique , qui fut répété par mille voix. Les nobles , les parlementaires et les prêtres , furieux de se voir démasqués , crient de leur côté , *aux armes !* Des soldats de lignes qu'ils avaient échauffés avec de l'argent et de l'eau-de-vie , retirés dans les environs , se présentent , commandés par un procureur en la Cour , et font feu sur les citoyens. Ceux - ci , sans armes , fuient , et sont poursuivis avec acharnement. Beaucoup reçoivent de

210 *Massacre d'un vieillard à Vitteaux.*

fortes blessures ; un seul perd la vie , frappé d'une balle. Grace à la municipalité , qui se porta sans tarder sur le lieu de la scène , et arrêta l'effusion du sang par son courage : sa fermeté en imposa aux lâches meurtriers.

*MASSACRE d'un vieillard à Vitteaux , le 28
avril 1790.*

VITTEAUX est une petite ville du département de la Côte-d'Or , dans le district de Sémur , et chef-lieu de canton. On y fait le commerce des draps.

L'on y tenait assemblée primaire pour la nomination du département. Fitz-Jean de Ste.-Colombe, s'y rendit ; c'était un vieux conseiller au parlement de Dijon. En 1775 sa maison avait été mise au pillage dans une révolte pour cause ou par prétexte de monopole. Cet ancien Magistrat , accoutumé à tenir un rang , à l'imprudence de réclamer la présidence de l'assemblée électorale ; elle était due à son âge. Cet incident réveille d'anciens griefs , ou plutôt d'anciennes animosités. Non-seulement on lui refuse le fauteuil et la sonnette ; on lui conteste même le droit de citoyen actif.

Des invectives suivent ses réclamations ; puis viennent les menaces ; puis les voies de fait. Le vieillard sort du lieu de l'assemblée, on le suit ; et bientôt, sans respect pour son âge, on le massacre à coups de pierres et de bâton. Il succombe, et meurt au milieu de la rue, nageant dans son sang.

L'Assemblée constituante ordonna la poursuite des assassins. On est fâché de n'avoir jamais pu savoir si ce crime reçut son châtiment. Malheur à une révolution politique qui commence sous des auspices aussi immoraux !

TÊTE coupée à Marseille, premier mai 1790.

LE Roi de Sardaigne méditait un coup de main sur le Midi de la France. Louis XVI crut devoir envoyer trois régimens à Marseille. Mais ils s'y comportèrent si mal, que les autorités constituées sollicitèrent le renvoi de ces troupes. Le Colonel de l'un de ces régimens était un homme hautain, qui journellement insultait la garde nationale : les insolens pour l'ordinaire sont des lâches. Cet Officier, se voyant mal secondé, consentit à demander excuse.

Louis XVI ne l'en tint pas quitte ; il ordonna son emprisonnement dans la citadelle : conduite prudente pour sauver la vie au colonel Ecuveli , et pour satisfaire au juste ressentiment des Marseillais.

Mais cet ordre aurait dû être mis sur-le-champ à exécution ; car les tems n'étaient plus les mêmes. Bien des années s'étaient écoulées depuis que Louis XIV , pour châtier Marseille , et la contenir , fit construire la forteresse de Saint-Jean , avec cette inscription remarquable , en latin :

Louis XIV a achevé cette citadelle , pour tenir en bride les Marseillais , trop amoureux de leur indépendance.

Le 30 avril , vers le soir , il se forma des rassemblemens qui parurent se diriger sur les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean. L'aide-major du commandant de Saint-Jean , *de Beausset* , profita de la nuit pour la mettre en état de défense. Les canons furent chargés à mitrailles , et des ordres précis donnés aux soldats de Vexin-Français , de repousser les volontaires. Les soldats de ligne , au lieu d'obéir à un commandant tout au moins imprudent , mettent bas les armes , et conduisent eux-mêmes leur chef à l'hôtel-de-ville ; mais sur la route , des femmes (toujours des femmes !) attroupées , et pleines de résolution , arrêtent de Beausset ,

et demandent sa tête. Le peuple s'amasse , et joint ses cris au vœu féroce des femmes. De Beausset , effrayé , se réfugie précipitamment dans la boutique d'un barbier. Un Marseillais l'y suit de près , l'atteint , et d'un coup de sabre lui tranche la tête. On ne s'en tient pas là ; le cadavre est traîné dans les places publiques , et déchiré en lambeaux.

Les Marseillais si courageux , si ardens , avaient-ils donc besoin de cet horrible spectacle pour exciter à la démolition du fort Saint-Jean ? Déjà ils y mettaient autant d'ardeur que les Parisiens en mirent à raser la bastille , quand un décret de l'Assemblée vint suspendre la destruction d'une citadelle qui n'appartenait pas à la seule ville de Marseille. Ces sortes de monumens sont en effet la propriété communale de tout l'empire français. Les Marseillais se montrèrent aussi dociles à l'autorité légitime , qu'ils s'étaient cabrés contre le despotisme militaire.

Les citadelles de Montpellier et du Saint-Esprit , essuyèrent aussi pareil assaut ; mais il n'y eût pas une seule goutte de sang de versé.

*COUPS de sabres et de baïonnettes à Toulon ,
le 3 mai 1790.*

LA sainte insurrection du 14 juillet 1789, eut de bien mauvaises copies. Dès les premiers mois de la révolution, il se forma un parti puissant, riche et désorganisateur, qui mit toute son étude à déshonorer la plus belle des causes, en la souillant par des excès presque journaliers.

Le 3 mai la ville de Toulon vit se former dans ses murs un attroupement d'ouvriers, devant l'arsenal, et aux environs de l'hôtel de la marine, où séjournait le commandant, M. Glandèves. Les attroupés prirent pour motif la demande de la délivrance de trois matelots détenus sur la frégate l'*Alceste*. On leur promit tout. Enhardis, ils demandent encore; ils exigent des armes, et forcent Glandèves à se rendre au milieu d'eux à la maison commune. Cochemin, son frère (M. de Chaulet), qui n'avait point voulu le quitter, est arraché de ses bras; il reçoit trois coups de sabres, et deux coups de baïonnettes. Il dut son salut à quelques volontaires, qui sauvèrent un crime à Toulon. L'émeute s'éteignit d'elle-même. L'exemple

resssemble à la langue de l'homme ; il fait du bien , il cause du mal. En cette circonstance , la fermeté de cinq ou six gardes nationales en imposa à toute une multitude. Cette anecdote méritait d'être notée.

*GUERRE civile et religieuse à Montauban ,
le 10 mai 1790.*

A CETTE époque , les protestans formaient à-peu-près le sixième de la population de Montauban ; et depuis nombre d'années , les catholiques vivaient avec eux dans la meilleure intelligence. Lors de la révolution , ils s'enrôlèrent indistinctement , et se confondirent dans la même garde nationale. Un aussi bon accord ne convenait pas aux vues de la Noblesse et du Clergé. Ces deux castes , ennemies de tout ordre , employèrent leurs moyens accoutumés pour diviser les citoyens qui semblaient n'avoir qu'une seule communion. On vint à bout d'organiser une municipalité comme il en fallait une ; c'est-à-dire , on ne fit tomber le choix que sur des ennemis déclarés de la liberté. De ce moment , on prit à tâche de réveiller d'anciennes rivalités de secte.

Les catholiques et les protestans reprirent leurs haines héréditaires, et mirent leur étude à s'exclure réciproquement de tous les grades d'honneur, de tous les emplois lucratifs.

La suppression des maisons religieuses, décrétée par l'Assemblée constituante, offrit au zèle infernal de la municipalité un champ libre à ses intentions perfides. Elle choisit tout exprès le jour des Rogations pour procéder à l'inventaire des couvens, certaine de trouver ce jour-là le peuple rassemblé et prêt à faire éclater son mécontentement. Les commissaires furent accueillis aux portes des cloîtres par plusieurs groupes de femmes disposées à défendre les saints lieux contre des gens qui n'ont, disent-elles, ni foi, ni loi. Loin de les apaiser, on les irrite par des démonstrations de rigueur. La multitude en haleine se porte à la maison du commandant général, Dupuy-Montbrun, et menace d'en faire le siège, s'il n'appose point sa signature au bas d'une pétition dans laquelle on demande la conservation des couvens. Des perturbateurs officieux font courir le bruit que ce sont les députés protestans qui ont emporté ce décret sacrilège. On en vient aux mains. Les catholiques foulent aux pieds la cocarde nationale, parce qu'elle

à Montauban , le 10 mai 1790. 217

est portée par des hérétiques. Le tocsin se fait entendre. Montbrun veut être médiateur entre les deux factions ; il reçoit trois coups d'épée ; sans la maréchaussée , on l'égorgeait.

Six patriotes sont tués , et l'on voulut porter leurs têtes au haut des piques. Cinquante-cinq autres furent blessés ; on eut l'inhumanité de les promener par la ville , presque nus. La trace de leur sang marquait la route qu'on leur faisait parcourir. Sur la place d'armes , on les oblige à une amende honorable. Pour racheter le reste de leur vie , il faut qu'ils proclament : *Vive le Roi ! à bas la Nation !* Déjà la cocarde tricolore était remplacée par une croix écarlate. On ne sait à quelles cruautés ces cannibales religieux se seraient portés. On jeta dans des cachots les cinquante-cinq blessés , pour les soustraire à la mort , suspendue sur leur tête.

On croyait déjà la contre-révolution faite à Montauban ; mais la jeunesse Bordelaise et Toulousaine réunie , s'empressa de venger ses frères opprimés. Le Roi envoya un commissaire qui cassa la municipalité et rétablit la paix. On rechercha la cause première de tout ce désordre ; on la trouva dans plusieurs sommes d'argent distribuées avec adresse aux femmes et aux familles pauvres et mécontentes.

Le récit de cet événement à l'assemblée constituante fut écouté diversement. Les députés prêtres et nobles donnèrent tout le tort aux protestans. Les députés religieux mirent tout sur le compte du clergé.

JOURNÉE du 10 mai 1789, à Valence.

M. DE VOISIN, commandant de la citadelle, était soupçonné, non sans raison (voyez sa lettre ci-joint.), d'être un ennemi de la constitution; des soldats viennent révéler à la municipalité qu'il avait fait diriger contre la ville deux pièces de canon chargé à mitraille, et distribuer des cartouches à grand nombre de soldats, avec ordre de faire feu sur les bourgeois s'il s'en présentait. Les déposans ajoutent : « L'un de nos camarades lui ayant répondu qu'il n'obéirait pas à un tel ordre, le commandant l'a fait jeter dans un cachot. » A ce récit l'alarme se répand : les citoyens se rassemblent dans une église pour délibérer sur le parti à prendre. Tous les cris se réunissent à demander la destitution du commandant et la liberté du soldat. La multitude se transporte à la citadelle, accompagnée de la municipalité. Les Magistrats représentent

à M. de Voisin combien sa conduite est peu conforme au décret de l'assemblée nationale. Il répond : *Je ne connais de décrets que ceux qui me sont adressés par le ministre.* On le somme de se rendre dans l'église St.-Jean , où étaient tous les citoyens de la ville , qui attendaient le résultat. Il s'y rend accompagné de quatre officiers municipaux. Là , il veut excuser sa conduite ; il dit que son régiment lui donnait des inquiétudes , qu'il craignait que les habitans de la ville ne voulussent s'emparer de la citadelle : le peuple , irrité d'une pareille justification , demande le châtimement du traître. Ceux qui appréhendaient le ressentiment de la multitude , proposèrent de le conduire en prison ; mais des forcenés altérés de sang , malgré les officiers municipaux et la garde nationale qui l'entouraient , lui adressent un coup de feu qui le renverse mort à terre. Des femmes (hélas ! toujours des femmes !) demandent à lui couper la tête ; mais les autorités constituées et la garde nationale parviennent à arrêter la multitude , en lui observant que le peuple se déshonore , lorsqu'il se délecte dans le sang de ses semblables.

On trouva dans les habits de de Voisin la lettre suivante ; elle sera l'une des preuves trop nombreuses que la noblesse fut tou-

jours la cause première de tous les malheurs qu'elle a éprouvés dans le cours de la révolution.

„ Depuis mon passage à Valence , mon cher
„ Vicomte , j'ai fait peu de chemin ; je suis resté
„ six semaines à Avignon , où j'ai laissé mon com-
„ pagnon de voyage ; de là je suis parti pour l'Italie.
„ J'ai vu Gênes et Milan ; me voici fixé ici jusqu'à
„ ce qu'il plaise à la Providence de ramener un
„ autre ordre de choses dans notre malheureuse
„ France. J'avais grande impatience de joindre nos
„ Princes ; ils sont bien intéressans , et par leur
„ conduite , et par les dangers qu'ils ont courus.
„ Ils reçoivent ici des témoignages de loyauté de
„ ceux qui sont encore restés bons Français. Je leur
„ ai parlé de vous dans les sentimens que vous
„ méritez ; et comme vous ne leur étiez pas inconnu ,
„ j'ai vu que vous leur aviez fait plaisir. Il faut , mon
„ cher Vicomte , que vous m'adressiez un petit
„ détail que je mettrai sous leurs yeux ; 1°. Quelle
„ est la disposition , pour le moment , des esprits
„ du pays que vous habitez et de ses environs ,
„ et ce qu'on pourrait en espérer ; 2°. la disposi-
„ tion des troupes que vous commandez , et de
„ celles qui sont à quelques lieues de vous ; 3°. les
„ noms des différens régimens , et quel est l'esprit
„ qui les anime dans ce pays. Vous sentez qu'il
„ pourrait arriver telle chose qui rendrait ces détails
„ intéressans , et qu'il nous les faut exacts. Pour ce
„ qui regarde votre personne , je vous ai rendu la
„ justice que vous méritez , en assurant que votre
„ façon de penser était telle qu'on pouvait la désirer ,
„ et que j'osais la garantir. Si par la suite il était né-
„ cessaire que nous conférions ensemble , je me
„ rapprocherais de vous ; la distance qui nous sé-
„ pare n'est pas immense. Mais auparavant donnez

Massacre de trois voleurs , à Paris. 221

„ moi les détails que je vous demande , donnez-les-
„ moi promptement et circonstanciés. N'avez-vous
„ pas des magasins d'armes et d'autres fournitures ?
„ à quoi les estimez-vous ? de quoi sont-ils com-
„ posés ? Sur-tout l'opinion des différens ordres en
„ particulier , et des dispositions de la Noblesse.
„ Adieu mon cher Vicomte , donnez-moi de vos
„ nouvelles , et satisfaites à ce que je vous demande
„ d'une manière ostensible , pour que je puisse le
„ communiquer aux Princes. Adieu ; je n'ai pas
„ besoin de vous recommander de la discrétion ;
„ vous en sentez la conséquence. Adieu ; soyez
„ assuré de toute mon amitié.

„ Je ne crois pas avoir besoin de signer ; j'imagine
„ que vous n'avez pas oublié la rue Poissonnière. „

*MASSACRE de trois voleurs à Paris , le 21
mai 1790.*

APRÈS avoir bien dîné dans une auberge ,
trois individus mettent les couverts d'argent
dans leurs poches , se lèvent et sortent. On
court après eux ; ils sont arrêtés et conduits
chez un commissaire qui les envoie au Châ-
telet. Sur la route , l'un des trois voleurs dit
tout haut , que pour un écu de 6 livres
ils sortiront de prison le lendemain. Ce
propos , tenu avec assurance , indigné les
spectateurs nombreux. On arrache les trois
prévenus des mains de la garde ; on les
entraîne au marché Antoine. Deux sont
pendus , le troisième est lapidé.

Cet événement fâcheux se passait le 21 mai. Cinq jours après , la municipalité placarda une proclamation qui produisit sans doute son effet sur l'esprit du peuple , emporté par un premier mouvement ; mais il n'était plus tems. Cela était la suite des premiers torts de ses magistrats. Et d'ailleurs ce n'était pas le peuple qui avait porté les premiers coups. Dans les plus petits rassemblemens , il se trouvait des hommes féroces , gagés pour dénaturer les sentimens les plus louables , manifestés par les citoyens aussi ennemi du sang que des injustices. Des mains cachées et pleines d'or poussaient la multitude , étonnée elle-même du chemin rapide qu'on lui faisait faire , à son insçu , dans la carrière du crime.

*ASSASSINAT commis par un Noble à Baïonne ,
le 24 mai 1790.*

UN jeune officier du régiment d'Angoumois , nommé *M. de Champois* , sortait d'un bal. Une patrouille le rencontre , lui fait les questions d'usage ; il y répond avec un mépris marqué ; il tire son épée du fourreau , et va pour en frapper le commandant. On la lui arrache des mains. Le jeune

homme rentre précipitamment chez lui , et en ressort presque aussitôt , armé d'un stylet à l'italienne. Il fond sur la patrouille , qui ne pensait plus à lui , et blesse trois citoyens , dont un est mort.

On notera que son régiment se hâta de désavouer l'infamie de son officier.

*MASSACRE de protestans par des catholiques ,
sur le territoire de Nîmes , en mai et juin*

1790.

DANS les premiers tems de fanatisme religieux et politiques , un enfant de quinze ans portait des alimens aux ouvriers de son père , qui travaillaient dans la campagne. Des misérables , stipendiés par des nobles et des prêtres catholiques , le rencontrent sur un chemin de traverse , et lui demandent : *Est-tu protestant ?* L'adolescent répond avec naïveté : *Oui , je le suis.* Pour réplique , on l'assomme sur la place , et les meurtriers dévorent sur son cadavre le dîner qu'il portait. Le soir , Maheil , père de la victime , la mère , son frère aîné et ses trois sœurs , sont inquiets de ne le pas voir revenir des champs ; il prennent le parti d'aller le chercher ; ils ignoraient qu'il

existait un horrible projet d'exterminer toute la famille , à cause de ses opinions ; car elle n'avait point d'autre tort , si ce n'est aussi qu'elle était patriote. Une troupe de catholiques se jette sur eux tous ; déjà on les liait pour les emmener. Un postillon vient à passer sur la grande route. *Qu'est-ce, dit-il, des hugenots... ? Tuez, tuez tous ces chiens-là.* En disant ces affreuses paroles , il saute à bas de son cheval , se jette sur l'une des jeunes filles , la prend à la gorge , et l'étrangle sans pitié.

Parmi la horde catholique chargé de cette expédition , se trouvait le nommé *André* ; c'était l'obligé de *Maheil*. Ce père de famille lui avait rendu plus d'un service. Eh bien ! *André* s'adresse à son bienfaiteur de préférence ; en vain l'infortuné *Maheil* lui rappelle les obligations. « *André, je ne t'ai*
» jamais fait de mal. --- Je sais tout cela ré-
» pondit le barbare ; mais tu es protestant, et
» tu n'es pas royaliste. » Autres tems, autres mœurs ; et au même instant, d'un coup de hache , ce monstre d'ingratitude brise la tête de l'homme qui ne lui avait jamais fait que du bien.

Son épouse est massacrée à ses côtés. Son fils aîné et les deux filles qui lui restaient purent s'échapper , et crurent avoir évité la mort. Hélas ! le fils fut tué le

lendemain, dans les bras d'un ami. Cet ami, lui-même, quoique catholique, ne fut point épargné, pour le punir d'avoir voulu sauver un protestant.

Ces horribles scènes, inconnues chez les sauvages antropophages, sont le fait des prêtres catholiques. L'un d'eux, membre d'un club monarchique de Nîmes, ne craignit pas de dire tout haut : « Je ne » mourrai content que quand j'aurai vidé » tout un verre plein du sang d'un protes- » tant patriote. »

Un autre ministre d'un culte de miséricorde et de paix, au sortir de l'autel, fit entendre cet horrible vœu : « Quand donc » pourrai-je dire la messe dans le crâne » d'un patriote protestant, en place de » calice ! »

MASSACRE d'une famille catholique, par des protestans, à Nîmes, le 15 juin 1790.

POUR SUIVRE les prêtres le fer à la main, massacrer des religieux au pied des autels, tirer des coups de fusils dans les confessionnaux, assassiner grand nombre de catholiques, les calomnier lorsqu'ils rendent le dernier soupir, et leur dire : *Criez donc*

226 *Massacre de catholiques par des protestans.*
maintenant vive le Roi!.... tels sont les tristes
forfaits dont la France a été le théâtre..

Pour les détails , nous choisissons ce qui
est arrivé à la famille Gas.

Louise Bertrand, née protestante, abjure,
et se fait catholique pour épouser Gas ,
revendeur de vin à Nîmes.

Le dimanche , 13 juin , une prétendue
querelle entre des légionnaires agriculteurs ,
et des dragons nationaux , donne le signal
du massacre ; des ruisseaux de sang coulent
dans les rues , Gas se retire chez lui.
Le lendemain , de très-bonne heure , de
nombreuses compagnies de non-catholiques
arrivent des Cévennes , de la Vaunages ,
de la Gordonenque , et se campent à l'es-
planade , dans le voisinage de la maison de
Gas.

Une troupe de volontaires entre ; leur
chef pointe le canon de son fusil sur le sein
de la femme de Gas , tandis qu'un autre
protestant lève son sabre pour lui trancher
la tête. Celui-ci , nommé *Gasgudel* , fut
choisi pour être l'un des députés de Nîmes ,
à la fédération du mois suivant , le 14 juillet
1790.

Un troisième , non moins lâche et bar-
bare , s'adresse à la fille aînée , et lui passe
une corde autour du col. D'autres volon-
taires traînent par les cheveux , sur le pavé ,

le reste des enfans de Gas. Un détachement de 400 hommes survient ; les volontaires qui le composent , tournent leurs fourches et leurs baïonnetes contre la mère et sa famille. La femme Gas reçoit un coup de culasse de fusil , qui la renverse. On l'abandonne parce qu'on la croit morte. Le père , dès le commencement , s'était évadé , persuadé que l'on ne cherchait que lui. La maison est mise au pillage , l'on défonce les tonneaux , et l'on brise ce qu'on ne peut emporter.

A travers ces désordres , la fille aînée en profite pour faire évader son père , qui s'était caché dans une cour voisine. Le frère se sauve par les toits , et gagne l'amphithéâtre de Nîmes , après avoir échappé miraculeusement à une cinquantaine de coups de fusils. On criait d'en bas : *Tue ! tue ! c'est le fils d'un catholique.* Il voit périr à ses côtés les autres fugitifs moins ingambes que lui. La mère , réfugiée chez un voisin , entend crier dans la rue : « Il faut absolument la tête de Gas ; notre capitaine la veut. Il nous donnera 50 louis , si nous la lui portons avec celle de Pelatan... »

Pelatan était un Nîmois qui avait abjuré aussi.

La fille aînée retourne un moment vers la maison de son père. Un nom *Blanc Pascal* ;

procureur et membre du club de la ville , la saisit , et lui meurtrit le sein avec le pomeau d'un pistolet , pour la forcer par la douleur à découvrir la retraite de son père. Un autre , dans la même intention , lui presse sur l'estomac la pointe de son épée.

Enfin , le mardi 15 juin , l'asyle de Gas est su. On l'entraîne jusque dans la cour du palais ; tandis qu'on délibère s'il sera conduit à la prison , un garçon menuisier lui porte un coup de hache sur la nuque. Un autre , en même-tems qu'il lui tire un coup de fusil , lui passe la baïonnette au travers du corps. Gas tombe sous mille coups. On lui coupe les bras et les jambes ; un nommé *Auguste Cassenac* dit à ses compagnons du crime : « Lavons-nous les mains dans le » sang d'un catholique et d'un aristocrate ; » et en le disant , il le fait.

Bertrand , le père de la veuve , et ses trois fils (ses frères) déshabillent la victime , lui enlèvent sa montre et six louis , qui sont employés aux frais d'une orgie.

Ces détails glacent d'horreur toute ame un peu sensible. O fanatisme politique et religieux ! de toutes les passions , tu es donc le plus infernal !

Le corps de Gas , mutilé , est traîné par les cheveux jusqu'à la porte de la maison qu'il habitait. Là , on l'étend sur le seuil ,

229 *Massacre de catholiques par des protestans.*

où , pendant 36 heures , il servit d'escalier à tous les monstres protestans qui venaient jouir du spectacle du pillage et de la férocité. Tous prennent plaisir à donner , en passant , des coups de pieds à ce cadavre ; ils finissent par le rouler et le fouler. Ce n'est pas tout ; on le traîne à l'esplanade pour l'exposer à la vue des volontaires étrangers. On lui attache un morceau de pain , non sur la bouche , mais à la place où elle était , et on lui adresse ces mots , en lui écrasant la tête à coups de culasse de fusil : “ allons , mange bougre de catholique , et crie maintenant : *Vive le Roi !* ”

Ajoutons ici que les enfans de Gas , sans aucune ressource , ont été demander l'hospitalité au père et à la veuve de la mère. Voici l'accueil qu'on fit à ces infortunés : “ Dieu ” s'est vengé de ce que votre mère changea ” de religion. Allez ! retirez-vous ”.

Nous livrons le lecteur sensible aux réflexions qu'un pareil récit ne peut manquer de leur suggérer. Se serait-on attendu que la révolution fournirait un nouveau degré d'intensité , de nouveaux alimens au fanatisme religieux ? Cet article circonstancié prouvera du moins que tous les crimes commis depuis 1789 , ne sont pas l'ouvrage de l'exaltation d'un peuple qui prend la licence pour la liberté. Les anciens préjugés,

les documens des prêtres , ainsi que les suites d'une civilisation avancée , ont gâté la plus belle des révolutions. Il fallait bien des précautions pour remuer une vieille nation corrompue et fanatisée depuis plusieurs siècles.

*PROJET de guerre civile avorté à Lyon ,
le 26 juillet 1790.*

LA démission du commandant de la garde nationale, M. d'Hervieux de Villaret, causa quelques mouvemens. Deux mille artisans s'attroupèrent sur la place Bellecourt, et se rendirent à celle des Terreaux, où se trouve la maison commune. Le Maire harangua la multitude sans succès ; elle se porta au contraire à l'arsenal, assiégea un corps-de-garde, y prit les armes. Il y eut résistance de la part des assaillis ; des coups de fusils furent tirés, deux hommes périrent. Les auteurs cachés de cette petite insurrection voulaient en venir à la mise à exécution de la loi martiale. On ne déploya que le drapeau rouge. A ce signe de la loi, tout rentra dans l'ordre ; il fallut ajourner les complots de soulever le Midi, et d'en ouvrir les portes aux ennemis.

*AFFAIRE sanglante à Saint-Domingue , le
28 juillet 1790.*

L'ASSEMBLÉE générale de Saint-Domingue affectait la souveraineté. Le 27 juillet elle rendit un décret portant, entr'autres dispositions, que les gardes nationales soldés remplaçant les troupes de ligne licenciées, prêteroiient serment à la Nation, au Roi, et à la constitution de la colonie.

Et pour appuyer ses décrets, cette assemblée générale s'était emparé des magasins de poudres, et de plusieurs vaisseaux en rade. Elle était loin cependant d'avoir l'assentiment de toutes les paroisses; mais le Port-au-Prince avait un comité en parfaite adhésion avec elle.

Un officier-général, Mauduit, fut chargé de la dissoudre. Il se présente, accompagné de cent cinquante soldats; et marchant seul quelques pas en avant, il offre des propositions pacifiques. Le comité, qui, de son côté, s'était mis sur un pied de défense, ne veut rien entendre.

Mauduit revient, entre deux témoins, pour réitérer les offres de conciliation. On lui répond, cette seconde fois, par une

décharge de fusils. Deux hommes tombent morts à ses côtés , et huit soldats de la troupe éprouvent le même sort. C'est alors que Mauduit croit devoir riposter de la même manière. Il donne ordre de tirer ; deux personnes du comité sont atteintes mortellement. Le comité , à cette vue , fuit et se dissout.

Les suites de cette affaire sanglante trouveront leur place dans l'article des colonies.

*MASSACRE d'un Négociant , à St.-Etienne
en Forez , le 24 août 1790.*

QUAND le peuple souffre , il est défiant. Bertheas , commis aux gardes , et négociant à Saint-Etienne , riche , fut soupçonné de monopoliser sur les grains. Quelques envieux entraînèrent la multitude devant sa demeure. Là , les têtes s'échauffèrent au point de demander la sienne. La garde nationale accourut , mais ne se trouva pas en force contre tant de monde. La municipalité requise , se trouvant absente , deux municipaux se décidèrent à conduire eux-mêmes le suspecté dans les prisons de la ville , pour le sauver de la première effervescence. Ils n'en

furent pas les maîtres. Pendant qu'on visitait chez Bertheas , où l'on ne trouva que très-peu de grains , le peuple , des deux sexes , se doutant qu'on voulait soustraire la victime , força l'entrée du lieu de sa détention , l'enarracha ; il fut mis en pièces devant sa porte. Si les prisons de Saint-Etienne se fussent trouvées en bon état , la multitude de furieux n'eût pas eu le tems de consommer son crime.

MATELOT condamné à la roue pour des propos incendiaires , le 30 août 1790.

Nous avons prouvé déjà plusieurs fois l'ingratitude des Nobles envers Louis XVI. Voici un fait qui vient à l'appui de notre assertion.

Un matelot , de Grandville-Leger , près Coutance , prisonnier de guerre des Anglais , en 1778 , le cerveau exalté par suite de mauvais traitemens , écrit , sur la fin du mois d'août 1790 , une lettre au comte d'Hector , commandant de marine à Brest. Dans son épître , fruit d'une imagination délirante , il demande un uniforme et des armes pour combattre les ennemis du Roi , de la Nation et des Députés. Une telle folie

assurément était bien excusable. Le comte d'Hector, qui apparemment n'aimait pas plus sa patrie que son Prince, y voit un délit assez grave pour être dénoncé. On fait droit au délateur ; le malheureux Asselin, à qui il ne fallait qu'une douche, est chargé de fers, et envoyé au Châtelet de Paris. Une telle récompense de son zèle le met dans un transport furieux, à la vue du guichet de sa prison ; il tue son conducteur en descendant de la voiture. Au lieu d'un médecin, on lui donne des juges qui le condamnent à être rompu, ce qui fut exécuté. Ce meurtre juridique, dû en première instance à un noble, n'obtint dans le tems aucune sorte de réclamation.

Asselin subit son supplice précisément au même âge (1) d'un autre personnage ancien, bien plus fameux, et qui ne fut que pendu, pour un délit à-peu-près semblable. Le Christ avait conspiré aussi pour la gloire des Césars, et le bonheur de sa patrie, et du monde. Mais alors il n'y avait pas douze cents législateurs pour protéger la caste plébéienne contre les patriciens de la Judée.

(1) 33 ans.

MASSACRE de Nancy , le 31 août 1790.

A L'EXCEPTION de la scène sanglante que Bouillé donna à Nancy , le 31 août 1790 et jours suivans , le département de la Meurthe fournit peu de faits aux annales des crimes de la révolution ; et si des agens de la tyrannie décemvirale , si quelques proconsuls et quelques fripons étrangers à ce département , n'y avaient apporté leur dépravation et le projet d'y *sarcler* comme par-tout ailleurs la population , nous aurions peu de choses à dire sur cette partie de la république. Les différentes personnes de partis opposés , que nous avons consultées , ne nous ont présenté que le jeu de quelques intrigues , qui n'ont eu pour résultat que des incarcérations et des destitutions arbitraires.

Nancy , chef-lieu de ce département , et où s'est presque concentré tout le mouvement révolutionnaire , renfermait , avec une population d'environ trente mille ames , tous les élémens de la fermentation que causèrent par toute la France les premiers accens de la liberté. Cette ville joignait à la beauté de ses monumens publics deux

Cours souveraines , un Chapitre noble , un évêché et un état-major nombreux.

En 1788 , le grand nombre d'hommes attachés aux tribunaux y avait fait mal accueillir les fameux édits ; et la résistance du Parlement et de la Chambre-des-comptes y avait été fortement appuyée. On y reçut donc avec joie la convocation des états-généraux.

Les trois ordres se réunirent à Nancy , pour nommer leurs députés. Chacun desdits ordres travailla à ses cahiers , qu'ils se communiquèrent d'abord franchement ; mais il s'éleva dès-lors des sujets de mécontentement de la part du Tiers contre la Noblesse , qui , après avoir annoncé , par l'organe du général Custine , qu'elle renonçait à tous ses privilèges , n'eut pas honte de se rétracter par la bouche de Bouthellier , conseiller au Parlement , qui aspirait à la députation , et fut jugé homme trop nouveau pour obtenir cet honneur , qui ne fut décerné qu'aux plus anciens gentilshommes lorrains.

Lorsque le tiers nomma ses députés , il les prit parmi les avocats qui étaient en réputation. Depuis ce moment jusqu'à celui qui fit retentir à Nancy la prise de la Bastille , il ne s'y passa rien d'intéressant , et tout y fut calme comme par-tout ailleurs.

Mais les premiers cris de la liberté agitèrent en sens contraire les habitans de cette commune. Le premier mouvement qui s'y manifesta eut pour cause la demande des armes , à laquelle le comte d'Haussonville , commandant de la province , se refusa d'abord ; mais la multitude lui força la main. La résistance de ce Général occasionna des scènes qui faillirent être très-sanglantes. On sonna le tocsin. Il y eut un homme tué par un soldat. Les Nanciens parvinrent cependant à obtenir ce qu'ils demandaient , et la garde nationale se forma. C'était le premier élan de la liberté , et l'effet nécessaire de l'exemple donné par les Parisiens ; mais un des premiers abus que la garde nationale fit de l'essai de sa force , fut marqué par des violences graves , exercées contre les employés de la ferme , qui furent mis en fuite et maltraités , pour faciliter l'introduction du tabac et des autres marchandises de contrebande.

Ces expéditions étaient dirigées par les ordres d'un comte de Lavalette , gentilhomme , originaire de Provence , établi depuis peu en Lorraine , membre de l'académie de Nancy , homme fort intrigant , dont les affaires étaient assez dérangées , qui se mit de son chef à la tête du parti populaire , et s'offrit pour la place de

commandant , qui lui fut donnée. C'est le même homme qui , s'étant fait agent de Robespierre , a péri avec lui.

En avril 1790 , la garde nationale de Nancy voulut , à l'exemple de ce qui se pratiquait dans plusieurs capitales de provinces , se fédérer avec les villes principales des environs. Ce projet louable ne fut cependant pas accueilli par la municipalité première constitutionnelle , qui avait pour chef un comte de Custine , parent du Général , alors député ; néanmoins , elle fut obligée de céder au vœu général de sa garde nationale , à laquelle elle laissa faire tous les frais de cette fédération.

Tandis que l'Assemblée nationale rédigeait un nouveau code de lois , l'armée semblait tendre peu à peu à sa dissolution , par un esprit d'insubordination jusqu'alors inconnu au soldat français. Le régiment de Salm , à Metz , tente de s'emparer de sa caisse : Bouillé veut en vain s'y opposer ; les armes sont chargées , et le Général couché en joue : il est contraint , pour appaiser cette émeute , de distribuer vingt-deux mille livres à ce régiment.

A Hesdin , la garde nationale donne une fête civique ; elle est insultée par les officiers de Royal-Champagne.

Les gardes françaises servaient de prétexte

ou d'exemple. Leur refus d'obéir à leurs chefs, dans des tems, il est vrai, très-critiques, avait été regardé comme l'effort généreux de leur patriotisme : on l'avait proclamé solennellement ; des couronnes civiques leur avaient été décernées, et ils furent récompensés d'une médaille d'or, première décoration militaire, que la révolution reconnaissante créa pour ses valeureux partisans. Les corps de troupe, en garnison à Nancy, voulurent-ils se modeler sur les gardes françaises ? ou avaient-ils eu à se plaindre de leurs officiers ? C'est ce que l'histoire nous apprendra. Voici le fait :

Il s'était ouvert à Nancy un club littéraire, sous le titre de *cabinet des amis de la constitution*. Le cit. Mollevaut fut l'un des fondateurs. On y recevait des sergens et soldats du régiment du Roi. Quelques jours après, le régiment entier se révolte contre ses chefs, les enferme au quartier, et réclame de l'état-major différentes sommes qu'il prétend lui être dues. Les ennemis du nouvel ordre de choses ne manquent pas de dire hautement que c'est au cabinet littéraire patriotique qu'on leur a inspiré ces sentimens de rebellion. Sans préjuger sur les diverses opinions émises à cet égard, continuons notre récit.

Les Suisses de Château-Vieux députent bientôt deux des leurs , pour demander aussi des comptes à leurs officiers. Ils sont arrêtés sur-le-champ et conduits en prison. Le conseil de guerre s'assemble ; on les condamne à passer aux courroies. Une heure s'était à peine écoulée , qu'ils avaient déjà subi leur supplice. Ils sont après reconduits dans les prisons.

Le régiment du Roi et la Mestre-de-Camp cavalerie se réunissent pendant la nuit aux Suisses , vont ensemble aux prisons , et enlèvent les deux Suisses , qu'ils portent en triomphe par toute la ville. Non contents de ce premier avantage , ils forcent les officiers à une réparation publique , et se font délivrer provisoirement une somme de vingt-sept mille livres. Dans le premier moment d'effervescence , les Suisses voulaient égorger tout leur état-major.

Le calme paraissait rétabli , lorsque la Mestre-de-Camp demande aussi des comptes à ses officiers ; et après les avoir enfermés , elle en obtient une somme de vingt-quatre mille livres. Le régiment du Roi , à son tour , demande des comptes à son état-major , et enlève par provision la caisse du régiment.

Quoique les mouvemens intérieurs des corps militaires , composant la garnison de

Nancy, n'eussent produit au-dehors que des scènes assez gaies, dans lesquelles on voyait les soldats des trois régimens pêle-mêle avec des bourgeois et des filles, parcourant les rues, la bouteille à la main, et dansant au son de quelques instrumens; cependant, cette grosse joie donna de l'inquiétude aux corps administratifs, qui, de concert, adressèrent à l'Assemblée constituante des procès-verbaux, dans lesquels les faits étaient exagérés, et le tableau du désordre un peu chargé.

Lafayette et les députés de la Meurthe enlevèrent à l'Assemblée nationale le fatal décret du 16 août, qui déclare criminel de lèse-nation au premier chef les soldats prévenus de rebellion, et ordonne au Bailliage de Nancy d'instruire leur procès. Alors le régiment du Roi rend sa caisse.

Les officiers des trois régimens, inquiets sur les suites de ce décret, demandent la médiation du conseil d'administration de la garde nationale. Les citoyens qui la composent acceptent le rôle de médiateurs qui leur est offert. Ils arrêtent, qu'après avoir tout pacifié, ils enverront une députation à l'Assemblée nationale, pour obtenir une modération dans la rigueur du décret; ils arrêtent en outre que les réclamations des soldats seront appuyées, et qu'on

demandera en même tems la liberté de la députation du régiment du Roi, que le ministre de la guerre avait fait arrêter à Paris, sur les instances de Duchâtelet, chef de ce corps, quoique cette députation fût partie sous l'autorisation de ses chefs, qui avaient même fourni aux frais de leur voyage : nouvel événement qui ne laissa pas de contribuer à irriter les esprits. Quinze membres font part de cette résolution, d'abord aux corps administratifs, et à M. Denoue, commandant de la province. Les soldats, de leur côté, donnèrent leur assentiment à tout ce qui s'était passé au conseil de l'administration, et le calme se trouva encore rétabli.

Il ne s'agissait plus alors que d'envoyer une députation à Paris, pour faire part au Corps législatif de la tranquillité de la ville, et demander un adoucissement et même le rapport de son décret. La garde nationale s'était épuisée en frais pour son équipement : elle était donc hors d'état de fournir aux dépenses que nécessitaient le voyage de Paris. Dans cette circonstance, on s'adresse à la municipalité, qui en réfère au directoire du département ; et une réponse négative se fait attendre pendant deux jours. Alors le Peuple murmure hautement ; sa défiance à l'égard des corps

administratifs se montre à découvert ; et pour ne pas retarder une députation qui intéressait la tranquillité publique , une souscription s'ouvre , et les députés partent. Cette circonstance , quelque légère qu'elle soit , n'avait pas laissé que d'aigrir les esprits. C'est alors que se présente l'officier-général Malseigne , chargé , dit-on , de régler la demande des Suisses. Il se présente à eux en homme sévère , répond à quelques demandes minutieuses ; mais , pour ce qui concernait celles en restitution , il les renvoie à l'Assemblée. Les Suisses demandent à haute voix que leurs intérêts soient décidés sur-le-champ ; et pour forcer le Général à prononcer , ils le tiennent en arrestation au quartier. Le Général met l'épée à la main , blesse deux Suisses qui s'opposent à sa sortie , et va se réfugier chez M. Denoue. Les Suisses l'y poursuivent , investissent l'hôtel ; et , de concert avec le peuple , ils crient , *à la lanterne !* La garde nationale arrive , appaise le tumulte , dissipe l'attroupement , et conduit le Général à la municipalité , qui le déclare sous la protection de la loi , et lui donne une garde nombreuse , composée de troupe de ligne et de garde nationale. On invite en même tems les Suisses à se soumettre : ils le refusent.

Sur ces entrefaites , arrive un ordre de Bouillé, qui enjoint aux Suisses de se rendre à Sarrelouis : nouveau refus de leur part , à moins qu'on n'acquitte ce que l'état-major leur doit.

La municipalité tenait un conseil permanent. Une députation des citoyens de Nancy, qui lui demandaient que les sections s'assemblassent , ou tout au moins le conseil général de la commune , en est reçue avec hauteur : un refus formel est la seule réponse qu'elle donne. Cette conduite achève d'aigrir le peuple. Les Suisses prennent part à cet événement , et disent hautement que la municipalité les trahit , qu'elle ne fait part de ses délibérations qu'aux membres du directoire et aux officiers , leurs ennemis jurés.

Le 26 août , arrivent des gardes nationales des communes du département , armées en partie. C'était en vertu d'un ordre d'un aide-de-camp de Lafayette , qu'elles avaient hâté leur départ ; et au même instant , le directoire , sur l'invitation de Bouillé , les requérait de se rendre à Nancy pour le 30 août. La garnison accueille de toutes parts les arrivans , et les met facilement dans ses intérêts.

Le 28 , Malseigne sort de Nancy par une porte , tandis que Denoue tente à s'évader

par une autre. A cette nouvelle , la multitude s'exalte. Denoue est arrêté , et traduit dans un cachot dépendant du quartier du ci-devant régiment du Roi. Un groupe d'officiers , qui se trouve à son passage , fond , l'épée à la main , sur le peuple qui entourait le commandant , en criant , *à la lanterne !* Leurs efforts n'avaient obtenu aucun succès marqué , lorsqu'ils sont , à l'improviste , chargés et repoussés par un corps de cavalerie , qui en blesse plusieurs.

Cependant , la ville est dans le plus affreux désordre : on crie par-tout , *aux armes !* la générale bat , et dans peu d'instans , la garde nationale est sous ses drapeaux. Mais le peuple , aidé des habitans de la campagne non-armés , se livre à d'autres excès : l'arsenal est forcé , et les armes en sont enlevées.

Un officier suisse , déguisé en garde national , est arrêté à une des portes de la ville. Conduit à la municipalité , on trouve sur lui trois lettres du prévôt-général de la maréchaussée , qui fait part à Bouillé et au prévôt de la maréchaussée de Metz des moyens qu'il croit utiles pour conduire Château-Vieux hors du royaume. La municipalité est forcée , par une multitude furieuse , d'en faire la lecture à haute voix. On crie sur-le-champ à la trahison. Quelques

détails sur les liaisons des soldats avec le peuple , où l'un et l'autre étaient peu ménagés , achevèrent d'irriter les esprits ; et tous se promettent de recevoir vigoureusement Bouillé , qui , selon eux , ne devait arriver à Nancy que pour opérer une contre-révolution.

Revenons sur nos pas , et suivons le général Malseigne. Poursuivi par un détachement de la cavalerie de Nancy , il arrive à Lunéville , sans en avoir été atteint. A son entrée dans cette ville , il intéresse à sa défense les carabiniers , qu'il avait commandés autrefois. Aussitôt quelques-uns d'entre eux se détachent , vont à la rencontre des cavaliers : le combat s'engage ; et ils les mettent en fuite , après en avoir jeté treize sur le carreau , et fait plusieurs prisonniers , qu'ils conduisent à Lunéville. Ce qui restait de cavaliers vole à Nancy , où ayant trouvé de nouveaux renforts dans trois régimens , ils reprennent le chemin de Lunéville , dans l'intention de venger leur défaite , et d'enlever leurs prisonniers , ainsi que Malseigne. Le lendemain dimanche , ils entrent dans Lunéville , vont à la municipalité , après avoir délivré leurs prisonniers , et demandent qu'on leur livre le général Malseigne.

Les carabiniers étaient retranchés au Champ-de-Mars , derrière un château où

les troupes de Nancy n'osèrent les attaquer. Le général Malseigne, à qui on avait promis de ne faire aucun mal, vient à l'hôtel-de-ville ; et , plein de confiance dans la parole qu'on lui a donnée , il consent à retourner à Nancy , escorté par les carabiniers : mais , redoutant les hasards , il s'échappe , et rejoint les carabiniers au Champ-de-Mars, Dans sa fuite , la troupe de Nancy le couche en joue , sans qu'il soit blessé. Les carabiniers , à leur tour , font feu , et renversent plusieurs soldats et bourgeois de Nancy : leur adjudant est tué. Les troupes de Nancy , voyant l'activité du feu des carabiniers , craignent d'avoir tout le corps sur les bras , abandonnent le champ de bataille , et se replient sur Nancy. Ils trouvent les portes de cette ville fermées , et la garde nationale sous les armes. On s'occupait à désarmer les paysans qui avaient participé au pillage de l'arsenal. Les portes leur sont ouvertes dans la soirée.

Le lendemain , une troupe plus considérable se présente pour aller à Lunéville. Ils étaient sur le point de partir , lorsqu'on annonce des députés des carabiniers. Ils viennent leur faire part qu'ils ont arrêté le général Malseigne , qu'ils regardent comme un traître , dont le but était de les livrer à l'ennemi. Un détachement doit le

conduire à Nancy , dans le courant de l'après-midi.

Cette nouvelle se répand aussitôt dans la ville. La garde nationale se met sous les armes , borde les rues par où il doit passer, afin de le préserver de la fureur du peuple et du soldat. Enfin, ce Général arrive sur les cinq heures , escorté par quelques carabiniers et un détachement considérable des troupes de Nancy, qui l'avaient été joindre à l'entrée du faubourg. Il est conduit à la municipalité pour y rendre compte de sa conduite. On le fait d'abord traduire dans le cachot du quartier , et le directoire ne tarda pas à ordonner sa translation à la conciergerie , prison plus forte , et par conséquent moins exposée à la fureur du Peuple et du Soldat.

Tels sont les événemens qui ont précédés la fatale journée du 31 août. Quelques journaux , parvenus ce même jour dans cette ville , annonçaient que la contre-révolution devait s'opérer dans la Lorraine. Il n'en fallut pas davantage pour tenir sur le *qui vive* des esprits déjà échauffés. L'arrivée de Bouillé ne laisse aucun doute sur la réalité de cette tentative. Le Général était parti de Metz à la tête de plusieurs régimens qui avaient composé le camp de Versailles en 1789. La garde de Metz avait quitté ses

foyer pour le suivre , dans l'intention de lui prêter main - forte pour faire exécuter un décret du corps constituant.

Le Général avait fait précéder son arrivée par une petite lettre adressée à Denoue , alors détenu dans une chambre du quartier du régiment du Roi ; dans cette lettre Bouillé annonce qu'il vient en vertu d'un décret , pour soumettre la garnison. Il demande d'abord , pour preuve de repentir , qu'elle donne la liberté à Malseigne , à qui il enjoint en même-tems de se réunir à lui , ainsi que Denoue , sur le chemin de Pont-à-Mousson.

Cependant la municipalité fait battre la générale ; les canons sont placés aux portes , et on invite ceux qui en savent la manœuvre à prêter leur ministère. Des gens sensés , pressentant combien d'inconvéniens pouvaient entraîner de pareils ordres , vont à la municipalité , à l'effet de les faire révoquer. Ce corps administratif , ainsi que le directoire , forcés de suivre , dans ce moment de trouble , l'impulsion que lui donne une multitude effrénée , dont ils pourraient être les victimes , sont obligés de garder le silence. C'est à l'ombre de cette autorité anéantie , que la veille et les jours précédens on avait fait distribuer une infinité de cartouches aux soldats. Les plus sages

remontraient en vain que si Bouillé venait pour faire exécuter un décret, c'était un acte de rébellion ouverte de chercher à lui faire résistance. Cette réflexion, qui dans toutes autres circonstances aurait pris faveur, n'attirait à ses auteurs que les dénominations de lâche et d'aristocrate.

Bouillé était aux portes de Nancy. La garde nationale sous les armes, pour s'opposer au pillage dont la ville était menacée après l'action que les dispositions guerrières annonçaient de part et d'autre, appréhendait d'être entre deux feux. Enfin la municipalité, au milieu du tumulte perd toute énergie. Au lieu de rassurer les citoyens et d'établir la paix dans l'intérieur, et d'envoyer au général Bouillé une députation qui prenne connaissance de l'expédition dont il était chargé, et en dirige la marche, pour que sa mission eût un caractère légal, elle va, au nom de tous les corps administratifs, au camp de ce Général. Quatre soldats de chaque régiment de la garnison de Nancy étaient de cette députation. Denoue et Malseigne, dont la garde nationale avait protégé la sortie de la ville, s'étaient réunis à Bouillé. Le Général reçoit la soumission des soldats députés au nom de leur corps; il exige que les trois régimens composant la garnison, vident la ville sous deux heures,

comme une preuve d'une obéissance réelle. Les deux régimens français se préparent à obéir. Le seul régiment suisse balance , et ralliés par une voix qui crie : *Non , plutôt mourir !* ils se décident à la résistance. Différentes députations des deux autres corps , bien loin de vaincre leur opiniâtreté , sont instamment invités de faire cause commune avec eux.

Les Suisses en armes s'étaient assemblés sur la place Neuve ; derrière la porte de Stainville ; le canon , chargé à cartouches , était en tête de leur colonne. On remarquait une pièce de vingt-quatre remplie jusqu'à l'embouchure.

Ces dispositions hostiles augmentent l'inquiétude de la municipalité. Quelques membres , non sans peine , sortent des portes , pour faire part à Bouillé des alarmes que leur cause cette nouvelle résistance des Suisses. Ils l'invitent en même tems à donner vingt-quatre heures de délai à la garnison. Dans cet intervalle ils espèrent adoucir les esprits , et , par ce moyen , éviter l'effusion du sang et les malheurs qui peuvent s'en suivre. Pendant ces conférences , plusieurs soldats des autres corps se réunissent aux Suisses. Cependant Bouillé est inflexible. Il n'ignorait pas que le délai de deux heures était trop court ; mais il suffisait pour ses

desseins. Son armée était en mouvement , il n'en suspend point la marche. La garde nationale de Metz , à la tête de la colonne , croit entrer en triomphe dans Nancy ; mais à peine arrivée devant la porte de Stainville , qu'elle s'ouvre bientôt ; l'artillerie tonne , crible ce malheureux bataillon , et couche par terre une quarantaine d'hommes. On a vu un cavalier mettre le feu au canon. Le jeune Désilles couvre un canon de son corps ; il est tué par plus de vingt coups de fusils. Le régiment Vigier se présente d'un autre côté , et il est assailli par un feu aussi meurtrier. La garde nationale Messine , qui avait perdu son Commandant , se met en devoir de venger sa mort. Les Suisses voyant , par leur disposition , l'orage prêt à fondre sur eux , cherchent à s'en garantir en mettant le feu à la pièce de vingt-quatre ; déjà la mèche brille ; une femme , dont on ignore le nom , verse un sceau d'eau dessus ; et , sans cet événement , cette pièce infernale , balayait entièrement le bataillon de Metz , que Bouillé avait perfidement placé en tête de la colonne , pour réveiller l'ancienne antipathie existante entre les deux villes.

Bouillé n'a garde de se mettre à la tête des colonnes , qui attaquent Nancy avec vigueur. Le feu est vif de part et d'autre ;

cependant une partie des soldats qui étaient venus au secours des Suisses se retirent tacitement dans leurs quartiers. Privés de cet appui , et manquant déjà de munitions , ils sont bientôt forcés. Quatre régimens de l'armée entrent dans la ville , les hussards se dispersent dans les rues , et sont fusillés par les croisées et les portes des maisons , où les Suisses et quelques soldats de la garnison s'étaient retranchés. Le régiment de Vigier , qui pénètre dans la ville par l'autre porte , est accueilli de la même manière ; quelques gardes nationaux même , venus tant de la ville que de la campagne , soutenaient les Suisses dans ce combat cruel ; la mousqueterie se fait entendre dans Nancy ; les rues sont couvertes de cadavres d'hommes et de chevaux , ses pavés sont teints de sang. Enfin ce combat ne cesse qu'à défaut de munitions. Alors l'armée victorieuse fait prisonniers tous ceux qu'elle trouve , et les conduit dans les cachots. La perte , de part et d'autre , montait à quinze cents hommes tués à coups de fusils ou égorgés au milieu des rues ou dans la campagne et sur les routes , où tout ce qui portait l'uniforme national ou celui de l'un des trois régimens du Roi , de Mestre de Camp ou de Château-Vieux , fut assassiné par les soldats de l'armée de Bouché.

Le massacre n'en resta pas là ; les haines de partis se prolongèrent encore pendant quinze jours à Nancy , où la cocarde tricolore et l'uniforme national furent proscrits , la garde nationale désarmée par ordre de la même municipalité qui l'avait appelée quelques jours avant à la résistance. On crut même beaucoup faire pour elle en ne brûlant pas ses drapeaux , ainsi que le demandait Meugin de la Neuville , conseiller au Parlement , et capitaine d'une compagnie de cette garde.

Lorsque Bouillé fut entré à Nancy , où il développa le caractère d'un despote vainqueur , il donna ordre de dissiper le club des Amis de la Constitution , que Denoue venait de dénoncer comme moteur de l'insurrection. Cinquante hommes des régimens Suisses , de Vigier et de Castella , ayant un municipal à leur tête , fondirent sur le local de cette réunion , en mirent en fuite les membres qui s'y trouvaient réunis , enfoncèrent l'armoire où se trouvaient les papiers de la société , qu'ils allèrent déposer au greffe du Bailliage , qui instruisait chaudement la procédure ordonnée par le décret du 16. Parmi ces papiers , il s'en trouva qui prouvèrent que , loin d'exciter le trouble , plusieurs membres avaient fait des discours tendans à calmer l'effervescence au

moment où elle avait commencé à paraître.

Le conseil de guerre assemblé , procéda au jugement des coupables ; vingt-deux Suisses de Château-Vieux sont condamnés à être pendus , un à être rompu vif , et quarante aux galères ; tandis que d'un autre côté le Bailliage de Nancy instruisant avec chaleur la procédure ordonnée par le décret du 16 , avait déjà lancé nombre de décrets d'ajournement personnel et de prise de corps. Le citoyen Mollevaut , alors membre du directoire du département , fut frappé d'un de ces décrets , comme fondateur de la société populaire de Nancy. Il reçut , a ce titre , nombre d'humiliations , et le Bailliage , joint à tous les corps constitués , sollicitait de l'Assemblée le pouvoir de juger cette affaire prévôtalement. Le Chef de ce tribunal publiait l'intention qu'il avait d'envoyer pendre à Metz douze citoyens de Nancy , pour appaiser les Messins.

Les citoyens Duverrier et Cahier de Ger-ville furent envoyés à Nancy en qualité de commissaires du Roi , pour prendre connaissance de tous les faits. Ils entendirent les plaintes des deux partis , et bientôt ils firent réarmer et rétablir la garde nationale ; les membres du club des Amis de la Constitution se réunirent , et le courage des patriotes fut relevé , sur le compte que rendirent les

deux commissaires à leur retour à Paris ; et ensuite d'un rapport fait par Serilly , la procédure qui s'instruisait au Bailliage fut anéantie par un décret de l'Assemblée nationale.

On voit que dans cette malheureuse affaire il y eut des torts de part et d'autre ; mais que les plus punis ne furent pas les plus coupables.

*G U E R R E civile dans la ville d'Angers ,
le 6 septembre 1790.*

EN ces tems-là , *accaparement* et *disette* étaient les deux mots d'ordre , les deux points de ralliement pour les ennemis de la révolution naissante et de la liberté au berceau. Angers , ville du département du Loiret , s'en ressentit comme presque toutes les autres. Elle eut dans ses murs le spectacle d'une guerre civile pendant deux ou trois jours. Le carreau de la halle en fut le premier théâtre. Dès le 4 sept. , au matin , un jeune homme de 17 ans , avait manqué d'être jeté dans le feu. Pour conjurer l'orage par l'appareil de la force armée , les trois corps administratifs crurent devoir requérir le secours du régiment de Picardie.

Ils espéraient, par-là, donner plus de poids à leurs proclamations.

À cette mesure sage, les désorganiseurs en opposèrent une trop souvent infaillible. Ils firent agir beaucoup de femmes. Ce furent elles qui les premières provoquèrent les cavaliers, par mauvaises paroles et gestes menaçans. Pour porter le désordre au comble, on souleva les ouvriers des carrières ; on les arma bien ; et au bruit du tocsin, ils allèrent se ranger en bataille. Les Magistrats, à ce nouvel incident, consentirent à une diminution de quatre deniers par livres sur le prix du pain ; le calme reparut un moment jusqu'au soir. Mais une tempête plus furieuse s'éleva au milieu de la nuit du 5 au 6. Le drapeau rouge fut en vain déployé. Les travailleurs aux carrières y répondirent par une décharge de leur artillerie sur la troupe de ligne. Celle-ci riposta ; elle avait reçu l'ordre d'opposer la force à la force. Il en résulta la mort de quarante-cinq hommes, deux enfans et quatre femmes. Le procès-verbal ne fait monter qu'à huit ou dix le nombre des tués, et remarque qu'il n'y en eut que parmi les provocateurs.

La vue du champ de bataille jonché de cadavres, fit rentrer beaucoup de monde en soi-même. Le tocsin cessa de se faire

entendre. On en coupa aussitôt la corde ; et telle fut l'issue de ce malheureux événement.

L'Assemblée constituante chargea son comité des recherches d'examiner les causes et les moyens employés pour égarer le peuple ; mais il ne fallait pas beaucoup de sagacité pour cela. La hausse des grains servit de prétexte à Angers comme dans beaucoup d'autres lieux. Quand le peuple a de justes raisons pour être mécontent , il est si aisé de le porter à de fâcheuses mesures ! Si l'injustice produit la licence , la disette fait songer au pillage.

Cependant , cette affaire d'Angers offre une circonstance remarquable. Les révoltés ne devaient pas être bien redoutables , puisqu'ils ne purent parvenir à blesser à mort personne de la garde nationale et de la troupe de ligne réunies. Eux seuls payèrent de leur sang au champ de Mars et dans les rues de la ville.

*ASSASSINAT commis dans Rome , à cause
des Français , en octobre 1790.*

LE Comtat Venaissin venait d'être déclaré appartenir à la France : les Polignac et beaucoup d'autres familles nobles françaises affluaient à Rome. Les jeunes artistes français, de leur côté, se réjouissaient des progrès de la liberté dans leur patrie. N'osant tout à fait prendre pour une sédition l'expression de leur juste joie, les gentilshommes émigrés, réunis à la caste patricienne de Rome, se coalisèrent et convinrent de soudoyer leurs laquais pour insulter aux jeunes artistes français. Un élève se promenait seul dans les environs de Rome, méditant sur les chef-d'œuvres dont il se voyait entouré; quatre laquais, déguisés en hommes du peuple, tombent sur lui, lui arrachent sa cocarde, la foulent aux pieds, et avisent déjà de quelle manière ils lui ôteraient la vie : heureusement un jeune citoyen de Rome, artiste aussi et ami des nôtres, vient à passer sans dessein. La scène change aussitôt. Les deux jeunes amis réunis, tombent sur les assaillans qui fuient; ils ne peuvent en arrêter qu'un, reconnu

260 *Meurtre à Varaize, les 22 et 23 oct.*

chez le Magistrat pour être de la maison Polignac.

A cette nouvelle, tous les jeunes pensionnaires de l'Académie de France demandent justice ; on la leur refuse. On fait plus ; le coupable arrêté est relaxé et demeure impuni.

Pour mettre le comble à cet attentat, un jeune Romain, de l'ancienne famille des *Caraffa*, amis des arts et des artistes, était lié avec tous les élèves de France ; c'en fut assez. Trois jours après l'événement que nous venons de raconter rapidement, l'infortuné *Caraffa* fut trouvé dans une rue de Rome, percé au cœur de trois coups de stylet italien.

MEURTRE du Maire de Varaize et de six autres individus, les 22 et 23 octobre 1790.

DEUX perturbateurs, Laplanche et Labru, en passant par Varaize, insinuent aux paysans que les nouvelles lois leur ordonnent de ne plus payer les terrages et autres droits féodaux. Les juges de Saint-Jean-d'Angély lancent une prise de corps contre Laplanche. L'huissier qui s'en charge se fait escorter de trente chasseurs bretons ; on enlève le décrété.

Meurtre à Varaize, les 22 et 23 oct. 261

Des femmes, armées de fourches et de bâtons, s'avancent pour délivrer *cet honnête homme qui leur donnait de si bons conseils*, selon les expressions de la multitude révoltée; on jette du sable dans les yeux des chasseurs. Un coup de fusil tiré par un paysan sur eux, les excite à la vengeance. Une balle atteint l'agresseur; il est mort. Les femmes redoublent de fureur. Une voix ordonne de faire feu. Trois d'entr'elles tombent mortes, et deux hommes sont blessés.

A la vue des cadavres, les habitans de Varaize sonnent le tocsin, et se répandent dans les campagnes voisines, en criant : *Point de Directoire! point de District! tout cela achève de ruiner le pays.* Leur ressentiment est dirigé principalement sur leur Maire, nommé *Latierce*. Cependant il était connu par trente ans de probité. On l'arrête; on l'attache un moment sur les cadavres; puis on le traîne vers un moulin, dans l'intention de le pendre à une des ailes; un motif sanguinaire suspendit l'exécution, afin d'en faire partager le spectacle à l'une des paroisses voisines; le fils de Latierce échappe par un bonheur inoui. On voulait l'associer aux tourmens de son père. L'infortuné demande comme une grace la mort qu'on lui refuse, pour épuiser auparavant

ses forces par une torture continuelle. Il passe la nuit dans les plus douloureuses angoisses. Le lendemain on le mène à Saint-Jean-d'Angely, pour aggraver son supplice. Près de deux mille paysans des paroisses de Varaize, d'Ajeac, Fontenet, Aumagne, Argenteuil - les - Eglises, Saint-Julien de Lescap, Vilpouse, Lepin, et c., s'avancent tumultueusement le 22 octobre, avec leur proie enchaînée. Les chasseurs bretons sont consignés dans leurs casernes. Ces deux mille forcenés demandent l'élargissement de Laplanche; on la leur accorde, sous la condition de mettre en liberté le Maire de Varaize; l'échange est accepté. Mais à peine Laplanche leur est-il rendu, qu'ils se préparent à massacrer Latierce. Ils firent expirer leur victime dans une longue et cruelle agonie; et le cadavre resta un jour entier exposé à la curiosité barbare.

Les lois, dès le surlendemain, reprirent leur empire, et ce meurtre atroce fut poursuivi en vertu d'un long décret rendu après avoir entendu *le comité des rapports*.

Le rapporteur releva une imputation fautive de l'abbé Mauri. Ce député prétendait que plusieurs paroisses de ces contrées méridionales avaient fait le serment de ne plus payer d'impôts. Le fait fut reconnu peu exact. Les habitans se plaignaient

seulement de la multiplicité des administrateurs qu'on leur donnait , et en cela , ils n'avaient pas tout à fait tort. L'Assemblée constituante et celles qui lui succédèrent ne s'opposèrent point assez à la création de quantité de nouvelles places au profit des révolutionnaires intrigans , et au détriment des administrés qui ne s'en trouvèrent pas mieux.

*CONSPIRATEURS de Mâcon , de Rouen et
de Paris , en octobre 1790.*

LES ennemis de la révolution ont à reprocher au Peuple français , sur-tout à celui de Paris , d'avoir quitté ce caractère confiant et bon qu'il tenait des Gaulois ses premiers ancêtres. Mais , est-ce bien sa faute ? On n'a cessé , depuis le mois de juin 1789 , de l'entretenir de conspirations. Depuis cette époque , on a , pour ainsi dire , chaque jour conspiré contre lui ; et s'il a perdu patience , ce n'est que très-tard. Avec quelle modération ne s'est-il pas conduit à la découverte des uniformes qu'on tenait prêts au château de Bussy , pour en revêtir une troupe de jeunes nobles déterminés , lesquels ne se proposaient rien moins que de

venir enlever le Roi à Paris, et par un coup de main, remettre les choses comme elles étaient en 1788?

Ce petit projet de guerre civile, renouvelé cent fois depuis, est l'une des mille et une causes qui ont dû à la longue exaspérer une nation douce et confiante; mais qui a le sentiment de sa force en même tems que de ses droits? La découverte de ce complot ne coûta point de meurtre, quoiqu'on ait surpris les agresseurs dans une attitude hostile et criminelle.

A la même époque, une autre conspiration fut découverte à Rouen; elle était plus vaste; on devait transférer la Cour dans cette ville. Le Roi, en s'y refusant, donnait une arme de plus à son parti. On publiait alors qu'il avait perdu sa liberté au château des Tuileries, et l'on frappait de nullité les décrets nationaux de l'Assemblée constituante. Quelle fut l'issue de ce mouvement? La Nation se contenta, pour toute vengeance, de publier la perfidie et la confusion des Nobles. Mais le Peuple qui a de la mémoire, ne put oublier tout à fait ce nouvel attentat. Il ne s'en souvint que trop par la suite.

Un autre projet, plus infernal encore, devait éclater à la fin du même mois. Une mine, habilement pratiquée sous la salle

de l'Assemblée nationale , devait , à un certain signal , faire sauter l'aréopage , et en réduire en poudre tous les membres. C'est ainsi que les royalistes amassaient sur leurs têtes des charbons ardents.

*MASSACRE de trois Nobles à Aix , causé par
le meurtre d'un Citoyen , en octobre 1790.*

IL faut le redire , puisque c'est une vérité de fait , le Peuple ne se permit jamais l'initiative du crime.

Un décret de l'Assemblée constituante portait le dernier coup à l'existence des Parlemens. Celui d'Aix , comme la plupart des autres , s'obstina à ne point reconnaître la volonté nationale. Dans cette ville , les patriotes avaient formé une association. Les amis du Roi et du Clergé ne tardèrent pas à leur en opposer une aussi. Quelques membres de la première passèrent un jour devant le café des nobles. Une foule de ceux-ci armée d'épées nues et de pistolets chargés , sort et les insultent ; ils fondent sur les patriotes , en blessent un grand nombre fort grièvement , et en tuent un sur la place. Cet attentat se commettait à la face du soleil , et la plus acharnée des

guerres civiles allait éclater , sans la prudence des soldats qui refusèrent d'obéir aux ordres de leur état-major , composé d'amis du Roi et du Clergé.

Le peuple , provoqué d'une manière aussi brutale et aussi infâme , ne peut être contenu par les magistrats. Il demande justice des chefs de cette affreuse provocation. Ils étaient en prison ; mais une détention ne suffisait pas à l'effusion du sang innocent versé par les Nobles. Deux prisonniers furent arrachés de leur cachot , et rien ne put les soustraire au ressentiment général. Ils se nommaient *Morlet* et *Pascalis* , avocat ; un troisième , nommé *Guirroman* , éprouva le même sort ; il fut pendu , comme les deux autres.

Les citoyens de Perpignan , provoqués de même , à pareille époque , surent se modérer davantage.

Puissent ces horribles représailles nous éclairer pour l'avenir , et sur-tout mettre le plomb de la sagesse dans le cerveau volcanisé des chefs des différens partis ! tous eurent des torts ; mais que de reproches n'eurent pas à se faire les provocateurs !

*SANG répandu à Pamiers en Languedoc , en
octobre 1790.*

DE la conduite des gouvernans , dépend celle des gouvernés.

La ville de Pamiers avait pour Maire un certain petit despote , nommé *Darmaing* , lequel ne voulait point reconnaître pour ses collègues les autres municipaux. Il tranchait du tyran , et disposait à son gré de la force armée. Il commande à cinquante cavaliers de maréchaussée l'arrestation de deux officiers de la garde nationale. Garottés comme des scélérats , on les conduisaient au cachot. Le Peuple s'assemble sur leur passage , et demande leur délivrance. Un volontaire , sans arme , prend sur lui de représenter à la maréchaussée qu'elle n'en agit pas fraternellement : pour réponse , il reçoit un coup de pistolet qui le tue. L'assassin , brigadier de la troupe aux ordres du Maire , tombe lui-même aussitôt après , par un coup de représailles. Le tocsin sonne , le Maire s'évade , et le calme se rétablit aussitôt son absence.

*Le Peuple de Paris casse les vitres à l'hôtel
de Castres , le 15 novembre 1790.*

Nous ne dirons rien ici du duel entre Castres et Lameth. Celui-ci jouissait de la faveur du moment ; le parti d'Orléans , dont il était aux aguets du plus mince événement , voulut s'emparer de lui pour exciter une commotion. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à faire commettre quelques dégâts dans l'hôtel de l'agresseur de Lameth. Les détails de ce mouvement populaire ne durent pas être du goût des amis de Philippe. Au milieu du désordre , un portrait de Louis XVI fut respecté ; mais une considération qui nous a paru mériter un article à part , c'est qu'on avait poussé le peuple à violer l'asyle d'un citoyen , et le droit de propriété. Ce délit aurait dû frapper les Législateurs ; ils s'en reposèrent sur les Magistrats , pour faire cesser le dégât ; et ceux-ci s'en acquittèrent bien. Mais, était-ce assez ? Et l'Assemblée nationale ne commit-elle pas un délit plus grand , en paraissant applaudir tacitement à cette petite vengeance populaire ? Nous ne saurions trop le redire , si dans les premiers mois de la révolution , on

eût eu le soin de rappeler la multitude à l'ordre, si l'on eût eu le courage de faire quelques exemples, les grands délits qui suivirent n'auraient point eu lieu. En révolution, comme dans la vie privée, tout dépend de la régularité des premiers pas. Nos premiers législateurs ne l'ignoraient point; mais ils furent plus jaloux d'être populaires que justes, et peut-être de là tous les maux et tous les crimes qu'on reproche, avec tant de perfidie, à une révolution basée sur les principes les plus purs.

*SANG répandu à Perpignan, le 5 décembre
1790.*

LES principes de la révolution eurent de la peine à se consolider à Perpignan, ainsi que dans beaucoup d'autres villes. En décembre 1790, l'opinion publique était si peu faite à ce sujet, qu'une partie des volontaires eux-mêmes et des municipaux protestaient contre les décrets, et formaient un club sous le titre d'*Amis de la Paix*; les prêtres, comme on devait s'y attendre, n'y furent pas des derniers.

Le soir du 5 décembre, des citoyens, sortant de la société des *Amis de la Constitution*, se trouvèrent lâchement attaqués.

L'un d'eux , nommé *Galès* , est atteint à la jambe d'un coup de fusil , un autre a la cuisse percée d'une balle. On crie au secours. Une grêle de pierres vient fondre sur les assistans. Les pierres et les coups de fusils partaient de la maison des *Amis de la Paix*. Elle est aussitôt assiégée par grand nombre d'habitans de Perpignan. Alors s'engage une sorte d'action. Il n'y eut point de morts , mais beaucoup de sang de répandu , quarante personnes furent blessées.

Pour comble de désordre et d'infamie , le Maire osa donner commandement aux soldats du régiment de Vermandois de faire feu sur le Peuple. Mais la troupe de ligne , plus sage et plus patriote que le Magistrat , refusa d'obéir , en disant qu'ils ne devaient rien faire avant la proclamation de la loi martiale.

Le Peuple ne montra pas moins de modération : il laissa conduire paisiblement en prison les lâches auteurs des violences perfides de la nuit , et déposa lui-même toutes les armes trouvées dans leur repaire.

*CINQ officiers de l'Empereur tués à Metz, dans
un cartel, en 1790.*

CINQ officiers d'artillerie, au service de Léopold, connus pour manœuvrer sourde dement des hostilités contre les patriotes de Metz, proposèrent tout haut, et publiquement, à l'état-major de cette ville, de prendre tous ensemble la cocarde blanche. C'était sans doute l'essai d'une mesure plus générale et plus importante. Les officiers français acceptaient déjà, sans dire mot. Mais les soldats indignés, répondirent par un refus net, assaisonné de quelques expressions énergiques. Ils ne craignirent même pas de faire les plus vifs reproches à leurs chefs, désormais indignes de l'honneur de les commander.

Le peuple ne demeura pas témoin impassible. Il accabla d'injures l'état-major de la place, et l'accusa d'avoir manqué à son devoir, qui était de faire arrêter aussitôt les cinq officiers autrichiens.

La garde nationale de Metz ne put conserver non plus son sang-froid à un affront semblable fait à la ville. Son premier mouvement fut d'immoler à son juste cour-

roux les impudens ennemis de la chose publique. Mais l'honneur, joint au patriotisme, conseilla un parti plus convenable. Cinq soldats citoyens ne craignirent pas de se mesurer avec ces *fiers à bras* (pour nous servir des termes d'une relation du tems), dont la garnison avait paru être intimidée. Chacun d'eux tua son ennemi ; les cinq embaucheurs contre-révolutionnaires mordirent la poussière. On n'insulta point à leur dépouille, on se contenta de prendre le ruban blanc passé à la boutonnière de leur uniforme, et l'on promena ce léger et innocent trophée par toute la ville.

GUERRE civile à Uzès, le 23 novembre, 1790.

UNE lettre fanatique fut la cause de tout ce désordre. M. de Betizy, ci-devant évêque de la ville, et l'un des membres réfractaires de l'Assemblée nationale, l'écrivit à ses diocésains, dans les plus perfides intentions. Les nobles surent gagner les catholiques, et les amener à faire feu sur la troupe de ligne, dont le civisme n'était point équivoque. Le nombre des personnes séduites ou soudoyées était si considérable,

que le combat dura plusieurs heures , au bruit du tocsin de toutes les églises. Avant que des secours suffisans pussent arriver , il y eut beaucoup de victimes.

On vit accourir , des environs d'Uzès , les habitans de la campagne ; mais les uns étaient pour un parti , les autres pour un autre.

On assure que tout ce trouble commença par des propos que tinrent dans une guinguette des hommes ivres , qu'on a reconnu depuis avoir été payés pour agacer et insulter des protestans réunis dans le même endroit. Cette première querelle en produisit plusieurs autres dans la rue ; des hommes nouveaux dans la ville se réunirent en un clin-d'œil pour tomber tous ensemble sur les protestans , lesquels se défendirent avec courage. Les dragons soutinrent la garde nationale , accourue pour civiliser cette affaire. Mais du moment qu'on fit feu sur les volontaires et les soldats , le massacre devint général ; la ville se trouva comme bloquée , et chacune des factions s'en disputa les principaux postes. On ne se sépara qu'après une bataille longue et sanglante ; il y périt 32 personnes.

AFFAIRE d'Arles , le 14 décembre 1790.

A LA première époque de la révolution , les passions particulières se turent ; mais bientôt après elles conspirèrent.

Arles , ville agricole , renfermait un petit nombre d'hommes dégradés et pervers. Mais comme dans les tems de fermentation ils ont plus d'énergie et de force pour susciter des troubles , que les citoyens honnêtes pour les apaiser ou les prévenir , ils s'organisèrent en compagnie , lors de la création de la garde nationale.

Les malveillans et les *ultras*-révolutionnaires parvinrent ainsi à former une corporation redoutable. Réduits à leurs propres forces , ils eussent été facilement comprimés ; mais Marseille leur offrit un appui et des ressources.

Les premières fureurs des ennemis du bien public éclatèrent le 14 décembre 1790 , par un attroupement sorti de Marseille. La commune d'Aix fut ensanglantée par des scènes atroces ; deux citoyens périrent ; alors les *ultras* révolutionnaires d'Aix , levant la tête avec audace , paralysèrent tout , et usurpèrent tous les pouvoirs. Ceux qui se disaient patriotes , s'annonçaient pour

vouloir jouer à la boule avec les têtes des aristocrates et des riches.

La pudeur ne fut pas plus respectée que l'humanité.

Le 9 juin les bons citoyens, révoltés par ces excès, se réunissent. Les brigands, déjoués, crient à la contre-révolution ; la société populaire de Marseille écrit et menace ; elle envoie des commissaires, le département en envoie aussi. Une proclamation parut rétablir le calme ; mais il ne fut qu'apparent.

Le 14 juillet les compagnies des gardes nationales, refondues par le sort, ne parurent point à la fédération. Elles s'insurgent dans la nuit du 18, forcent le corps-de-garde, et blessent deux citoyens, dont l'un est mort de sa blessure ; nous faisons grâce du reste à nos lecteurs fatigués.

CONSPIRATEURS de Lyon, décembre 1790.

LA révolution française a coûté bien du sang ; il en aurait coulé bien davantage, si une seule des conspirations sans nombre, projetées successivement par les nobles, eût pu réussir ; mais les conspirateurs n'avaient heureusement jamais assez de génie

et de courage pour remplir leurs plans. La ville de Lyon fut toujours l'un des foyers principaux et des plus actifs des intentions perfides et cruelles des ennemis de la chose publique. La conjuration qui devait éclater dans le courant du mois de décembre 1790 , fut précédée de pamphlets pour corrompre l'esprit public. Cet arme des lâches fut l'un des instrumens les plus familiers à la noblesse ; et si les royalistes en ont quelquefois appelé aux principes , et défendu la sainte liberté de la presse , qu'on ne s'y trompe pas , ils voulaient assassiner la patrie , en tournant contre elle ses propres moyens , et en la faisant périr avec ce qui devait servir à la régénérer.

Le 10 décembre , de bons gentilshommes , qui n'étaient restés en France que pour servir de correspondans aux Princes émigrés , se proposaient de se joindre au peuple sur la place publique , de l'aigrir au point de lui faire redemander l'ancien ordre de chose. Le vin des guinguettes , payé avec l'argent , qui ne manquait pas , devait faire le reste. La multitude ivre , soutenue par quelques milliers d'hommes plus rassis , et bien armés , se serait portée sur la grande route au-devant des Princes , marchant à la tête de quelques bataillons. On eût fait une entrée solennelle dans Lyon , déclarée de ce

moment la capitale du royaume, et Louis XVI aurait de suite été invité à y faire sa résidence.

*ASSASSINAT commis à Paris par des marchands
d'argent , le 21 janvier 1791.*

LE lendemain du 14 juillet 1789 , on n'eût point osé commettre ce forfait , ou bien il aurait eu des suites graves : il est vrai qu'à cette première époque de la révolution , on ne pensait pas encore aux assignats.

Entre 6 et 7 heures du soir , 21 de janvier 1791 , un bijoutier s'arrête sur le passage du Perron du jardin du Palais-Royal , pour acheter des oranges. En même-tems il demande à la marchande : Combien vaut l'argent aujourd'hui ? --- 6 et demi et 7. --- Le bijoutier répond : Jusqu'à ce qu'on ait pendu un marchand d'argent , il haussera toujours.

Ce propos fut entendu par plusieurs de ces marchands , rôdant autour de la fruitière achalandée. Ils se rassemblent en un clin-d'œil au nombre de 40 ou 50. L'un d'eux souffle les chandelles , et plonge un poignard dans le ventre du citoyen , pour le payer de sa franchise ; le bijoutier tombe roide mort.

*AFFAIRE du château de Clarac , au mois de
janvier 1791.*

DANS ce château , du département du Lot , il se tenait depuis quelques tems des assemblées de nobles ; les communes voisines n'étaient pas sans inquiétudes à ce sujet. Une patrouille de gardes nationaux , dans une reconnaissance , rencontre deux individus qui tenaient prêts des chevaux de selle. On les interroge : leurs réponses ne sont pas claires , et paraissent suspectes. On les arrête : les maîtres , étonnés de l'absence de leurs valets , prolongée au-delà du terme convenu , sortent du château. Il y eut une explication avec la patrouille , à qui ils tinrent des propos injurieux.

Le lendemain la municipalité de Buzet envoya un détachement de 25 hommes armés , à Clarac. Le commandant de cette petite troupe s'abouche avec le maître du château. La conversation fut vive ; sans en attendre la fin , un coup de pistolet part d'une fenêtre ; il était tiré sur le maire de Buzet , heureusement il le manqua. Un second atteint M. Planchon , le commandant. Les volontaires , armés , entrent en fureur à

des provocations aussi lâches et aussi perfides. Les gens du château convertissent les fenêtres en autant de *meurtrières*, et ne cessent de fusiller indistinctement tous ceux qui sont sous les murs. C'est alors que la garde nationale se décide à faire une décharge ; mais ne pouvant parvenir à pénétrer dans le château, ni à le forcer, on prend la résolution de l'incendier ; on l'encomble de fagots, et on y met le feu. Déjà la flamme prend de l'activité ; les assiégés cherchent à fuir. L'un d'eux, M. Descairat, est criblé de coups de fusils ; mais il échappa. Il n'en fut pas de même de M. de Clarac ; lui et sa suite furent conduits dans les prisons de Toulouse. Un individu seulement perdit la vie ; mais beaucoup furent blessés, dont quatre très-grièvement.

Nous répéterons encore ici ce que nous avons eu déjà occasion plus d'une fois de remarquer. Les nobles furent encore les agresseurs dans cette affaire ; plus de loyauté et de modération de leur part, eût prévenu cette scène. Si le peuple français est sorti de son caractère, c'est qu'on a tout fait pour le provoquer. En deux mots, la révolution n'est autre chose, dans le principe, que la défense des opprimés contre les oppresseurs.

*AFFAIRE sanglante de la Chapelle , dans
la banlieue de Paris , le 24 janvier 1791.*

LES entrées n'étaient pas encore supprimés , une nuée d'inquisiteurs de la ferme obstruait les portes de la capitale. Depuis le 14 juillet la contrebande avait redoublé d'audace , il fallut prêter main-forte aux commis. Lafayette ne fut pas très-fâché de cette circonstance , pour donner de l'occupation aux compagnie de chasseurs soldés , organisées par lui , dans l'intention tacite d'avoir sous la main une troupe légère prête à toute heure aux exécutions secrètes et rapides. D'ailleurs , cette augmentation de troupes nécessitait de grossir l'état-major , de multiplier les aides-de-camp pour y placer des créatures dévouées à son service. Les citoyens , à la vue de cette noblesse militaire de fraîche date , à la vue de son uniforme brillant et dispendieux , murmuraient de toutes ces innovations dont ils devaient payer les frais.

Quoiqu'il en soit , on plaça un piquet de ces chasseurs à chaque barrière de Paris.

Le 24 janvier 1791 , à 6 heures , 25 de ces chasseurs , conduits par deux commis

sous la direction du nommé *Acrain*, sous-brigadier de la barrière des Vertus, se présentent chez *Vinclair*, marchand de vin à la Chapelle, pour y faire une visite domiciliaire. Cet homme avait été dénoncé comme receleur de marchandises sujettes au droit d'entrée. En effet, elles se trouvent dans sa maison; on les enlève, et les chasseurs escortent cette saisie. Cette expédition attire du monde. Plusieurs des spectateurs, indignés apparemment de cet appareil pendant l'aurore de la liberté, sont frappés rudement par les chasseurs. L'alarme se répand aux environs; on met le tocsin en branle; beaucoup de citoyens accourent avec leurs armes. Les têtes se montent, les esprits s'échauffent: en ce tems-là, il en fallait moins pour cela. Un coup de fusil est lâché. *Marin*, chasseur, est tué. Le Maire de l'endroit se présente; les autres chasseurs tirent sur lui, tout occupés de la vengeance de leur camarade. Il en résulte le trépas de deux volontaires de la garde nationale (*Julien* et *Auvry*). Le lieu de la scène est coupé par une grande route; un voiturier est frappé de mort à côté de ses chevaux. Un autre individu tombe, assailli par plusieurs coups de couteau; cinq autres personnes sont dangereusement blessées; de ce nombre se trouva une femme de 68

ans , qui ne survécut que de quelques jours.

Nous avons rapporté la cause apparente de cet événement ; il y en avait une secrète. A la nouvelle de ce qui se passait , six bataillons de Paris accoururent avec leur canon , et Lafayette en tête. On mit la main sur plusieurs chasseurs , qui , dans l'interrogatoire , firent l'aveu qu'ils avaient reçus de l'argent , le matin de cette journée , en les prévenant qu'il y aurait une expédition à faire. On étouffa la procédure ; aucun des coupables ne fut châtié.

*QUERELLE patriotique et sanguinaire dans
un faubourg de Paris , le 10 février 1791.*

PARMI les guinguettes de Paris , il en est une appelée la *Maison-Blanche* , et qui avait pour enseigne l'image du comte d'Artois ; plusieurs canonniers volontaires y entrent en conversation avec plusieurs autres buveurs. Le sujet était la révolution ; les canonniers prétendent que le cabaretier qui les sert devrait bien ôter son enseigne ; ils ajoutent que le comte d'Artois n'est qu'un traître et un lâche , en abandonnant son frère pour aller conspirer chez les

étrangers , contre la France. Louis XVI , disent-ils encore , sera tôt ou tard la dupe de ce petit gredin.

A ce propos , l'un des buveurs riposte , en disant que le comte d'Artois était peut-être un meilleur citoyen qu'eux-mêmes (les canonniers) qui parlent si haut. Ceux-ci, la tête échauffée par le vin , se lèvent de table , et tombent , le sabre levé , sur les interlocuteurs. Ces derniers étaient sans armes ; un d'eux fut tué sur la place , et deux autres blessés ; il y en eut un qui mourut peu de jours après.

*EVÉNEMENS dans la ville d'Uzès , le 13 et 14
février 1791 , et jours suivans , jusqu'au 22
du même mois.*

DANS cette ville , peuplée d'environ six mille ames , on distinguait trois classes de catholiques ; les possesseurs de privilèges, les non-possesseurs , et la troisième composée d'un petit nombre de citoyens prêts à sacrifier leurs intérêts pour la révolution. Parmi cette dernière classe sont des non-catholiques.

Du moment que la loi du 26 décembre , sur le clergé , fut sanctionnée , les ennemis

de la constitution s'agitèrent encore plus ; la fermentation devenait tous les jours plus considérable.

Le directoire du district dissimulait ses craintes ; il espérait tout du tems et de la raison ; mais les ennemis du bien public ne s'endormaient pas ; ils menaçaient du camp de Jalès.

Le lendemain 14 , des attroupemens se formèrent ; on y criait : *A bas la Nation ! vivent les Aristocrates !*

On craignait une éruption prochaine. La garde nationale ne faisait le service que la nuit ; le soir la compagnie numéro 19 , était de garde ; plusieurs coups de fusils furent tirés.

Le directoire , instruit des ces excès , requit les volontaires , les troupes de ligne et la loi martiale.

Les dragons , ayant reçu l'ordre de monter à cheval , allèrent pour se rendre à l'évêché , où ils étaient casernés. Les gardes nationales insurgées , voulurent s'y opposer , elles en blessèrent deux.

Il arriva du secours au directoire , la maison où était le club monarchique fut dévastée.

Le nommé *Colin* , tira sur une sentinelle un coup de pistolet , manqua son coup , et fut tué.

Un autre particulier tira de sa fenêtre sur des dragons ; sa porte fut enfoncée , et il fut blessé.

L'ordre se rétablit bientôt dans la ville d'Uzès ; mais plusieurs émigrans se sont répandus dans les campagnes , les ont dévastées , sur-tout la ferme de Pellier , cultivateur , qui fut tué par eux , à coups de fusils.

*JOURNÉES sanglantes à Chambéry , le 16
mars 1791.*

PELLETIER DE MORFONTAINE , émigré de France à Chambéry , se marie dans cette ville , en seconde nôces , à la dame Migieux , émigrée comme lui. Le peuple de la capitale de la Savoye , se permit de faire ce qu'on appelle un *charivari* ; cette plaisanterie innocente ne plut pas à tout le monde. Deux régimens , dont un d'infanterie , baïonnette au bout du fusil ; le second de cavalerie , sabre nu à la main , vinrent s'abattre sur les citoyens de Chambéry , qui n'avaient point d'armes. Le cri de la terreur se fait entendre ; on se porte aux églises pour sonner le tocsin , mais tout avait été prévu. Tous les postes se trouvèrent bien gardés. La troupe de ligne

put massacrer tout à son aise , hommes , femmes et enfans ; cette boucherie humaine fut de plus de 60 individus , dont trois femmes et un enfant.

Voilà le fait , nous laissons aux cœurs sensibles le soin du commentaire.

*MEURTRES commis par le peuple de Douai ,
dans les journées du 16 et 17 mars 1791.*

COMME nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le faire remarquer dans notre journal des *Révolutions de Paris* , qu'on ne se hâte pas de calomnier le peuple ; il se rendit coupable de grands excès , mais il faut dire aussi qu'à toutes les époques de la révolution il se trouva de grands scélérats pour égarer la multitude.

Denoue , l'un des auteurs du massacre de Nancy , commandait à Douai. Depuis quelques jours il favorisait , lui-même , à dessein , le relâchement de la discipline militaire. On distribuait de l'argent aux soldats , et ils ne sortaient point du cabaret.

Mêlés au peuple , ils aidèrent aux *Forts* , faisant le service du déchargement des grains , à détruire une machine propre à suppléer aux forces de l'homme , ce qui

diminuait les salaires des porteurs ; mais depuis le 14 juillet on n'y pensait plus ; ce ne fut que le 14 mars 1791 qu'on y fit songer la multitude , pour avoir un prétexte au mal. Les Magistrats , loin de réprimer ce premier désordre , le laissent croître. Le peuple , à qui on fait si facilement tout croire , deux jours après , le 16 , demande la mort de Nicolon , marchand de blé ; il est traîné sur la place commune , et maltraité au point qu'il faut le trépaner pendant la nuit , dans la prison. Une simple proclamation , au lieu de la loi martiale , est publiée ; mais la multitude , animée , n'en tient compte ; elle arrache Nicolon de sa prison protectrice , et le pend à un arbre.

Pendant cette sanglante exécution , les Magistrats ne parurent point en personne ; en bonne justice , ils furent les complices de ce crime , qu'ils semblèrent autoriser par une conduite toute passive. Il ne s'agissait que de se présenter au peuple , de s'en faire respecter par une force imposante , et de l'éclairer sur la fausse opinion qu'on lui avait fait prendre de l'infortuné Nicolon.

*NUIT sanglante, du 18 au 19 mars 1791 ,
à Toulouse.*

DE tems immémorial , le fanatisme a rempli la ville de Toulouse de meurtres et d'assassinats. Dès la formation de la garde nationale de cette ville , les citoyens s'étaient divisés en quatorze légions ; le quartier de Saint-Barthélemi en comptait deux. La plupart des ci-devant employés au Parlement , et par conséquent les moins contens de la révolution , composaient la seconde légion de la Saint-Barthélemi ; M. Daspe , ci-devant président à mortier , en avait été nommé colonel. Les principes et les démarches de cette légion avaient toujours été suspects au reste de la garde nationale. Cette troupe de gens de Palais , comme pour justifier le nom qu'elle portait , avait conçu le projet de se défaire , pendant la nuit , de tous les habitants du quartier le plus commerçant de Toulouse. Le motif d'une proscription aussi cruelle était que les citoyens adonnés au commerce , paraissaient franchement attachés à la constitution , et qu'ils ridiculisaient les légionnaires de la Saint-Barthélemi. Le signal des meurtres fut donné dans la nuit

du 18 mars. La scène sanglante , dont la ville entière devait être le théâtre , commença par quatorze coups de fusils , tous portant , et neuf coups de baïonnettes ou sabres. Déjà plusieurs citoyens étaient égorgés , lorsque la municipalité appela aux armes , et déploya toutes les forces qui demeuraient à sa disposition. La garde nationale n'eut qu'à paraître , pour mettre en fuite tous ces lâches assassins. Il en coûta la vie à huit individus ; beaucoup furent blessés. Quelques-uns coururent chercher un asyle en Espagne , pour se soustraire à l'action de la loi. On se porta à leur corps-de-garde ; il était désert : mais on y trouva des lingots de plomb et des balles mâchées. Le peuple , furieux , se précipite dans la maison du Commandant de la légion , en arrache les drapeaux , les met en pièces , et porte les lambeaux sur la place publique, où ils furent brûlés. La municipalité , de concert avec le département , supprima la légion de la Saint-Barthélemi , et dénonça aux tribunaux les assassins dont elle était remplie. L'Assemblée nationale confirma ces mesures , et approuva la conduite prudente et courageuse des corps administratifs , qui avaient préservé la ville d'une subversion générale.

MASSACRE à Tulle , le 12 mai 1791.

MASSEY , capitaine du détachement de Royal-Navarre , rencontra , le 9 mai , à dix heures du soir , près du pont , un officier , menuisier de son état , nommé *Borderie* , marchant à la suite de plusieurs jeunes gens qui chantaient *Ça ira*. Massey , en l'injuriant , tombe sur lui à coups de sabre ; et ayant entendu accourir du monde aux cris de ce malheureux , il le laisse sur la place presque mort.

Au bruit de la générale , qui fut battue sur la requisition des corps administratifs , plusieurs détachemens se forment. Le peuple se rend à la maison où logeait Massey. Quelques membres de l'administration étaient accourus : ils parvinrent , non sans peine , à faire conduire au district , où le département était assemblé , M. Poissac , chez qui logeait Massey , sa femme , et M. Lantillac , ci-devant comte de Lyon ; mais ils ne purent sauver Massey.

Il fut trouvé dans les latrines , où il se cachait. La nouvelle de la mort de *Borderie* , quoique fausse , rend le peuple plus furieux encore. Massey expire sous mille coups qui lui sont portés.

L'administration publia le rétablissement du calme , et crut devoir faire partir sans délai le détachement de Royal-Navarre , sans armes : on les lui rendit à Uzerche. Qu'on dise si le peuple a jamais eu le premier tort. Il ressemble à la lionne , qui ne devient cruelle qu'à la vue de son sang on de celui de ses enfans. Le peuple est terrible dans ses vengeances ; mais pourquoi l'attaquer , le provoquer ?

*J O U R N É E sanglante , le 24 mai 1791 , à
Colmar , département du Haut-Rhin.*

EN vertu d'un décret de l'Assemblée constituante , le directoire du département du Haut-Rhin avait assigné une maison aux Augustins de Colmar , obligés d'évacuer leur couvent. Le peuple s'y porta en foule , pour empêcher , ou du moins pour venger l'expulsion des Pères. On voulut haranguer la multitude , et lui représenter qu'elle violait la loi. On entendit quelqu'un s'écrier aux magistrats : « Eh ! ne voyez-vous pas » que ce sont les protestans qui veulent » détruire le culte ? » Effectivement , on reconnut deux personnes de cette secte parmi les ameutés. Ce qu'il y eut de fâcheux ,

c'est que , dans cette petite révolte religieuse , parmi les blessés , il y eut un citoyen qui en perdit la vie.

MEURTRE à Soissons , le 26 mai 1791.

DEUX citoyens , dont l'un en uniforme d'artilleur , vont chez le procureur de la commune. L'un d'eux reste dans la cour ; l'autre se prend de dispute avec Chevalier , (c'est le nom du magistrat). Enfin , les deux citoyens sortaient de cette maison , quand celui qui portait l'uniforme reçoit dans le dos un si violent coup de sabre , que l'extrémité de cette arme sortait par la poitrine.

Cet horrible attentat fut impuni , et le peuple de Soissons se modéra assez pour ne point suppléer à la lenteur criminelle des ministres de la loi. Chevalier put s'évader ; la porte de sa maison resta long - tems souillée du sang versé par lui ou par ses ordres. Ce grand déni de justice ne causa point de désordre. Les habitans de cette commune , indignés , attendirent toujours une réparation éclatante , qui n'eut point lieu. Nous insistons sur ces dernières circonstances , comme pour répondre à ces vils calomniateurs de la révolution , qui

Flagellation de religieuses , à Montreuil. 293
prétendent qu'elle a fait du peuple une horde de cannibales toujours prêts à dévorer , sous le premier prétexte.

*QUELQUES gouttes de sang versées à
Montreuil , près Paris , en mai 1791.*

Nous avons rappelé , dans nos préliminaires , un trait historique qui ne fait point honneur à ce beau siècle tant vanté de Louis-le-Grand. Par les ordres de ce Prince , devenu bigot , de jeunes filles protestantes furent livrées à des soldats , et fouettées par eux publiquement , devant les autels catholiques.

Pareille scène se renouvela pendant la révolution : qui s'y serait attendu ? Dans la commune de Montreuil , si renommée par les belles pêches qu'elle produit en abondance , des Sœurs de la Charité s'étaient inconsidérément permis des caquets injurieux aux prêtres assermentés du canton. Vers la brune , des hommes s'emparèrent de ces saintes filles , et les flagellèrent aussi rudement qu'indécemment. Plusieurs d'elles eurent la chemise teinte de sang.

Il ne faut point imputer ce délit aux patriotes ; il fut juridiquement reconnu que

les auteurs lâches et féroces de cette violence n'appartenaient point à ce lieu. Des carriers des environs avouèrent le fait ; ils eurent même l'indiscrétion de révéler qu'ils avaient été payés , pour commettre ces petites horreurs , par des hommes jadis puissans , et qui dès-lors prenaient à tâche de calomnier la révolution pour la faire haïr.

Nota. Les protestans eurent peut-être quelque part à cette scène.

*SCÈNE sanglante à Sceaux - Penthievre ,
près Paris , le 3 juillet 1791.*

C'ÉTAIT un dimanche , appelé *le beau dimanche* dans cette commune. Plusieurs citoyens des deux sexes , venus de Paris , dansaient paisiblement dans le parc de Sceaux. Florian , le poète galant , commandant de la force armée de cette commune , arrive sur les lieux , à la tête d'un détachement de trente volontaires : il les range en bataille , attend les ordres du maire. L'ordre est donné de dissiper par la force le troupeau des danseurs ; sur leur résistance , on fond sur eux , personne n'est épargné. Un jeune citoyen , baigné dans son sang , est terrassé par trois fois , et n'est sauvé que grâce à ceux qui l'arrachent

à son assassin. Celui-ci lui tenait déjà la pointe de la baïonnette sur le ventre. Plusieurs d'entre les spectateurs furent blessés aussi par les gardes nationaux , qui partageaient la sainte colère du chevalier de Florian , leur chef : car il faut remarquer que cet attentat eut encore pour auteur un noble.

*JOURNÉE sanglante à Castelnaud , département
de l'Aude , le 16 mai 1791.*

QUATRE volontaires chantaient une chanson patriotique ; c'était le matin. Vinrent à passer deux nobles , précisément les mêmes qui , sur la fin de l'année précédente , se trouvèrent faisant partie d'un attroupement de nobles et de valets , à Saint-Cyprien , où trois laboureurs , amis de la révolution , furent massacrés.

Ces deux ci-devant , nommés les sieurs *de Belude* , choqués du refrain de la chanson , vont à un officier de garde nationale , qui , en ce moment , passait aussi sur la place , à la tête d'un petit détachement , et lui dirent , avec le ton que l'on connaît à ces messieurs : « Nous vous sommons d'ôter » la parole à ces chanteurs incivils. --- Je » n'en ai pas le droit, reprit le Commandant

„ de la troupe. Et d'ailleurs , quel mal
„ font-ils ? „

L'un des Belude réplique en frappant l'officier au visage avec son épée : le sang coule. Les volontaires fondent sur l'assaillant , pour défendre et venger leur chef. Les deux Belude fuient chez eux , et s'y barricadent , aidés de leurs laquais. On fait le siège de la maison ; mais , armés de pistolets et de fusils , nos trois scélérats , postés dans des chambres hautes , tuent deux citoyens , et en blessent un grand nombre. Voyant le peuple accourir , ils descendent dans leur cave , et , par les soupiraux , font une seconde décharge plus meurtrière encore. Les assiégeans pratiquent une ouverture au mur ; mais le premier volontaire qui s'avance sur cette brèche , tombe mort , frappé de trois coups de fusils. On s'obstine à vouloir s'emparer de la personne de ces forcénés vivans. On glisse une paille épaisse devant l'entrée de la cave ; abrité derrière , on espère y pénétrer. Ce moyen réussit mal. Un Belude détourne la paille avec le canon d'un fusil , tire son pistolet dessus et y met le feu. Le feu remplit tout l'intérieur de la maison. L'un des deux frères , pour se soustraire à la fumée qui l'étouffait , veut s'échapper à travers les baïonnettes ; il est

appréhendé enfin , et jeté dans les cachots de la ville. Mais l'autre Belude avait trouvé une issue pour passer de chez lui dans une cave voisine , pendant que son valet , remonté à l'étage le plus haut , continuait de charger et décharger ses pistolets. Le danger , devenu plus pressant , il voulut s'échapper aussi. Arrivé sur le seuil , il est criblé de balles , et reste sans vie.

Cependant , la maison incendiée s'écroule , après avoir communiqué l'embrâsement à celle dont Belude occupait la cave. Il passe dans une troisième ; la flamme l'y suit , et tout s'écroule : on le croyait brûlé. En recherchant ses restes dans les décombres , Belude , préservé contre toute apparence , lâche deux coups de pistolet sur les déblayeurs. A ce dernier attentat de la rage , on ne put y tenir : il fut massacré aussitôt , sa tête placée sur une pique , et son cadavre suspendu à un arbre.

Le lendemain , comme on transférait son frère à Cahors , pour être jugé , à travers une triple haie de gardes , le peuple , à la vue de cet homme féroce , ne voulut point attendre le cours de la justice. Le moment d'après , les trois têtes , car on joignit celle du domestique , furent promenées dans les rues de Castelnau , et ensuite à Cahors.

CRIMES de l'évasion de Louis XVI et de sa famille, le 21 juin 1791, et sang répandu.

IL est reconnu que ce Prince nul , ne fit rien par lui-même , soit en bien , soit en mal. L'automate de Vaucanson n'était pas plus docile que lui aux différentes impressions de ceux qui l'approchaient. Il faut donc encore mettre sur le compte des prêtres et des nobles tous les événemens malheureux qui s'ensuivirent de la fuite du Roi à Montmédy. Le conseil qu'ils lui donnèrent de lâcher pied , et d'offrir en sa personne celle d'un traître , est donc un véritable crime , qui en amena bien d'autres à sa suite. Cependant , Louis XVI fut d'autant plus coupable lui - même , qu'il sut dissimuler avec beaucoup d'art. Il parut céder au vœu des bons citoyens. Il renvoya d'abord ses aumôniers , le cardinal Montmorency et l'évêque de Senlis ; ses premiers écuyers , tous gens suspects de haine envers la constitution , laquelle pourtant semblait légitimer la monarchie la plus complète. La Cour avait aussi dans ses conseils des Orléanistes adroits , qui la poussèrent à cette fausse démarche , pour applanir à leur chef

la route au pouvoir suprême. On ne sut trop même que penser de Lafayette , à l'insu duquel les apprêts d'un pareil voyage purent se faire : il fut , en cette occasion , le plus inepte ou le plus faux des hommes en place.

On sait les détails de cet événement , dont on tira un si grand parti pour organiser la journée du 10 août de l'année suivante. Nous invitons nos lecteurs à relire le mémoire que Louis XVI , en partant , laissa cacheté et pour être remis à son intendant Laporte. Ce mémoire , assurément , condamne la conduite du Roi ; jamais il ne put se laver d'avoir enjoint à ses Ministres de ne signer aucun ordre , d'avoir interdit au Garde-des-sceaux l'usage des sceaux de France. C'était vouloir une guerre civile ; et il paraît que Louis XVI , ou plutôt la Cour , comptait être plus puissamment secondée qu'elle ne le fut.

Mais on lit , dans ce même mémoire , des imputations graves et fondées contre l'Assemblée constituante. C'est avec raison que le Roi reproche aux législateurs d'excéder les bornes de leurs pouvoirs , en s'occupant de l'administration de la justice et des affaires de l'intérieur ; qu'ils exercent , dans leur comité des recherches , le plus barbare de tous les despotismes ; qu'ils se laissent gouverner

eux-mêmes les premiers par la société des Amis de la constitution (dite depuis *des Jacobins*) ; que cette société paralyse tous les actes du gouvernement , et même les lois de l'Assemblée nationale ; qu'on ne fait rien qu'avec l'agrément de cette société , ou d'après son initiative ; qu'il est impossible qu'un gouvernement organisé ainsi subsiste et se conserve. Le mémoire du Roi ajoute ,

“ En profitant de tous ses avantages , le peuple français ne souffrira pas long-tems que le despotisme des clubs remplace la monarchie , sous laquelle la France a prospéré pendant quatorze cents ans.

„ A mon arrivée à Paris , dit encore Louis XVI , un citoyen innocent a été massacré , presque sous mes yeux , dans le jardin des Tuileries (à l'époque de l'émeute de Vincennes). On a maltraité les personnes qui m'approchent. Le club des Cordeliers m'a dénoncé comme infracteur à la loi constitutionnelle de l'Etat. „

Ainsi donc , le peuple français , à cette époque , se trouvait placé entre un Prince faible et de mauvaise foi , aux ordres des prêtres et des nobles , et une Assemblée de législateurs aux ordres d'un club de Jacobins et d'un club de Cordeliers.

Si Lafayette fût né avec du génie , il pouvait alors servir de contre-poids , et faire marcher droit une révolution environnée de volcans. Mais le Commandant

de la garde de Paris n'était à sa place qu'à la tête d'un état-major de bourgeois. En vain donna-t-il la consigne , lors du retour du Roi de Varennes , de ne point se découvrir sur son passage , et de lui refuser les honneurs militaires , en ajoutant que Louis XVI ne méritait pas d'être le roi des Français. Les gens sensés ne virent , dans cette conduite de Lafayette , qu'une affectation puérile ; le peuple savait mieux que lui comment il devait recevoir un monarque fuyard et parjure.

Rappelons ici un fait sanglant , qui , dès lors , dut présager bien d'autres scènes sanglantes , produites par la même cause. Le marquis d'Auspierre , sur les domaines duquel le Roi fit route en revenant de Varennes , attendit son maître au passage , s'approcha de sa voiture , et respectueusement lui baisa la main. Pendant qu'il s'acquittait de cet acte d'idolâtrie , il reçut une balle qui le renversa sans vie sous les roues du carrosse. Les trois gardes-du-corps , enchaînés sur le siège du cocher de la voiture du Roi , et qui avaient favorisé son évasion , coururent de grands risques ; le peuple en voulait faire justice lui-même , sans attendre les longueurs d'une procédure. Quant à la personne du Roi , on ne songeait pas même alors à lui vouloir du

mal ; il venait de se rendre trop méprisable. On se rappela les belles protestations qu'il avait faites à l'occasion de la fuite de son frère , le comte d'Artois , et combien il avait désapprouvé la conduite de la Noblesse émigrée. On prit à peine garde aux excuses qu'il donna de son voyage prétendu à Montmédy : on ne vit qu'une fuite lâche et perfide. Louis XVI perdit le peu d'estime et de confiance qu'une vieille habitude lui accordait encore jusqu'à ce jour. On fut persuadé qu'il n'y avait point à compter sur lui , et qu'à la première occasion , sous le plus léger prétexte , il fallait s'attendre à être trahi par ce Prince. D'après ces réflexions , toutes naturelles , le peuple le regardait déjà comme déchu de la couronne , et indigne de régner sur une nation indépendante et loyale. On peut donc qualifier de crime la mollesse que l'Assemblée constituante manifesta dans cette affaire. La constitution et l'opinion s'accordaient pour prononcer la déchéance d'un Prince qui s'était mis lui-même dans le cas de la subir. Dès le lendemain de la rentrée de Louis XVI et de sa famille au château des Tuileries , il ne s'agissait que d'ouvrir le livre de la loi , et d'appliquer le décret , après avoir reconnu l'identité de la personne. Dès ce moment , Louis XVI devenait simple

citoyen : on lui assignait un domaine national , dans lequel on l'eût laissé vivre dans l'obscurité pour laquelle il naquit ; en le prévenant que , s'il émigrerait pour aller sanctionner par sa présence les ennemis de la France , c'en serait fait , il ne pourrait plus y rentrer que pour y perdre la vie sur un échafaud. Que de forfaits , que de calamités , cette mesure légale prévenait ! La journée du 2 septembre et plusieurs autres n'auraient point eu lieu.

Mais , dira-t-on , Louis XVI , rentré dans la foule , laissait vacant un trône conservé par la constitution , et que d'Orléans convoitait avec fureur. C'était ouvrir la barrière aux factions ; c'était donner le signal à la guerre civile.

Point du tout. D'Orléans avait un parti qui était bien à lui , car il l'avait acheté fort cher ; mais d'Orléans n'était point l'idole de la nation : le peuple n'en avait point alors. On eut donc saisi cette heureuse circonstance pour réviser la constitution : c'était l'affaire de quelques séances. L'expérience venait de prouver combien un roi , même constitutionnel , est chose inutile , et même dangereuse : on enlevait ce rouage à la machine , et elle allait d'elle-même ; et nous abordions la république , sans marcher sur des cadavres. Nous nous trouvions

précisément dans le cas où avaient été les Romains , sous le premier des Brutus. On sait que Rome passa de la monarchie à la république , presque sans coup férir : ce fut la famille régnante qui en offrit elle-même l'occasion. Si , sur les bords du Tibre , on eût retardé d'un an , comme sur les rives de la Seine , pour cette grande détermination , on eût laissé le tems , ainsi que chez nous , aux intrigans de se mettre en mesure pour souiller la liberté à sa naissance.

En proclamant la république à Paris , le lendemain du retour de Louis XVI , on eût évité l'affaire sanglante arrivée au Champ-de-Mars au mois de juillet suivant.

*M A S S A C R E au Champ - de - Mars , le
17 juillet 1791.*

ORG A N E S de l'opinion publique , des patriotes , dont plusieurs de bonne-foi sans doute , choisissent précisément le 14 juillet 1791 pour signer une pétition , à l'effet d'obtenir l'entière défection de Louis XVI , déjà perdu par sa faute dans l'opinion publique. On y disait qu'il était urgent de statuer sur le sort de Louis Capet ; que le vœu du peuple devoit diriger les mandataires

du peuple ; que le parjure et la désertion de son poste emportaient nécessairement la déchéance. On ajoutait que de nouvelles protestations , de nouvelles promesses de la part du ci-devant Monarque ne pouvaient plus être une garantie suffisante. Les signataires , au surplus , déclaraient ne vouloir , ne pouvoir plus reconnaître Louis XVI ni aucun autre pour roi , à moins , toutefois , que la majorité des départemens n'émît un vœu contraire au leur.

On notera que le journal des *Révolutions de Paris* , depuis plusieurs mois , prédisait à Louis XVI qu'on en viendrait à cette extrémité , s'il persistait à s'entourer ou se laisser circonvenir par des nobles et des prêtres. Nous l'avertîmes souvent qu'il n'y avait pour lui de salut que dans le peuple.

Assurément , cette pétition en elle-même renfermait les principes les plus sains , les plus naturels , exprimés avec la franchise des hommes libres. Malheureusement , ceux qui la provoquèrent et la dirigèrent , n'étaient pas dans les meilleures intentions. L'esprit de la faction d'Orléans y respirait tout entier. Un pur républicanisme ne guida pas au Champ-de-Mars , autour de l'autel de la patrie , tous ceux qui s'y rendirent en foule. Beaucoup d'intrigans , qui n'avaient pu rien obtenir de la Cour , ou qui la

voyaient dans l'impuissance de donner ; beaucoup trop de Jacobins et de Cordeliers , qui se retournaient dans le parti d'Orléans , comme devant l'astre du jour ; beaucoup de mécontents et d'égoïstes , se mêlèrent aussi aux patriotes de bonne-foi.

Quelle devait être la conduite du Département et de la Municipalité dans cette circonstance ? Était-ce de laisser ce rassemblement se former , s'organiser , de l'exciter même sous main , à l'aide des mouchards ; de faire ou laisser commettre des meurtres , et autres excès , afin de se ménager le droit et les motifs de fusiller toute une multitude sans armes , et de neutraliser un acte solennel de l'opinion publique , dans lequel était tracé le devoir des législateurs à l'égard d'un Roi criminel ?

Il était si facile de dissiper ces rassemblemens à leur naissance ! Mais la tactique des gouvernans a toujours été la même ; ne pouvant gagner la confiance , ils veulent régner par la terreur et la force : on est bien aise de trouver des coupables , pour en imposer par un développement de mesures sanguinaires. Les deux hommes trouvés cachés sous l'autel de la patrie , ne semblent-ils pas placés là , comme à leur poste , pour donner de l'ombrage au peuple , déjà tant agité par la nature des circonstances ?

Il semble qu'on ait fait d'avance ce calcul : La multitude , contrariée , criera , *à la trahison !* à l'aspect de ces deux hommes cachés ; des forcénés mettront la main sur leurs personnes ; il y aura pendaison au reverbère , têtes coupées et portées en triomphe ; on enverra des Municipaux pour rétablir l'ordre , avec la conviction que leur présence ne fera qu'aigrir les esprits et les échauffer ; c'est alors qu'on fera marcher la force armée et le drapeau rouge ; le Maire fera la proclamation ; Lafayette , de son côté , se fera insulter , menacer ; un coup de pistolet , dirigé sur lui sans lui faire mal , sera le signal du massacre. Dès ce moment , il ne sera plus question de la déchéance : les uns crieront , *aux factieux !* les autres , *à la persécution !* Danton , Marat , Fréron , Camille , et c. , se déroberont au danger , après en avoir été les principaux instigateurs ; et c'est ainsi que le gouvernement se mettra en mesure pour sauver une disgrâce au Roi , et pour ménager à l'Assemblée nationale les moyens de conserver encore la monarchie , malgré la tendance à la république.

La faction d'Orléans fut déjouée , mais aux dépens de la chose publique et des patriotes. Ceux-ci furent la victime de leur bonhomie. Cette malheureuse affaire coûta

la vie à quarante-deux personnes , dont trois femmes. Il y eut douze blessés.

Dans l'action , un grenadier tomba mort d'un coup de pistolet. Son fils , âgé seulement de quatorze ans , embrassa le corps de son père , et le vengea , en fondant avec rage sur les pétitionnaires.

Cette espèce de conspiration , qui servit de modèle dans la suite à plusieurs autres , quant aux moyens de la déjouer , avait été fabriquée dans l'atelier des Cordeliers et des Jacobins. Quand on sut que les motifs ostensibles , énoncés dans la pétition , n'étaient pas les véritables ; quand on fut convaincu que ce n'était qu'une affaire de parti , beaucoup de députés se retirèrent de la société des Amis de la constitution. Rœderer , Pétion , Buzot , Antoine , les deux Robespierre , qui ne furent pas de cet avis , restèrent au club ; mais aucun d'eux ne donna de suite à cet événement , qui fut un deuil pour la patrie , dès-lors déchirée entre les amis du trône et ceux de Philippe. Les Magistrats du peuple portèrent tout le poids de sa haine ; et c'est ce qui arrivera toujours à des gouvernans qui ne savent pas faire usage des forces qu'ils ont en main , et qui , pour se maintenir , font fusiller indistinctement , au lieu de prévenir le mal à sa source.

Nous ne répéterons pas ici les détails consignés dans notre journal , sur le massacre du Champ-de-Mars. Aucun papier public ne traite cette malheureuse affaire avec plus d'impartialité. Nous y renvoyons. en répétant encore une fois nos plaintes et nos regrets. L'homme est né pour vivre libre ; hélas ! pourquoi la liberté coûte-t-elle presque toujours la vie à ses partisans , trop souvent aveuglés par des ambitieux calculateurs politiques ? Quand donc reviendra-t-elle ? Chose toute aussi naturelle que l'air qu'on respire !

TAB^{LEAU} des individus qui ont péri par le fait de la Révolution, à dater du 24 Août 1787 au 29 Septembre 1791, époque de la session de l'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

[illegible]

R É S U L T A T S

D E

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

DE compte fait , comme on peut s'en assurer par le tableau ci-joint , voilà donc 3,753 individus de périis d'une façon ou d'une autre sous le règne de l'Assemblée constituante. La perte de tant de monde , excepté les personnes victimées à cause ou par le fait du Parlement , et celles dans l'affaire de Réveillon , peut justement être reproché , ainsi que l'incendie de plus de cent châteaux , à ce corps de législateurs. Réunissant tous les pouvoirs , à quoi bon organiser un comité des recherches , à l'instar de celui de la Commune de Paris , qui prit naissance le 14 juillet 1789 ? Car il faut le dire , ce nombreux Sénat , chargé de rédiger des lois constitutionnelles , et de régénérer une Nation de vingt-six millions d'hommes , fut plus d'une fois aux ordres d'un corps municipal , et marcha servilement sur ses traces. Voidel à l'Assemblée nationale , Brissot à la Commune de Paris , étaient donc les deux inquisiteurs de la France ; on

connaît leur sagacité et les lumières dont ils étaient environnés ; l'argent , les mouchards et la force armée ne manquaient point à ces deux comités , bien plus puissans que les plus despotes d'entre tous les Princes de l'Asie , et pourtant 3,753 individus périrent sous leurs yeux dans diverses occasions , sans qu'ils y aient mis empêchement. Tout le sang qu'on a voulu verser , l'a été tout à loisir et impunément. Que faisaient donc alors nos premiers législateurs ? Sommeillaient-ils sur leurs chaises curules ?

Ils sommeillaient si peu , nous répondra-t-on , du moins les membres du comité des recherches , qu'ils découvrirent plus de cinquante conspirations. On en a compté jusqu'à soixante-six.

Et cependant , repliquerons-nous , ils ne purent empêcher un seul de tous les forfaits contenus dans la première partie de notre histoire.

Ce comité des recherches , enfant mal constitué du comité des recherches de la Commune de Paris , devint à son tour , quelques années après , le père des comités de sûreté générale et de salut public. Cette malheureuse progéniture fit bien plus mal ; car , si le comité des recherches découvrait toujours un peu tard les conspirations dont il ne pouvait empêcher les effets , les deux

autres comités de la convention organisaient les complots et dressaient d'avance la liste des prétendus coupables.

Quand l'aîné des Brutus chassa les Tarquins , et fit passer Rome du régime monarchique au gouvernement républicain , il n'y avait point de comité des recherches ; et pourtant cette grande révolution se fit en peu de jours ; il n'y eut pas une centaine de Romains d'immolés. Le peu de sang que coûta ce grand événement , fut versé juridiquement. Il n'y eut ni massacres , ni incendies. Le peuple fut libre à peu de frais et presque sans coup férir. Tarquin le Superbe était cependant tout aussi difficile à abattre que la Cour sous Louis XVI.

Le comité des recherches communiquait par-tout à la fois , et ne sut pas même prévenir la journée du 5 octobre , qu'on pouvait prévoir quatre jours d'avance.

Il faut donc le dire , et c'est avec douleur que nous sommes obligés de penser ainsi , l'Assemblée constituante , qui apparemment ne se sentait pas les vertus et la fermeté de caractère de Brutus et de son collègue Valérius Publicola , quoiqu'elle posséda bien plus de lumières et de talens que ces deux premiers Consuls de Rome , ne crut pouvoir régner qu'en se popularisant , n'importe à quel prix. Brutus aussi se popularisait , mais

seulement par la haine vigoureuse du despotisme des Rois. Nos Sénateurs, au contraire, crurent devoir faire, pour ainsi dire, cause commune avec les brigands lâchés parmi le Peuple, pour souiller la liberté française à son berceau. Tranchons le mot; le comité des recherches de l'Assemblée constituante ne fut autre chose que le comité de sûreté générale de la Convention. Ces deux institutions inquisitoriales agirent d'après les mêmes principes; est-il étonnant qu'ils aient obtenu les mêmes résultats? Tous deux crurent qu'ils ne pouvaient abattre ou faire oublier les crimes de la royauté que par les horreurs de l'anarchie. La Convention renchérit sans doute sur l'Assemblée constituante: la première commandait, organisait elle-même les scènes d'abominations dont toute la France fut le théâtre; la seconde les sanctionna par son silence. Son système parut être celui de laisser tout faire. Il y avait beaucoup d'esprit et d'urbanité parmi nos constituans. Assurément ils offraient en eux ce que la civilisation a de plus parfait; et c'est sous leur règne que la Nation commença à rétrograder vers la barbarie! Qui avait les formes plus séduisantes, plus aimables que Mirabeau, quand il voulait plaire soit aux femmes, soit au peuple? Qui présidait une assemblée

avec plus de dignité et d'affabilité que lui ? Eh bien ! cet homme ambitieux et vindicatif , était féroce et sanguinaire ; tout à la fois courtisan délié et démagogue sans frein. Cet homme , idole redouté à Versailles , et roi des halles à Paris , devint le coriphée de l'Assemblée constituante ; il la domina par son génie. Et cette réunion de députés choisis ne devint bientôt plus qu'un troupeau docile aux aboiemens , quelquefois éloquens , de ce dogue ami du sang.

L'ascendant que Mirabeau sut prendre sans qu'il lui en coûtât beaucoup de peine , sur l'assemblée des constituans , est un véritable crime qu'il faut reprocher à ceux-ci. Sans doute , ils arrivèrent à Versailles et à Paris , la plupart avec des intentions louables , mais qu'ils perdirent bientôt de vue , amollis par les mœurs de la capitale , corrompus par les faveurs de la Cour , et l'or de la maison d'Orléans. Il est reconnu que Mirabeau touchait , de la part de la dynastie régnante , un traitement de 12,000 livres (1) par mois , et il avait

(1) Voyez une dénonciation faite le 8 octobre 1792 par Oudant , qui déclara que Mirabeau avait reçu 2,400 liv. de la Liste civile , par les mains de Talon et l'intervention de Lafayette. Le même jour le buste de Mirabeau fut pendu en place de Grève.

l'impudeur de l'avouer. Les Lameth , autres créatures du château de Versailles , apprivoisèrent bientôt ce qu'on appelait le petit Barnave , et le boucher Legendre. L'un était pour l'intérieur de l'Assemblée constituante ; l'autre parut un instrument nécessaire pour remuer le peuple ; Legendre manifestait dès-lors des dispositions révolutionnaires , qui parurent précieuses dans certaines occasions : d'ailleurs , il avait de l'influence sur les garçons bouchers de Paris ; et ceux-ci pouvaient prendre une part active dans l'anarchie sanguinaire qu'on laissait se propager , pour faire trembler le trône , ou du moins Louis XVI ; car on sait le dévouement des Lameth pour d'Orléans.

Pourtant , il fut plus d'un événement sinistre dont il serait injuste de rendre responsable l'Assemblée nationale. Les Députés du tiers , constamment empêchés par la Noblesse et le Clergé , ne purent pas toujours faire le bien et prévenir le mal. Mais ils ne pourront jamais se disculper des excès qu'ils permirent , par une déférence servile et coupable , envers une multitude ignorante dont ils crurent avoir besoin ; la chute du trône n'est pas même leur ouvrage , elle est due à la noblesse.

Ce n'est pas le Peuple français qui abolit la royauté et conduisit Louis XVI à l'échafaud

Nobles et Prêtres ! le renversement de la monarchie en France, et la destruction de la dynastie régnante furent votre fait. Royalistes ingrats et sanguinaires, c'est vous-mêmes qui poussâtes le Français à la république ! Nous vous devons ce bienfait, contre votre gré, sans doute. Vous n'étiez point attachés au Roi, vous ne formiez sa Cour que pour en pomper des faveurs. Sitôt que la source en fut tarie, vous abandonnâtes lâchement la main qui s'était appauvrie pour vous enrichir. Bas flatteurs ! vous cachâtes au Roi l'abîme au bord duquel vous le conduisîtes par une route de fleurs. C'est vous qui l'empêchiez de se populariser. Son crime est d'avoir sacrifié à vos intérêts de préférence aux siens et à ceux du Peuple. Qu'avez-vous fait pour lui ? Lâches ingrats, vous avez émigrés (1) ; ses frères, ses tantes l'ont abandonné, l'ont livré aux séductions de sa Femme autrichienne et anti-populaire. Ceux qui se disaient ses plus fidèles, ses plus ardens serviteurs ; ceux qui

(1) La démocratie, au tems de Philippe, roi de Macédoine, ayant été rétablie par les secours de celui de Carie, dans Rhodès, toute la Noblesse abandonna l'isle et passa la mer plutôt que de se soumettre au gouvernement populaire : ce que voyant les Rhodiens, ils se partagèrent les domaines des émigrés.

lui avaient conseillé les mesures militaires les plus impolitiques , ont fui au bruit du canon de la liberté , tiré contre la Bastille. Le peu de courtisans qui restèrent amenèrent les journées du 5 et du 6 octobre.

Les Prêtres se sont joints aux Nobles pour achever de perdre Louis XVI dans l'esprit de la Nation. Loin d'offrir leur médiation , ils ont soufflé la discorde ; ils ont fait du Roi un fanatique , un martyr de la superstition et de la monarchie.

Les hauts prélats se voyant dépouillés de ce qu'ils appelaient leur patrimoine , dans une sainte colère se sont armés de l'encensoir pour en frapper la patrie. Les parlementaires aussi ; du moment qu'ils virent déchirer en deux la simarre sous laquelle ils cachaient depuis si long - tems leurs épices , ont cherché en tous lieux des ennemis à leurs concitoyens , pour les punir d'avoir osé , pour la première fois , ouvrir les yeux sur le despotisme magistral. Aucune de ces castes privilégiées n'a rien voulu faire pour venir au secours de la nation obérée. Elles crurent tout terminé par le sacrifice du droit de chasse, champart, et c.

De l'autre part , dans le tiers-état , beaucoup n'agissaient populairement en apparence que pour leurs propres intérêts.

Le Clergé du second ordre ne fut pas

attaché plus sincèrement à la patrie. Ses membres visaient à l'épiscopat ; et depuis ne devinrent-ils pas ce qu'ils reprochaient d'abord aux ci-devant évêques ? Ne tinrent-ils pas à leurs mitres et à leurs crosses d'or , malgré le vœu de la constitution ? Dieu n'est pas mieux servi par les nouveaux que par les anciens.

Les avocats , dans le tiers - état laïc , n'avaient d'autre vue non plus que de remplacer l'ancienne magistrature , et ne réussirent que trop bien.

La classe des riches négocians financiers , depuis long-tems secrètement jalouse des prérogatives de la Noblesse , n'a coopéré à sa chute que pour en prendre la place. Dans le cours de la révolution , ils se donnèrent pour les plus démocrates ; et par la suite , les voilà devenus les aristocrates mille fois plus dangereux que les Nobles.

Le cultivateur lui - même , en qui l'on supposait le plus de vertus , a dû beaucoup applaudir à la destruction des droits féodaux. Des fermiers en grand nombre ont contribué à détruire les châteaux de leurs propriétaires ; d'autres les ont achetés presque pour rien. Tous nous ont prouvé qu'ils étaient dignes de les occuper. Enfans dénaturé de la révolution, on peut les assimiler aux agioteurs du perron du Palais-royal.

La Cour ne s'est pas apperçue de tous les pièges qu'on lui tendait ; elle n'a pas vu qu'elle ne pouvait compter sur aucun de ceux qui composaient l'Assemblée nationale. Le Roi n'avait donc d'autre ressource que de se mettre du côté du Peuple. Lui-même il parut un moment vouloir diriger la révolution , comme fit le Roi de Suède ; mais Gustave était plus adroit.

Ce sont donc les royalistes de l'Assemblée constituante qui ont perdu la royauté ; surtout Lafayette , qui fit sanctionner *que l'insurrection était le plus saint des devoirs*. Ils éclatèrent.....

Quand on décréta une assemblée législative , à laquelle aucun des constituans ne pouvait être réélu , c'était un traquenart que leur tendait Robespierre. Il lui importait d'éloigner certain membre dont il redoutait les talens.

Le Roi sentit combien une telle mesure pourrait devenir funeste pour lui.

Le 29 décembre 1791 , à la dernière séance de l'Assemblée constituante , il y vint le soir , et dit :

“ Messieurs , après l'achèvement de la constitution , vous avez décrété pour aujourd'hui le terme de vos travaux ; il eût peut-être été désirable que cette session se fût prolongée pour affermir votre ouvrage , *et cætera*. ”

Nous sommes en cela de l'avis de Louis XVI, à présent que les événemens ont jeté tant de tristes clartés sur la nature des hommes et des choses en révolution. Cependant l'Assemblée qui permit et justifia la journée du 5 octobre 1789, eût laissé faire les journées des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre 1792.

Ainsi se terminèrent les travaux d'une Assemblée de ce qu'il y avait d'hommes de génie en France, et en voici les résultats. En s'en allant, ils laissèrent la royauté blessée à mort, mais pouvant vivre encore, et pour finances une *fabrique d'assignats*. Ils laissèrent un compte rendu en un gros volume in-4^o, à l'instar du compte bleu de Necker : Montesquiou ne fut pas plus clair que lui.

Ils prononcèrent en partant une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, et en même - tems une guillotine, instrument affreux, dont la célérité ne contribua pas peu à l'effusion du sang qui rougit par la suite le sol français.

L'Assemblée constituante laissa encore, en partant, une société de Jacobins ; c'est-à-dire une boîte de Pandore, qui déversa sur notre malheureuse patrie tant de crimes et de calamités. (Nous renvoyons à l'article des crimes du club des Jacobins en France.)

Disons seulement ici que cette société , et le comité des recherches , changèrent la nature de l'Assemblée constituante , et la portèrent à des excès inouis.

En voici un exemple : quand on dénonçait quelqu'insurrection et violation de propriétés , le parti qui voulait se populariser excusait toujours les insurgés ; c'était déjà la même tactique que dans la Convention.

Elle nous laissa aussi un club des Cordeliers. C'est au district de ce nom , c'est dans son arrondissement que résidaient Danton , Marat , Legendre , Camille-Desmoulins , Fabre - d'Eglantine , Fréron , Ronsin , Vincent , Billaud - Varennes , Chaumette , Sergent , Hébert , Dufourni , Momoro (le partisan de la loi agraire).

Marat , en ce tems-là médecin subalterne d'un Frère du Roi , écrivait dans le sens de son maître , et presque sous sa dictée ; car le comte d'Artois , jaloux du duc d'Orléans , voulut un moment lui disputer sa fausse popularité.

Legendre , boucher de la maison des Lameth , ne parut pas un instrument à dédaigner ; les Lameth n'eurent pas de peine à piquer son amour-propre.

Les Lameth voulurent aussi attirer à eux Camille-Desmoulins. Ce jeune partisan de la liberté , et l'un des premiers Cordeliers ,

avait reçu aussi des avances de Lafayette , qui l'invitait souvent à dîner , et qui lui fit présent de son buste en plâtre. Mais un matin le buste fut jeté par les fenêtres ; nous en sûmes la cause.

La maison d'Orléans élevait une jeune Pamela , qu'on eut l'air de proposer au Procureur-général de *la lanterne*, s'il servait chaudement la faction ; or, tous ces fils se tenaient. Tout le monde sait que les Lameth étaient dévoués à d'Orléans , l'ame invisible du club des Cordeliers, dont Marat et Danton étaient les meneurs ostensibles.

Ce club , dans certaines occasions , montra plus d'énergie révolutionnaire que celui des Jacobins ; il avait presque toujours l'initiative des insurrections ; il est vrai que dans la moindre crise le district des Cordeliers servait d'asyle inviolable aux chefs des partis persécutés. Sergent (l'agathe) , y transporta ses pénates , quand il se vit trop connu dans le district de Bon-Conseil.

Mais il serait injuste d'attribuer à l'Assemblée nationale les maux et les forfaits que la société des *Amis de la Constitution* causa à la patrie ; on dut penser dans ces premières époques que ce club imiterait ceux d'*Angleterre* , qui lui servirent de type ; car il n'est pas hors de propos d'avertir ou de rappeler que les sociétés populaires

de France sont un fruit amer et empoisonné , qui nous vient des Anglais.

Nos Jacobins , de bonne-foi , ne s'appercurent pas que nos ennemis mirent tout en œuvre pour gâter chez nous une institution , qui , chez eux , contenue dans de justes bornes , ravive en effet l'esprit public , bien loin de le pervertir. Mais nos Constituans n'étaient pas obligés d'être prophètes ; ils pouvaient néanmoins prévoir que le génie des Français s'accommoderait mal de ce qui réussissait parfaitement par-delà la mer.

Il faut maintenant dire à la décharge de l'Assemblée constituante , qu'elle a porté les plus grands coups à un certain nombre d'abus.

On lui doit la suppression des droits féodaux. --- L'abolition de la noblesse. --- L'anéantissement non-seulement de la caste nobiliaire ; mais encore de l'immobiliare , c'est-à-dire de cette aristocratie de richesses , qui déjà renaît de ses cendres. --- La suppression du Clergé et celle des Moines. --- La vente des biens ecclésiastiques , auxquels les Rois n'avaient osé toucher. --- La suppression des Parlemens , des Chasses , des Gabelles , de tous ces privilèges qui , en Bretagne et ailleurs , dégradèrent l'homme.... , ainsi que l'abolition de la dîme. --- L'institution des

Jurés, ou plutôt le renouvellement en France de cette institution, qui y était établie anciennement, et dont les Anglais s'emparèrent sans rendre hommage aux véritables auteurs.

--- Les Juges-de-peace, imités de l'Anglais, qui, eux-mêmes, l'avaient pris de nos *Prudhommes*.

On lui doit les défenseurs accordés aux accusés, et les premiers élémens d'une bonne législation criminelle ; mais le tableau est terni par bien des taches. L'Assemblée constituante donna le 20 novembre 1790, une loi pour rétablir la prison de *Vincennes*. Les décombres de la bastille attestaient bien pourtant que le peuple n'avait point démoli d'anciens cachots pour en reconstruire d'autres.

Le Corps constituant détruisait d'une main ce qu'il édifiait de l'autre. Après avoir aboli l'ordre du clergé, il décréta une constitution civile du clergé, et le serment des prêtres, mesure liberticide contre laquelle le journal des Révolutions s'est toujours si fortement prononcé.

Nous renvoyons à la fin de cet ouvrage les troubles sur les colonies.

Ce fut l'Assemblée constituante qui décréta les premières lois révolutionnaires. La loi du serment en était bien une ; celle qui établissait un comité des recherches en était une, ainsi que la loi martiale sur les

attroupemens (du 3 novembre 1789), et celle sur les crimes de lèse-nation.

C'est encore cette Assemblée qui donna le dangereux exemple de permettre aux communes de faire des emprunts, ce qui nous causa, par la suite, les contributions, les emprunts forcés des comités révolutionnaires; de même que le comité des recherches semble être l'original de nos comités de sûreté générale, et sur-tout de nos comités révolutionnaires.

La loi portant établissement d'un tribunal criminel à Orléans, pour juger les prévenus de crime de lèse-nation, était bien encore un fruit révolutionnaire.

L'Assemblée nationale a rendu, pendant son règne, deux mille cinq cents cinquante-sept lois.

Nous avons parlé de ce grand principe de politique révolutionnaire, émis par Lafayette : *L'insurrection est le plus saint des devoirs*. Sans doute, c'est une grande vérité, d'autant plus grande que nous la tenons directement de la nature; mais l'Assemblée constituante, qui avait tant de lumières, ignorait-elle combien il était dangereux de sanctionner un tel principe dans les circonstances où elle se trouvait? Ignorait-elle que c'était une arme qu'on aiguisait, et dont le peuple devait se servir

pour se détruire lui-même , après avoir détruit ses ennemis ? non , l'Assemblée constituante ne l'ignorait pas ; mais elle voulait se populariser , et opposer des brigands à des brigands ; elle aima mieux se rendre complice des massacres et des pillages , que de faire triompher la justice et la liberté , à l'aide de bonnes lois et d'une conduite ferme ; et ceci n'est pas le moindre de ses crimes , puisque cette mesure enfanta tous les forfaits , et donna le signal de l'insubordination des troupes.

Telle est donc la destinée des peuples ; les hommes sont toujours hommes , les passions , les intérêts , les vengeances , remplacent l'amour du bien général.

Les hommes , réunis en masse , se dévorent , se torturent au premier signal que leur en donne d'autres hommes , qui profitent de l'épuisement de tous les partis pour se composer une existence brillante. Le peuple ne voit pas loin , et d'ailleurs ils s'en repose sur ceux qui se disent avec orgueil ses représentans. Quels représentans ! C'est ainsi que les Rois et les Reines , jadis en France , se disaient les pères et les mères de leurs sujets. Au reste , il paraît , qu'à quelques nuances près , les événemens ont été les mêmes par-tout , et de tout tems. Les Sénateurs Romains ne

se qualifiaient-ils pas aussi de *pères conscripts* ? ils faut lire dans l'histoire comme ils abusaient de leur autorité pour vexer le peuple souverain. Rome souveraine et triomphante au-dehors , était esclave et malheureuse chez elle.

Mais il faut toujours en revenir là : c'est qu'en révolution , comme en beaucoup d'autres circonstances moins graves , tout dépend des premiers pas. En dernier résultat , l'Assemblée constituante est donc pour ainsi dire la complice du corps législatif et de la Convention , en offrant la première de mauvais exemples. Tout le sang versé depuis , doit retomber aussi sur elle.

Nous plaçons ici la liste générale des membres de l'Assemblée constituante, pour aider le lecteur à juger les hommes , en les comparant à eux-mêmes. Certains membres de la première législature, qu'on retrouvera dans la Convention nationale , cessèrent de se ressembler ; il est important de suivre tous ces personnages sous leurs différentes phases , afin de rendre à chacun ce qui lui appartient , selon la nature des services qu'il a rendus.

Nota. On trouvera à la fin de ce volume l'explication des abréviations contenues dans la liste ci-après.

*LISTE alphabétique des Députés aux Etats-Généraux
convoqués par le Roi Louis XVI, le 5 mai 1789.*

C L E R G É.

- Allain, rect., év. de Saint-Mâlo. Bonnac (de), év., s. d'Agen.
 Andelau (d'), ab., b. de Colmar. Bonnal, év., b. de Clermont.
 Antroche (d'), év., s. de Nérac. Bonnefoy, chan., s. de Riom.
 Argentré (d'), év., s. de Limoges. Bonnet, curé, s. de Nîmes.
 Aubert, curé, b. Chaumont en B. Bonneval, ch., v. de Paris.
 Aubry, curé, b. de Bar-le-Duc. Bottex, curé, b. de Bourg en Br.
 Aury, curé, s. de Moulins. Boudart, curé, prov. d'Artois.
 Ayroles, curé, s. du Quercy. Bouillotte, curé, b. d'Auxois.
 Ballard, curé, s. du Poitou. Bourdet, curé, s. du Maine.
 Balore (de), év., s. de Nîmes. Boyer, curé, s. de Riom.
 Banassat, curé, s. de Guéret. Bracq, curé. Cambresis.
 Barbotin, curé. Hainault. Breteuil (de), év. de Montauban.
 Barbou, curé, b. de Meaux. Breuvar, curé, b. de Douay.
 Bargemont (de Villeneuve), ch. Brignon, curé, s. de Riom.
 comte, chan., s. de Marseille. Brouillet, curé, b. Vitry-le-Franç.
 Barmond (de), ab., v. de Paris. Brousse, curé, b. de Metz.
 Bastien, curé, b. de Toul. Bruet, curé, b. d'Aval.
 Beaufort (de), curé, s. d'Agen. Brun, curé, s. de Mende.
 Beaupoil de Saint-Aulaire, év., Bucaille, curé, b. de Calais.
 s. de Poitou. Burnequez, curé, b. d'Aval.
 Beauvais (de), év. de Senez, p. et Cartier, curé, b. de Touraine.
 v. Paris. Castaing (du), curé, s. d'Armagnac.
 Bécherel, curé, b. de Coutances. Castellat, cte. de Lyon, s. Lyon.
 Béhin, curé, prov. d'Artois. Castelnau (de) év., s. d'Angoulême.
 Benoît, curé, s. de Nîmes. Cauncille, curé, s. de Limoux.
 Bernis (de), arch., s. de Carcass. Chabannettes, curé, prem. sén.
 Bertereau, curé, s. du Maine. de Languedoc.
 Besse, curé, b. d'Avesnes. Chabaut, curé, b. de Blois.
 Béthisy de Mézières, év., s. Nîmes. Champeaux, curé, b. Monfort-
 Bigot de Vernière, curé, b. S. Flour. Lamaury.
 Binot, pr. du coll., s. de Nantes. Charrier de la Roche, ch., s. Lyon.
 Blandin, curé, b. d'Orléans. Chatizel, curé, s. d'Anjou.
 Bluget, curé, b. de Bar-sur-Seine. Chevalier, rect., s. de Nantes.
 Bodineau, curé, b. de Vendôme. Chevreuil, chancel., v. de Paris.
 Boisgelin (de), arch., s. d'Aix. Chevreux (dom), v. de Paris.

- Choppier, curé, b. de Mantes.
 Chouvet, curé, s. de Villeneuve de Berg, en Vivarais.
 Cicé (de), arch., s. de Bordeaux.
 Cicé (de), év., b. d'Auxerre.
 Clerget, curé, b. d'Amont.
 Clermont-Tonnerre (de), év., b. de Châlons-sur-Marne.
 Colaud de la Salcette, ch., Dauph.
 Colbert, év., s. de Rhodéz.
 Collinet, curé, b. Bar-le-Duc.
 Colson, curé, b. de Sarguemines.
 Conzié, arch., b. de Touraine.
 Cornus, curé. Comminges.
 Costel, curé, b. de Sens.
 Coster, ch., b. de Verdun.
 Cousin, curé, s. d'Aix.
 Couturier, curé, b. Châtillon-s-S.
 David, curé, b. de Beauvais.
 Davin, ch., s. de Marseille.
 Davoust (dom), b. Rouen.
 Decoulmiers, ab., pr. et v. Paris.
 Defaye (de Villeloutreix), évêque d'Oléron, pays de Soulès.
 Degrieu, prieur, b. de Rouen.
 D'Héral, vic.-gén., s. Bordeaux.
 Delage, curé, s. de Bordeaux.
 Delaplace, curé, b. de Péronne.
 Delaunay, ch., b. de Tréguier.
 Delettre, curé, b. de Soissons.
 Delfaut, archipr., s. Périgord.
 Demandre, curé, b. Besançon.
 Depradt, gr.-vic., b. de Caux.
 Desmontiers de Mérimville, év., b. de Dijon.
 Desvernay, curé, s. Beaujolais.
 D'Eymar, ab.-pr., b. Haguenau.
 Dillon, curé, s. du Poitou.
 Diot, curé, prov. d'Artois.
 Dodde, curé, s. d'Annonay.
 Dolomieu, ch., Dauphiné.
 Dubois, curé, b. de Troyes.
 Ducret, curé, b. de Mâcon.
 Dufrêne, curé, b. d'Alençon.
 Dulau, arch., s. d'Arles.
 Dumouchel, rect., ville de Paris.
 Dumont, curé, b. Vitry-le-Franç.
 Dupont, curé, b. de Lille.
 Dupuis, curé, s. du Ponthieu.
 Dutillet, év. d'Orange.
 Estaing (dom), b. Touraine.
 Eudes, curé, b. de Caux.
 Expilly, rect., év. de S.-Pol de L.
 Farochon, curé, b. Crépy en Val.
 Favre, curé, s. de Bugey.
 Flachat, curé, s. de Lyon.
 Fleury, curé, b. de Sedan.
 Font, ch.-curé, s. de Pamiers.
 Fontanges (de), archevêque de Toulouse.
 Forest de Marmoucy, curé, sén. de Tulle.
 Fougere, curé, b. du Nivernais.
 Fournetz, curé, s. d'Agen.
 Fournier, curé, b. d'Amiens.
 Gabriel, rect., s. de Vannes.
 Gagnières, curé, b. du Forez.
 Galland, curé, b. de Mirecourt.
 Gardiol, curé, s. de Draguignan.
 Garnier, rect., évêché de Dol.
 Gassendi, pri.-curé, s. Forcalquier.
 Gausserand, curé, prem. sén. de Languedoc.
 Gennetet, curé, b. Châlons-s-S.
 Gibert, curé, b. de Vermandois.
 Girard, curé, b. de Montargis.
 Gobel, év., b. de Béfort.
 Godefroy, curé, b. de Mirecourt.
 Goubert, curé, s. de Guéret.
 Goullard, curé, b. du Forez.
 Gouttes, curé, s. de Béziers.
 Goze, curé, s. de Dax.
 Grandin, curé, s. du Maine.
 Grégoire, curé, b. de Nancy.
 Gros, curé, ville de Paris.
 Guédant, curé, b. Bourg-en-Br.
 Guédan, rect., s. de Vannes.
 Guépin, curé, b. de Touraine.
 Guillon, rect., s. de Rennes.
 Guillot, curé, b. de Dôle en F.-C.
 Guingan de Saint-Mathieu, curé, s. de Limoges.

- Guino , rect. , s. de Quimper.
 Guiraudes de Saint-Mezard , doct.
 en théol. , s. de d'Auch.
 Guyon , curé , s. Castelnau-dari.
 Hingant , curé , s. de St.-Brieux.
 Hurault , rect. doyen , s. Rennes.
 Hunault , curé , b. de Sezanne.
 Jallet , curé , s. de Poitou.
 Joubert , curé , b. d'Angoulême.
 Jouffroy de Goussans , év. , sén.
 du Maine.
 Joyeux , curé , s. de Châtelleraut.
 Juigné (de) , arch. , ville de Paris.
 Julien , curé. Béarn.
 La Bastide , curé , s. de Riom.
 Laboissière , vic.-gén. , viguerie
 de Perpignan.
 Laborde , curé , s. de Condom.
 Labrousse de Beauregard , prieur-
 curé , s. de Saintes.
 Lafare (de) , év. , b. de Nancy.
 Lafont de Savines , év. , sén. de
 Villeneuve-de-Berg , en Vivar.
 Lagoille de Lochefontaine , ch. ,
 b. de Rheims.
 Lalande , curé , b. d'Evreux.
 Laluzerne , év. , b. de Langres.
 Landreau , curé , s. S.-J. d'Angely.
 Landrin , curé , b. Monfort-Lam.
 Lanusse , curé , s. de Tartas.
 Laporte , curé , s. du Périgord.
 Laporterie , curé , s. Mont de
 Marsan.
 Larenne , curé , b. du Nivernais.
 Laroche foucauld , cardinal , b. de
 Rouen.
 Laroche foucauld , év.-comte , b.
 de Clermont en Beauvoisis.
 Laroche foucauld-Bayers , év. , s.
 de Saintes.
 Laroche foucauld , ab. , b. Provins.
 Laroche negly , pri. , b. de Blois.
 Lasmartres , curé , b. Comminges.
 Lastic (de) , év. , vic. Conserans.
 Latyl , prêtre , s. de Nantes.
 Laurent , curé , s. de Moulins.
 Laborthe de Grandpré , curé ,
 s. de la Basse-Marche.
 Lebrun , curé , b. de Rouen.
 Lecève , curé , s. du Poitou.
 Leclerc , curé , b. d'Alençon.
 Le François , curé , b. du Perche.
 Le François , curé , b. de Caen.
 Legros , prév. , ville de Paris.
 Leguin , curé , prév. et vic. Paris.
 Leissegues de Rosaven , rect. ,
 s. de Quimper.
 Lelubois , curé , b. de Coutances.
 Le Peletier de Feumisson , curé ,
 s. du Maine.
 Leroux , curé , prov. d'Artois.
 Leroux-Villois , curé , b. Coutances
 Lespinasse , pri. , b. S.-Pierre-le-
 Moustier.
 Letellier , curé , b. de Caen.
 Lévêque , curé , b. de Caen.
 Leymarie , curé , s. du Quercy.
 Leyris Desponchez , évêque de
 Perpignan.
 Lindet , curé , b. d'Evreux.
 Loaisel , rect. , s. de Vannes.
 Loedon de Céromen , recteur ,
 s. de Quimper.
 Lolier , curé , b. de Saint-Flour.
 Longpré , ch. , b. d'Amont.
 Lousmeau Dupont , curé , sén.
 de Trévoux.
 Lubersac , év. , b. de Chartres.
 Lucas , rect. , évêché de Tréguier.
 Machault (de) , év. , b. d'Amiens.
 Maisonneuve , rect. , s. de Nantes.
 Malartic , curé , sén. de Castel-
 Moron d'Albret.
 Malide (de) , év. , s. Montpellier.
 Malrieu , pri.-curé , s. Villefranche
 de Rouergue.
 Marolles , curé , b. de S.-Quentin.
 Marsay , curé , b. de Loudun.
 Martin , curé , s. de Béziers.
 Martinet , ch. , s. d'Anjou.
 Massieu , curé , b. de Senlis.
 Maury , prieur , b. de Péronne.

- Mayet, curé, s. de Lyon.
 Melon de Pradoux, prieur-curé,
 prév. et vic. de Paris.
 Merceret, curé, b. de Dijon.
 Mercy (de), év., s. de Poitou.
 Méric de Montgazin, vic.-gén.,
 s. de Boulogne-sur-Mer.
 Mesnard, pri.-curé, s. de Saumur.
 Millet, curé, b. de Dourdan.
 Monnel, curé, b. Chaumont en B.
 Montesquiou (l'abbé de), v. Paris.
 Montjallard, curé, s. de Toulon.
 Mougins, curé, s. Draguignan.
 Moutier, gr.-chantre, b. Orléans
 Moyon, rect., de Nantes.
 Nicolai, év., s. du Quercy.
 Nolf, curé, b. de Lille.
 Ogé, curé, b. de Vermandois.
 Oudot, curé, b. Châlons-sur-S.
 Pampelone, archidiacre, sén. de
 Villeneuve de Berg, en Vivar.
 Panat, gr.-vic., b. Chaumont Vex.
 Papin, pri.-curé, p. et vic. Paris.
 Peretti della Rocca, gr.-vicaire,
 île de Corse.
 Périer, curé, b. d'Etampes.
 Piffon, curé, s. de Bordeaux.
 Pinelle, curé, b. de Colmar.
 Pinelière, curé, s. de la Rochelle.
 Pocheront, curé, b. de Charolles.
 Pompignan (de), arch. Dauphiné.
 Poupert, curé, b. du Berry.
 Pons, curé, pr. s. de Languedoc.
 Privat, pri.-curé, s. du Puy en V.
 Puységur (de), év. de Bourges.
 Rabin, curé, s. d'Anjou.
 Rangeard, archipr., s. d'Anjou.
 Rastignac (de), ab., b. d'Orléans.
 Ratier, rect., évêché de S.-Mâlo.
 Renaut, curé. Hainault.
 Richard de Lavergne, recteur,
 marche commune du Poitou.
 Rigouard, curé, s. de Toulon.
 Rivierre, curé, s. de Bigorre.
 Robien, ch., b. d'Auxerre.
 Rohan - Guéménée, cardinal,
 b. de Haguenaau.
 Rolin, curé, b. de Montreuil-
 sur-Mer.
 Rolland, curé, s. de Forcalquier.
 Rosé, curé, b. de Béfort.
 Roussel, curé, b. de Bailleul.
 Rousselot, curé, b. d'Amont.
 Royer, cons.-d'état, v. d'Arles.
 Royere (de), év., s. de Castres.
 Rozé, curé, b. de Caux.
 Rualem, ab., b. de Meaux.
 Ruello, curé, s. de Saint-Brieux.
 Ruffo, év., b. de Saint-Flour.
 Sabran (de), év., b. Vermandois.
 S.-Albin, doy. de Vienne. Dauph.
 S.-Esteven, curé, b. du Labour.
 S.-Sauveur (de), év., s. de Bazas.
 Samary, curé, s. de Carcassonne.
 Saurine (l'abbé), Béarn.
 Simon, curé, b. de Bar-le-Duc.
 Simon, rect., évêché de Dol.
 Surade (de), ch., s. de Poitou.
 Talaru de Chalmazel, év., b. de
 Coutances.
 Talleyrand - Périgord, archev.,
 b. de Rheims.
 Talleyrand-Périgord, év., baill.
 d'Autun.
 Texier, ch., b. de Châteauneuf-
 en Timerais.
 Thibaut, curé, b. de Nemours.
 Thiébault, curé, b. de Metz.
 Thirial, curé, b. de Château-Th.
 Thomas, curé, b. de Melun.
 Thomas, curé, s. de Tulle.
 Thourin, curé, s. de Clermont.
 Touzet, curé, s. de Libourne.
 Tridon, curé, s. de Moulins.
 Vallet, curé, b. de Gien.
 Vaneau, rect., s. de Rennes.
 Varelles, curé, b. Villers-Cotter.
 Varicourt, official, b. de Gex.
 Verdet, curé, b. de Sarguemines.
 Verguet (dom), pri., évêché de
 Saint-Pol de Léon.
 Veytard, curé, ville de Paris.
 Villaret, vic.-gén., s. Villefranche
 de Rouergue.

Villebanois, curé, b. du Berry. Viochot, curé, b. de Troyes.
 Villevieille (de), év. de Bayonne. Yvernault, ch., b. du Berry.

N O B L E S S E.

Agout, (cte. Ant. d') Dauphiné.
 Aigalliers, (Bruyès, bar. d') s. Nîmes.
 Aiguillon, (duc d') s. d'Agen.
 Allarde, (b. d') b. S. P. le Moutier.
 Ambly, (marq. d') b. de Rheims.
 Andeleau de Hombourg, (b. d')
 maréchal, b. d'Hagueneau.
 Angosse, (m. d') s. d'Armagnac.
 Antraigues, (cte. d') s. Ville-
 neuve-le-Berg.
 Aoust, (marq. d') b. de Douai.
 Aphier, (marq. d') s. de Mende.
 Arcy, (comte d') b. d'Auxerre.
 Argenteuil, (m. d') b. d'Auxois.
 Aurillac, (b. d') b. Saint-Flour.
 Avaray, (marq. d') b. d'Orléans.
 Avessens, (m. d') s. Languedoc.
 Badens, (m. de) s. Carcassonne.
 Ballidard, (de) b. Vitry-le-Français.
 Barbançon, (cte. de) b. Villers-
 Corterets.
 Barbotan, (cte. de) sén. de Dax.
 Barville, (de) baill. d'Orléans.
 Batz, (bar. de) sén. de Nérac.
 Beauchamp, (m. de) s. Saint-Jean-
 d'Angely.
 Beudrap, (de) b. de Coutances.
 Beauharnois, (vic. de) b. de Blois.
 Belbœuf, (de) av. g., b. Rouen.
 Bengy de Puy-Vallée, b. de Berry.
 Biencourt, (m. de) s. de Guéret.
 Biron, (duc de) sén. du Quercy.
 Blacons, (marq. de) Dauphiné.
 Boisse, (chev. de) sén. de Lyon.
 Bonneville, (cte. de) b. d'Evreux.
 Bonnay, (m. de) b. Nivernais.
 Bonvouloir, (Tachard de) baill.
 de Coutances.
 Boufflers, (chev. de) b. de Nancy.
 Bournazel, (cte. de) s. de Ville-
 Franche en Rouergue.
 Bourran, (marq. de) s. d'Agen.
 Bousmard, cap., b. Bar-le-Duc.
 Bouthilier, (marq. de) b. Berry.
 Bouville, (de) baill. de Caux.
 Briaix de Beaumetz, pr. présid.
 du cons. d'Art. Prov. d'Art.
 Broglie, (p. Victor de) b. Colmar
 et Schélestat.
 Broves de Rafélis, (vic. de) sén.
 de Draguinan.
 Bureau-de-Puzy, b. d'Amont.
 Burignot de Varrennes, baill. de
 Châlons-sur-Saône.
 Burle, (de) lieut. g. s. Forcalquier.
 Buttafoco, (de) maréch. de camp,
 Isle de Corse.
 Cairon, (marq. de) b. de Caux.
 Castellane, (cte. de) b. de Château-
 neuf en Thimerais.
 Castries (duc de), vic. Paris.
 Causans (mar. de), pr. d'Orange.
 Caylus (duc de), b. Saint-Flours.
 Cazalès (de), pays et juderie de
 Rivierre-Verdun.
 Cernon (b. de) b. Châlons-s-M.
 Chabrol, sén. d'Auvergne.
 Chalon (ch. de), s. Castel-Moron.
 Chaléon (baron de), Dauphiné.
 Chambray (m. de), bail. d'Evreux.
 Champagny (de Nompair de),
 maj. de vaisseau, b. du Forez.
 Chastenay de Lanty (cte. de), b.
 de Châtillon-sur-Seine.
 Chatelet (duc du), b. Bar-le-Duc.
 Choiseul d'Aillecourt (cte. de),
 baill. Chaumont en Bassigny.
 Choiseul Praslin (duc de), pair de
 France, sén. d'Anjou.
 Clapiers (de), sén. d'Aix.
 Clairmont (d'Esclaibe, cte. de) b.
 de Chaumont en Bassigny.
 Clermont-Lodève (Guilhelm, m.
 de), ville d'Arles.

- Clermont-Mont-Saint-Jean (m. de), b. Bugey et Val-Romey.
 Clermont-Tonnerre (cte. de), pair de France, ville de Paris.
 Coiffier (bar. de), s. de Moulins.
 Coigny (duc de), pair de France, baill. de Caen.
 Comaserra (de), prov. Roussillon.
 Crécy (cte. de), s. du Ponthieu.
 Crillon (cte. de), b. de Beauvais.
 Crillon (marq. de), b. de Troyes.
 Croi (duc de), Hainault.
 Croix (cte. de), prov. d'Artois.
 Crussol d'Amboise (marq. de), sén. du Poitou.
 Crussol (b. de) b. Bar-sur-Seine.
 Crussol (bailly de), prév. de Paris.
 Culant (cte. de), b. d'Angoulême.
 Custine (cte. de), b. de Metz.
 Cypierre (marq. de), s. Marseille.
 D'Aguesseau de Fresnes, bail. de Meaux.
 D'André, cons. au parl. s. d'Aix.
 Depiis, grand sénéchal, s. Bazas.
 Deschamps, ville et sén. de Lyon.
 Dieuzie (cte. de), sén. d'Anjou.
 Digoine du Palais (m.), b. d'Autun.
 Dionis Dusejour, cons. au parl. ville de Paris.
 Dortan (cte. de), bail. de Dole en Franche-Comté.
 Douzon (Dubuisson cte. de), sén. de Moulins.
 Duport, cons. au parl. ville de Paris.
 Duval d'Eprémesnil, cons. parl. prévôté et vicomté de Paris.
 Egmont-Pignatelli (cte. d'), bail. de Soissons.
 Escars (cte. François d'), sén. de Châtellerault.
 Esclans (ch. d') baill. d'Amont.
 Escouloubre (m. d'), sén. de Languedoc.
 Esquille (m. d'), présid. au parl. Béarn.
 Estagnolle (cte. d'), b. de Sedan.
 Estourmel (marq. d'), Cambresis.
 Eymard (d'), sén. de Forcalquier.
 Faily (cte. de), b. Vitry-le-Franç.
 Férieries (m. de), sén. de Saumur.
 Flachslanden (b. de), b. de Colmar et Schélestat.
 Fonchateau (Provençalmarq. de), sén. d'Arles.
 Fossés (vic. des), b. Vermandois.
 Foucault de Lardimalie (m. de), sén. du Périgord.
 Fournès (m. de), sén. de Nîmes.
 Fresnay (Bailly, m. de), s. Maine.
 Fréteau de Saint-Just, cons. au parl. de Paris, b. de Melun.
 Froment (de), anc. lieut.-col. du rég. de Rohan, b. de Langres.
 Frondeville (Lambert de), présid. au parl. de Rouen, b. de Rouen.
 Fumel-Monségur (m.), s. d'Agén.
 Gaillon (m. de), bail. de Mantes.
 Garon de la Bévière, chev. de st.-Louis, b. Bourg-en-Bresse.
 Gauville (bar. de), b. de Dourdan.
 Gleizes de la Blaque, lieut.-gén. sén. de Béziers.
 Gomer (cte. de), b. Sarguemines.
 Gonnès (bar. de), sén. de Bigorre.
 Graimberg de Belleau, lieut. des maréc. de F. b. Chât.-Thierry.
 Grammont (comte de), Béarn.
 Grezolles (cte. de), b. du Forez.
 Grosbois (de), pr. présid. du parl. bail. de Besançon.
 Harambure (b. d'), b. Touraine.
 Harchies (m. de), b. de Bailleul.
 Hart (marq. du), pays de Soulès.
 Hautoy (vic. du), b. Bar-le-Duc.
 Havré et de Croi (duc d'), bail. d'Amiens et Ham.
 Helmstatt (c. d'), b. Sarguemines.
 Hercé (chev. de), sén. du Maine.
 Hodicq (cte. de), bail. Montreuil-sur-Mer.
 Irland de Bazoges, lieut. du prés. de Poitiers, sén. du Poitou.

- Iversay (Jouslard, cte.), b. Poitou
 Jessé (bar. de), sén. de Béziers.
 Juigné (m. de), Marches communes
 de Poitou et Bretagne.
 Juigné (bar. de), b. de Coutances.
 Lablache (cte. de), Dauphiné.
 Lachatre (cte. de), b. de Berry.
 Lachatre (vic. de), s. du Poitou.
 Lacoste (m. de), b. de Charolles.
 Lacoudraye (Deloynes, chev. de)
 sén. du Poitou.
 Lafayette (Mottié, m. de), sén. de
 Riom.
 Lagalissonnière (cte.), s. d'Anjou.
 Laipaud (cte.), s. Basse-Marche.
 Lally-Tollendal (cte.), ville de Paris.
 Lamarck (comte de), Hainault.
 Lambertye (cte. de), s. du Poitou.
 Lamerville (Heurtault, vic. de),
 baill. du Berry.
 Lameth (cte. Ch. de), pr. d'Artois.
 Lameth (chev. Alexandre), bail.
 de Péronne.
 Landenberg-Wagenbourg (b. de),
 b. de Béfort.
 Langon (marq. de), Dauphiné.
 Lannoy (cte. de), b. de Lille.
 Laqueille (m. de), sén. de Riom.
 Laqueille (vic. de), sén. de Tulle.
 Larouzière (m. de), sén. de Riom.
 Lapoype-Vertrieux (m. de), sén.
 de Toulon.
 Lassigny de Juigné (cte. de), sén.
 de Draguignan.
 Laroche foucauld (duc de), ville
 de Paris.
 Laroque de Mons (cte. de), s. du
 Périgord.
 Latouche (le Vassor, cte. de), bail.
 de Montargis.
 Latour-du-Pin (cte. de), sén. de
 Saintes. (Remplacé par le comte
 de Bremont-d'Ars.)
 Latour-Maubourg (m. de), sén.
 du Puy-en-Velay.
 Lavalette-Parizot (m. de), sén. du
 Quercy.
 Lavie (présid.), s. de Bordeaux.
 Leberthon, pr. présid. du parlem.
 sén. de Bordeaux.
 Lecarpentier de Chailloué, cons.
 au parl. baill. d'Alençon.
 Lemoine de Belleisle, bail. de
 Chaumont-en-Vexin.
 Lemulier de Bressey, b. de Dijon.
 Lencosne (m. de), b. de Touraine.
 Lesergean d'Isbergue, lieut. des
 maréch. de Fr. prov. d'Artois.
 Lévi (le duc de), bail. de Senlis.
 Levis (cte. de), bail. de Dijon.
 Lezai de Marnézia, (m.), b. d'Aval.
 Lhuillier-Rouvenac (bar. de), sén.
 Limoux.
 Liancourt (duc de), bail. de Cler-
 mont en Beauvoisis.
 Linière (cte. de la), s. de Nîmes.
 Logras (marq. de), Navarre.
 Loras (m. de), ville et s. de Lyon.
 Ludres (cte. de), baill. de Nancy.
 Lupé (baron de), sén. d'Auch.
 Lusignan (m. de), s. de Condom.
 Lusignem (m. de), ville de Paris.
 Luxembourg (Piney, d. de), rem-
 placé par M. Irland de Bazoges.
 Luynes (duc de), b. de Touraine.
 Macaye (vic. de), b. de Labour.
 Macquerel de Quemy, baill. de
 Vermandois.
 Mailly (duc de), b. de Péronne.
 Malartic (vic. de) s. de la Rochelle.
 Marguerites [b. de] s. de Nîmes.
 Marsanne-Fontjuliane [cte. de],
 Dauphiné.
 Mascon [cte. de], sén. de Riom.
 Maulette [chev. de], b. de Mont-
 fort-Lamaury.
 Maurens [de], présid. à mortier
 au parl. de Toulouse, première
 sén. de Languedoc.
 Menonville [de], b. de Mirecourt.
 Menou [b. de] bail. de Touraine.
 Mesgrigny [m. de], b. de Troyes.
 Mirabeau [vic. de], s. de Limoges.
 Miremont [cte. de], b. Vermand.

- Mirepoix [cte. de], ville de Paris.
 Moncorps Duchénoï [cte. de],
 baill. d'Auxerre.
 Monjoye Vaufrey, [cte. de], bail.
 de Béfort.
 Monspey [m. de], s. du Beaujolais
 Montagut-Barrau [b. de], Com-
 minges et Nébouzan.
 Montboissier [cte. de], sén. de
 Clermont en Auvergne.
 Montboissier [b. de], baill. de
 Chartres.
 Montcalm-Gozon [cte. de], sén.
 de Carcassonne.
 Montcalm-Gozon [m. de], sén. de
 Villefranche en Rouergue.
 Mont-d'Or [m. de], ville et sén.
 de Lyon.
 Montesquiou-Fezensac [m. de],
 ville de Paris.
 Montferré (chev. de) prov. de
 Roussillon.
 Montmorency (cte. Mathieu de),
 b. de Montfort-Lamaury.
 Montrevel (cte. de), b. Mâcon.
 Morge (cte. de), Dauphiné.
 Mortemart (duc de), b. de Sens.
 Noailles (prince de Poix),
 b. d'Amiens.
 Noailles (vic. de), b. Nemours.
 Noyelles (b. de), b. de Lille.
 Orléans (duc d'), b. Crépy en V.
 Ormesson (prés. d'), prév. et vic.
 de Paris.
 Panat (marq. de), prem. sén.
 de Languedoc.
 Panat (vic. de), s. de Rhodéz.
 Panetiers (cte. de), vic. Couserans.
 Pannette (de), s. de Trévoux.
 Pardieu (cte. de), b. St-Quentin.
 Paroy (m. de), b. de Provins.
 Phélines (de), b. de Blois.
 las de Tane (cte. de), s. Quercy.
 Pleure (m. de), b. de Sézanne.
 Poissac (baron de), s. de Tulle.
 Pouilly (baron de), b. de Verdun.
 Praslin (cte. de), s. du Maine.
 Prez de Crassier (chev. de Saint-
 Louis), b. de Gex.
 Puch de Montbreton, sén. de
 Libourne.
 Puisaye (cte. de), b. du Perche.
 Rancourt de Villiers, b. de Gien.
 Rathsamhausen (baron de), baill.
 d'Haguenau.
 Rénel (cte. de), b. de Toul.
 Reuillez (cte. de), s. d'Anjou.
 Richier (de), s. de Saintes.
 Robecq (prince de), b. Bailleul.
 Rochebrune (b. de), b. St-Flour.
 Rochechouart (cte. de), v. de Paris
 Roquefort (m. de), s. du Mont
 de Marsan.
 Roys (cte. de), s. de Limoges.
 Sainte-Aldegonde (cte. de),
 b. d'Avesnes.
 Saint-Fargeau (le Pelletier de),
 ville de Paris.
 Saint-Maixant (m. de), s. Guéret.
 Saint-Marc (m. de), b. d'Etampes.
 St-Maurice (m. de), s. Montpellier.
 Saint-Simon (m. de), baill.
 d'Angoulême.
 Sandrans (b. de) b. Bourg-en-G.
 Sandrouin (vic. de), b. de Calais.
 Sarrazin (cte. de), b. Vendôme.
 Sassenay (m. de), b. Châlons-s-S.
 Satilieu (m. de), s. d'Annonay.
 Ségur (vic. de), s. de Bordeaux.
 Sérent (cte. de), b. de Nivernais.
 Seurat de la Bolaye, conseil. au
 Châtelet d'Orléans.
 Sillery (m. de), b. de Rheims.
 Sinéti (de), s. de Marseille.
 Ternay (m. de), b. de Loudun.
 Tessé (cte. de), s. du Maine.
 Thiboutot (m. de), b. de Caux.
 Toulangeon (m. de), b. d'Amont
 Toulangeon (vic. de), b. d'Aval.
 Toulouse-Lautrec (cte. de), sén.
 de Castres.

- Toussaint de Viray (comte de) , b. de Mirecourt.
 Tracy (cte. de) , s. de Moulins.
 Trie (cte. de) , b. de Rouen.
 Usson (m. d') , s. de Pamiers.
 Ustou de Saint-Michel (vic. de) , Comminges.
 Vassé (vidame de) , s. du Maine.
 Vassy (comte de) , b. de Caen.
 Vaudreuil (marq. de) , s. Castelnaudary.
 Verthamont (ch. de) , s. Bordeaux
 Vialis (de) , s. de Toulon.
 Villarmois (cte. de) , b. Coutances
- Villemort (cte. de) , s. du Poitou.
 Villequier (duc de) , s. Boulogne-sur-Mer.
 Virieu (cte. de) , Dauphiné.
 Vogué (cte. de) , s. Villeneuve-de-Berg.
 Vrigny (m. de) , b. d'Alençon.
 Wimpfen (baron de) , b. de Caen.
 Wolter de Neubourg , b. Metz.

N.B. La Noblesse de Bretagne ne s'étant point rendue aux Etats-Généraux , ne se trouve point dans cette liste.

T I E R S - É T A T .

- Afforty , cult. , prév. et vic. Paris.
 Agier , lieut.-gén. de la sén. du Poitou.
 Allard , méd. , sén. d'Anjou.
 Allard-Duplantier , propriétaire. Dauphiné.
 Alquier , maire , s. de la Rochelle
 Andrieu , avoc.-gén. s. de Riom.
 Andurant , av. , s. de Villefranche en Rouergue.
 Ango , bailli de Saint-Sauveur-le-Vicomte , b. de Coutances.
 Anson , receveur-général des finances. Ville de Paris.
 Anthoine , lieut.-gén. , b. de Sarquemines.
 Armand , av. , b. de Saint-Flour.
 Arnoult , av. , b. de Dijon.
 Ariveur , commissaire-enquêteur en la s. de Lyon , s. Trévoux.
 Aubry-Dubouchet , commissaire à terrier , b. Villers-Cotterets.
 Auclerc Descottes , méd. , b. du Berry.
 Audier-Massillon , lieut.-gén. en la sén. , s. d'Aix.
 Augier , nég. , b. d'Angoulême.
 Augier , nég. , s. de Saintes.
 Auvinet , sénéchal de Montaigu , marches communes du Poitou.
- Auvry , procureur-syndic du départ. , b. de Monfort l'Amaury.
 Babey , av. du Roi , b. d'Aval.
 Baco de la Chapelle , proc. du Roi , s. de Nantes.
 Bailleul , prés. de l'élection du Perche , b. du Perche.
 Baillot , av. , b. de Troyes.
 Bailly , de l'Académie Française , ville de Paris.
 Bailly , lab. , b. du Vermandois.
 Bandi Delachaux , lieut. de maire , s. de Guéret.
 Barbier , lieut.-gén. au baill. de Vitry , b. de Vitry-le-Français.
 Barnave , propriétaire. Dauphiné
 Baron , avocat , b. de Reims.
 Barrère-de-Vieuzac , avocat , sén. de Bigorre.
 Basquiat de Mugriet , lieut.-gén. de St.-Sever , s. *idem*.
 Baucheton , avoc. , s. du Berry.
 Bazin , avocat , b. de Gien.
 Bazoche , av. du Roi , b. Bar-le-D.
 Beaudouin de Maisonblanche , avocat , sén. de Lannion.
 Beaulieu , propr. , b. de Touraine.
 Beauperrey , propr. , b. d'Evreux.
 Bégouin , écuyer , nég. au Havre , b. de Caux.

- Bellezais de Courmenil, proc. du Roi, b. d'Alençon.
 Bénazet, bourgeois de Saissac, s. de Carcassonne.
 Benoist, avoc., b. Châtillon-s-S.
 Béranger, proc. du Roi à l'élect. de Valence. Dauphiné.
 Bergasse, avocat, s. de Lyon.
 Bergasse-Laziroule, ancien offic. d'artill., s. de Pamiers.
 Bernard, syndic du chapitre de Weissembourg. Alsace.
 Bernard - Valentin, bourgeois, s. de Bordeaux.
 Bernigaud de Grange, lieut. au b. de Châlons-s-S., b. *idem*.
 Berthereau, proc. au Ch., v. Paris
 Berthier, bailli, b. de Nemours.
 Berthomier de Lavillette, proc. du Roi, s. de Moulins.
 Bertrand, avoc. et proc. du Roi, b. de Saint-Flour.
 Bertrand de Montfort, vice-bailli, Dauphiné.
 Besnard-Duchêne, lieut. au baill. de Valognes, b. de Coutances.
 Bévière, notaire, ville de Paris.
 Biaille de Germon, proc. du Roi aux eaux et forêts, s. du Poitou.
 Bidault, lieut.-crim., b. d'Aval.
 Bignan, négociant, Dauphiné.
 Billette, négoc., s. Quimperlay.
 Bion, avocat, b. de Loudun.
 Biroteau de Burondières, avocat, s. du Poitou.
 Bizard, anc. maire, s. de Saumur.
 Blanc, avocat, s. de Besançon.
 Blancard, propriétaire. Dauphiné.
 Blanquard des Salines, b. Calais.
 Blin, médecin, s. de Nantes.
 Boery, prés. en l'élect. de Châteauroux, b. de Berry.
 Boislandry, nég., prév. et vic. de Paris.
 Boissonnot, notaire, s. Bordeaux.
 Boissy-d'Anglas, s. d'Annonay.
 Bonegen, lieut. à la sén. de Saint-Jean-d'Angely.
 Bonet de Treyches, lieut. de la sén. du Puy-en-Velay.
 Bonnet, avocat, s. de Limoux.
 Bordeaux, proc. du Roi, baill. de Chaumont en Vexin.
 Bornier (Dutrou de), conseiller, sén. du Poitou.
 Bouche, avocat, sén. d'Aix.
 Bouche, avocat, s. de Forcalquier.
 Boucher, nég., prov. d'Artois.
 Bouchet, proc. du Roi, b. Touraine.
 Bouchette, avocat, b. Bailleul.
 Bouchotte, proc. du Roi, b. de Bar-sur-Seine.
 Boullé, avocat, s. de Ploermel.
 Boulouvard, nég., ville d'Arles.
 Bourdon, proc. du Roi, b. Caux.
 Bourdon, curé, s. de Riom.
 Bourgeois, lab., b. de Villers-Cotterets.
 Bouron, av. du Roi, s. du Poitou.
 Boutaric, présid. de l'élect. de Figeac, s. du Querc.
 Bouvet, nég., b. de Chartres.
 Bouveyron, bourgeois, baill. de Bourg-en-Bresse.
 Bouvier, proc. du Roi, principauté d'Orange.
 Branche, av., s. de Riom.
 Brassart, av., prov. d'Artois.
 Brevet de Beaujour, av. du Roi, au prés. d'Angers, s. d'Anjou.
 Briaut, sénéchal de Lamotte-Ste.-Héraye, s. du Poitou.
 Brillat-Savarin, av., b. de Bugey.
 Brocheton, av., b. de Soissons.
 Brostaret, avocat, s. de Nérac.
 Brunet de Latuque, juge royal de Puch de Gontaut, s. de Nérac.
 Buffy, notaire, b. de Dourdan.
 Burdelot, maire, b. Coutances.
 Buschey Desnoes, cons. au baill. de Bernay, b. d'Evreux.
 Buzot, avocat, b. d'Evreux.

- Campmas, médecin, prem. sén. de Languedoc.
 Camus, avocat, ville de Paris.
 Camusat de Belombre, négoc., de Troyes.
 Castaignede, not., s. de Tartas.
 Castelanet, notaire; admis pour remplacer M. Liquiet, sén. de Marseille.
 Chabroud, avocat, Dauphiné.
 Chaillon, avocat, s. de Nantes.
 Chambon de Latour, maire, sén. de Nîmes.
 Chambors (le cte. de), vic. de Couserans.
 Chantair, conseiller au prés. de Mirecourt, b. de Mirecourt.
 Chapelier, av., sén. de Rennes.
 Charié, av., s. de Mende.
 Chassebœuf de Volney, propr., s. d'Anjou.
 Chasset, avocat, s. du Beaujolais.
 Chavoix, avocat, s. de Limoges.
 Chenet, maire de Montélimart.
 Chenon de Beaumont, cons. en l'élect. du Mans, s. du Maine.
 Cherfils, proc. du Roi au baill. de Caux, b. de Caux.
 Cherrier, lieut.-gén. de Neuf-château, b. de Mirecourt.
 Chesnon de Baigneux, lieut.-criminel, b. de Touraine.
 Chevalier, cultiv., prév. et vic. de Paris.
 Choisy, cult., b. Châlons-sur-M.
 Chombart, propr., b. de Lille.
 Christin, avocat, b. d'Aval.
 Cigogne, nég., s. de Saumur.
 Claude, avocat, b. de Metz.
 Claye, lab., b. de Châteauneuf-en-Thimerais.
 Cochard, avocat, b. d'Amont.
 Cocherel (chev. de), col. de St.-Domingue.
 Cochon de l'Apparent, conseil., s. du Poitou.
 Colombel de Boissaulard, nég., b. d'Alençon.
 Corentin - le - Floe, laboureur, s. d'Hennebond.
 Coroller Dumoustoir, proc. du Roi, s. d'Hennebond.
 Cottin, propr., s. de Nantes.
 Couder, nég., ville de Lyon.
 Coupard, avocat, s. de Dinan.
 Couppé, sénéchal de Lannion, s. de Lannion.
 Crénière, nég., b. de Vendôme.
 Creuzé de Latouche, lieut. de la s. de Châtellerault, s. *idem*.
 Cussy (de), direct. de la Monnaie de Caen, b. de Caen.
 Dabadie, capit. de génie, sén. Quatre-Vallées.
 D'Ailly, conseiller d'Etat, b. de Chaumont en Vexin.
 Darches, maître de forges, baill. d'Avesnes.
 D'Arnaudat, cons. au Parl., Béarn.
 D'Arraing, propr. pays de Soulès.
 Daubert, juge royal, s. d'Agen.
 Dauchy, cult., b. Clermont en B.
 Daude, av. du Roi, baillage de St.-Flour.
 Davost, greffier au b. de Provins, b. de Provins.
 Debourge, nég., ville de Paris.
 Decretot, nég., b. de Rouen.
 Defay, propr., b. d'Orléans.
 Defrances, av., s. de Villeneuve-de-Berg.
 Delabart, nég., s. de Marseille.
 Delacour, cult., b. de Senlis.
 Delacour d'Ambésieux, avocat, Dauphiné.
 Delahaye de Launay, propr., b. d'Orléans.
 Delalande, lieut. de maire, sén. du Maine.
 Delambre, cult., Cambresis.
 Delandine, av., b. du Forez.
 Delattre, nég., s. du Ponthieu.

- Delattre de Balzaert, maître part.
 des eaux et forêts, b. Bailleul.
 Delartigue, lieut.-gén. de la sén.
 de Toulouse, pr. s. Languedoc
 Delauney, avocat, b. de Caen.
 Delort de Puymalie, lieut. de la
 s. d'Uzerches, s. de Tulle.
 Deluze-l'Etang, not., s. Bordeaux.
 Desmazières, conseiller au siège
 d'Angers, s. d'Anjou.
 Desmeuniers, homme de lettres,
 ville de Paris.
 Deneuville, sénéchal, s. S-Brieux
 Deraze, lieut.-gén. de Vezoul,
 b. d'Amont.
 Desecoutes, propr., b. Meaux.
 Desèze, médecin, s. Bordeaux.
 Despatys de Courteilles, lieut.-
 gén. du Chât., b. de Melun.
 Devieffville-des-Essarts, avocat,
 b. du Vermandois.
 Devillas, juge, b. de St.-Flour.
 Devisme, av., b. du Vermandois.
 Devoisins, av. au Parl., prem.
 sén. de Languedoc.
 Dinocheau, av., b. de Blois.
 Dosfand, notaire, ville de Paris.
 Douchet, cult., b. d'Amiens.
 Dourthe, proc. du Roi, b. Sedan.
 Druillon, lieut.-gén. au baill. de
 Blois, b. *idem*.
 Dubois, maire, s. Châtellerault.
 Dubois de Crancé, écuyer, b. de
 Vitry-le-Français.
 Dubois-Maurin, doyen des con-
 seill. de la s. Villeneuve-de-B.
 Dubuisson d'Inchy, agriculteur-
 propr., prov. d'Artois.
 Ducellier, av., prév. de Paris.
 Dufraisse Duchey, lieut.-gén. de
 la sén. d'Auvergne.
 Dumas, av., princip. d'Orange.
 Dumas-Gonthier, propriétaire,
 s. de Libourne.
 Dumesnil des Planques, maire,
 b. de Coutances.
 Dumetz, avocat, b. de Péronne.
 Dumoustier de la Fond, avocat
 du Roi, b. de Loudun.
 Duplaquet, chapelain conv. de
 l'ord. de Malthe, b. S.-Quentin
 Dupont, avocat, s. de Bigorre.
 Dupont, cons. d'Etat, baill. de
 Nemours.
 Dupré, nég., s. de Carcassonne.
 Dupré de Ballay, proc. du Roi,
 b. de Verdun.
 Duquesnoy, av., b. Bar-le-Duc.
 Durand, avocat, s. de Quercy.
 Durand, négociant, s. de Lyon.
 Durand de Maillanne, avocat,
 s. d'Arles.
 Durget, avocat, b. d'Amont.
 Dusers, cons. au prés. de Vannes,
 s. de Vannes.
 Duval de Grandpré, avocat, sén.
 du Ponthieu.
 Duvivier, cult., prév. de Paris.
 Emmery, avocat, b. de Metz.
 Enjubault de Laroche, juge, sén.
 du Maine.
 Escourre de Péluzat, avocat,
 s. d'Agen.
 Espic, av., s. Villeneuve-de-B.
 Faydel, avocat, s. du Quercy.
 Féraud, consul, s. de Toulon.
 Fermon Deschapeliers, commiss.
 des Etats de Bretag., s. Rennes.
 Ferté, laboureur, b. de Soissons.
 Filleau, cons. à Niort, s. Poitou.
 Fisson-Jaubert, méd., s. Bordeaux.
 Flachslandin(de), chev. de Malthe
 b. d'Hagenau.
 Flaust, lieut.-gén. Vire., b. Caen.
 Fleury, fermier, prov. d'Artois.
 Fleurye, proc. du Roi à Mont-
 villiers, b. de Caux.
 Fontenay, nég., ville de Rouen.
 Fos Delaborde, maire de Gaillac,
 prem. s. de Languedoc.
 Fouquier d'Hérouelle, seigneur
 et cult., b. Saint-Quentin.

- Fournier de la Charmie , lieut.-gén. Périgueux , s. Périgord.
 Fournier de la Pommerais , proc. du Roi , s. de Fougères.
 Francheteau de la Glostière , av. , marches com. du Poitou.
 Franchistegui , propr. , Navarre.
 François , agric. , s. d'Agen.
 Francoville , av. , b. de Calais.
 Fricaud , av. , b. de Charolles.
 Fricot , pr. du Roi , b. Mirecourt.
 Frochot , av. , prév.-roy. d'Aignay-le-Duc , b. de Châtilillon-sur-S.
 Gagon Duchénay , av. , s. Dinan.
 Gallot , méd. , s. du Poitou.
 Gantheret , cult. , b. de Dijon.
 Garat aîné , av. au p. , b. Labour.
 Garat , jeune , h. de let. , b. Labour.
 Garesché , propr. , s. de Saintes.
 Garnier , cons. au ch. , v. de Paris.
 Gaschet de Lille , nég. , sén. de Bordeaux.
 Gaultier , av. du Roi , b. Touraine.
 Gauthier de Biauzat , av. , b. de Clermont en Auvergne.
 Gautier des Orcières , av. , b. de Bourg-en-Bresse.
 Geoffroy , av. , b. de Charolles.
 Gérard , lab. , s. de Rennes.
 Gérard , propr. , col. S.-Doming.
 Gérard , synd. de Vic , b. de Toul.
 Germain , nég. , ville de Paris.
 Germiot , agric. , b. de Mantes.
 Gidoïn , propr. , b. d'Etampes.
 Gillet de la Jacqueminière , baill. de Montargis.
 Gillon , av. , b. de Verdun.
 Giraud Duplessix , av. du Roi , s. de Nantes.
 Girerd , méd. , s. de Lyon.
 Girod de Chévry , b. de Gex.
 Girod de Toiry , av. , b. de Gex.
 Girod-Pouzol , av. , s. de Riom.
 Gleizen , av. , s. de Rennes.
 Gontier de Biran , lieut.-gén. de la s. de Bergerac , s. Périgord.
 Gossin , lieut.-gén. au b. de Bar-le-Duc.
 Gossuin , lieut.-gén. du baill. du Quesnoy en Hainault.
 Goudard , nég. , ville de Lyon.
 Gouges-Catton , nég. , s. Quercy.
 Gounot , av. en p. , b. Nivernais.
 Goupil de Préfeln , anc. magist. , b. d'Alençon.
 Goupilleau , notaire , s. Poitou.
 Gourdan , lieut.-cr. , b. d'Amont.
 Gournay , av. , s. du Maine.
 Gouy d'Arcy (marq. de) , col. de Saint-Domingue.
 Goyard , av. , s. de Moulins.
 Graffan , licencié ès droits , prov. de Roussillon.
 Grangier , av. en p. , b. du Berry.
 Grellet de Beauregard , av. du R. au prés. de Guéret , s. *idem*.
 Grenier , av. , s. de Riom.
 Grenot , av. , b. de Dôle en F.-C.
 Griffon de Romagné , lieut.-gén. de la sén. , s. de la Rochelle.
 Gros , av. , s. Boulogne-sur-Mer.
 Guérin , maître de forges , sén. du Maine.
 Guilhermy , proc. du Roi au prés. s. de Castelnau-dary.
 Guillaume , av. au conseil , prév. et vic. de Paris.
 Guillotin , médecin , v. de Paris.
 Guinebaud de Saint-Mesme , nég. s. de Nantes.
 Guiot , avocat , b. d'Auxois.
 Guiot de Saint-Florent , avocat , b. d'Auxois.
 Guittard , chev. de Saint-Louis , b. de Béfort.
 Hanoteau , fermier , b. Crépy en V.
 Hardy de Lalargère , maire , sén. de Rennes.
 Harmand , av. , b. Château-Thier.
 Hauducœur , anc. laboureur , b. de Montfort-l'Amaury.
 Hébrard , avocat , b. de St.-Flour.

- Héliand , sén. du Maine.
 Heil , procureur-syndic provinc.
 d'Alsace , b. d'Haguenau.
 Hennet , prévôt , b. d'Avesne.
 Henriot , proc. du Roi , b. Langres.
 Henry de Longuève , av. du Roi
 au ch. d'Orléans , b. *idem*.
 Hernoux , nég. , b. de Dijon.
 Herrmann , proc.-gén. du conseil
 souv. d'Alsace , b. de Colmar.
 Herwyn , cons. - pensionnaire à
 Honschoote , b. de Bailleul.
 Houdet , maire , b. de Meaux.
 Huard , nég. , sén. de Rennes.
 Huguet , maire , b. Clermont en A.
 Huot de Goncourt , avocat , bail.
 de Bar-le-Duc.
 Humblot , nég. , s. du Beaujolais.
 Hutteau , avocat , ville de Paris.
 Jac , propr. , s. de Montpellier.
 Jaillant , lieut.-crim. , b. de Sens.
 Jamier , propr. , b. du Forez.
 Janny , av. , b. Chaumont en Bass.
 Janson , propr. , b. de Gien.
 Jarry , cult. , s. de Nantes.
 Jaume , propr. , s. de Toulon.
 Jeannet , nég. , b. de Troyes.
 Jeannet , proc. du Roi , b. Troyes.
 Jourdan , av. , s. de Trévoux.
 Jony Desroches , lieut. au présid.
 du Mans , s. du Maine.
 Cauffmann , prévôt , b. Colmar.
 Cispotter , lieut.-crim. , b. Bailleul.
 Labeste , propr. , b. de Reims.
 Laborde-Escuret , not. , p. Soulès.
 Laborde de Mereville , b. d'Etamp.
 Laboreys de Château Favier , insp.
 des man. d'Aubuss. , s. Guéret.
 Lachèze , lieut. de la s. de Martel ,
 s. du Quercy.
 Laclaverie de la Chapelle , avocat ,
 sén. d'Armagnac.
 Lafargue , anc. consul , s. Bordeaux.
 Laforge , cons. au présidial , b.
 d'Auxerre.
 Laforge , avocat , b. de Blois.
 Laignière , av. , b. Montfort-Lam.
 Laloi , méd. , b. Chaumont en B.
 Lamarque , proc. du Roi , sén. de
 Saint-Sever.
 Lambel , av. , s. Villeneuve en R.
 Lamethrie , av. , b. de Mâcon.
 Lamy , négociant , b. de Caen.
 Langlier , cult. , b. d'Amiens.
 Lanjuinais , avocat , s. de Rennes.
 Lapoule , avocat , b. Besançon.
 Lasalle , lieut.-gén. à Sarrelouis ,
 b. de Metz.
 Lasnier de Vaussey , nég. , sén.
 du Maine.
 Lasnon , cult. , b. de Caux.
 Laterrade , juge - mage , sénéc.
 d'Armagnac.
 Latil , av. , s. de Forcalquier.
 Latour , médecin , Comminges.
 Latteux , av. , s. Boulogne-sur-M.
 Larévellière-Lépaux , bourgeois ,
 s. d'Anjou.
 Larreyre , cons. du Roi en la sén. ,
 s. de Tartas.
 Laurence , nég. , s. du Poitou.
 Laurendeau , av. , b. d'Amiens.
 Lavenue , avocat , s. de Bazas.
 Lavie , cult. , b. de Béfort.
 Laviguerie , juge royal , Com-
 minges et Nébouzan.
 Laville-Leroux , négociant , sén.
 d'Hennebond.
 Lazade , syndic du dioc. d'Aleth.
 s. de Limoux.
 Lebigot de Beauregard , maire ,
 b. d'Alençon.
 Leblanc , maire , b. de Senlis.
 Lebois Desguays , lieut. part. du
 b. de Montargis , b. *idem*.
 Lebrun , écuyer , b. de Dourdan.
 Lebrun , de la Motte-Vessé , sén.
 de Moulins.
 Lecarlier , maire , b. Vermandois.
 Leclerc , libraire , ville de Paris.
 Leclerc , laboureur , baill. de
 Vermandois.

- Lecouteux de Canteleu , prem.
 échevin , ville de Rouen.
 Ledéan , commiss. des Etats de
 Bretagne , sén. de Quimper.
 Lefebvre de Chailli , propriétaire ,
 b. de Rouen.
 Lefort , propr. , b. de Rouen.
 Lefort , nég. , b. d'Orléans.
 Legendre , avocat , sén. de Brest.
 Legoazre de Kervelegan , sénéch.
 de Quimper.
 Legolias , av. , s. de Quimperlay.
 Legrand , av. du Roi au b. de
 Châteauroux , b. du Berry.
 Leguen de Kérangal de Landi-
 visiau , propr. , s. de Lesneven.
 Leguion de Kérincuff , avocat ,
 s. de Quimper.
 Lejeans , nég. , s. de Marseille.
 Lelai de Grantugen , s. Lannion.
 Leleu de la Ville-aux-Bois , sub-
 délégué , b. du Vermandois.
 Lemaignan , lieutenant-cr. , s. d'Anjou.
 Lemaréchal , nég. , b. d'Evreux.
 Lemercier , lieutenant. au présidial ,
 s. de Saintes.
 Lemoine , orfèvre , ville de Paris.
 Lemoine de la Giraudais , avocat ,
 s. de Fougères.
 Lenoir de la Roche , av. , prév.
 et vic. de Paris.
 Lepoutre , fermier , b. de Lille.
 Lereffait , propr. , b. de Rouen.
 Leroux , anc. maire , b. d'Amiens.
 Lesacher de la Palière , avocat ,
 b. de Coutances.
 L'Escurier , lieutenant. au b. de Salers ,
 b. de Saint-Flour.
 Lesterpt , av. , s. Basse-Marche.
 Lesterpt de Beauvais , avocat ,
 sén. de la Basse-Marche.
 Lesure , lieutenant.-gén. de Sainte-
 Menchould , b. Vitry-le-Franç.
 Lillias de Crose , av. , b. Bugey.
 Liquier , nég. , s. de Marseille.
 Livré , échevin , s. du Maine.
 Lofficial , lieutenant.-gén. au baill. de
 Vouvant , s. du Poitou.
 Lombard de Taradeau , lieutenant.-gén.
 du baill. , s. de Draguinan.
 Lomet , avocat , s. de Moulins.
 Long , proc. du Roi , pays de
 Rivière-Verdun.
 Loslier , marchand , b. de Mont-
 fort-l'Amaury.
 Loys , avocat , s. du Périgord.
 Lucas de Bourgerel , av. , s. Vannes.
 Lulière , avocat , s. de Tulle.
 Madier de Monjau , avoc. s. de
 Villeneuve-de-Berg.
 Maillot , lieutenant. au baill. de Toul.
 Baill. de *idem*.
 Malès , avocat , sen. de Tulle.
 Malouet , intend. de la marine ,
 sen. de Riom.
 Maranda d'Oliveau , av. b. de Niv.
 Marchais , assesseur du duché de
 la Rochefouc. b. d'Angoul.
 Mareux , cult. b. de Péronne.
 Margonne , nég. b. du Perche.
 Marquis , av. b. de Bar-le-Duc.
 Martin av. en parl. b. de Besançon.
 Martin d'Auch. licenc. ès lois. s.
 de Castelnau-dary.
 Martineau , av. ville de Paris.
 Mathieu de Rondeville , av. b.
 de Metz.
 Mauhiaval , av. s. de Villefranche
 en Rouergue.
 Maupéti , pr. du Roi , s. du Maine.
 Mauriet de Flory , av. s. de Mont-
 de-Marsan.
 Mayer , av. baill. de Sarguemines.
 Mazurier de Penannech , sén. de
 Lannion.
 Meulon , lieutenant. de la s. de Tulle.
 sén. de Tulle.
 Ménard de la Groye , conseil. au
 présid. du Mans , s. du Maine.
 Menu de Chomorceau , lieutenant. au
 baill. de Villeneuve-le-Roi. b.
 de Sens.

- Mérigeaux, av. sén. de Beziers.
 Merle, maire de Mâcon.
 Merlin, av. au parl. de Flandre.
 baill. de Douay.
 Mestre, propr. sén. de Libourne.
 Meunier du Breuil, lieut. du prés.
 de Mantes. baill. *idem*.
 Meurinne, cultiv. b. de Clermont
 en Bauvoisis.
 Mévillon, avoc. s. de Forcallier.
 Meyer, médecin. Alsace.
 Meyfrend, consul à Toulon. sén.
 idem.
 Meynel, av. sén. de Condom.
 Meynier de Salimelles, bourg.
 sén. de Nîmes.
 Michelon, proc. du Roi à Mont-
 marant. s. de Moulins.
 Millanois, Impr. ville de Lyon.
 Millet de Belleisle, av. s. d'Agen
 Millet de Lamambre, lieut. gén.
 au b. de Moyon. b. de Sedan.
 Milhou de Mouterland, av. b.
 de Beauvais.
 Milscent, lieut. au prés. d'Angers.
 sén. d'Anjou.
 Mirabeau (le comte de) s. d'Aix.
 Mollien, propr. à Méné-sur-Blan-
 gis. baill. de Rouen.
 Monneron l'ainé. s. d'Annonay.
 Monsinat, av. au parl. de Toulouse
 première s. de Languedoc.
 Montaudon, av. s. de Limoges.
 Moreau, av. baill. de Touraine.
 Morel, cult. b. de Chaumont en
 Bassigny.
 Morin, av. s. de Carcassonne.
 Mortier, cultivat. Cambresis.
 Mougeortes de Vigues, proc. du
 Roi. b. de Chaumont en B.
 Mougins de Roquefort, maire. s.
 de Draguignan.
 Mounier, secr. des états du Dau-
 phiné.
 Moutier, lieut. au b. de Sezanne.
 baill. de *idem*.
- Mourot, av. Béarn.
 Moyot, négoc. sén. de Brest.
 Muguet de Nanthou, écuyer. b.
 d'Aumont.
 Nairac, negoc. s. de Bordeaux.
 Nau de Belleisle, maire. sén. de
 Castelmoron.
 Naurissart, direct. de la monn. de
 Limoges. s. *idem*.
 Nicodème, anc. échev. de Valen-
 ciennes.
 Nioche, av. b. de Tourraine.
 Noussitou, av. à Pau. Béarn.
 Oudailles, lab. b. de Beauvais.
 Paccard, v. b. Châlons-sur-Seine.
 Pain, cons.-ass. au b. de Thorigny.
 b. de Caen.
 Palasne de Champeaux, sénéchal
 de S. Brieux.
 Parent de Chassi, av. au conseil.
 b. de Nivernais.
 Parisot, av. b. de Bar-sur-Seine.
 Paulhiac de la Sauvetat, av. sén.
 du Périgord.
 Paultre Desépinettes, bourg. b.
 d'Auxerre,
 Payeu, cult. Province d'Artois.
 Payen-Boisneuf, prop. b. Touraine
 Pégot, négoc. Comminges.
 Pelauque-Béaut, Proc. du Roi.
 sén. de Condom.
 Pelerin de la Buxiere, propr. b.
 d'Orléans.
 Pellerin, av. sén. de Nantes.
 Pellegrin, curé. b. de Bar-le-Duc.
 Pelissier, médecin, s. d'Arles.
 Pemartin, av. Béarn.
 Perdry, anc. échev., ville de
 Valenciennes.
 Pères, av. sén. d'Auch.
 Pères d'Artassan, cons. au parl.
 sén. du Mont-de-Marsan.
 Pères de Lagesse, av. pays de
 Rivière-Verdun.
 Périer, notaire, b. de Château-
 neuf en Thimerais.

- Perisse Duluc, libr. y. de Lyon.
 Pernelle, notaire. b. d'Ament.
 Perrée-Duhamel, négoc. b. de Coutances.
 Perret de Trégadoret, avocat. sén. de Ploërmel.
 Perrigny. (m. de) colonie de S. Domingue.
 Perrin de Rozier, av. s. de Ville-neuve en Rouergue.
 Pervinquièrre, av. sén. du Poitou.
 Pétion de Villeneuve, av. baill. de Chartres.
 Pétiot, Proc. du roi, b. Châlons-sur-Saône.
 Petit, cult. prov. d'Artois.
 Petit-Mangin, proc. du Roi. bail. de Mirecourt.
 Pezous, av. sén. de Castres.
 Peyruchaud, av. s. Castelmoron.
 Peliéger, proc. synd. d'Huningue. baill. de Béfort et Huningue.
 Picard de la Pointe, lieut. de la vénerie du Roi, b. St. Pierre-le-Moustier.
 Picquet, av. du Roi, b. Bourg-en Bresse.
 Pincepré de Buire, propr., bail. de Péronne.
 Pinterel de Louverny, lieut. au b. Château-Th. b. de *idem*.
 Pison du Galland, av. Dauphiné.
 Pochet, avocat, sén. d'Aix.
 Poignot, nég. ville de Paris.
 Poncet d'Elpech, av. à Montauban, sén. du Quercy.
 Poncin, av., baill. du Quesnoi, en Hainault.
 Pons de Soulanges, pr. Rhodès.
 Populus, av. b. de Bourg-en-B.
 Pothée, échev. b., de Vendôme.
 Pougéard du Limbert. av. baill. d'Angoulême.
 Poulain de Beauchêne, anc. lieut. de la grande louverie de France, baill. de Caen.
 Poulain de Boutancourt, maître de forg., b. Vitry-le-français.
 Poulain de Corbion, maire de S. Brieux, s. *idem*.
 Poulitier, lieut.-gén. du baill. baill. de Montreuil-sur-mer.
 Pouret-Roquerif, proc. du Roi au b. de Perriers, b. Coutances.
 Poya de l'Herbey, lieut. partic. baill. d'Issoudun, b. de Berri.
 Prévot, av. du Roi, b. Péronne.
 Prieur, av., b. Châlons-sur-M.
 Pruche, maire, b. de Sezanne.
 Prudhomme de Kérangon, lieut. des canonniers gardes-côtes, s. de Lesneven.
 Prugnon, av., baill. de Nancy.
 Quatrefages de la Roquette, bourgeois, sén. de Nîmes.
 Rabaud de St.-Étienne, homme de lettres, sén. de Nîmes.
 Raby de S. Médart, cit. de Castel-Sarrazin, prem. s. Languedoc.
 Ramel-Nogaret, av. du Roi, sén. de Carcassone.
 Ratier de Montguion, pr. sén. de Saintes.
 Raux, maître de forg., b. Reims.
 Rédon, av. sén. de Riom.
 Regnaud, av. s. St.-Jean-d'Angeli.
 Regneault d'Epercy, pr. du Roi, b. de Dôle en Franche-Comté.
 Regneault, av. du Roi, b. Nancy.
 Regnier, av. baill. de Nancy.
 Renaud, av., sén. d'Agen.
 Repoux, av. à Autun, b. Autun.
 Reubell, bâtonnier de l'ord. des av. au cons. souv. d'Alsace b. de Colmar.
 Révol, av. Dauphiné.
 Rey, av., sén. de Lésiers.
 Reynaud (le cte de), colon. de S. Domingue.
 Riberolles, nég., sén. de Riom.
 Richard, cons. au sénéchal, bail. de Castres.

- Ricard, lieut. au présid. s. Nîmes.
 Ricard de Séalt, avocat, s. Toulon
 Richard, propriétaire à Bourg-
 Argental, baill. du Forez.
 Riche, nég. à Angers, s. d'Anjou.
 Richon, av., s. du Puy en Velay.
 Riquier, prop. b. de Montreuil-
 sur-Mer.
 Rivierre, lieut.-gén. de la séné-
 chaussée de Mende.
 Robert, av. à St.-Pierre-le-Mou-
 tier, baill. de Nivernais.
 Robespierre (Maximilien), avocat
 à Arras, province d'Artois.
 Robin de Moréry, nég. sén. de
 Ploermel.
 Roca, bourgeois de Prades, pro-
 vince de Roussillon.
 Rocca (cte. Colonna-Cesari de),
 capitaine, île de Corse.
 Rocque de Saint-Pons, nég. sén.
 de Béziers.
 Rodat-Dolemps, cultivateur, s.
 de Rhodes.
 Roger, juge royal de Simorre.
 Comminge et Nébouzan.
 Rostaing (marq. de), b. du Forez.
 Roulhac, lieut.-gén. de la séné-
 chaussée de Limoges, sén. *idem*.
 Rousselet, av. du Roi à Provins,
 bail. de Provins.
 Roussier, nég. sén. de Marseille.
 Roussillon, nég. à Toulouse, prem.
 sénéchaussée de Languedoc.
 Roy, av. à Angoulême, b. *idem*.
 Saige, avocat, sén. de Bazas.
 Sales de Costebelle, av. s. Béziers.
 Salicetti, av. au conseil supérieur
 de Corse, île de Corse.
 Salle de Choux, avocat du Roi à
 Bourges, bailliage du Berry.
 Salles, médecin, bail. de Nancy.
 Salomon de la Saugerie, avocat,
 bail. d'Orléans.
 Sancy, avocat, b. Châlons-sur-S.
 Scheppers, négoc. b. de Lille.
 Schmits, av., b. de Sarguemine.
 Schwendt, syndic de la noblesse
 de la Basse-Alsace, ville Strasb.
 Sentez, proc. du Roi, s. d'Auch.
 Simon, cultivateur, b. de Caux.
 Simon de Mailbelle, docteur et
 prof. en droit, bail. de Douay.
 Sollier, avocat, s. de Folcalquier.
 Soustelle, avocat, sén. de Nîmes.
 Syeyes, chanoine, ville de Paris.
 Syeyes de la Baume, propriétaire,
 sén. de Draguignan.
 Taillardat, de la Maison-Neuve,
 proc. du Roi, de la s. d'Auverg.
 Target, avocat au parl. prévôté et
 vicomté de Paris.
 Tellier, avocat du Roi, b. Melun.
 Terme, cultivateur, sén. d'Agen.
 Terrats, juge de la viguerie de
 Roussillon, prov. *idem*.
 Thébaudière (de), anc. proc.-gén.
 Colonie de Saint-Domingue.
 Thevenot de Maroise, lieut.-gén.
 de police, baill. de Langres.
 Thibaudeau, av., sén. du Poitou.
 Thoret, médecin, bail. du Berry.
 Thouret, avocat, ville de Rouen.
 Thuault, sénéchal, s. de Floermel.
 Tixedor, juge de la viguerie de
 Conflans, prov. de Roussillon.
 Tournyol, anc. présid. de l'élec-
 tion de Guéret, s. de Guéret.
 Trébol de Clermont, sénéchal de
 Pontcroix, s. de Quimper.
 Treilhard, avocat, ville de Paris.
 Tronchet, avocat, ville de Paris.
 Trouillet, négociant, s. de Lyon.
 Turckheim, consul, v. de Strasb.
 Turpin, lieut.-crim., b. de Blois.
 Ury, avocat du Roi, b. de Barre-
 le-Duc.
 Vadier, conseiller au présidial de
 Pamier.
 Vaillant, ancien garde-des-sceaux
 à la chancellerie du conseil
 d'Artois, province d'Artois.

Valérian Duclos, maire du Saint-Esprit, sén. de Nîmes.	Vieillard, doct. et prof. en droit, baill. de Reims.
Valette, nég. baill. de Touraine.	Vignon, anc. consul, v. de Paris.
Varin, avocat, sén. de Rennes	Viguier, av. au parl. de Toulouse, première sén. de Languedoc.
Verchere de Reffie, av., b. d'Autun	Vimal-Flouvat, nég. s. de Riom.
Verdolin, avocat, s. Draguignan.	Vivier, propriétaire, Navarre.
Verdonne, (Adam de) lieut.-gén. de Crépy, b. de Crépy en Valois.	Voidel, avocat à Morhanges, b. de Sarguemine.
Vernier, avocat, baill. d'Aval.	Volfus, avocat, baill. de Dijon.
Vernin, lieut.-criminel, sén. de Moulins.	Voulland, avocat, sén. de Nîmes.
Verny, avocat, s. de Montpellier.	Vyau de Baudreuille, lieut. au b. de St.-Pierre-le-Moutier.
Viard, lieut. de police à Pont-à-Mousson, b. de Bar-le-Duc.	Wartel, avocat, baill. de Lille.
Vieillard, fils, av. b. de Coutances.	

Ministres du roi à l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux.

De Barentin, garde des sceaux.	Le comte de la Luzerne, ministre de la marine.
Necker, direct. gén. des finances.	
Le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères.	Laurent de Villedeuil, ministre de Paris et de la maison du Roi.
Le comte de Brienne, ministre de la guerre.	

NOTE DES ABRÉVIATIONS.

C L E R G É.

ab., lisez	Abbé.	pr., lisez	Prieur,
arch.	Archevêque.	pr.	Principale,
b.	Baillage.	pro.	Province,
chan.	Chanoine.	rect.	Recteur,
cte.	Comte.	s.	Sénéchaussée,
év.	Evêque.	v-	Vicomté,
p.	Prévôté.		

N O B L E S S E.

b., lisez	Baillage.	m., lisez	Marquis.
b.	Baron.	prés.	Président.
cap.	Capitaine.	pr.	Principauté.
chev.	Chevalier.	s.	Sénéchaussée.
cte.	Comte.	vic.	Vicomte.
lieut.-g.	Lieutenant-gén.		

T I E R S - É T A T.

av. , lisez	Avocat.	lieut. , lisez	Lieutenant.
b.	Baillage.	méd.	Médecin.
cap.	Capitaine.	neg.	Négociant.
ch.	Châtelet.	not.	Notaire.
chev.	Chevalier.	part.	Particulier.
com.	Commune.	prés.	Présidial.
cons.	Conseiller.	proc.	Procureur.
cult.	Cultivateur.	propr.	Propriétaire.
direct.	Directeur.	s.	Sénéchaussée.
lab.	Laboureur.		

Fin du tome III.

T A B L E

D E S M A T I È R E S

Contenues dans ce Volume.

Avis,	Pag.	v
Explication de la Gravure qui se trouve dans le tome Ier., à la prem. page des Réflex. prélimin.,		vj
Explication de la Gravure qui se trouve à la page première du tome II,		vij
De la nécessité de publier les crimes des Tyrans pendant leur règne, et origine du sang versé dans toutes les révolutions,		x
Influence des Protestans sur la Révolution française,		25
Des Juifs; services qu'ils ont rendus dans la Révolution,		43
Crimes du Parlement de Paris; sang répandu pour lui le 24 août 1787,		45
Crimes des Notables convoqués le 22 février,		49
Liste des Notables, <i>idem</i> ,		52
Dernière tentative de la Cour pour se procurer de l'argent, sans convoquer les États-Généraux,		60
Crimes du Clergé, 1788.		72
Affaires de Réveillon, et crimes du duc d'Orléans, 1789		75
Un mot caractéristique de Louis XVI,		79
Mécontentement de tous les partis; outrages faits au Tiers-Etat; intrigues du duc d'Orléans et de Mirabeau,		81
Bonhomie du Peuple à l'époque de la Révolution,		94
Sang répandu à Rennes, les 26 et 27 janvier 1789,		100
Journée sanglante à Bastia en Corse,		102
Considération sur la Séance royale du 20 juin,		103
Initiative du Peuple sur le Roi; affaires des Gardes-Françaises à l'Abbaye,		106
<i>Tom III.</i>		a

2 T A B L E D E S M A T I È R E S .

	Pag.
Sang répandu à Lyon le 8 juillet ,	109
Bustes du duc d'Orléans et de Necker , portés en triomphe le 12 juillet ,	111
Sang répandu à Paris les 12 et 13 juillet ,	114
Crimes qui ont flétri la journée du 14 juillet ,	117
Causes secrètes des mouvemens populaires , pillages et autres excès commis avant la Révolution ,	126
Plan de conspiration arrêté par la Cour , pour la nuit du 14 juillet ,	128
Lettre du comte d'Estaing à la Reine ,	133
Meurtre commis à Saint-Germain-en-Laye, le 6 juillet 1789, députation de l'Assemblée constituante envoyée à Poissy ,	135
Insurrection à Strasbourg , le 20 juillet ,	140
Journée sanglante du 10 août au Roulle ,	145
Massacre de Belzunce à Caen , le 11 août ,	146
Journée sanglante du 15 août à Paris ,	150
Conspiration contre le comte d'Artois et sa famille ,	151
Guerre civile dans le Maconnais , août ,	153
Massacre à Troyes , le 9 septembre ,	154
Journées sanglantes des 12 , 13 et 14 septembre à Orléans ,	156
Crimes des Orléanistes , et vertus du Peuple aux 5 et 6 octobre ,	160
Meurtre de François , boulanger à Paris , le 19 octobre ,	167
Assassinat d'un Président de District à Paris , novembre ,	169
Vengeance d'une fille noble , le 20 novembre ,	170
Affreux événement à Senlis , le 13 novembre ,	173
Incendies des Châteaux 1789 ; atrocités qui s'en suivirent ,	174
Jeune gentillâtre empalé vif près Domfront ,	182
Noyade à Lyon le 7 février 1790 ,	184
Favras pendu le 19 février ,	185
Émeute sanglante à Vannes , le 5 avril ,	188
Affaires de Nîmes le 6 et jours suivans d'avril ,	189
Paysan , franc Comtois , mitraillé le 8 avril au village de Souvent près Dole ,	203
Désordre sanglant commis à Bedford ,	204
Meurtre causé par un projet de voyage de la Cour à Saint-Cloud , le 18 avril ,	206

TABLE DES MATIÈRES. 3

	Pag.
Guerre civile et religieuse à Toulouse, le 18 avril,	207
Massacre d'un vieillard à Vitteau, le 28 avril,	210
Tête coupée à Marseille, le 1er. mai,	211
Coups de sabres et de baïonnettes à Toulon, le 3 mai,	214
Guerre civile et religieuse à Montauban, le 10 mai,	215
Massacre de M. de Voisin, à Valence, <i>idem</i> ,	218
Massacre de trois voleurs à Paris, le 21 mai,	221
Assassinat à Baïonnie, le 24 mai,	222
Massacres des protestans par des catholiques, sur le territoire de Nîmes, en mai et juin,	223
Massacre d'une famille catholique par des protestans, à Nîmes, le 15 juin,	225
Projet de guerre civile à Lyon, le 26 juillet,	230
Affaire sanglante à Saint-Domingue, le 28 juillet,	231
Massacre d'un Négociant à Saint-Etienne-en Forez, le 24 août,	232
Matelot condamné à la roue pour des propos, le 30 août,	233
Massacre horrible à Nancy, le 31 août 1790, sous le commandement de Bouillé,	235
Guerre civile à Angers, le 6 septembre,	256
Assassinat à Rome, à cause de la Révolution, en octobre,	259
Assassinat de Varaize et de six autres individus, les 22 et 23 octobre,	260
Conspirateurs de Mâcon, de Rouen et de Paris, en 1790,	263
Massacre de trois nobles à Aix, en octobre,	265
Sang répandu à Pamier, en octobre,	267
Vitres cassées, le 15 novembre, à l'hôtel de Castres,	268
Sang répandu à Perpignan, le 5 décembre,	269
Officier de l'Empereur tué à Metz en 1790,	271
Guerre civile à Uzès, le 23 novembre,	272
Affaire sanglante à Arles, le 14 décembre,	274
Conspiration de Lyon, en décembre,	275
Assassinat à Paris, par des marchands d'argent,	277
Affaire du château de Clarac, en janvier 1791,	278
Affaire sanglante de la Chapelle près Paris, le 24 janvier,	280
Querelle sanguinaire, près Paris, le 10 février,	282
Événement dans la ville d'Uzès, en février,	283

4 TABLE DES MATIERES.

	Page.
Journées sanglantes à Chambéry, le 16 mars,	285
Meurtres à Douai, les 16 et 17 mars,	280
Nuit sanglante à Toulouse, le 18 mars,	288
Massacre à Tulle, le 12 mai,	290
Journée sanglante à Colmar, le 24 mai,	291
Meurtre à Soisson, le 26 mai,	292
Sang versé à Montreuil près Paris, en mai,	293
Scène sanglante à Sceaux près Paris, le 3 juillet,	294
Journée sanglante à Castelnau, 16 mai,	295
Crimes de l'évasion de Louis XVI, le 20 juin,	298
Massacre au Champ de Mars, 17 juillet,	304
Tableau des individus qui ont péri par le fait de la Révolution, à dater du 24 août 1787, au 29 sep- tembre 1791, époque de la session de l'Assemblée constituante,	310
Résultat des travaux de l'Assemblée constituante,	311
Liste alphabétique des députés aux Etats-Généraux, convoqués par le Roi, le 5 mai 1789,	329

N. B. On trouvera la Table raisonnée des matières à la
fin du tome VI.

Fin de la Table.

